

Dans l'esprit des hommes

Unesco 1946-1971

Contributions de

Gian Franco Pompei
Charles Frankel
Lionel Elvin
Victor A. Kovda
Jean d'Ormesson
Prem Kirpal
Malcolm S. Adiseshiah
William A. Eteki-Mboumoua
Juan Gomez Millas
Mohi El Din Saber
Atilio Dell'Oro Maini
Hanna Saba
Saroite Okasha
Alva Myrdal
René Maheu

Unesco

Paris 1972

Dans l'esprit des hommes
Vingt-cinquième anniversaire de l'Unesco
1946-1971

Publié par l'Organisation
des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture,
place de Fontenoy, 75 Paris-7^e

Imprimé par
Presses Universitaires de France

© Unesco 1972
COM.71/D.71/F



Préface

L'Unesco a vingt-cinq ans.

Pour marquer cet événement, le Directeur général a invité un certain nombre de personnalités à participer à un ouvrage qui ébaucherait l'histoire de ce quart de siècle et les conclusions qu'on en peut tirer.

Les personnalités choisies et dont les essais composent le présent volume ont participé directement à la vie de l'Organisation. Elles ont exercé des fonctions importantes dans leur propre pays. Leurs contributions constituent autant de témoignages et, le plus souvent, elles parlent non pas seulement de ce qu'elles ont vu mais bien de ce qu'elles ont fait. Témoins et artisans, leur récit est d'autant plus précieux qu'il reflète une expérience directe et exprime le point de vue qui en découle naturellement.

Le livre est divisé en trois parties principales qui correspondent aux trois activités essentielles de l'Unesco. La première est consacrée à l'œuvre de l'Organisation en faveur de la coopération et de la communication intellectuelle internationale, dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture. La seconde décrit, région par région, l'aide opérationnelle au développement économique et social des pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, ainsi que des pays arabes. La troisième partie se réfère à l'action normative de l'Organisation et à son œuvre en faveur des droits de l'homme, de la solidarité internationale et de la paix.

Le livre s'ouvre sur une description des événements qui ont marqué la vie de l'Organisation. Pour conclure, le Directeur général dégage la signification morale et intel-

lectuelle de l'évolution qui s'est produite dans la nature et la portée des activités de l'Unesco.

Il importe d'exprimer la gratitude de l'Organisation à l'égard des personnalités éminentes qui ont accepté de collaborer à ce volume et qui ont mis une fois de plus au service de l'Organisation, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, leur expérience et leur talent.

Ont collaboré à cet ouvrage

Gian Franco Pompei

Ambassadeur de la République italienne auprès
du Saint-Siège

Ancien président du Conseil exécutif de l'Unesco

Charles Frankel

Chef de la délégation des États-Unis d'Amérique
à la quatorzième session de la Conférence générale
de l'Unesco

Lionel Elvin

Directeur, Institute of Education, University of
London

Ancien directeur du Département de l'éducation
de l'Unesco

Victor A. Kovda

Directeur de l'Institut des sciences du sol et de
l'agrochimie, membre correspondant de l'Académie
des sciences de l'URSS

Ancien directeur du Département des sciences
naturelles de l'Unesco

Jean d'Ormesson

Ancien chargé de mission au Cabinet du ministre
de l'éducation nationale de la République française

Secrétaire général adjoint du Conseil international
de la philosophie et des sciences humaines

Prem Kirpal

Ancien secrétaire d'État au Ministère de l'éducation de la République de l'Inde
Président du Conseil exécutif de l'Unesco

Malcolm S. Adiseshiah

Ancien Directeur général adjoint de l'Unesco
Directeur, Madras Institute of Development Studies

William A. Eteki-Mboumoua

Ancien ministre fédéral de l'éducation nationale, des arts et lettres de la République fédérale du Cameroun
Président de la quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco

Juan Gomez Millas

Ancien ministre de l'éducation nationale de la République du Chili
Ancien consultant de l'Unesco pour les questions de l'enseignement supérieur

Mohi El Din Saber

Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur de la République démocratique du Soudan
Ancien membre du Secrétariat de l'Unesco

Atilio Dell'Oro Maini

Ancien ministre de l'éducation nationale de la République argentine
Président de la seizième session de la Conférence générale de l'Unesco

Hanna Saba

Ministre plénipotentiaire de la République arabe unie
Ancien sous-directeur général de l'Office des normes internationales et des affaires juridiques de l'Unesco

Saroite Okasha

Ancien premier ministre adjoint et ministre de la
culture de la République arabe unie

Ancien membre du Conseil exécutif de l'Unesco

M^{me} Alva Myrdal

Ministre du désarmement du royaume de Suède

Ancien directeur du Département des sciences
sociales de l'Unesco

René Maheu

Directeur général de l'Unesco

Table des matières

Première partie

Historique de l'Organisation

par Gian Franco Pompei 15

Deuxième partie

La communication et la coopération intellectuelle internationale

Introduction

par Charles Frankel 47

Éducation

par Lionel Elvin 55

Sciences

par Victor A. Kovda 73

Culture

par Jean d'Ormesson 103

Troisième partie

La contribution de l'Unesco au développement

Introduction

par Prem Kirpal 125

Asie

par Malcolm S. Adiseshiah 143

Afrique

par William A. Eteki-Mboumoua 171

Amérique latine

par Juan Gomez Millas 197

Pays arabes

par Mohi El Din Saber 223

Quatrième partie

L'action normative de l'Unesco et la paix

Introduction

par Atilio Dell'Oro Maini 239

Les droits de l'homme

par Hanna Saba 251

Protection et mise en valeur
du patrimoine culturel

par Saroite Okasha 271

L'Unesco et la paix

par Alva Myrdal 293

Cinquième partie

Au service de l'esprit dans l'histoire

par René Maheu 313

Première partie
Historique
de l'Organisation

Historique de l'Organisation

par Gian Franco Pompei

On nourrit ici le projet sans doute très ambitieux de donner un aperçu des origines et du développement de l'Unesco. A cette fin, le choix s'impose et il le faut sévère si l'on veut à la fois ne s'appuyer que sur des faits certains, respecter le cadre imposé à ce chapitre et éviter de le réduire à une simple énumération. Il faut, en effet, essayer de dégager au-delà des personnes et des événements les idées-forcées, les difficultés, problèmes, solutions qui ont, avec plus ou moins de bonheur, par leur enchaînement et dans leur évolution, constitué la vie réelle de l'Unesco, le tissu même dont elle est formée. Telles sont les limites qu'il nous faut respecter et telles les causes des nombreuses omissions auxquelles nous nous voyons contraints et qu'on ne doit attribuer ni à l'oubli ni à la malveillance.

Selon les meilleures traditions, on devrait situer ici quelque *excursus* historique par le détour duquel on pourrait, non sans désinvolture, trouver à l'Unesco des précédents remontant, à tout le moins, à l'antiquité gréco-latine.

En fait, des compétitions poétiques qui accompagnaient les jeux olympiques à la communauté des philosophes et des mathématiciens les exemples d'échanges culturels intenses et de coopération intellectuelle sont nombreux dans l'antiquité et leur apport à la civilisation universelle est indéniable. Plus près de nous, à partir de la Renaissance, les créateurs des mathématiques et des sciences physiques modernes avaient institué une vraie communauté (régie par des règles non écrites) qui a permis, par une collaboration non exempte de luttes, mais poursuivie au-delà des

frontières et à travers les siècles, la plus large participation à des constructions intellectuelles comme celles de Tycho Brahé, Copernic, Galilée, Kepler et Newton.

L'astronomie dont l'objet si haut placé au-dessus des frontières crée dans la recherche une communion spontanée, incite ou force à la coordination, offre, déjà à l'aube de ce siècle, des exemples frappants de coopération internationale; qu'il me suffise d'évoquer l'observation organisée du Soleil, vingt-quatre heures par jour, et l'établissement d'une série d'observatoires tout au long du 39⁰⁸' parallèle pour mesurer les variations de la latitude terrestre.

Un trait toutefois caractérise l'Unesco et la distingue de toutes les entreprises intellectuelles qui l'ont précédée : c'est qu'elle répond à un dessein politique conscient. Elle n'œuvre pas uniquement pour l'éducation, la science et la culture, en elles-mêmes et pour elles-mêmes; son but avoué et très noble est de poursuivre, par ce moyen, l'établissement et la consolidation de la paix dans l'esprit des hommes et à l'échelle mondiale.

De ce point de vue, même l'Institut international de coopération intellectuelle établi dans le cadre de la Société des Nations, que l'on considère comme l'embryon de l'Unesco, restait bien en deçà par sa structure intérieure non gouvernementale, comme par ses objectifs.

Nos véritables origines, c'est dans les projets et dans les actes essentiellement politiques que nous les découvrons.

Au plus fort de la tempête d'acier, de feu, de sang, déclenchée par les hommes sur la Terre, l'idée surgit dans quelques esprits généreux et clairvoyants d'œuvrer pour empêcher le retour d'une telle catastrophe en agissant sur l'homme lui-même qui en était la cause et en faisant appel à ce qu'il y avait en lui de plus élevé.

N'est-il pas admirable que, dans la ville à demi détruite de Londres, le 16 novembre 1942, M. R. A. Butler (president of the Board of Education of England and Wales), prit l'initiative d'inviter ses collègues des gouvernements

en exil des puissances alliées (Belgique, France, Grèce, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie) à se réunir pour traiter, non pas seulement des problèmes de l'heure, mais bien pour envisager pour l'après-guerre la création d'une organisation permanente de coopération dans le domaine de l'éducation ? Cependant la Conférence des ministres alliés de l'éducation (CAME) commença par s'institutionnaliser et finalement, dans sa session d'avril 1944, réunissant un nombre accru de délégations et, en particulier, celle des États-Unis d'Amérique présidée par le sénateur Fulbright, elle ébaucha un premier projet d'organisation internationale pour l'éducation.

Cependant tandis que l'Organisation des Nations Unies prenant forme entraînait la création d'institutions spécialisées, il devenait évident que l'on devait songer à une organisation spécialisée dont la compétence ne serait pas limitée à la seule reconstruction dans le domaine de l'éducation. On gardait le souvenir des longs débats de la Société des Nations qui avaient conduit à la création de l'Institut international de coopération intellectuelle, proposé dès 1914, établi à Genève en 1925, intergouvernemental depuis 1929. Quant au Bureau international de l'éducation, malgré une audience morale importante, il n'avait pu obtenir un soutien universel.

En 1944, les circonstances historiques étaient bien différentes ! Les projets élaborés à Londres (et ailleurs, et même par des initiatives privées) rencontrèrent auprès des hommes politiques éclairés qui, s'employant encore à gagner la guerre, songeaient déjà à organiser la paix dans l'intérêt de l'humanité, un appui décisif ! Ainsi F. D. Roosevelt (et les *White House Papers* de H. Hopkins en font foi) entendait transformer l'organisation alliée de la guerre en une organisation alliée de la paix afin que les grandes puissances (du moins aussi longtemps qu'elles sauvegarderaient leur accord) fussent à même d'assurer l'ordre et la paix dans le monde (« to police the world »). Dans ce cadre une

institution spécialisée destinée à servir de soutien intellectuel aux buts des Nations Unies avait tout naturellement sa place.

Ainsi à l'origine de l'Unesco, nous trouvons des considérations réalistes et idéalistes, cependant que l'évolution ultérieure montre comment la force des idées peut influencer le développement des projets et décider de leur avenir. Quoi qu'il en soit, une nouvelle proposition fut soumise aux ministres alliés le 11 avril 1945 par le Dr Kefauver (États-Unis) et le 1^{er} août 1945 le gouvernement du Royaume-Uni distribuait le projet révisé aux puissances alliées et associées, les invitant à une conférence internationale à Londres.

Cette conférence préparatoire réunit en novembre de la même année, sous la présidence de Miss Ellen Wilkinson (ministre de l'éducation du Royaume-Uni), les représentants de 44 États, qui, après des débats très animés, repoussant une proposition française très originale visant à donner à l'Organisation une structure tripartite analogue à celle de l'OIT, adoptèrent l'Acte constitutif de l'Unesco.

Cédant à un plaidoyer passionné de Léon Blum, la Conférence décida de fixer le siège de l'Organisation à Paris. Elle reconnaissait ainsi l'incomparable contribution de la France à la civilisation universelle, mais aussi les mérites de ce pays dans le soutien qu'il avait accordé à l'Institut international de coopération intellectuelle, ainsi que les avantages culturels offerts par la ville de Paris.

En outre, la structure que la Conférence venait d'adopter, contraire à celle qu'avait prônée la France, devait amener la mise en place d'un système administratif nettement inspiré du droit anglo-saxon ; il devenait souhaitable que l'influence du siège choisi vînt équilibrer ces tendances.

Ce sont là des considérations que les assemblées dans leur grande sagesse sentent avant même de les exprimer !

Tirillée entre les nécessités cruelles et immédiates de la reconstruction et la vision des buts à long terme, entre des

conceptions politiques et philosophiques fort différentes, la Conférence de Londres sut être à la hauteur de sa tâche, et nous donna une constitution noblement inspirée.

Certaines déclarations furent conçues et approuvées dans un esprit vraiment religieux ; c'est dans cet esprit qu'il faut les relire. Les pères fondateurs proclamaient : « Que, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. »... « Qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité. »

Ces principes fondamentaux ont été si souvent invoqués par la suite qu'ils tendent à faire partie de la rhétorique qui accompagne inévitablement toute structure sociale ; l'essentiel c'est qu'ils n'ont rien perdu de la valeur d'idéal et de vérité.

Dans l'attente des vingt ratifications nécessaires, la Conférence de Londres avait nommé une commission préparatoire, dont le secrétaire exécutif était sir Alfred Zimmern, ancien directeur adjoint de l'Institut international de coopération intellectuelle, auquel, après son départ pour raisons de santé, succéda Julian Huxley.

La commission s'installa à Paris en septembre 1946, dans l'ancien hôtel Majestic ; là, en novembre de la même année, il y a vingt-cinq ans, s'ouvrait la première session ordinaire de la Conférence générale. Du 20 novembre au 10 décembre, 34 États ayant droit de vote prirent les décisions fondamentales concernant le programme, le budget, le règlement financier, le personnel.

Le premier budget (le budget biennal ordinaire pour 1971-1972 est de \$ 89 898 560) prévoyait une dépense annuelle de \$ 6 950 000.

Le Dr Julian Huxley fut nommé directeur général et, à sa requête, pour deux ans seulement, au lieu des six prévus par l'Acte constitutif. Son prestige culturel si élevé, son énergie, sa bonne humeur et ses manières un peu vives, son attachement à une cause en laquelle il avait une foi profonde devaient imprimer un grand élan à l'Unesco ; mais celle-ci allait aussi bientôt rencontrer les difficultés véritables.

Il apparut en effet que l'Unesco avait à faire face à des antinomies inhérentes à sa conception et à la nature des choses ; il lui fallut donc entreprendre la difficile synthèse des contraires.

L'antinomie fondamentale opposait la culture libre à l'organisation planifiée. La culture est libre dans son essence et cesserait d'être une vraie culture si elle était imposée.

Une organisation (et qui plus est une organisation d'États) a, par nature, des exigences opposées ; elle gagnerait à savoir à l'avance ce qui est vrai, ce qui doit être dogmatiquement enseigné. Malheureusement pour l'Organisation, très heureusement pour la liberté de l'esprit, une telle prévision est impossible. En conséquence, il convient d'assurer la liberté à la culture et l'on doit écarter toute *doctrine officielle, privilégiée, intolérable* dans un monde où la vérité s'établit par la libre discussion.

Toutefois, s'il fallait éviter de faire de l'Unesco une académie supranationale non seulement inutile, mais inadmissible, pouvait-on se résigner à en faire une entreprise chargée de fournir des services éducatifs, scientifiques et culturels au petit bonheur, sans une vue finale, ou même la réduire à une entreprise de vulgarisation ?

Nature ardente, animé d'une foi profonde, le Dr Julian Huxley proposa dès le début une doctrine fondée sur l'évolutionnisme. Le projet de programme était accompagné d'un document intitulé *L'Unesco, ses buts, sa philosophie* qui souleva l'enthousiasme mais aussi la réprobation, si bien

qu'il fallut le considérer comme un témoignage strictement personnel du D^r Huxley.

Ces controverses accompagnèrent l'Unesco pendant les premières années de sa vie. Ainsi le philosophe italien Benedetto Croce publia un article (*Il Mondo*, 8 juillet 1950) dont le titre révèle bien le sens : « L'Unesco : une entreprise erronée. » Comme beaucoup d'autres, cette critique s'appuyait sur des principes justes, mais elle visait une image de l'Unesco qui ne correspondait ni à la réalité ni à sa véritable vocation.

Si ce genre de critique a contribué à entretenir la méfiance de certains milieux culturels à l'égard de l'Unesco, il n'en a pas moins été bénéfique. Par les discussions qu'elles ont suscitées, ces analyses ont fait que l'Organisation ne devint pas ce qu'elle ne devait pas être ; en effet, il existait un danger réel et il a été dépité à temps.

Afin de cerner le sens de la question qui se posait alors, citons un exemple d'un projet important dans l'histoire de l'Unesco et qui reflète les conceptions de Julian Huxley. Il s'agit de l'*Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité*, projet étudié déjà à Mexico en 1947, et adopté après une discussion passionnée à la Conférence générale de Florence (1950) sur la base d'un compromis.

Une telle « histoire » produite par l'Unesco devait revêtir la plus grande autorité. Mais pouvait-on reconnaître à l'Unesco le pouvoir de trancher d'une manière dogmatique et définitive des questions historiques presque toujours vivement controversées ?

La solution pratique apportée à ce problème par la commission présidée par le professeur Paulo E. de Berredo Carneiro et la réussite remarquable qu'elle a obtenue dans ce domaine ont valeur de paradigme.

Chaque volume de l'ouvrage a été confié à un auteur de valeur reconnue, de telle sorte que l'Organisation n'a pas eu à s'engager dans des questions dogmatiques qui ne sont pas de son ressort ; en revanche, par l'intermédiaire des

commissions nationales, tout le travail préparatoire a été soumis à la consultation la plus ample possible. Une coopération internationale, nouvelle dans ses dimensions et plus encore dans sa nature, a ainsi été réalisée. En outre les résultats des recherches qui ne s'accordaient pas avec la thèse de l'auteur ont été publiés soit dans les notes, soit dans l'intéressante série des « Cahiers ».

De même que les apories de Zénon d'Élée n'ont pas supprimé le mouvement, les analyses qui révélaient les antinomies propres à l'Organisation ont servi à éclaircir certains problèmes de fond et à découvrir leurs solutions, mais elles n'ont pas freiné la vie de l'Unesco.

On procéda par essais, approximations successives exprimées dans les décisions concrètes adoptées par la Conférence générale au moment de l'établissement du programme.

Dans l'ensemble de ces décisions peut-on discerner certains principes ou les expédients mis en œuvre pour tenter la synthèse des contradictions décrites ci-dessus ?

Union d'États, l'Unesco, dès ses débuts, devait obtenir de ceux-ci une coopération convaincue, car il ne saurait y avoir d'association sans la contribution des associés; mais, au-delà des États, puisque son domaine est celui de la culture, elle devait atteindre et mobiliser à ses fins tous les créateurs et les porteurs de la culture.

Tout au long de son histoire nous retrouvons ces problèmes, et les réussites et les insuccès de l'Organisation peuvent être mesurés par l'ampleur de cette libre adhésion des esprits.

Dans ce processus, deux instruments que l'Unesco a créés ou développés ont une importance majeure : les commissions nationales et les organisations non gouvernementales (ONG).

Déjà envisagées par l'Institut international de coopération intellectuelle, les premières sont les racines de l'Organisation qui plongent dans le terrain culturel des pays

membres et, tout au long de l'année et à tout propos, apportent la substantifique nourriture au centre. De plus à l'intérieur des pays elles servent de trait d'union entre l'État organisé et la culture libre et préparent la matière à laquelle les conférences générales donnent la forme définitive de volonté politique et juridique.

Les ONG, elles, sont l'expression directe des créateurs et des porteurs de la culture; les suscitant dans les domaines où elles n'existaient pas, les aidant par des subventions à leur début, l'Unesco les a associées, par une politique de contrats, de plus en plus étroitement à l'exécution de son programme pour des tâches bien déterminées.

L'opinion est généralement répandue que les avantages pratiques seuls ont milité en faveur de cette pratique. Il est évident qu'elle permet d'obtenir, en général à moindres frais, les services des personnes les plus compétentes, en évitant de constituer au sein du Secrétariat de nouvelles unités qui, une fois leur tâche accomplie, tendraient à se perpétuer dans une sclérose nuisible pour le programme et la bonne administration.

Toutefois, du point de vue historique, ce ne sont pas les avantages « économiques », mais les raisons « philosophiques » déjà énoncées qui donnent tout son sens et sa pleine justification à la politique de l'Organisation vis-à-vis des ONG et des commissions nationales.

A cette fin l'Unesco a favorisé l'union ou la fédération des ONG dont les buts sont similaires, et intensifié ses rapports avec celles qui existaient déjà. Nous rappellerons ici l'Association internationale des universités, le Conseil international des unions scientifiques, le Conseil international des sciences sociales, le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, l'Icom, l'Icomos, le Conseil international de la musique, l'Association internationale des arts plastiques, le Conseil international du cinéma et de la télévision.

Cette politique a gardé sa raison d'être même alors que

l'Unesco trouvait enfin un corps de doctrine qui, accepté par les Nations Unies, devait l'être par tous ceux qui entraient dans son système.

Ce soutien doctrinaire venait trop tard pour le D^r Julian Huxley dont le mandat expirait, lorsque, le 10 décembre 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme fut adoptée.

La nouvelle fut reçue avec enthousiasme à Beyrouth où la Conférence générale en session décida de consacrer les forces de l'Organisation à la mise en œuvre des principes de la Déclaration.

Il y a en effet dans la Charte des Nations Unies, dans l'Acte constitutif de l'Unesco, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, une doctrine fondamentale commune. Toutefois ce fait essentiel n'a été compris que très progressivement, et plus précisément seulement au cours des dernières années. D'autre part, on doit reconnaître que cette doctrine ne s'applique qu'à certains domaines et laisse sans solution un nombre de questions où réapparaît l'antinomie fondamentale.

En 1948, venait à échéance la période biennale pour laquelle Julian Huxley s'était engagé. Le Conseil exécutif, invité en Turquie sur la route de Beyrouth, où devait se tenir la Conférence générale, connut quelques difficultés pour remplacer une personnalité si marquante.

Il parvint enfin à proposer le Mexicain Jaime Torres Bodet qui fut élu à Beyrouth. Homme de lettres, poète, homme politique ayant exercé dans son pays les plus hautes fonctions, associé à la naissance de l'Unesco et même à la rédaction de son Acte constitutif, il apportait à l'Organisation des forces nouvelles et la fraîcheur de la culture latine du Nouveau Monde, sans pourtant s'écarter des idées essentielles de son prédécesseur.

Il avait bien compris le problème central lorsque, deux ans plus tard, à Florence, il affirmait à la Conférence géné-

rale : « Le programme d'une organisation telle que la nôtre doit être quelque chose de plus qu'une série d'instructions au Directeur général... Il est urgent, à mon sens, d'associer effectivement dans le cadre du programme l'action réalisatrice qui incombe aux États membres et les services de liaison, de stimulation et de coordination qu'il appartient au Secrétariat d'assurer. »

L'Unesco continuait donc de chercher laborieusement sa voie et devant l'éternel problème des besoins et des moyens faisait une première tentative rationnelle d'établir un système de priorités et d'avoir plus de « prise sur l'imagination populaire » par l'adoption d'un « programme de base ».

La Conférence générale reconnaissait l'existence de dix tâches principales et le programme de base énumérait quelque 120 activités.

Malgré ces efforts louables, malgré un bilan remarquable, il fallut constater deux ans plus tard, à Paris, que quelles qu'en aient été les raisons profondes, on n'était pas parvenu à gagner la confiance de la majorité des États membres — devenus 65.

De l'avis de M. Torres Bodet « l'un des dangers qui menaçaient l'Unesco était celui de son installation dans la petitesse ». Il ne fut pas suivi par la Conférence générale, laquelle adopta pour le budget une somme inférieure non seulement à celle que le Directeur général avait demandée, mais aussi à celle qu'il estimait nécessaire à une simple stabilisation.

C'est dans ces conditions que, s'adressant à la Conférence générale dans des termes émouvants et, pour la première fois, dans sa langue maternelle, Jaime Torres Bodet donna sa démission le 22 novembre 1952.

La profondeur de la crise apparut lorsque le Conseil exécutif eut à choisir un candidat pour succéder à M. Torres Bodet. Enfin, Luther Harris Evans se dévoua, permettant ainsi au Conseil exécutif de surmonter les difficultés de l'heure. Par son expérience de grand administrateur de

l'une des plus importantes institutions culturelles, la Library of Congress des États-Unis d'Amérique, par son appartenance à une grande nation réputée pour son sens des réalités, par toute sa formation, le nouveau directeur général, élu par la Conférence générale à sa deuxième session extraordinaire en juin 1953, donnait à ceux dont les critiques avaient provoqué la crise les garanties qu'ils souhaitaient.

Le Conseil exécutif comprit cependant la nécessité de repenser l'Unesco dans ses buts, dans ses méthodes et dans ses moyens d'action pour parvenir à un programme qui refléterait mieux les objectifs visés.

Sur l'initiative de quelques-uns de ses membres et notamment de M. Vittorino Veronese et du professeur Henri Laugier, qui bien que de formation très différente étaient dans une certaine mesure porteurs d'instances culturelles très proches de celles qui avaient succombé à la Conférence générale, le Conseil exécutif, présidé alors par sir Ronald Adam, fut convié à des réunions privées qui se tinrent dans un château prêté par le Conseil national de la recherche et se poursuivirent dans le cadre de la Fondazione G. Cini.

Le résultat de ces discussions animées et fructueuses a été consacré dans un document, qui doit beaucoup à l'imagination et à la plume de M. René Maheu; il fut soumis à la huitième session de la Conférence générale à Montevideo en 1954. Ce document mémorable (8C/PRG/13) a marqué un tournant décisif dans la vie de l'Organisation, établissant les bases de la réforme du programme approuvée à Montevideo.

En présentant ce projet le Dr Evans rappelait que son prédécesseur, qui pourtant avait si puissamment développé l'Organisation, avait démissionné « parce qu'il ne trouvait pas chez les États membres la coopération et le concours qu'il jugeait indispensables ».

La réforme proposée visait à obtenir ce concours d'une

part par une plus grande clarté et une concentration dans le programme grâce à l'introduction d'un certain nombre de projets majeurs, de l'autre par la création d'un système d'aide aux États membres. L'une et l'autre de ces nouveautés avaient encore une fois comme base et comme but un contact plus étroit avec les États membres, les commissions nationales et, par l'intermédiaire de celles-ci, avec les producteurs de la culture.

C'est dans son application que la nouvelle conception du programme devait prouver toute sa valeur au cours de la période de transition de l'Unesco.

Bien que des esprits chagrins (il s'en trouve toujours) aient pu dire à l'époque que l'Unesco avait produit des projets mineurs pour des problèmes majeurs, il est indéniable qu'elle était en train de former des instruments providentiels pour son développement ultérieur.

Ainsi le Projet de recherches sur les zones arides devait devenir, indépendamment des succès et des déboires dont nous n'avons pas à traiter ici, un modèle d'attaque interdisciplinaire d'un problème complexe et en même temps avec un esprit scientifique rigoureux, mais ayant en vue des fins pratiques aux conséquences économiques certaines. Il constituait aussi un rodage précieux des méthodes de travail dans la coopération entre l'Unesco et les ONG qui devait ensuite se révéler essentielle pour tous les projets de plus grande envergure.

De même le Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident a constitué une préparation morale de la plus grande utilité pour les tâches accrues qui attendaient l'Unesco avec l'entrée de nouveaux États, à un moment (1954) où l'expansion des États membres (de 70 à 125) était difficilement prévisible.

Il est intéressant de rappeler ici que l'Institut international de coopération culturelle s'était attaqué au même problème par la méthode qui lui était propre, en publiant un

échange de lettres entre penseurs de l'Orient et de l'Occident.

Enfin, si depuis 1950 le Programme élargi d'assistance technique était entré en application dans les domaines de compétence de l'Unesco, celle-ci ressentait le besoin d'un programme d'aide qui lui fût propre aussi bien dans son étendue géographique que dans le choix des objectifs et dans les méthodes. Ce programme qui permet de rendre, à leur demande, des services aux États membres fut ensuite dénommé de « participation aux activités des États membres » : au-delà de la signification purement psychologique de ce changement de nom, il faut retenir la valeur profonde de la « participation ».

Il s'agit d'une action concertée de l'Unesco et de ses membres dans le cadre d'une politique commune. Nous trouvons là *in nuce* le principe même qui inspirera par la suite l'action bien autrement puissante de l'Organisation pour le développement à l'échelle mondiale. Toutefois, déjà à ce stade encore modeste, l'instrument de la « participation », dont le Secrétariat joue avec une virtuosité remarquable, a rendu de tels services, notamment en faveur de l'essor des commissions nationales — organes essentiels et irremplaçables, que l'on ne saurait les apprécier sans les avoir constatés de l'intérieur des pays membres.

Mais là ne s'arrêtent pas les innovations de la huitième session de la Conférence générale, si riche en événements importants pour la vie de l'Organisation.

Jusqu'en 1954, le Conseil exécutif était composé de personnes qui ne représentaient pas l'État auquel elles appartenaient.

Cela donnait certes beaucoup d'indépendance aux personnalités élues par la Conférence générale à titre individuel, mais l'Organisation, devant l'ampleur croissante des tâches auxquelles elle se préparait, ressentait le besoin de pouvoir compter sur l'appui des États qui exprimeraient ainsi au Conseil par la voix autorisée d'un représentant

aussi bien l'engagement à soutenir le budget devant la Conférence générale que le choix des objectifs, la réponse donnée par le programme dans sa conception et dans son exécution aux exigences du monde. Cette nécessité était encore renforcée par l'espacement des sessions de la Conférence générale, biennales dès 1952.

La proposition d'attribuer à chaque membre du Conseil la qualité de représentant du gouvernement de l'État dont il est le ressortissant (Acte constitutif, art. V.1), malgré l'opposition de la Belgique, de la France et de l'Uruguay qui pour de très nobles motifs voulaient s'en tenir à l'ancien système, fut adoptée à une très large majorité. Toutefois, pour les raisons que l'opposition avait soulignées, le caractère de l'élection *intuitu personae* fut conservé.

Malgré la réforme adoptée à Montevideo, le Conseil exécutif n'est donc pas composé de délégations d'États : ses membres sont élus à titre personnel et, bien qu'ils représentent l'État auquel ils appartiennent, ils exercent leurs pouvoirs au nom de la Conférence générale tout entière.

Formule heureuse, consacrée dans l'Acte constitutif (Art. V.12), solution ingénieuse propre à l'Unesco ! Elle est encore inspirée de la conception originelle du Conseil et elle exige des membres un engagement personnel et une grande élévation d'esprit pour demeurer fidèles à la fois à leurs propres inspirations personnelles et nationales et pour se hausser néanmoins à l'international afin d'être dignes de parler au nom de tous les États membres. Cette structure, il est vrai, pose parfois des problèmes dont la solution appartient à la seule conscience des membres du Conseil. Mais l'ancienne formule en posait aussi, comme on en fit l'expérience dès la troisième session de la Conférence générale à propos de la démission de l'un des membres du Conseil.

Dans une large mesure, c'est du fait de cette structure que le Conseil exécutif est un ensemble d'hommes et de femmes dévoués à la cause commune de l'Unesco, qui se

connaissent, s'apprécient, et, dans une confiance mutuelle, conjuguent leurs efforts vers des objectifs communs.

S'il est permis avec le recul des années d'exprimer un vœu, ce serait que dans l'avenir le Conseil ne cesse d'être cette réalité humaine qui en fait un organe très vivant.

La réforme venait à point nommé pour cette raison encore que la Conférence générale de Montevideo enregistrait la participation pour la première fois de l'URSS qui, après avoir participé en 1944 aux travaux préparatoires, venait de déposer à Londres les instruments de son adhésion en même temps que l'Ukraine et la Biélorussie. Trois pays socialistes de l'Est européen (Hongrie, Tchécoslovaquie et Pologne) qui, après une crise politique intervenue à la sixième session de la Conférence générale, s'étaient tenus à l'écart, reprenaient un rôle actif. Même s'il fallut attendre quelques années encore l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie, dès ce moment le grand courant politique et culturel du matérialisme historique, de la pensée marxiste, était vigoureusement représenté à l'Unesco; celle-ci ne franchissait pas seulement une étape importante dans son aspiration à l'universalité, elle voyait aussi la pensée qui forme son programme profondément enrichie.

Les discussions au sein de la Conférence générale et du Conseil exécutif qui, très élevées, n'avaient pu toujours éviter un certain académisme, assumaient désormais une intensité, un contenu politique, au sens meilleur du mot, une acuité, surtout dans les premières années, qui renforçaient le contact avec le réel et préparaient l'Unesco aux tâches qu'elle ne faisait qu'entrevoir.

A cet égard encore la réforme du Conseil exécutif s'avérait providentielle.

Il faut rappeler à ce stade que le Conseil, qui comptait 18 membres au début, a vu à plusieurs reprises sa composition accrue pour être portée au chiffre actuel de 34 membres. Cette évolution qui a suivi l'accroissement du nombre des États membres et l'augmentation du programme a pour

but d'assurer une meilleure représentation géographique et une meilleure répartition des compétences. Toutefois elle pose des problèmes que le Conseil s'efforce de résoudre par des procédures ingénieuses en révisant sans cesse et en améliorant ses méthodes de travail.

En septembre 1958, l'Unesco a pris possession de son nouveau siège, place de Fontenoy.

C'est à partir de ce moment que la Conférence générale a cessé ses pérégrinations qui l'avaient menée à Mexico, Beyrouth, Florence, Montevideo et New Delhi. Il n'est pas exclu qu'à l'avenir la Conférence générale, sur l'invitation d'un État membre, siège à nouveau hors de Paris. De telles sessions, hors siège, entraînent des dépenses mais elles présentent un actif moral certain.

Entité morale, de nature internationale et de contenu culturel, l'Unesco a eu nécessairement recours à la plus large collaboration internationale pour la construction de son siège, qui constitue en soi une entreprise culturelle de valeur.

Un groupe de cinq architectes (Lucio Costa, Walter Gropius, Charles Le Corbusier, Sven Markelius, Ernesto Rogers) a conseillé l'Organisation dans la phase initiale et pour le choix du projet, qui est dû à la coopération de Marcel Breuer (États-Unis d'Amérique), Pier Luigi Nervi (Italie), Bernard Zehrfuss (France). On a fait appel à Eero Saarinen pour étudier l'environnement des bâtiments. Cependant l'intégration des arts plastiques dans l'architecture, étudiée avec soin, a été réalisée grâce à des sculptures de Jean Arp, Henry Moore, un mobile d'Alexandre Calder, des peintures de Karel Appel, Afro Basaldella, Roberto Matta, Pablo Picasso, Rufino Tamayo, les « murs du soleil et de la lune » en céramiques exécutées par Artigas sur dessin de Juan Miró et une mosaïque de Bazaine.

Aux dons de certains États membres sont dus le jardin japonais et l'aménagement initial de quelques salles de

réunion (République fédérale d'Allemagne, Danemark, États-Unis, France, Italie, Suisse et Tchécoslovaquie).

En 1958 se posa la question de la succession du D^r Evans. Au mois de septembre le Conseil exécutif, invité à Cologne par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, choisit comme candidat à la Direction générale Vittorino Veronese. Associé aux travaux de l'Unesco depuis l'admission de l'Italie, membre et président du Conseil exécutif, administrateur de banques, juriste passionné de sciences sociales, M. Veronese s'était distingué comme organisateur et animateur de mouvements catholiques laïques à l'échelle mondiale.

Une telle élection, inconcevable encore quelques années plus tôt, démontrait l'ampleur du progrès accompli par l'Unesco et par la conscience de la communauté politique et culturelle internationale. La discussion des problèmes fondamentaux avait conduit à un degré de maturité où il devenait difficile de douter de l'impartialité non seulement d'un homme, mais bien de l'Institution tout entière.

Cependant le monde traversait une évolution politique qui allait apporter un changement dans l'Unesco; par son ampleur et sa nature, il devait assumer le caractère d'une mutation; du fait de l'accession à l'indépendance de nombreux États, surtout africains, leur adhésion massive à l'Organisation déplaçait le centre de gravité des intérêts pratiques de celle-ci et mettait à l'ordre du jour le développement des fonctions opérationnelles.

En conséquence, si les méthodes et les instruments ont été ébauchés après la Conférence générale de Montevideo, le mandat de Vittorino Veronese fut consacré, dès le début, à un inventaire à l'échelle mondiale des nécessités du développement dans les domaines qui relevaient de la compétence de l'Unesco. Ces nécessités se révélaient de plus en plus grandes, urgentes, au fur et à mesure que les États nouveaux et le monde en prenaient une conscience plus

claire. Ainsi les conférences des ministres de l'éducation des pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique (tenues à Karachi, à Santiago et à Addis-Abéba) aboutirent à une révélation.

Réunis entre eux pour la première fois — et c'est déjà un grand mérite de l'Organisation que d'être parvenue à ce résultat — les responsables politiques de l'éducation, devant l'ampleur des besoins et le défaut de ressources, eurent le courage, contre l'attente de la plupart des observateurs, de renoncer aux solutions de repli, telles que l'éducation de base, pour affirmer la nécessité de promouvoir systématiquement un programme complet d'enseignement obligatoire pour les jeunes de leurs pays.

Cette attitude, jugée peu réaliste par certains, était pourtant la seule digne de pays libres. Dans la mesure où les forces de l'esprit et une saine volonté politique peuvent influencer le développement de l'histoire, cette attitude a trouvé sa justification. Sous-estimer le rôle, peut-être irremplaçable, joué par l'Unesco dans cette prise de conscience, serait une erreur grave.

Il faut rappeler ici, quitte à anticiper sur les événements, la contribution active de l'Unesco au développement des idées dans les domaines de sa compétence, en particulier aux mouvements d'idées dans le monde concernant l'éducation.

Si l'expérience de l'éducation de base, malgré les efforts qu'elle avait coûtés à l'Organisation, avait dû céder devant l'exigence précise de l'éducation obligatoire universelle, l'éducation des adultes, objet de la Conférence d'Elseneur (1949), retrouvait un élan nouveau à la Conférence de Montréal (1960) : cette conception, loin de freiner la poussée vers l'alphabétisation universelle d'un côté et l'idée montante de l'éducation permanente de l'autre, encourageait au contraire l'une et l'autre.

Certes, tant sur le plan conceptuel que sur le plan pratique, les rapports entre ces programmes demandent à être éclaircis, mais l'Unesco continue à s'y employer activement.

L'Organisation a toujours eu une conscience claire de sa présence dynamique et dialectique dans le moment historique actuel et dans son évolution. Si elle n'a jamais eu la prétention de substituer ses orientations et ses décisions à la volonté souveraine des États membres, elle a souvent éclairé et orienté sa propre action de manière à la rendre prévoyante et à devancer ainsi les développements ultérieurs.

C'est pour cette raison que l'Unesco a pu s'adapter aux événements dont le cours se précipitait, sans perdre de vue ni ses tâches immédiates ni ses finalités ultimes.

Cette conduite est particulièrement évidente dans la politique suivie dans le domaine de l'éducation, fondée sur deux principes qui répondent à deux préoccupations fondamentales. L'Organisation a toujours considéré que l'éducation constituait en même temps l'exercice d'un droit fondamental de l'homme et un instrument, un moment essentiel du processus de développement socio-économique.

C'est pourquoi on trouve cette force de continuité dans l'idéal et dans la pratique de l'Organisation. C'est elle qui relie les premières expériences de l'éducation de base à la conquête d'une dimension nouvelle et universelle — l'éducation permanente — à travers les expériences significatives des conférences régionales. Ces dernières ont affronté le problème du droit universel à l'instruction. Avec un courage presque révolutionnaire, elles ont proposé les méthodes et les délais de sa mise en œuvre. Pour parvenir à ce résultat, il fallut étudier attentivement l'ensemble culturel et politique, social et économique, dans lequel se déroule concrètement la vie des individus, des collectivités et des États. Il a donc été nécessaire d'affronter le problème de l'éducation dans le contexte du problème de la planification économique et, en même temps, d'envisager, avec l'esprit, la mentalité du planificateur, le processus même de l'éducation et de la formation.

Ces mêmes relations étroites entre l'élaboration logique et les exigences pratiques se sont manifestées dans l'introduction du concept d'alphabétisation fonctionnelle.

Sans entrer dans des détails qui ne relèvent pas de notre étude, il importe pour une vue historique d'ensemble de souligner deux traits très significatifs de l'action de l'Unesco.

Dans des questions si difficiles et notamment dans l'élaboration de concepts délicats, ayant des implications pratiques considérables dans la vie des individus et des États membres, l'Unesco a procédé parfois par tâtonnements; mais par une succession d'efforts, à la recherche constante de la vérité et d'une efficacité accrue, elle a su tirer la leçon de ses erreurs.

Ainsi quand on a dû abandonner l'expérience de l'éducation de base, qui avait pourtant absorbé bien des énergies, on a su en tirer profit dans les orientations nouvelles et dans les nouveaux projets. Ce fait très important témoigne de la vitalité de l'Organisation. Il démontre aussi notre second point, à savoir que, dans ce processus, l'Unesco ne s'est jamais contentée d'être à la remorque des événements.

Non seulement, comme nous l'avons vu à propos des conférences des ministres de l'éducation, elle a provoqué et rendu possibles certains faits qui ont déterminé une prise de conscience universelle de certains problèmes, mais tout en évitant les dangers du dogmatisme, en respectant l'âme des nations et des individus, elle a contribué activement à la formation de la pensée sur ces mêmes problèmes.

On se plaît souvent à évoquer le rôle de catalyseur au sujet de l'Unesco et la comparaison est utile ne serait-ce que pour apaiser ceux qui s'opposent à des projets pour des raisons d'économie oubliant que certains catalyseurs coûtent beaucoup plus chers que les autres ingrédients qui interviennent dans une réaction. Toutefois, même s'il ne s'agit là que d'une métaphore, il faut souligner que, dans les domaines principaux de sa compétence, le rôle joué par

l'Unesco pour le développement des grandes idées paraît beaucoup plus actif et dépasse largement l'image commune de la catalyse.

Dans une large mesure, cette œuvre a été accomplie grâce à l'apport des experts et des délégués gouvernementaux, au cours d'innombrables réunions, de natures très différentes (des conférences générales aux comités restreints) : mais c'est justement cela l'Unesco !

Le 8 mars 1960, le directeur général alors en fonction, M. Veronese, lançait au monde un appel pour sauver les trésors de la Nubie. C'était là un acte de courage et même, selon des observateurs nombreux, un acte de témérité. En effet, l'Unesco et la coopération internationale ne pouvaient faillir dans une telle entreprise : c'était donc aussi un acte de foi. De par sa complexité, son ampleur, les concours techniques et financiers qu'elle appelait, sa nature, enfin, tout à fait différente de toutes les opérations normalement admises comme étant du ressort de l'Unesco, une telle entreprise était entièrement nouvelle.

Ceux-là même qui étaient prêts à consacrer des sommes importantes à l'éducation et à la science n'admettaient pas, pour des fins essentiellement culturelles, le sacrifice qu'on leur demandait. Après des débats difficiles, il fallut recourir au système des contributions volontaires.

La détermination inébranlable, faite d'énergie et de subtilité du directeur général qui succédait à M. Veronese, M. René Maheu, a permis de mener à bien cette œuvre, connue dans le monde sous le nom de son élément le plus spectaculaire, Abou Simbel. Elle a plus fait pour la renommée de l'Unesco que beaucoup d'autres activités plus obscures mais non moins méritoires.

La réponse que la solidarité internationale a donnée à ceux qui avaient fait preuve de confiance en elle les a pleinement récompensés.

Sans vouloir les diminuer en rien, nous croyons pouvoir

placer au-dessus de ses étonnantes réussites techniques et financières, la valeur politique et morale de l'entreprise.

Pour la première fois le monde avait prouvé concrètement par les actes qu'il était sensible à certaines valeurs culturelles et que, toute considération d'utilité pratique mise à part, il pouvait accepter des sacrifices pour elles. L'unité substantielle de la civilisation humaine se trouvait ainsi affirmée. C'était en soi un résultat majeur qui ouvrait à l'Unesco des perspectives nouvelles et pleines de promesses.

En 1960, l'Organisation des Nations Unies, engagée dans l'œuvre de pacification du Congo, fit appel à l'Unesco. La réponse fut immédiate, positive et concrète.

L'Unesco, par son action, a su prouver qu'elle était le meilleur des auxiliaires aux côtés des Nations Unies pour assurer la paix. Elle a ainsi confirmé, sur le plan des idées, la validité de sa conception politique, telle que nous venons de l'esquisser. Par ailleurs et sur le plan de l'efficacité, elle a prouvé que déjà au début des années soixante, elle était assez préparée pour pouvoir entreprendre d'un jour à l'autre, et sans improvisation, une opération d'une telle envergure.

La même année, en juin 1960, le Conseil économique et social adoptait une décision révolutionnaire. En effet, à sa vingtième session, il reconnaissait dans une résolution que l'éducation était non seulement un facteur essentiel du développement économique, mais encore un élément indispensable à la consolidation des résultats acquis.

La proclamation de cette vérité évidente donnait à l'Unesco l'accès aux sources de financement jusqu'alors réservées aux infrastructures matérielles. L'Organisation allait connaître une mutation et acquérir une dimension nouvelle dans le domaine opérationnel. En affrontant les problèmes nouveaux qui ne découlaient plus du manque de fonds, mais des disponibilités accrues, elle devait de

nouveau se montrer à la hauteur de sa tâche. Il lui fallut découvrir la proportion harmonieuse à établir entre les ressources matérielles et les ressources en personnel qualifié.

Il ne s'agit pas seulement du problème déjà considérable de prospection, de formation et d'administration. L'afflux de fonds extrabudgétaires à côté du programme ordinaire posait des questions politiques et des questions de principes.

Bien que les financements internationaux extrabudgétaires soient réglés eux aussi par la volonté des États, celle-ci se manifeste par des procédures différentes de celles que suit la Conférence générale pour l'adoption du programme ordinaire et du budget de l'Organisation. Comme la seule part du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) devait atteindre en 1971-1972 presque 80 % du budget ordinaire, le danger de voir le contrôle des opérations échapper à l'organe souverain devenait réel.

De plus le programme ordinaire par le résultat de ses recherches devait constituer la source et l'inspiration de l'action opérationnelle. Répondre aux besoins les plus variés sans rompre l'unité de sa personnalité : telle est l'une des nombreuses synthèses qu'il appartient à l'Organisation de réussir.

Enfin une Organisation tournée vers le développement se devait de planifier son développement propre et d'assurer sa croissance dans un rapport juste entre les ressources disponibles sur le plan mondial et l'immensité des besoins inventoriés.

C'est sous la direction de M. Maheu que l'Unesco par une réflexion critique continue, une suite d'essais marqués autant par la hardiesse que par la prudence, est parvenue graduellement à apporter une solution à ces problèmes.

En 1964, à sa treizième session, la Conférence générale approuva, en matière de programme, une politique tendant non à la stabilisation mais à la normalisation des objectifs.

A la session suivante, en 1966, elle adoptait pour établir le budget une méthode nouvelle qui devait permettre de mesurer les activités en termes réels, indépendamment des fluctuations monétaires. Ce réalisme budgétaire devait permettre d'évaluer mieux l'accroissement de l'Organisation et d'en établir le taux en évitant les aspects souvent dramatiques que cette opération avait revêtus dans le passé.

Nous venons de mentionner le directeur général actuel : M. René Maheu. Associé depuis les débuts à la vie de l'Unesco, il lui avait consacré ses énergies dans différents emplois, au Département de l'information, comme directeur de cabinet de J. Torres Bodet, comme sous-directeur général puis directeur général adjoint. Quand M. Veronese dut quitter l'Organisation pour raison de santé, M. Maheu fut chargé de l'intérim par le Conseil exécutif. En 1962, lors de sa session d'Istanbul, le Conseil proposait la candidature de René Maheu à la Conférence générale qui l'élisait directeur général pour une première période de six ans.

Sur proposition unanime du Conseil exécutif et par un vote unanime de la Conférence générale à sa quinzième session (Paris, 1968), ce premier mandat devait être renouvelé pour une autre période de six ans.

La description des différentes activités de l'Organisation nous a conduit à plusieurs reprises à rappeler la contribution personnelle de M. Maheu, avant et après sa nomination au poste de directeur général. Il sort de notre cadre de décrire l'ampleur et la multiplicité de son œuvre, l'empreinte qu'il a donnée aux secteurs si différents du programme, comment il s'est acquitté de ses fonctions en portant dans les États membres la parole de l'Unesco, en interprétant devant les assises internationales les plus qualifiées sa pensée ou la haute conception qu'il a de sa mission.

Il faudrait l'avoir vécue personnellement pour apprécier

pleinement la tâche écrasante d'un directeur général face aux responsabilités administratives importantes que la structure lui impose, sous la pression constante des requêtes des États membres qu'il ne saurait considérer comme indues puisqu'elles émanent des instances du monde entier et qui doit, dans ces conditions, exercer une activité créatrice dans des domaines si divers qu'il est malaisé de les maîtriser tous.

C'est avec le plus grand respect qu'il faut considérer l'œuvre de ces hommes voués à la fonction publique internationale; il convient d'admirer particulièrement la façon dont, depuis dix ans, le directeur général, M. Maheu, s'acquitte de son mandat et prodigue ses énergies physiques et intellectuelles aux limites de l'humain.

Il convient de mentionner ici quelques-uns des problèmes affrontés par l'Unesco dans une période plus récente.

En février 1963 s'ouvrait à Genève la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées. Quand, quelques années auparavant, les Nations Unies et les pays « nucléaires » avaient voulu traiter certaines questions, principalement pratiques il est vrai, ils avaient eu recours à la création d'une nouvelle institution spécialisée : l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cette décision avait été ressentie comme une défaite pour l'Unesco qui porte dans son sigle un « S » représentant la science. En 1963, dans un contexte dominé par l'idée de développement, l'Unesco ne devait pas faillir à sa tâche. Le Directeur général et le Conseil exécutif examinèrent attentivement le problème. Décevante pour certains espoirs inspirés par un optimisme facile, la réponse fut courageuse. On ne pouvait répandre miraculeusement par quelque « Sésame ouvre-toi » les bienfaits de la science. La science — et avec elle la vraie indépendance intellectuelle — ne pouvait venir que d'une conquête intérieure. Une telle vérité ne justifiait

pas l'inaction; mais, bien au contraire, elle militait en faveur d'un programme renforcé pour stimuler, d'un côté, la recherche pure et, de l'autre, les applications de la science par l'implantation de la science dans les pays intéressés. En conséquence, la session suivante de la Conférence générale (1964) approuva pour la science une priorité accrue, égale à celle de l'éducation. L'essor du programme des sciences, les problèmes les plus actuels tels que ceux de l'écologie, n'entrent pas dans le cadre de ce survol historique.

Une autre activité à laquelle le Directeur général a accordé toute son attention, parce qu'elle touche aux racines mêmes de l'Unesco, est l'action normative. Elle ne saurait atteindre l'importance qu'elle revêt à l'OIT mais, par l'ampleur et la vigueur qu'elle a prises, elle confère à l'Unesco une dimension nouvelle. Déjà, dans les années d'apprentissage, elle n'était pas négligeable, puisqu'elle produisait en 1948 l'Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel et, en 1952, la Convention universelle sur le droit d'auteur. Mais, reliée désormais d'une manière plus consciente à la réalisation des principes consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, cette activité s'intègre mieux au programme et nous ramène encore une fois à ce noyau de doctrine commune que nous avons déjà mentionné.

Du fait de sa formation, le Directeur général actuel devait accorder à la philosophie qui sous-tend la conception des activités de l'Organisation et leur assure force et validité en les reliant à une idée cohérente de la condition humaine, une attention particulière. L'Unesco se trouve de ce fait ramenée à des problèmes qui se sont posés dès ses origines, mais si elle affronte les mêmes risques c'est avec des armes nouvelles.

La distinction entre éducation, science et culture correspond bien à des réalités précises ou représente tout au

moins une classification utile. Toutefois, dans la perspective de son développement, l'Unesco semble appeler de toutes ses forces le jour où ces trois catégories n'en feront qu'une, où tout sera en même temps éducation, science et culture. Dans le cadre de cette dernière, prise dans son acception la plus large, devrait s'accomplir le grand œuvre qui a pour objet un humanisme nouveau.

En 1964, M. Maheu disait : « Il n'est pas à l'heure actuelle de tâche plus importante que de pourvoir l'homme moderne d'un sens nouveau embrassant la totalité de ses horizons divers. »

René Maheu, devançant les temps et ne se laissant pas entraîner par le sens commun à adopter les solutions de facilité, a eu le courage de projeter et de commencer à mettre en œuvre une synthèse supérieure visant à un humanisme scientifique rénové.

La synthèse humaine qu'il nous propose comme but ultime est une noble et très haute conception, très ambitieuse aussi, puisqu'elle conduit l'Organisation aux frontières de ses possibilités.

Trouvera-t-on là une solution à l'antinomie fondamentale que nous avons décrite ? Pourra-t-on arriver par cette vue à transformer une union des États en une vraie société des esprits ? Peut-on vraiment aspirer à ce supplément d'âme que, se réclamant de Bergson, Jacques Maritain invoquait ?

Certes l'arc de vingt-cinq ans que nous venons de parcourir est bien court dans la vie d'une Organisation : mais combien comptent les années de jeunesse !

Certes cet espace de temps est aussi bref qu'un clin d'œil dans la couche encore si mince des quelques millénaires de notre civilisation. A tel point que, plutôt que dans l'histoire, nous nous sentons plongés dans l'actualité.

Si tel philosophe a pu dire que toute recherche du passé est faite à la lumière des problèmes du présent, de telle

sorte que toute vraie histoire est toujours une histoire contemporaine, nous pouvons, en guise de conclusion, former le vœu que l'Unesco, œuvrant activement à la solution des grands problèmes humains et, grâce à ceux qui l'animent, solidement ancrée dans les réalités du présent, tout en restant tournée vers l'avenir où l'utopie se fait réalité, soit et reste longuement dans l'histoire contemporaine, comme l'un de ses moteurs essentiels.

Ce livre était déjà sous presse lorsque, au cours de sa 88^e session, le Conseil exécutif fut amené à adopter, le 29 octobre 1971, une décision dont l'importance n'échappera à personne, et aux termes de laquelle « à partir de ce jour, le gouvernement de la République populaire de Chine est l'unique représentant légitime de la Chine à l'Unesco » (88 EX/Décision, 9). Le Conseil invitait « le Directeur général à agir en conséquence ». La représentation de la Chine à l'Unesco, de même qu'aux Nations Unies, était assurée précédemment par le gouvernement de la République de Chine. (NDLR.)

Deuxième partie

La communication
et la coopération
intellectuelle internationale

Introduction

par Charles Frankel

Pourquoi s'intéresser à la communication intellectuelle internationale ?

On peut donner à cette question une réponse simple et convaincante bien qu'incomplète : il est mille et un domaines où il importe de communiquer comme si les frontières n'existaient pas. C'est vrai de la physique, de l'histoire ancienne, de la philosophie, du génie industriel, du cinéma, de la production alimentaire, de la médecine, de la conservation des œuvres d'art, etc. Si dans ces domaines il faut en savoir davantage, et si les échanges avec d'autres mènent à accroître nos connaissances, l'intérêt de la communication intellectuelle internationale devient évident. En fait, pour les nations qui y participent, ses avantages pratiques sont inestimables et rares celles — si même il en existe — qui puissent se permettre de rester en marge des échanges de cette nature.

Aussi importante qu'elle soit, cette réponse pourtant est incomplète. Si elle fait apparaître les avantages pratiques de la communication internationale, elle n'explique pas pourquoi cette communication suscite aussi des résistances ; si elle définit les buts immédiats que les nations se proposent d'atteindre, elle néglige les objectifs indirects que la communication internationale va servir aussi bien ; elle passe sous silence les tensions et les difficultés, les risques et les déceptions qui accompagnent cette communication, et dont il faut tenir compte pour la juger à sa juste valeur. Il convient en effet de considérer ces tensions et ces risques comme des inconvénients graves de la communication intellectuelle internationale, mais aussi comme des

conditions nécessaires à l'épanouissement de valeurs particulières beaucoup plus importantes que les avantages pratiques immédiats que procure le progrès des connaissances.

Il faut bien reconnaître que la communication intellectuelle au-delà des frontières (quel que soit son projet immédiat) s'accompagne de dangers et de risques évidents. C'est sans doute une bonne chose que de s'initier à telle technique de lutte contre le paludisme ou à telle méthode d'éducation mise au point à l'étranger, mais les mauvaises idées s'importent comme les bonnes et les échanges entre nations peuvent aussi bien être négatifs que positifs. Il arrive souvent aussi que des idées bonnes et utiles s'accompagnent d'inconvénients imprévisibles. Facteurs historiques essentiels de progrès humain, les contacts et la diffusion culturels sont également des causes possibles de confusion culturelle et de troubles sociaux.

Quand une nation importe des techniques manifestement utiles, telles que la machine à vapeur, la vaccination, ou encore un idéal aussi digne de faire naître l'enthousiasme que celui de l'éducation universelle, il faut cependant s'attendre à ce que cet apport ait un effet profondément perturbant sur la structure sociale. Et quand elle exporte ses propres techniques et ses propres idées vers d'autres pays, dans son propre intérêt ou parce qu'elle estime qu'il faut en faire profiter le reste de l'humanité, une nation exporte le plus souvent beaucoup plus qu'elle ne le croit. Avec la machine à vapeur et l'automobile, la mitrailleuse et la Bible, la civilisation européenne a exporté par exemple l'idée d'autodétermination nationale, amorçant elle-même, alors qu'elle bâtissait son empire colonial, le processus qui le lui ferait perdre et qui modifierait par contrecoup sa structure politique et celle de l'Amérique du Nord.

Puisque de tels échanges ont des conséquences ambiguës, on comprend qu'un peu partout ils éveillent des sentiments mélangés. S'ils aident les peuples à résoudre leurs

problèmes, ils sont une menace pour leur sécurité psychologique et leurs habitudes, parfois même pour leur structure sociale et leurs perspectives économiques. La plupart des pays qui ont activement participé au processus de communication internationale — Japon, Grande-Bretagne, France, États-Unis, Union soviétique, etc. — ont traversé des périodes de repli et d'isolement et ce n'est pas sans inquiétude qu'ils considèrent encore aujourd'hui les répercussions possibles de la libre communication avec les autres nations.

Toutefois, s'il ne faut pas juger la communication intellectuelle entre nations du simple point de vue de la valeur intrinsèque des idées ou des techniques transmises, ce n'est pas seulement en raison de son aspect négatif. Il est d'autres arguments, plus positifs. En fait, beaucoup de ceux qui prennent part à la communication intellectuelle au-delà des frontières n'ont pas pour seul but de faire progresser le savoir. Quand des architectes, par exemple, procèdent à des échanges de vues avec des collègues des antipodes, quand des Allemands, des Nigériens, des Hongrois et des Thaïlandais entreprennent d'exécuter des projets de recherche géologique en commun, ils le font, en règle générale, non seulement parce qu'ils s'intéressent à l'architecture ou à la géologie, mais parce qu'ils souhaitent entrer en contact avec des étrangers. Ils ne se contentent pas de communiquer : ils se livrent à une expérience de communication, et cette expérience pourrait se suffire à elle-même.

Il leur faut certes d'autres intérêts en commun que le simple désir de communiquer; sans objectif précis et pratique, leur expérience serait vraisemblablement vouée à l'échec, car, comme tout idéal, celui de la communication a besoin d'un fondement matériel et d'un contenu spécifique. Aristote le notait déjà : le bonheur récompense rarement les hommes qui le cherchent directement. Il ne vient couronner leurs efforts que lorsqu'ils se sont consacrés comme il le faut à des tâches plus concrètes. Il n'en va pas

autrement de l'idéal de la communication internationale. Le cas demeure, néanmoins, où ce qui fait l'intérêt de cette communication n'est pas simplement ce qu'elle apporte à la connaissance d'un domaine en particulier que ce soit la gestion de l'économie ou les subtilités de la génétique, mais bien la nature de la communication internationale en elle-même.

X Pourquoi en est-il ainsi ? La publication de ce volume, qui retrace vingt-cinq années d'activité d'une Organisation dont la vocation est d'encourager la communication intellectuelle internationale, nous donne l'occasion de réexaminer les raisons qui nous font penser que cet idéal mérite qu'on y consacre les plus grands efforts. Il convient d'aborder cette question franchement : les tentatives de communication internationale échouent souvent. Elles engendrent parfois des sentiments de frustration, voire du cynisme. Et même quand elles aboutissent, ces tentatives exigent généralement plus d'énergie et de patience que la communication limitée aux frontières nationales. Comment expliquer, alors, que malgré la résistance et l'hostilité qu'il suscite, l'idéal de la communication intellectuelle internationale exerce une telle fascination ?

De toute évidence, la communication internationale représente un espoir de paix. Quand bien même elle serait couronnée de succès, elle ne saurait pour autant garantir la paix. N'a-t-on pas vu les nations d'Europe occidentale communiquer librement et ouvertement, au cours de nombreuses années pendant lesquelles elles se sont livrées à des X guerres suicidaires ? Il n'en demeure pas moins que, si l'on en juge par le passé, la formation de stéréotypes nationaux, la dépersonnalisation de l'ennemi, la déformation de ses intentions, et même de ses déclarations les plus simples, l'incapacité d'admettre que des êtres raisonnables puissent avoir en fonction de leur histoire une vision très différente des choses, constituent des facteurs qui ont contribué à la guerre. Si, à elle seule, la communication ne peut garantir

la paix, elle peut sans aucun doute atténuer les facteurs qui ont fait du sentier de la guerre le chemin de la facilité.

Pourtant, même l'espoir d'améliorer les chances de paix ne peut expliquer à lui seul la fascination particulière qu'exerce l'idéal de la communication internationale. Car celui-ci ne représente pas seulement un espoir de paix, il est la paix même, ici et maintenant, sous une de ses formes essentielles — la paix dans ce qu'elle a d'ardu et de passionnant, avec ses problèmes et ses récompenses.

Lorsque nous parlons de communication intellectuelle internationale, il importe de bien comprendre l'importance de l'adjectif « intellectuelle » et ses conséquences pour le processus évoqué. La communication intellectuelle ne se réduit pas à un simple commerce, à un simple échange. Le commerce, l'échange supposent tout au plus que chaque groupe possède quelque chose que l'autre juge intéressant ou utile. Ils peuvent n'avoir rien en commun : ce sont seulement leurs intérêts qui se recoupent par hasard. En revanche, pour qu'une véritable communication intellectuelle s'instaure, il faut que les groupes en présence aient réellement quelque chose en commun — un but, des valeurs, certaines conditions de vie analogues — qui s'imposent également à tous.

Dans le domaine scientifique, c'est l'évidence. Les systèmes sociaux varient, mais pour tous les étoiles sont les mêmes. C'est pourquoi les astronomes ne sauraient se contenter de procéder à un échange d'idées; ils savent qu'ils ont en commun l'obligation de mettre ces idées en œuvre. Pour l'art, la politique, la religion, une telle exigence ne saurait évidemment revêtir un caractère aussi absolu. Mais, là encore, la communication intellectuelle ne peut se réduire à un simple échange de visites, à quelque « commerce » ou à la collecte de « souvenirs ». Communiquer avec autrui sur le plan intellectuel, trouver le chemin de son esprit n'est pas lui donner des renseignements sur soi, c'est au contraire l'inviter à les considérer en fonction de

sa vie propre et à s'interroger sur la question de savoir si les idées ou les expériences que vous lui transmettez peuvent enrichir la condition humaine qu'il partage avec vous.

C'est là, me semble-t-il, que réside la fascination qu'exerce l'idéal de la communication intellectuelle internationale. Tribus, nations sont toujours entrées en contact de multiples façons : rencontres, échanges commerciaux, guerres, annexions de territoires, emprunts spontanés ou forcés de techniques, d'idées, de formes de gouvernement et d'idéaux religieux; mais l'idéal de la communication intellectuelle apporte à ce phénomène une nouvelle dimension. Il implique que des groupes différents par leur organisation et leur histoire peuvent néanmoins se comprendre et apprendre à se mieux connaître dans l'étude des conditions faites à autrui. C'est postuler que malgré les différences entre les peuples, tous les hommes ont des caractéristiques communes et participent d'un destin qui, à bien des égards, leur est commun. Il ne s'agit pas d'une simple constatation, mais bien d'un postulat éthique : l'intérêt que l'homme porte à l'homme doit primer les intérêts nationaux et tribaux. La communication intellectuelle internationale est un fait relativement récent dans l'histoire de l'homme, mais elle représente un idéal qui est aussi ancien que le concept même d'humanité. X

Certes l'humanité est un idéal abstrait, qu'il est plus facile de servir par les mots que par les actes. C'est aussi, il faut bien l'avouer, une notion qui manque de chair et de couleur, un peu comme l'espéranto, langue neutre, qui, précisément parce qu'il est dépourvu de tous les tours idiomatiques qui caractérisent les langues naturelles, demeure, comme instrument de communication, infiniment moins riche que celles-ci. Si la communication intellectuelle internationale entraînait la suppression des différences entre les cultures, on serait en droit de faire les plus graves réserves au sujet d'un tel idéal. La crainte de conséquences de cette

nature constitue l'une des causes des résistances que suscite la communication intellectuelle internationale.

Elle est sans fondement. En effet l'un des résultats les plus intéressants d'une expérience réussie de communication intellectuelle est qu'elle permet justement à ses participants de redécouvrir leurs propres caractéristiques culturelles. Chacun apprend ce qui le lie à d'autres appartenant à d'autres milieux; mais il apprend aussi que l'idiome qu'il parle, que son accent même lui sont particuliers et que cette singularité ne diminue en rien leur valeur.

De manière générale, ce n'est pas à la communication intellectuelle qu'il faut imputer la tendance à l'uniformisation de la culture contemporaine. Bien qu'elle soit à certains égards une culture universelle, la science n'exige pas que les Philippins, les Italiens, les Turcs et les Tunisiens aient le même mode de vie. Et bien que les films japonais, français, polonais et américains se ressemblent de plus en plus par le choix des thèmes et la façon dont ils sont traités, chacune des productions nationales n'en garde pas moins des traits distinctifs qui assurent son originalité. C'est au contraire à l'insuffisance de la communication intellectuelle ou à son caractère superficiel qu'il faut attribuer la responsabilité du nivellement culturel. La publicité, la propagande et une évolution technologique qui ne tient compte ni du cadre social et culturel où elle se développe ni des répercussions qu'elle entraîne sont les grands facteurs de monotonie. Ce ne sont pas là des exemples de véritable communication intellectuelle mais bien plutôt de rapports commerciaux et de volonté de puissance nationale ou idéologique.

La plupart des pays n'ont pas étudié assez attentivement le mécanisme de la communication intellectuelle internationale, ni consacré à celle-ci des ressources matérielles et financières suffisantes, fût-ce dans le cadre des activités des Nations Unies. Il est facile de déterminer les causes de cette situation. Il est difficile d'y remédier. Malgré ces difficultés,

on demeure convaincu que les nations resteront fidèles à l'idéal de la communication intellectuelle entre les peuples.

Cet idéal témoigne, en effet, de la curiosité de l'homme pour son semblable. Il offre aux peuples l'occasion d'être plus qu'eux-mêmes — de vivre, pour ainsi dire, une seconde vie et de voir le monde d'un point de vue nouveau.

X Il leur permet, en apprenant à connaître les autres, de se connaître mieux et traduit dans les faits une des idées maîtresses du monde contemporain, à savoir la solidarité universelle. Cette idée, aucune nation qui proclame son respect pour l'humanité ne peut la rejeter entièrement; elle peut la négliger, non pas la répudier. Car sans elle, et sans son prolongement dynamique dans la communication internationale en matière d'éducation, de science et de culture, la civilisation moderne perdrait en grande partie et sa saveur et même sa raison d'être.

Éducation

par Lionel Elvin

A l'époque où l'hôtel Majestic abritait l'Unesco, le visiteur ne pouvait qu'être frappé par le spectacle de deux bustes. L'un était celui de Julian Huxley, le premier directeur général, l'autre celui de Gilbert Murray, président de la Commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations avant la deuxième guerre mondiale.

Ce côtoiement était un symbole dont on avait mieux conscience à l'époque et représentait un héritage qui était alors plus apparent. S'il l'est moins aujourd'hui, la cause n'en revient pas seulement au passage du temps. Cette évolution est bien davantage le fait d'événements que le directeur général en exercice, M. René Maheu, a qualifiés de mutation décisive dans le rôle de l'Unesco et qui ont conduit l'Organisation au bénéfice de l'extension et de l'amélioration de l'éducation, plus particulièrement dans les pays moins favorisés, à accorder relativement moins d'importance à la coopération internationale entre les élites intellectuelles.

Toutefois, la question de la mesure dans laquelle la Commission de coopération intellectuelle devait se préoccuper de l'éducation — au sens pratique, administratif, professionnel du terme — avait été posée dès l'origine. Lorsqu'en 1921, la commission fut créée, M. Bellegarde, le délégué d'Haïti, s'efforça de faire inclure l'éducation dans les domaines de compétence du comité. M. Gilbert Murray répondit que l'éducation était implicitement visée par l'expression générale « coopération dans le domaine intellectuel », mais qu'il serait inopportun de s'y référer expressément de peur que les États membres n'interprètent

pareille référence comme une tentative d'ingérence de la Société des Nations dans leurs systèmes nationaux d'éducation. La référence fut donc omise¹. Lors de la création de l'Unesco, après la deuxième guerre mondiale, c'est le point de vue inverse qui s'imposa, puisque l'Organisation fut tout d'abord conçue uniquement comme un organisme chargé des questions d'éducation. Ce n'est qu'au cours des débats de la conférence préparatoire que son domaine de compétence fut élargi et que l'éducation, la science et la culture s'y trouvèrent incluses. Pour en revenir à la Commission de coopération intellectuelle, ses hésitations à élargir son champ d'action déçurent l'opinion et, en partie au moins, c'est à cette déception que l'on doit la création, en 1925, du Bureau international d'éducation. Le BIE fut d'abord un centre d'échanges d'informations entre individus et organisations, mais quatre ans après sa création il fut transformé en un organisme intergouvernemental, tout en préservant un caractère favorable à des contacts, non pas seulement administratifs mais véritablement professionnels. Si l'Unesco avait existé à l'époque, on n'aurait pas eu besoin du BIE. Le respect qu'inspirait l'action du Bureau et plus encore celui qu'inspiraient le professeur Piaget et son collègue, Pedro Rossello, ont fait que pendant la durée de leur mandat aucune proposition de transformation ne fut présentée. Après leur départ, le BIE a été incorporé à la structure générale de l'Unesco tout en conservant l'autonomie intellectuelle qui lui est nécessaire et l'on s'accorde en général à reconnaître que c'est là une évolution logique.

De ce bref examen rétrospectif, on peut conclure que certains doutes subsistent quant à la question de savoir si l'éducation relève aussi manifestement que la science et la culture du domaine de compétence des intellectuels et que,

1. Voir D. G. SCANLON, *International education*, Teachers College, Columbia University, 1960.

d'autre part, existe la ferme conviction que les contacts professionnels entre enseignants et administrateurs de l'éducation sont une nécessité. Depuis la « mutation » qui s'est produite en faveur du développement de l'éducation dans les pays les moins favorisés, le besoin d'une collaboration internationale à un haut niveau intellectuel paraît moins grand, mais l'intérêt porté aux concepts et aux idées au niveau pratique et professionnel s'est en revanche renforcé. Cela ne veut nullement dire que l'influence de l'Unesco sur les enseignants et les administrateurs de l'éducation soit négligeable. Des idées nouvelles ont été formulées et souvent elles ont fait école. Mais comme on le verra d'après quelques exemples, cette action s'est produite au niveau pratique, sans beaucoup d'analyse purement intellectuelle.

Au cours des vingt-cinq dernières années, l'idée la plus forte qui se soit répandue dans le monde en ce qui concerne l'éducation est qu'elle constitue un *droit*. Des forces profondes ont travaillé en faveur de ce mouvement. L'Unesco a défendu cette idée avec énergie et a fait beaucoup pour la faire comprendre. Cette idée constitue sa doctrine. Elle est consignée dans cette bible que représente la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948. L'article qui nous intéresse est l'article 26; il commence par la phrase « Toute personne a droit à l'éducation » (une phrase émouvante, très générale et suffisamment vague pour être digne de Rousseau). Il faut comparer ce texte à celui de l'article 2, de caractère général, qui dit que tous les droits proclamés dans la Déclaration doivent être reconnus « ... sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ».

On doit reconnaître que, d'un point de vue strictement

intellectuel, la Déclaration est un texte confus. Le terme essentiel « droit » n'est défini nulle part. On n'y fait aucune distinction entre un droit absolu et un droit universel. Le fait que les profanes ne distinguent pas une déclaration (c'est-à-dire une expression d'intention concernant des choses acceptées dans leur principe) d'un pacte (qui aurait force de traité, et même — pourrait-on dire — de loi) ne saurait être reproché à l'Assemblée des Nations Unies. Mais elle aurait pu indiquer que le droit à l'éducation, comme les autres droits, est un droit conditionnel et non un droit absolu : son exercice dépend des possibilités raisonnables d'application pratique, de ses rapports avec les autres droits et, en ce qui concerne les niveaux plus élevés, de la volonté et de l'aptitude de l'individu. Ce dernier point est sous-entendu dans une certaine mesure par l'article 26, mais sans qu'on s'y réfère à la notion de « droit ». En bref, toute la Déclaration exprime une conception de la théorie des droits « naturels » depuis longtemps sujette à caution. L'Unesco n'a jamais cherché à résoudre cette confusion de façon satisfaisante (et je pense qu'on doit le regretter). Il faut le reconnaître : bon nombre de difficultés dans la pratique ont résulté de cette confusion.

Dans certains pays à faible revenu, la notion même de l'enseignement primaire conçu comme un droit pour tous, indépendamment des possibilités pratiques, a compromis la cause d'un programme équilibré de développement de l'éducation; tout récemment l'Unesco même a dû souligner la nécessité de développer l'enseignement secondaire et supérieur avant de pouvoir étendre à tous l'enseignement primaire.

L'effort fait pour appliquer l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme à l'éducation ne s'est pas heurté à des difficultés aussi graves. L'Unesco n'est pas un ministère mondial de l'éducation. Les craintes de Gilbert Murray se sont révélées dénuées de tout fondement. Mais elle a pu mettre l'accent sur une idée qui est soutenue

par une force morale inattaquable, à savoir celle de non-discrimination dans le domaine de l'éducation. La convention relative à ce sujet a été adoptée par l'Assemblée générale en 1960 et elle a été ratifiée par 57 États membres qui se sont donc engagés à proscrire la discrimination et à favoriser l'égalité des chances. En conséquence, l'Unesco a pu demander à ses États membres d'examiner à intervalles réguliers leur pratique dans ce domaine et de faire rapport à ce sujet. L'Organisation est revenue constamment sur cette question, répétant inlassablement qu'on doit mettre en pratique tous les droits auxquels on peut donner effet, en en faisant bénéficier tous les hommes quels que soient leur couleur, leur sexe ou leur religion.

Un autre secteur fondamental d'activité très étroitement lié aux espérances des fondateurs de l'Unesco est celui qui a reçu le nom d'« éducation pour la compréhension internationale ». Ici, la coopération intellectuelle est très évidemment nécessaire entre enseignants, entre auteurs de manuels et savants et entre administrateurs de l'éducation. Il n'y a pas eu que des succès dans ce domaine. Certes, les efforts prolongés déployés pour donner un caractère moins nationaliste aux manuels scolaires et universitaires et pour inciter les écoles à inculquer à leurs élèves une vision mondiale des choses ont abouti à des résultats. De par son existence même et son fonctionnement quotidien, l'Organisation a insensiblement facilité la réalisation de ces objectifs. Mais là encore, il faut dire que les objectifs eux-mêmes n'ont pas été définis aussi clairement qu'ils auraient pu l'être, et qu'une certaine confusion en a résulté.

Dès le début des débats consacrés par l'Unesco à cette question, on a exprimé l'avis que l'idée selon laquelle plus les peuples se comprendraient et plus ils s'aimeraient était un peu naïve. Mais on s'est aussi rendu compte que l'ignorance des différents modes de vie était le terrain le plus favorable à la suspicion et à la peur. Pendant de nombreuses années, on s'est efforcé de mieux définir un objectif

dont on considérait unanimement qu'il était juste même s'il demeurait difficile à formuler. Une réunion tenue en 1970 a élaboré une définition intellectuellement plus satisfaisante qui disait en substance que le but poursuivi devrait être l'introduction d'une dimension mondiale dans les études, et le développement de la compréhension et de la sympathie nécessaire à cette dimension. On lit dans le rapport de cette réunion : « Par compréhension internationale, nous entendons ici l'aptitude des hommes à saisir la complexité et la diversité des rapports humains dont dépendent les relations transnationales et internationales sur les plans culturel, social, économique ou politique, à situer ces rapports dans un contexte mondial et à comprendre la nécessité de les ajuster pour faire progresser le bien-être de l'humanité dans un ordre mondial pacifique. La compréhension internationale suppose également le sentiment de faire partie intégrante de l'humanité et l'introduction de types de comportement propres à favoriser le bien-être de l'humanité dans son ensemble. L'Unesco est instamment invitée à trouver pour qualifier ces objectifs une formule plus évocatrice et plus appropriée que 'l'éducation pour la compréhension internationale'. »

S'il faut trouver pour désigner cette activité une formule appropriée, ce n'est pas seulement afin de satisfaire à un besoin de perfection théorique : c'est que, si les objectifs n'ont pas été suffisamment bien définis, il en résultera dans la pratique une certaine confusion. Cependant, malgré l'absence de définitions précises à laquelle la réunion a eu notamment pour but de porter remède, beaucoup de travail utile a été fait. La publication de *l'Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité* a été une réussite remarquable et un apport incontesté — aussi difficile que se soit avérée la tâche — à l'élargissement des perspectives de l'histoire. Destiné à favoriser un enseignement conforme aux principes énoncés ci-dessus, le système des écoles associées a connu un grand succès. Mais peut-être faut-il

accorder encore plus d'importance aux influences indirectes que l'Unesco exerce par son existence et par son fonctionnement mêmes, grâce à des activités telles que la publication mensuelle du *Courrier*, grâce à la présence de boursiers de l'Unesco et d'experts de l'Unesco, au sein d'équipes internationales dans nombre de pays membres, etc. On peut se demander si, en toute rigueur, la coopération intellectuelle est suffisante, mais on ne saurait mettre en doute l'existence d'une collaboration pratique, à l'échelle mondiale, entre spécialistes sérieux.

La promotion du concept de l' « éducation de base » a servi de trait d'union entre l'Unesco antérieure à la mutation à laquelle M. Maheu s'est référé et celle qui devait suivre. Bien que personne n'ait réussi à définir le terme de façon satisfaisante, chacun croyait en connaître le sens. Cette expression a été abandonnée officiellement en 1958 mais les idées qu'elle représentait restent actuelles. L'idée essentielle est que pour atteindre ceux qui n'ont pas bénéficié d'une éducation du type classique, au sens habituel que l'on donne à cette expression (et surtout les adultes qui sont pauvres, souffrent de malnutrition et d'une mauvaise santé et n'ont pas les compétences qui leur permettraient d'élever leur niveau de vie et d'élargir leur conception du monde), il convient de s'appuyer sur leur désir d'élever et d'améliorer leur mode de vie. En effet, ces hommes, ces femmes constatent rapidement que pour atteindre ce but l'éducation au sens le plus large leur est indispensable.

Le manque d'éducation est à la fois une cause et une conséquence des autres carences et il faut les combattre ensemble. L'enseignement des disciplines traditionnelles, comme la lecture et l'écriture, a été renouvelé par des méthodes qui paraissent prometteuses. L'idée, devenue familière, de lier au développement économique le développement de l'éducation, fut ébauchée, et complétée par un axiome important, à savoir qu'il fallait commencer par

consulter les intéressés, afin de connaître les besoins qu'ils ressentent et qu'ils désiraient satisfaire. C'est à cette idée que l'on va donner un peu plus tard le nom de « développement communautaire ». Une conception nouvelle et novatrice a rarement une source unique. Et cela est sans doute vrai de cette notion. Mais l'Unesco a fait beaucoup pour « lancer » cette conception capitale et pour faciliter sa mise en œuvre.

Cela nous conduit tout naturellement à examiner le rôle que l'Unesco joue dans la lutte mondiale contre l'analphabétisme; nous nous intéresserons ici à l'aspect conceptuel plutôt qu'à l'aspect opérationnel, dont on traite ailleurs dans cet ouvrage. Les spécialistes de l'Unesco qui travaillent dans ce domaine ont eu le grand mérite d'avoir très vite compris le fait que, bien qu'une attaque massive contre l'analphabétisme puisse réussir dans des circonstances très particulières (essentiellement là où se produit un changement radical de régime politique accompagné d'un développement rapide des possibilités d'utiliser dans l'économie l'aptitude à lire et à écrire), en l'absence de pareilles circonstances, une telle attaque s'enlisait après le premier élan d'enthousiasme. Deux nouvelles idées, que l'Unesco a fait connaître, sont apparues. Nous nous sommes déjà référés à la première, à savoir celle du lien entre l'alphabétisme et la volonté plus générale d'améliorer les conditions de vie. La deuxième résulte de la première : il s'agit de l'abandon des campagnes de masse en faveur d'un système de pression sélective dans les cas où le besoin de lire et d'écrire peut être clairement relié au développement économique et social. C'est cette conception qui a permis à l'Unesco de ne pas s'attaquer à un plan d'alphabétisation universelle, comme le lui avaient demandé un peu naïvement les Nations Unies et d'adopter en revanche le programme de projets sélectifs expérimentaux qui est actuellement en vigueur.

Toutefois, deux remarques s'imposent. Le professeur

Gunnar Myrdal a bien montré, dans son livre intitulé *Asian drama*, que l'alphabétisme ne représente pas une aptitude parmi d'autres : mais qu'il constitue la clé de l'éducation et revêt, en conséquence, une importance pratique et une signification symbolique qui mettent à juste titre ce savoir au-dessus des autres connaissances susceptibles d'entraîner un relèvement du niveau de vie. D'autre part, l'Unesco n'a pas encore accompli un travail intellectuel important et qui est de définir le niveau d'alphabétisation indispensable dans la mesure où on peut le déterminer pour atteindre le « point de décollage » d'une économie moderne. Il est essentiel que les pays qui planifient leur développement sachent ce qu'il en est.

Nous voilà ramenés à la difficile question de la répartition de ressources limitées entre les différents secteurs de l'éducation. L'accent mis sur l'universalité et la gratuité de l'enseignement primaire dans la Déclaration universelle des droits de l'homme a eu un tel retentissement que l'on crut l'Unesco décidée à mettre en place cet enseignement primaire avant d'entreprendre quoi que ce soit de sérieux pour l'enseignement secondaire et supérieur (ce fut à tel point qu'un directeur général en voyage adressa un jour un télégramme au siège pour demander si une telle politique avait jamais été adoptée. La réponse fut évidemment négative). C'est à la Conférence d'Addis-Abéba de mai 1961 sur l'enseignement dans les pays africains, que la nécessité d'un plan équilibré de développement fut clairement évoquée. L'idée était conforme à ce que préconisaient des économistes spécialistes du développement tels que sir Arthur Lewis. Un pays en voie de développement ne devait pas concevoir un élargissement de l'enseignement primaire sans un élargissement correspondant de l'enseignement secondaire, etc. Une telle politique, compte tenu surtout du suffrage universel et du désir compréhensible de voir l'école primaire s'ouvrir à tous les enfants allait être difficile à appliquer; mais un pays a besoin de cadres professionnels, de

médecins, de juristes, de professeurs et de personnel administratif et il lui est impossible d'attendre que la scolarisation primaire soit totale pour les former. L'Unesco a fortement contribué à répandre cette idée.

Ces dernières années, on a beaucoup parlé de la question de la planification de l'éducation, surtout dans le contexte du développement économique et social. Son analyse et l'élaboration de techniques de planification adéquates, ainsi que de méthodes de recherche et de formation, ont nécessité une large coopération intellectuelle internationale. L'Unesco a joué un rôle fort actif en la matière, notamment grâce à son Institut international de planification de l'éducation (IPE). L'ouvrage rédigé par le premier directeur de celui-ci, *La crise mondiale de l'éducation* (1968), faisait un exposé saisissant du décalage existant entre les aspirations et les besoins d'une part, et les ressources disponibles de l'autre; on y réclamait un changement d'optique, consécutif à l'examen de l'ensemble des systèmes d'enseignement.

Les concepts mêmes de « planification » et de « développement » ont évolué ces dernières années; de nombreuses organisations, dont l'Unesco évidemment, et d'éminents spécialistes se sont penchés sur cette question. Aujourd'hui, on ne considère plus la planification comme une opération effectuée dans un bureau par des techniciens qui ne sont aucunement responsables de son application, mais bien comme une opération qui ne peut être séparée de la pratique du développement. Un ancien sous-directeur général de l'Unesco, le docteur C. E. Beeby, responsable de la publication d'une série de monographies de l'IPE, a bien insisté sur les deux points suivants : premièrement, la planification de l'éducation est une fonction administrative juste et nécessaire et l'élaboration d'un plan ne peut être séparée de son application; deuxièmement, c'est le nombre et la qualité des maîtres qui constituent le facteur primordial du succès du développement de l'éducation.

La question des méthodes et du matériel d'enseignement

moderne n'a nullement été négligée. L'idée naïve que les « méthodes modernes », en usage dans une école ou un pays, pourraient être empruntées telles quelles par d'autres pays en dépit des différences de situation, cette idée a depuis longtemps cédé la place à une vision plus sage des réalités. Il ne faut pas en conclure que la volonté d'améliorer les méthodes d'enseignement se soit affaiblie. Tout au contraire, le désir de trouver autre chose qu'un enseignement autoritaire fondé sur la mémorisation ne s'est jamais démenti. Et personne ne croit plus que le transfert direct des méthodes, indépendamment des conditions éducatives et sociales réelles, ait un sens.

Les mêmes problèmes se posent pour les auxiliaires audio-visuels modernes d'enseignement. Qu'ils puissent être utiles ne fait pas de doute; toutefois, ainsi que l'ont fait remarquer certains et notamment le professeur John Vaizey, il est peu probable que les améliorations qu'ils apportent à l'enseignement se traduisent par une économie de maîtres, comme on l'avait espéré naguère. Déterminer les conditions dans lesquelles ils seront utiles n'est pas non plus une tâche simple, pas plus, hélas, que le calcul du rendement des investissements qu'ils impliquent.

Telles sont les grandes lignes de la collaboration intellectuelle imputable à l'action de l'Unesco, mais il est aussi des points particuliers qui ont donné lieu à des consultations visant à éclaircir la nature d'un problème et à indiquer les moyens de le résoudre. Nous n'en donnerons qu'un seul exemple. De nombreux pays se heurtent à la question de la langue ou des langues d'enseignement. Que dire du bilinguisme dans l'enseignement? En 1960, l'Unesco a convoqué une réunion d'éminents spécialistes de la question et cette confrontation internationale s'est révélée fructueuse. Deux conclusions se sont dégagées. Tout d'abord, le terme de « bilinguisme » est inexact : aucune recommandation d'ensemble ne peut être sérieusement formulée en l'absence d'un examen de chacune des situations linguisti-

ques particulières. Deuxièmement, toute la différence vient des circonstances (qui vont des capacités des enfants à l'attitude plus ou moins positive du groupe social à l'égard des langues). Comment expliquer autrement le fait indiscutable que lorsque le bilinguisme s'appuie sur la libre utilisation des deux langues par le groupe social, l'emploi des deux langues dans l'enseignement semble donner de bons résultats tant du point de vue éducatif que du point de vue pratique, alors que dans d'autres cas de bilinguisme où le groupe social n'utilise couramment qu'une seule des deux langues, l'emploi des deux langues à l'école paraît entraîner un retard scolaire des enfants ? Ce sont peut-être là des conclusions négatives, mais qui sont très salutaires et qu'il importait de tirer.

Il paraît donc évident, ne serait-ce qu'à la lumière de ce modeste exemple, que l'essence de la coopération intellectuelle est l'information, dans son acception restreinte de travail statistique et dans son sens le plus large de réflexion sur l'expérience. Logiquement, la première tâche d'un organisme international s'occupant de l'éducation est de fournir des renseignements (permettez à l'auteur du présent article de rappeler que, dînant un jour ou deux avant de prendre ses fonctions au Secrétariat de l'Unesco, avec R. H. Tawney, le spécialiste d'histoire économique et sociale qui fait autorité dans le domaine de la politique de l'éducation, il l'a entendu dire : « Il devrait y avoir au moins un organisme dans le monde auquel n'importe quel chercheur devrait pouvoir s'adresser pour connaître la situation réelle de l'enseignement dans un pays, en étant sûr d'obtenir une réponse. Si même l'Unesco ne servait qu'à cela, elle justifierait pleinement son existence. ») Cette tâche a été confiée au Centre d'information de l'éducation, récemment intégré à un département plus important.

Dans ses divers volumes, l'ouvrage *L'éducation dans le monde* présente des descriptions succinctes, accompagnées de statistiques, de l'enseignement dans chacun des États

membres soit sur le plan général, soit en ce qui concerne les écoles primaires, les écoles secondaires ou quelque autre partie essentielle de l'enseignement. Mais on s'est vite aperçu que ces descriptions pouvaient induire en erreur à moins d'utiliser des termes vraiment comparables. C'est là un problème grave pour quiconque s'efforce de comparer les enseignements de pays différents. Les structures des systèmes varient. Dans certains pays, on comptera dans le degré primaire des enfants dont l'âge correspondrait dans un autre pays au degré secondaire. Même les chiffres globaux donnant les pourcentages de population scolarisée peuvent être très fallacieux. Dans certains pays, les enfants entrent à l'école à six ans, dans d'autres à sept ans et dans d'autres à cinq ans. L'accroissement de la population ou, si l'on préfère, la modification de la répartition de la population entre les divers groupes d'âge sont un autre facteur essentiel. Les chiffres relatifs au pourcentage du budget national consacré à l'éducation sont tout aussi trompeurs; ils ne sont compréhensibles que si l'on connaît deux autres facteurs, la part des dépenses d'éducation imputées au financement local et privé et ce que recouvre la rubrique « Dépenses d'éducation » (si les enfants sont nourris à l'école ou simplement bénéficient d'une distribution gratuite de lait, le coût en est-il porté au poste de l'éducation ou à celui de la santé ?). Si les pièges qui peuvent ainsi s'ouvrir devant le comparatiste en matière d'enseignement sont loin d'avoir disparu, leur existence au moins est mieux connue aujourd'hui. L'Unesco, pour sa part, s'est efforcée de mettre au point une terminologie de valeur générale (en popularisant les termes de premier, deuxième et troisième degré de l'enseignement, par exemple) et de faire comprendre les termes utilisés différemment dans différents pays.

L'« évaluation » est un mot qui revient sans cesse — et à juste titre. Mais il convient de dire que l'évaluation du développement de l'enseignement n'a rien de facile. Il est

des éléments de l'enseignement qui peuvent se mesurer par des moyens statistiques, mais pour d'autres il faut faire appel au jugement. L'Unesco, et plus précisément son centre d'information, a maintenant publié un grand nombre de documents qui bien souvent ne se contentent pas de décrire une série d'entreprises dans un secteur de l'enseignement, ou une activité particulière, mais en dressent le bilan. Outre des publications telles que les rapports annuels des États membres au Bureau international d'éducation et les rapports des conférences spéciales ou générales et les réunions d'experts, elle a mis à la disposition des chercheurs, des maîtres et des administrateurs de l'enseignement des documents qui n'auraient tout simplement pas existé sans l'Unesco.

La question des méthodes de la coopération intellectuelle internationale dans l'éducation mériterait qu'on lui consacre un chapitre particulier. Nous n'en dirons que quelques mots. Une réunion internationale d' « experts » (si le mot est ici mis entre guillemets, c'est que la plupart des participants à de telles réunions le trouvent quelque peu prétentieux) apporte presque toujours une expérience précieuse dans la mesure où elle offre à des spécialistes l'occasion de se rencontrer et de se connaître autrement que par leurs écrits. Mais ce genre de réunions peut être décevant sur le plan intellectuel et il conviendrait de savoir jusqu'à quel point le fait est inhérent à la situation et dans quelle mesure il pourrait être évité. L'Unesco se trouve toujours placée devant un dilemme : pour qu'une réunion soit représentative de l'expérience mondiale, elle doit nécessairement rassembler des participants venus d'horizons trop différents pour se comprendre à demi-mot. On espère surmonter dans une large mesure cette difficulté grâce au stage d'études régional (en quoi les réunions de l'Unesco ont de plus en plus tendance à se transformer) — mais évidemment c'est alors au détriment d'une certaine universalité. L'expérience de l'Unesco montre qu'il ne faut pas

trop attendre des rapports qui émanent de ce genre de réunions ni même des recommandations qu'elles formulent. On ne saurait raisonnablement en espérer des vérités définitives. Ces rapports se révèlent souvent des documents plutôt inoffensifs, masquant les désaccords (nombre de recommandations du BIE sont de ce type). Cependant rares sont les personnes qui sortent de telles réunions sans avoir abandonné l'un ou l'autre des préjugés qu'elles avaient apportés avec elles et, en définitive, ces réunions réussissent à modifier progressivement la pensée et à donner une vision plus exacte des choses.

C'est au sein de réunions restreintes que se font les échanges intellectuels et que s'instaure la coopération. La grande conférence a un autre but : encourager l'action dans les directions indiquées par les études antérieures et les leçons de l'expérience. Ce qui ne signifie pas qu'une telle conférence ne puisse lancer des idées. Celle d'Addis-Abéba dont nous avons déjà parlé ici a d'ailleurs su « faire passer » la notion de planification interdépendante des divers secteurs de l'enseignement et la nécessité d'élaborer un travail d'information statistique.

Ainsi, après vingt-cinq ans, l'œuvre de l'Unesco doit être examinée avec sympathie, mais aussi d'un œil critique. Une grande partie de cette œuvre se poursuit et doit se poursuivre : rassemblement de statistiques, rapports des États membres et des conférences de spécialistes, action en faveur du progrès planifié de l'éducation, tant qualitatif que quantitatif, lutte contre les discriminations de toutes sortes. Mais il surgit toujours de nouveaux problèmes, quand les anciens ne prennent pas simplement une dimension nouvelle. Certains sont d'ordre administratif, économique, social; certains portent sur les méthodes d'enseignement, d'autres sur les matériels d'enseignement, d'autres sur la formation des maîtres. Rares sont ceux qui ne nécessitent aucune recherche. L'Unesco est-elle une institution de recherche ? Au sens habituel du terme, de toute évidence,

non. Elle ne peut pas non plus agir comme une riche fondation internationale dotée des moyens financiers nécessaires pour encourager et financer tous les types de recherche sur l'éducation. Elle ne peut que favoriser cette recherche, lui fournir quelques-unes des données dont elle a besoin et veiller à une diffusion aussi large que possible de ses résultats. Quel est donc alors le rôle intellectuel de l'Unesco, par opposition à son rôle opérationnel ?

De l'avis de l'auteur, on n'a pas su encore répondre à cette question. Il se pose en réalité de nombreuses questions, dont la solution est indispensable à la réussite opérationnelle et qui, tout en étant liées à des données de fait, relèvent plutôt d'une réflexion que de recherches. Certaines d'entre elles ont déjà été évoquées ici. Qu'entend-on vraiment par « droit » à l'enseignement et quelles sont les conséquences pratiques de la réponse que l'on donne à cette question ? Quelle est l'importance de l'alphabétisme généralisé aux différents stades de la croissance économique et du développement de l'homme ? Peut-on dissocier les différents éléments qui entrent dans les controverses sur la langue ou les langues appropriées à l'éducation et favoriser ainsi un débat délivré de l'hystérie à peine voilée qui s'y cache aujourd'hui ? Quelles sont les conditions dans lesquelles l'esprit scientifique peut être acquis par un peuple entier et non plus seulement par quelques talents destinés à devenir d'éminents chimistes ou physiciens ? Appartient-il à l'Unesco d'inciter à distinguer entre les problèmes de la jeunesse qui sont virtuellement mondiaux et ceux qui découlent des conditions particulières de certains pays ou de certaines cultures ? Comment mener parallèlement l'amélioration quantitative et qualitative de l'enseignement ? On ne résoudra pas ce genre de questions par des réponses toutes faites, aussi légitimes qu'elles soient. La coopération intellectuelle internationale, dans le domaine de l'éducation, stimulée et favorisée par l'Unesco, peut prendre une nouvelle signification dans les vingt-cinq prochaines an-

nées si, en se plaçant à un niveau véritablement élevé de réflexion intellectuelle, elle s'attaque plus consciemment à des questions telles que celles-ci. Elles sont importantes sur le plan théorique. Elles sont tout aussi importantes sur le plan de l'action.

Sciences

par Victor A. Kovda

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, FORME INDISPENSABLE DE COMMUNICATION DANS LE MONDE SCIENTIFIQUE

Depuis le milieu du XIX^e siècle environ, l'histoire de la science est celle d'une coexistence originale entre les chercheurs individuels, les intérêts nationaux des divers pays et le besoin d'établir des contacts internationaux et régionaux pour examiner les découvertes et les faits nouveaux et coordonner les méthodes, les classifications et les répertoires ainsi que les applications pratiques des innovations scientifiques.

On a été ainsi amené à élaborer des formes et des méthodes de coopération scientifique internationale. Il fallait, en effet, unifier et rendre comparables les mesures fondamentales et les unités de mesure et, pour les bureaux des longitudes, la navigation et l'astronomie, normaliser les méthodes et les principes de la recherche géodésique et astronomique.

En 1861, apparaît en Europe l'embryon de la première organisation internationale, l'Association géodésique internationale. Un peu plus tard, en 1873, naît une autre organisation internationale qui existe toujours, dont le siège est toujours à Paris, à savoir le Bureau international des poids et mesures. C'est à cette époque aussi que remonte la tradition de tenir des congrès internationaux de géologie.

Cependant les premières recherches scientifiques coordonnées sur le plan international semblent bien avoir été celles entreprises à l'occasion de la première Année polaire

internationale en 1882/83. La seconde Année polaire internationale a eu lieu en 1932/33.

En 1898-1899 se déroulèrent d'actives consultations entre les académies des sciences de France, de Russie, des États-Unis d'Amérique, d'Angleterre et d'Allemagne au sujet de la coordination et de la coopération dans le domaine de la recherche scientifique. En octobre 1899, les représentants officiels de ces académies se sont réunis à Wiesbaden, où ils ont examiné et mis au point l'organisation de l'Association internationale des académies des sciences. La première réunion officielle de cette association s'est tenue à Paris en 1900, avec la participation d'une délégation de l'Académie des sciences de Russie.

La guerre mondiale de 1914-1918 a porté un coup sérieux à la coopération entre les académies des sciences des divers pays qui commençait à peine à se développer. C'est seulement en 1918 que fut fondé à Paris le Conseil international des recherches, qui devait poursuivre les travaux commencés avant la première guerre mondiale par l'Association internationale des académies des sciences. En 1931, cet organisme devint le Conseil international des unions scientifiques, groupant des associations, des sociétés et des unions scientifiques non gouvernementales de divers pays. Ce conseil, dont l'activité se poursuit aujourd'hui avec succès, est connu sous le sigle CIUS.

La seconde guerre mondiale, déclenchée par le fascisme allemand et italien et par le militarisme japonais, interrompit l'activité du CIUS. En 1943, quand il devint évident que le fascisme allemand serait écrasé et que le monde connaîtrait une longue période de coexistence pacifique entre États ayant des systèmes différents, la Royal Society d'Angleterre, l'Académie des sciences de l'Union soviétique et l'Académie des sciences des États-Unis se concertèrent sur la restauration et le renforcement de la coopération scientifique internationale.

En juin 1945, après l'écrasement du nazisme, l'Académie

des sciences de l'Union soviétique célébra son 220^e anniversaire. A Moscou et à Leningrad, un congrès international réunit un grand nombre d'hommes de science de pays amis qui avaient gagné la guerre contre les forces de réaction et d'obscurantisme. Cette première rencontre d'après-guerre contribua à ranimer les relations scientifiques interrompues par les hostilités et facilita la reprise de l'activité du CIUS.

Parallèlement à la coopération qui s'est instituée dans le cadre d'organisations scientifiques non gouvernementales, la nécessité se fait de plus en plus sentir d'une coopération internationale entre organismes d'État par l'intermédiaire d'organisations intergouvernementales spéciales. La science, en effet, est devenue une force productive très importante et les gouvernements qui élaborent et appliquent des plans à long terme pour le développement économique de leur pays et l'amélioration des conditions et du niveau de vie de la population ont besoin d'une science nationale hautement évoluée et d'une coopération scientifique internationale.

C'est la raison pour laquelle, à partir d'avril 1944, furent organisées des réunions des ministres de l'éducation des pays de la coalition antihitlérienne, afin d'examiner la possibilité de créer une organisation intergouvernementale pour l'éducation, la science et la culture. Les représentants de l'Union soviétique participèrent à ces réunions. Elles devaient aboutir à un projet d'acte constitutif. Le 16 novembre 1945, au cours d'une conférence spéciale tenue à Londres, des États membres de l'Organisation des Nations Unies adoptèrent l'Acte constitutif de l'Unesco et, le 20 novembre 1946, la première Conférence générale se réunit.

L'Unesco a eu tout d'abord à sa tête un grand savant, Julian Huxley, biologiste darwiniste, membre de la Royal Society. L'autorité et l'érudition du professeur Huxley sont à l'origine des traditions de coopération scientifique entre les pays membres de l'Unesco, les unions scientifiques

internationales et les académies nationales des sciences. La création, en 1948, de l'Union internationale de la conservation de la nature et des ressources naturelles fut, dans une large mesure, décidée sur son initiative.

En 1955, l'Unesco a collaboré avec les Nations Unies à l'organisation de la I^{re} Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, réunie à Genève; et, en 1957, elle a convoqué la I^{re} Conférence internationale sur l'utilisation de radio-isotopes dans la recherche scientifique. De plus, l'étude et la synthèse des problèmes posés par l'utilisation des nouvelles sources d'énergie (énergie solaire, géothermique, éolienne, etc.) ont fait l'objet de publications spéciales de l'Unesco. Des programmes à long terme de recherche scientifique, de colloques, de formation de spécialistes et d'échanges d'information sur la mise en valeur des terres arides et des ressources de la zone tropicale humide, ont été lancés. En même temps s'est créée et développée la revue d'information scientifique *Impact. Science et société*. Avec l'aide de l'Unesco ont été fondés en 1949 le Conseil des organisations internationales des sciences médicales (CIOMS) et, en 1950, l'Union des associations techniques internationales.

L'auteur de ces lignes a été directeur du Département des sciences exactes et naturelles, de la fin de 1958 au début de 1965. Vers cette époque, les idées progressistes de notre temps et les tendances principales de l'évolution de l'humanité pendant la deuxième moitié du xx^e siècle se précisaient. La période d'après-guerre a vu disparaître des monarchies et s'écrouler le régime colonial. Des dizaines de nouveaux États indépendants firent leur apparition. Les pays socialistes dans le monde avaient noué entre eux des liens d'un type nouveau. La révolution scientifique et technique a ouvert le siècle de l'énergie atomique, de la conquête de l'espace et de l'ordinateur. La science a pris une importance beaucoup plus grande dans les décisions concernant l'exploitation des ressources naturelles, l'industrialisation, le

développement agricole et les moyens de créer des conditions optimales pour la vie quotidienne et l'activité créatrice de l'homme. Le besoin se fit vivement sentir dans les pays qui venaient d'accéder à l'indépendance de créer des réseaux nationaux d'universités, d'instituts de recherche et de services scientifiques et techniques (services géodésique hydrologique, géologique, météorologique, etc.). Le problème de la formation d'un personnel national de travailleurs scientifiques, de spécialistes et d'enseignants revêtit une importance capitale au cours des années cinquante et soixante. Il devint indiscutable que les sciences fondamentales (mathématiques, physique, chimie, biologie) sont à la base du progrès scientifique et technique de tout pays. L'humanité acquit la conviction que les sciences de la terre (géographie, géologie, pédologie, hydrologie, océanographie) garantissent l'exploitation rationnelle des ressources de chaque pays et de l'ensemble de la planète. Il devint, par conséquent, évident : *a*) que les échanges de résultats scientifiques accélèrent le progrès général de l'humanité, ce qui a amené à élargir la coopération scientifique internationale; *b*) que chaque État doit créer des organismes chargés d'élaborer et d'appliquer une politique nationale dans les domaines de l'éducation, de la science, de l'étude et de l'exploitation de ses ressources naturelles; *c*) que les jeunes États indépendants ont besoin d'efforts particuliers de la part de leur gouvernement et d'une aide internationale (bilatérale et multilatérale) pour développer leur activité scientifique nationale et mettre en place des universités et des services scientifiques et techniques.

L'auteur a eu l'honneur de collaborer à la formulation de ces questions, à l'élaboration conséquente du programme et à la recherche de nouvelles structures pour l'activité du Département des sciences exactes et naturelles.

Le Conseil international des unions scientifiques a accepté une proposition du Directeur général de l'Unesco tendant à en faire un organe consultatif à compétence

élargie dans le domaine des sciences et de la formation des travailleurs scientifiques. Le département a recruté d'éminents hommes de science et spécialistes des diverses disciplines du programme. Deux divisions furent alors créées, l'une pour les recherches relatives aux ressources naturelles et l'autre pour la recherche technologique.

Les travaux d'océanographie mondiale se développèrent sous la direction de la Commission océanographique intergouvernementale créée par l'Unesco. Ce programme fut suivi d'un programme de coopération dans le domaine de l'hydrologie. Cependant les travaux relatifs à la séismologie, à la vulcanologie, à l'étude des activités du cerveau et des problèmes de la biologie cellulaire et moléculaire étaient mis en chantier avec la collaboration des unions scientifiques internationales, les académies nationales, les conseils nationaux de la recherche scientifique et industrielle, et les universités de divers pays.

La communauté scientifique mondiale a peu à peu défini les grandes lignes de la coopération scientifique internationale dans le cadre de l'Unesco : organisation et planification de la science et de la recherche ; étude et utilisation rationnelle des ressources naturelles des pays en vue du développement économique de ceux-ci ; détermination des orientations du progrès technique des pays agraires en voie de développement dans le respect de leur indépendance ; création d'une science nationale, ouverture d'universités et formation de personnel scientifique et technique.

PROBLÈME DE LA POLITIQUE NATIONALE DANS LE DOMAINE SCIENTIFIQUE

En février 1963 s'est tenue, à Genève, une grande conférence internationale d'hommes de science organisée par les Nations Unies et l'Unesco et consacrée à l'application de la science au développement économique et scientifique des jeunes États en voie de développement. Les

hommes de science des pays en voie de développement s'alarmaient devant la lenteur du progrès économique de ces pays. Les participants ont étudié les méthodes susceptibles d'accélérer au maximum le processus par lequel les anciennes colonies seraient à même de compenser leur retard économique, scientifique et culturel, en une ou deux générations et le rôle réservé à la science dans la solution de ce problème. La conférence a duré environ deux semaines. Plus de trois mille hommes de science de divers pays y ont participé. C'est à cette conférence que l'Unesco a émis l'idée de l'indépendance scientifique et technique et proposé la notion de potentiel scientifique et technique (PST) des jeunes États indépendants. Les participants ont été d'accord pour estimer que la conquête de l'indépendance politique par les anciennes colonies ne résout pas les questions que pose leur indépendance économique, intellectuelle, scientifique et technique.

Le potentiel scientifique et technique d'un pays, c'est son personnel scientifique national, le niveau et l'ensemble de ses infrastructures et ses institutions qui permettent de circonscrire et de résoudre les problèmes scientifiques et pratiques de portée locale, régionale ou internationale.

Cependant, un pays ne peut atteindre en un temps relativement court un niveau scientifique et technique élevé que si son gouvernement élabore et applique un programme de développement scientifique et technique à long terme, c'est-à-dire s'il a une politique nationale digne de ce nom en matière de sciences. Le Département des sciences exactes et naturelles de l'Unesco a soumis à l'examen de la Conférence de Genève un plan détaillé d'aide aux jeunes États pour la formulation de leur politique scientifique nationale.

Cette politique a été définie comme un ensemble de mesures et d'actes systématiques de l'État visant à appliquer un programme spécial à long terme (de quinze à vingt-cinq ans) en vue de la création ou du développement de la

science nationale et de son application au service d'un niveau économique et culturel aussi élevé que possible.

Ainsi la politique scientifique nationale doit faire partie intégrante de la politique économique. Il y a vingt-cinq ou trente ans, l'idée d'une politique scientifique et celle de la planification de la science et de ses applications paraissaient absurdes à de nombreux hommes politiques, ainsi qu'aux hommes de science eux-mêmes. Mais les succès remportés dans ce domaine par l'Union soviétique ont conduit les uns et les autres à réviser leur position.

Le Département des sciences exactes et naturelles de l'Unesco a accompli un travail considérable en procédant à une enquête sur la situation actuelle dans le monde. Sur les 112 États membres que l'Unesco comptait en 1964, 25 n'avaient aucune institution centrale pour diriger ou coordonner l'activité des instituts scientifiques. Une trentaine d'États ne disposaient pour la planification et le développement de la science que d'organes nationaux peu étendus. Il n'est pas étonnant qu'après la Conférence de Genève de nombreux États aient demandé à l'Unesco de les aider à élaborer des projets de loi et des programmes techniques concernant la création de conseils scientifiques nationaux, de centres de recherche ou d'académies des sciences.

À l'heure actuelle, quelque 30 États ont reçu ou reçoivent une assistance et des conseils de l'Unesco et des Nations Unies pour organiser et orienter leur activité scientifique nationale et pour définir les perspectives de leur développement scientifique. L'Unesco fait régulièrement appel à d'éminents spécialistes de l'organisation de l'activité scientifique qu'elle envoie en qualité de conseillers ou d'experts auprès de pays en voie de développement. Depuis dix ans, l'idée de la planification et de l'organisation nationales de l'activité scientifique, ainsi que le concept de potentiel scientifique et technique national, ont été examinés à maintes reprises au cours de conférences régionales des pays d'Asie, d'Europe, du Proche-Orient, d'Amérique du Sud et

d'Afrique. Et les réalisations concrètes sont déjà nombreuses, même s'il reste encore beaucoup à faire.

Dans le système mis en place par les Nations Unies en matière de coopération internationale dans le domaine de la science, de la technique et de leurs applications pratiques, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a un rôle important à jouer. Le PNUD dispose d'un important budget alimenté par des contributions volontaires des États membres des Nations Unies. Les crédits du PNUD servent à financer et à exécuter, par l'entremise de l'Unesco, de la FAO, de l'AIEA et d'autres institutions spécialisées, des travaux visant à la création de laboratoires et de chaires dans les établissements d'enseignement supérieur et les instituts, de facultés, d'instituts spécialisés, d'instituts polytechniques, d'organismes d'État pour l'étude et l'exploitation des ressources naturelles, etc. Certes, tout ce qui se fait au titre de ce programme ne satisfait pas, loin de là, aux critères de l'aide scientifique et technique. Les dépenses n'ont pas toujours eu le rendement souhaitable et l'envoi de missions fréquentes et de longue durée ne s'est pas toujours traduit par des résultats concrets. C'est pourquoi ce type d'activité a fait l'objet de critiques sévères et fréquentes dans les conférences et réunions scientifiques convoquées par l'Unesco ou les Nations Unies, et l'on a demandé qu'il s'améliore au cours de la II^e Décennie du développement. L'aide financière des Nations Unies et de l'Unesco ne remplace évidemment pas les efforts nationaux absolument indispensables de développement scientifique et technique. Les sommes dépensées en cinq ans par toutes les institutions du système des Nations Unies pour la coopération scientifique et l'assistance technique représentent environ 5 cents des États-Unis par an et par habitant des pays en voie de développement. Pour l'Asie, ce chiffre est particulièrement bas puisqu'il s'établit autour de 3 à 4 cents par an et par habitant. Dans les pays hautement développés, les sommes investies chaque année dans l'activité

scientifique sont de l'ordre de 20 à 70 dollars par habitant. D'après les statistiques publiées pour divers pays, vers le milieu des années soixante, les pays hautement industrialisés investissaient chaque année dans l'activité scientifique nationale de 2 à 3 %, et certains 4 % du produit national brut. Dans les pays industrialisés, la proportion des sommes investies dans l'activité scientifique s'accroît progressivement. Dans les pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, les investissements dans la science varient de 0,5 à 1 % au maximum et, le plus souvent, ils sont de l'ordre de 0,25 à 0,3 % ou même moins du produit national brut.

Dans des recommandations formulées au cours de réunions régionales organisées par l'Unesco, les États d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont été invités à multiplier par deux et par trois le montant annuel de leurs investissements nationaux consacrés au développement de la science. Cette question a fait l'objet d'une étude approfondie en 1964 à la Conférence internationale de Lagos (Nigéria) qui a réuni des ministres de l'éducation, des ministres de la recherche scientifique, des présidents de comités scientifiques nationaux et des recteurs d'université d'Afrique. La Conférence a recommandé aux pays d'Afrique de porter les sommes annuelles consacrées aux institutions et à l'activité scientifiques nationales à 0,5 et si possible 1 % du produit national brut. Plus tard, un point de vue analogue a été exprimé aux conférences régionales des pays de l'Orient arabe et des pays d'Amérique latine. Si ces recommandations étaient appliquées par les gouvernements des pays en voie de développement, ceux-ci disposeraient d'une somme globale de l'ordre de 3 à 4 milliards de dollars par an pour leurs investissements dans le développement scientifique.

Les relations bilatérales directes et l'aide des gouvernements, des institutions scientifiques et des universités des pays hautement développés aux institutions scientifiques

et établissements d'enseignement supérieur des pays en voie de développement représentent pour ces derniers une source de financement très importante dans le domaine de la science et de la technique. L'analyse des publications mondiales montre qu'en 1961, les sommes consacrées à la science et à la technique, au titre des accords bilatéraux et de la coopération, étaient de l'ordre de 9 milliards de dollars. Cette somme, destinée à la coopération bilatérale dans le domaine scientifique, venait des cinq ou six pays les plus développés sur le plan industriel et scientifique. On reconnaît dans les milieux scientifiques que l'aide bilatérale peut constituer un danger pour les jeunes pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui se trouvent de son fait exposés à des pressions économiques et politiques. Il existe cependant de nombreux exemples d'aide et de coopération scientifiques bilatérales parfaitement désintéressés, orientés vers le progrès économique et culturel des pays en voie de développement. L'un des exemples le plus remarquable de coopération et d'aide à la fois bilatérales et multilatérales est la création, en Inde, de l'Institut technologique de Bombay (Indian Institute of Technology, Bombay) qui a pu être créé grâce à une contribution particulièrement importante de l'URSS. Cet institut qui forme des docteurs ès sciences techniques, qui poursuit des recherches approfondies sur la métallurgie, la chimie, l'électronique, etc., compte aujourd'hui des milliers d'étudiants indiens et d'autres pays d'Asie. En fait, il est devenu un centre de technologie avancée pour toute l'Asie. On peut citer un grand nombre d'autres réussites de la coopération scientifique.

L'Unesco s'occupe actuellement du problème de la politique scientifique nationale. Elle fait la synthèse de ce qu'il y a d'intéressant dans l'expérience des pays appartenant à des systèmes sociaux différents et ayant atteint des niveaux divers de développement économique. Elle a formulé des principes théoriques et des méthodes d'action pratique. L'attention des États et des hommes de science

a été appelée sur ce problème. En fait, les bases d'une nouvelle discipline ont été jetées, celles de « la science de l'organisation et de la gestion de la science ». L'Unesco et les sections scientifiques de son Secrétariat y ont grandement contribué.

QUELQUES EXEMPLES DE RECHERCHE
INTERNATIONALE MENÉE AU TITRE DU
PROGRAMME DE L'UNESCO

Dans le programme de l'Unesco, la coopération scientifique recouvre un vaste éventail de connaissances, depuis la cosmologie et les mathématiques, la physique et la chimie, jusqu'à la géophysique, la géographie, la géologie et la géochimie; de la biologie, de l'écologie et de la biochimie, à l'agrochimie et à la pédologie, et s'étend jusqu'aux sciences de la mer et aux sciences de l'ingénieur. Depuis les années soixante environ, le programme de l'Unesco fait une place de plus en plus grande à des problèmes fondamentaux de la biologie moderne comme la biologie cellulaire et moléculaire, ou la structure et les fonctions du cerveau. D'autre part, les sciences qui ont trait à la planète dans son ensemble ont pris une importance particulière, de même que les problèmes d'écologie, l'étude de la biosphère, de ses fonctions et de son importance pour l'homme. La coopération internationale dans ce domaine constitue la base scientifique d'une utilisation rationnelle des ressources naturelles de la terre et permettra de résoudre le problème que pose l'alimentation d'une population de plus en plus nombreuse. A ce sujet, l'activité de l'Unesco s'est étendue à des questions comme l'amélioration des terres stériles salées, l'agroclimatologie terrestre, les sols (carte mondiale des sols). Ici l'Unesco coopère fructueusement avec la FAO, l'OMM et l'Association internationale de la science du sol.

Nous mentionnerons seulement quelques exemples de

coopération scientifique internationale dans l'étude de certains problèmes complexes qui revêtent une importance particulière tant pour certains pays que pour l'humanité tout entière.

Étude et mise en valeur des régions arides

Les régions arides occupent plus de 30 % de la superficie des terres émergées et sont, en outre, situées dans les zones du globe les plus ensoleillées et les plus chaudes.

De nombreux pays sont en partie des déserts ou des savanes sèches, notamment en Afrique et en Asie, mais également en Europe et en Amérique centrale et du Sud. Ces zones s'étendent sur une partie importante de l'Australie, de l'Union soviétique et des États-Unis.

L'Unesco applique depuis 1956 un programme à long terme de recherches internationales et nationales intégrées sur la nature des régions arides et sur les méthodes qui permettent de les mettre en valeur.

Elle a publié dans de nombreux volumes les travaux de conférences scientifiques sur les problèmes de la zone aride. Il est notamment paru en anglais un important ouvrage collectif intitulé *Source book on irrigation and drainage of arid lands in relation to salinity and alkalinity*. Ces diverses publications rendent compte des travaux de recherche et de l'expérience acquise dans la lutte contre l'aridité et la salinité des sols. Dans diverses parties de la zone aride, des cours de formation ont été organisés à l'intention de spécialistes autochtones de l'irrigation et de l'amélioration des sols salins. En Tunisie, les crédits de l'Unesco et du PNUD ont permis de créer une station qui étudie la possibilité d'utiliser les eaux saumâtres pour l'irrigation et l'amélioration des sols salins. On connaissait déjà l'expérience menée avec succès en Ouzbékistan soviétique où des eaux minéralisées ont été utilisées pour l'irrigation, avec un bon système de drainage profond. Ce précédent et les calculs

de spécialistes soviétiques et néerlandais ont servi de base aux travaux de la station expérimentale de l'Unesco en Tunisie. Le résultat obtenu après dix ans de recherches est très encourageant. Des eaux d'irrigation d'une teneur en minéraux de 2 à 3 grammes par litre ont permis d'obtenir des récoltes surprenantes avec un bon drainage et un type d'irrigation par lessivage.

En Iran, en République arabe unie, en Irak et en Inde, l'Unesco a créé, avec des crédits d'assistance technique des Nations Unies, des instituts nationaux pour l'étude des déserts et des zones arides. Des hommes de science de nombreux pays ont pris part à l'organisation de ces instituts, les ont visités, ont fait des conférences devant leur personnel et y ont travaillé.

Des études sont entreprises sur les eaux souterraines d'Afrique du Nord et sur la possibilité de les utiliser d'une manière plus intensive pour l'irrigation et l'alimentation en eau. Ces réserves d'eau sont assez importantes.

Avec l'aide de l'Unesco, des hommes de science français, arabes et latino-américains ont réussi à mettre au point des méthodes d'exploitation de l'énergie solaire dans les déserts. Ces savants ont tiré les leçons de l'expérience acquise dans le monde en matière de déminéralisation des eaux salées et de la réduction des pertes par évaporation.

Les séismes

Nombreux sont les séismes qui s'accompagnent de destructions catastrophiques. C'est ainsi que des grandes villes comme Achkhabad, Agadir, Concepción, Skoplje, Antofagasta, Téhéran, Tachkent et Bars ont gravement souffert de ce fléau au cours des quinze dernières années. Des milliers de vies humaines, des biens culturels d'une grande valeur, de nombreux biens d'équipement et de nombreuses entreprises industrielles ont été perdus.

La science ne peut pas encore prévoir exactement le mo-

ment où un tremblement de terre va se produire. Mais il est déjà parfaitement possible d'indiquer les aires d'extension des séismes, la probabilité avec laquelle ils peuvent se répéter et leur degré d'intensité éventuelle. D'importants travaux ont été faits par des sismologues d'URSS, de France, du Japon, du Canada et des États-Unis d'Amérique. Des méthodes ont été mises au point pour délimiter des zones d'activité sismique et déterminer les plus dangereuses. Des physiciens, des spécialistes de la mécanique et des ingénieurs ont élaboré des mesures de protection parasismique pour la construction de bâtiments, de ports, de centrales électriques et de villes. Des règles et des critères spéciaux ont été formulés pour les choix de terrains où sont effectués de gros travaux.

Dernièrement encore, toutes ces possibilités étaient peu connues dans les pays en voie de développement. Sur l'initiative de l'Unesco, des représentants de l'Association internationale de sismologie et de l'Union géodésique et géophysique internationale ont été invités à étudier ce problème. L'établissement d'une carte sismique du globe a été inscrit dans les plans de l'Unesco, avec l'appui des gouvernements de pays victimes de tremblements de terre.

Des missions scientifiques de sismologues comprenant des spécialistes de l'URSS, du Japon, de France, des États-Unis d'Amérique, d'Australie, du Canada et d'autres pays ont étudié les zones de haute sismicité dans la plupart des régions du monde.

Ces missions, qui ont visité les stations sismiques existantes et observé les moyens actuels de défense parasismique et l'état d'avancement des travaux de cartographie sismique sur le territoire des pays situés dans les zones dangereuses, ont accompli un travail important et utile. Il est apparu que, dans de nombreux pays, il n'existe pratiquement pas de services sismiques, d'observatoires et de personnel spécialisé et que les règles de construction parasismiques ne sont pas observées. Des principes très utiles

ont été énoncés sur la création de réseaux de stations sismiques aux trois échelons national, régional et mondial.

En avril 1964, à Paris, une réunion intergouvernementale, organisée sous les auspices de l'Unesco, a mis au point un certain nombre de mesures pour l'organisation de stations sismologiques, l'accélération du traitement des données, l'amélioration de l'information et la protection contre les tremblements de terre. A la demande de l'Unesco, l'Institut physique du globe de l'Académie des sciences de l'URSS s'est chargé de faire la synthèse des données sur la sismotectonique du globe, ce qui servira de base à l'établissement d'une carte de la sismicité de la terre.

Les efforts de l'Unesco, des Nations Unies et du gouvernement japonais ont abouti à la création de l'Institut sismologique international de Tokyo. Le conseil scientifique et les professeurs de cet institut comprennent ou ont compris des spécialistes de différents pays. Un grand nombre de sismologues de pays d'Asie y ont reçu leur formation.

Étude des océans

Les océans et les mers recouvrent près des trois quarts de la superficie du globe. L'océan appartient à l'humanité tout entière et revêt une importance exceptionnelle pour la vie de la société actuelle et future. Sur une production annuelle mondiale de 20 millions de tonnes de protéines alimentaires, l'océan fournit 6 millions de tonnes et il peut en donner jusqu'à 10 à 12 millions. L'océan exerce une très forte influence sur les conditions climatiques, atmosphériques, sur l'hydrologie terrestre, sur l'atmosphère et la composition de ses gaz. Le littoral et le plateau continental recèlent des millions et même des milliards de tonnes de pétrole, de gaz, de fer, de manganèse, de cuivre et de pierres précieuses. Les eaux océaniques contiennent des quantités considérables de sels et d'éléments rares en solution. L'étude de l'océan permettra non seulement

d'améliorer l'exploitation de ses ressources par l'homme mais aussi de percer les secrets de l'origine et de la structure de la planète, et de comprendre l'histoire de la formation de l'écorce terrestre, des continents et des archipels. Aussi les hommes de science de divers pays sont-ils amenés à étudier aussi bien les eaux intérieures et les eaux territoriales que l'océan mondial dans son ensemble.

En 1960 s'est tenue à Copenhague une conférence intergouvernementale d'océanographes du monde entier.

La conférence a décidé de créer auprès de l'Unesco une Commission océanographique intergouvernementale (COI) composée des pays intéressés et de créer à l'Unesco un Office d'océanographie, qui est le secrétariat exécutif de la commission. Plus de 50 pays sont alors devenus membres de la COI. Le Comité scientifique de la recherche océanique (SCOR) du Conseil international des unions scientifiques a été invité à assumer les fonctions de conseiller scientifique collégial de la COI. La coopération scientifique pour l'étude de l'océan mondial s'est ainsi engagée sur la voie solide de la concertation, de la coordination et de la conjugaison des efforts nationaux et internationaux.

Les premières recherches en commun ont eu lieu dans l'océan Indien où des océanographes de 24 pays ont travaillé plus de six ans sur quarante navires. Une aide importante a été en même temps accordée pour le perfectionnement de jeunes océanographes d'Asie. Un Centre hydrobiologique de l'océan Indien a été créé à l'Université du Kérala, à Cochin (Inde), où l'on a mis au point le matériel scientifique des expéditions et où de jeunes scientifiques indiens ont reçu une formation. Des expéditions océanographiques internationales ont ensuite eu lieu dans l'océan Pacifique et l'océan Atlantique.

Les travaux des océanographes se poursuivent. De nouvelles cartes du fond de l'océan sont publiées ainsi que des données sur la chimie de l'eau et les sédiments du fond. De jeunes spécialistes des pays en voie de développement font

des stages sur des navires océanographiques, et de nouveaux centres océanographiques s'ouvrent en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Le II^e Congrès océanographique international qui s'est réuni en mai-juin 1966 à l'Université d'État de Moscou, avec la participation d'océanographes de 58 pays, a marqué une date dans l'histoire de la coopération internationale dans ce domaine. Deux mille spécialistes environ y ont participé.

Les sols du monde

La première carte des sols de l'hémisphère nord a été établie à la fin du siècle dernier par V. V. Dokoutchaïev, qui a appliqué ses conceptions sur la zonalité de la nature et du sol qui recouvre le globe terrestre. Cette première carte mondiale, qui fut exposée à Paris, est d'un grand intérêt scientifique et historique.

A mesure que s'accumulaient les données sur la géographie et la genèse des sols, il s'est peu à peu constitué dans divers pays des écoles nationales de pédologues qui ont réuni un volume considérable d'informations sur les sols de divers continents et pays. Entre 1960 et 1970, le problème posé par la nécessité d'augmenter la production de matières premières et de denrées alimentaires a acquis une importance sans précédent. Le besoin s'est fait sentir d'étudier les ressources en terres de la planète et d'évaluer leurs possibilités d'exploitation agricole. La pédologie mondiale a donc pour tâche essentielle de compiler la documentation accumulée, d'en faire la synthèse et de l'intégrer dans un système qui permette les comparaisons et les échanges des données expérimentales; cette tâche a été facilitée par la publication récente de cartes pédologiques de certains continents : la carte des sols de l'Australie en 1960, celle de l'Amérique du Sud en 1960; celle de l'Asie en 1964; celle de l'Afrique en 1964; des cartes générales des sols du monde publiées en URSS en 1964, etc.

La diversité des méthodes suivies pour établir ces cartes, les divergences de nomenclature et de désignation des sols et les différences de conception relatives à leur classification rendent très difficiles la comparaison et la corrélation des cartes pédologiques à l'échelon continental et mondial.

En 1960-1961, sur l'initiative de l'Association internationale de la science du sol, l'Unesco et la FAO ont constitué un Comité consultatif international chargé de la Carte mondiale des sols. Sous la direction de ce comité, une nouvelle carte pédologique du monde a été entreprise avec la participation de pédologues de tous les pays. L'auteur du présent article a eu l'honneur de présider ce comité (jusqu'en 1965). Le Comité consultatif international, le Secrétariat de l'Unesco et la FAO ont accompli un important travail de corrélation des divers types de sols, des systèmes de classification des sols et des cartes pédologiques de différents pays, régions et continents. Les variantes de nouvelles cartes de continents proposées par le Comité consultatif et les secrétariats de la FAO et de l'Unesco ont été examinées au cours des congrès de pédologie qui se sont tenus aux États-Unis d'Amérique (1960), en Roumanie (1964) et en Australie (1968). Bien qu'il reste encore de nombreuses questions non résolues et controversées, la vaste documentation ainsi réunie a permis d'entreprendre la publication d'une Carte mondiale des sols.

Les pédologues d'Australie ont fait paraître une carte des sols de leur continent. Ceux de l'Union soviétique ont achevé et publié une carte pédologique du continent asiatique. La FAO et l'Unesco ont fait paraître une nouvelle carte des sols de l'Amérique du Sud. Les pédologues des États-Unis d'Amérique, du Canada et du Mexique ont établi et publié la première carte générale des sols du continent nord-américain. Mais l'événement le plus important des dernières années dans le domaine de la pédologie est peut-être l'adoption par le IX^e Congrès international de pédologie, qui s'est tenu en Australie en 1968, des

propositions relatives à la nomenclature des sols du monde préparée par l'Unesco, la FAO et l'Association internationale de la science du sol. La liste des principaux sols du monde acceptée et approuvée par ce congrès compte plus de cent unités recouvrant les territoires de tous les continents. En 1971-1972, la *Carte mondiale des sols au 1/5 000 000* sera entièrement publiée. Les peuples du monde auront à leur disposition un document scientifique capital qui permettra d'évaluer le potentiel agricole de l'avenir, ainsi que les meilleurs procédés et types de production biologique indispensable à l'homme.

Hydrologie

L'humanité manque d'eau douce, non seulement dans les régions arides et les déserts, mais aussi dans d'autres zones climatiques. Les besoins de l'industrie, des transports, de l'agriculture, de la vie urbaine ne cessent de s'accroître. Le principal utilisateur d'eau est l'agriculture. Or on a calculé que 60 % des terres cultivées manquent d'eau. Il est établi que vers l'an 2000 de nombreux pays du monde connaîtront une grave pénurie d'eau douce. L'approvisionnement est déjà difficile dans certaines régions ou centres urbains. L'hydrologie, l'hydrogéologie et l'hydrochimie, sciences des eaux de surface et des eaux souterraines, étudient les problèmes des ressources en eaux, le bilan hydrologique de certaines régions et de certains pays et le cycle de l'eau sur la planète. Mais dans beaucoup d'États du monde, en particulier dans les pays en voie de développement, il n'existe pour ainsi dire pas de services hydrologiques et encore moins d'organismes scientifiques et de personnel spécialisé en hydrologie et en hydrogéologie, domaines où les observations et les recherches sont inexistantes. L'étude planétaire de l'hydrologie est donc très difficile, car on manque de données sûres pour des pays entiers, des bassins fluviaux et des réservoirs souterrains.

En particulier, l'hydrologie du bassin de l'Amazonie et l'hydrogéologie de l'Afrique et de l'Asie dans leur ensemble ont été très peu étudiées. Des spécialistes de plusieurs pays ont soumis à l'Unesco une proposition tendant à entreprendre des recherches coordonnées à long terme sur des problèmes d'hydrologie. En 1962-1963, l'Unesco a commencé à préparer le programme de la Décennie hydrologique internationale (DHI). En 1964, à la treizième session de la Conférence générale de l'Unesco, le Comité de coordination de la DHI a été constitué; il comprenait 21 hommes de science de divers pays. La Décennie hydrologique a commencé officiellement en 1965. Plus de cent États ont été inclus dans son programme de recherches. Son objectif essentiel est d'étudier le bilan hydrologique mondial et les éléments dont il se compose. Mais elle a aussi d'autres tâches importantes : l'étude de l'amélioration des ressources en eau douce, la lutte contre leur pollution, l'adoucissement des eaux salées, l'aide aux pays en voie de développement pour la création de services hydrologiques nationaux et la formation de personnel. Le programme fait une place particulière aux mesures visant à créer un réseau mondial de stations hydrométriques ayant une portée nationale et répondant en même temps à des objectifs planétaires.

A cette fin des comités nationaux ont été constitués dans chacun des pays participants. Ces comités assurent le rassemblement, la synthèse et la diffusion des données de base obtenues avant le début et au cours de la Décennie. Ils établissent les programmes nationaux de la DHI, déterminent les possibilités de participation de leur pays aux activités régionales et internationales et coordonnent l'activité des services nationaux lors de l'exécution des programmes nationaux, régionaux et internationaux. Ces comités nationaux comprennent environ 800 hommes de science représentant toutes les branches de l'hydrologie et les sciences voisines.

La plupart des pays qui participent à la DHI ont pris, selon leurs possibilités, des mesures tendant à asseoir cette participation sur une base solide. Certains d'entre eux ont consacré des crédits importants à l'activité de leur comité national, ont renforcé leurs services hydrologiques ou en ont créé de nouveaux et ont développé les possibilités d'enseignement et de formation des hydrologues à tous les niveaux. Ils ont en même temps orienté leurs recherches hydrologiques nationales en fonction du programme international.

L'Unesco et d'autres institutions spécialisées du système des Nations Unies ont élargi leur aide aux pays en voie de développement dans le domaine de l'hydrologie et dans les domaines connexes, mettant à leur disposition des experts, des bourses et du matériel.

La DHI a déjà sensiblement contribué à développer la coopération régionale entre pays ayant des bassins fluviaux ou souterrains communs. Parmi les projets bilatéraux mis en œuvre dans le cadre de la DHI, il convient de citer le Programme commun des États-Unis d'Amérique et du Canada pour l'étude du bilan hydrologique, du bilan énergétique et de la circulation de l'eau dans l'un des grands lacs. Il faut aussi mentionner les recherches financées par les Nations Unies et effectuées dans les bassins du Tchad, du Sénégal, du Nil et dans le bassin artésien du Sahara.

La DHI a eu notamment pour résultat la création du Comité hydrologique des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), grâce auquel toutes les activités hydrologiques de ces pays s'intègrent dans le cadre du programme de la Décennie.

Outre l'Unesco, d'autres organisations participent activement au programme de la DHI. Il convient de mentionner particulièrement les Nations Unies, la FAO, l'OMM, l'OMS et l'AIEA. Leurs représentants font partie du Comité de coordination de la DHI. Le Comité scientifique de recherches hydrologiques du Conseil international des

unions scientifiques, qui s'occupe des aspects scientifiques du programme, est un organe consultatif du Conseil. Le secrétariat, qui est assuré par l'Unesco, fait la liaison entre le Conseil et les comités nationaux de la DHI, et sert d'organe de coordination pour l'exécution du programme approuvé par le Conseil.

Le Conseil de coordination a créé des groupes de travail spéciaux pour l'étude des activités scientifiques les plus importantes de la Décennie. Il convient de signaler les travaux fructueux des groupes de travail sur les bassins représentatifs et les bassins expérimentaux, les techniques nucléaires, les crues et leur évaluation, les échanges d'informations, le bilan hydrique mondial, les cartes hydrologiques, l'hydrologie des roches carbonatées du bassin méditerranéen, l'influence de l'homme sur le cycle de l'eau et les problèmes de normalisation. Les recherches menées au titre de la DHI ont montré que les ressources en eaux souterraines sont assez importantes et que, pour le proche avenir, les besoins peuvent être satisfaits. Ultérieurement, toutefois, l'homme devra mettre en œuvre des méthodes permettant de déminéraliser de très grandes quantités d'eau salée. Mais dès aujourd'hui il est indispensable et urgent dans tous les pays de résoudre les problèmes posés par la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines.

L'homme et la biosphère

La vie existe sur la terre depuis deux milliards ou deux milliards et demi d'années. Pendant ce temps, l'activité des organismes a provoqué une profonde « biologisation » de la planète.

Il s'est constitué une biosphère, habitat de la matière vivante (végétaux, animaux, microbes) et ensemble constitué par l'atmosphère d'oxygène, l'eau pure et salubre et les sols fertiles. La vie moderne est inséparable de la biosphère. L'homme a modifié son milieu immédiat, mais il

reste lui-même dans la dépendance de la biosphère. Par l'exploitation des ressources de la nature et par son propre travail, l'homme en a considérablement élevé la productivité. Cependant, l'activité humaine a souvent rompu les rapports naturels entre des mécanismes mis au point au cours d'une évolution qui a duré des millions d'années. L'accroissement extraordinaire de la population, le développement de l'industrie et des transports et l'application de la chimie à l'agriculture ont entraîné une pollution dangereuse de l'hydrosphère, des sols et de l'atmosphère, autour des villes et sur l'ensemble du globe. L'homme crée actuellement une si grande quantité d'énergie et celle-ci s'accroît dans de telles proportions que les modifications du régime thermique jointes à la pollution de l'atmosphère et de l'océan peuvent entraîner dans les cinquante prochaines années un changement radical du climat de la planète. De nombreuses espèces végétales et animales ont été définitivement anéanties par l'homme. Des millions d'hectares de terre ont été détruits. Les cours d'eau, les lacs et même l'océan sont pollués. Un organisme vivant ne peut subsister que dans des conditions physiques et chimiques relativement limitées et auxquelles il est adapté. L'organisme de l'homme utilise des aliments, de l'eau et de l'air qui sont des produits, directs ou indirects, et des composantes de la biosphère et de la matière vivante. Tous ces faits inquiètent les hommes de science de tous les pays. Comme l'affirme le Comité consultatif de l'Unesco pour les recherches sur les ressources naturelles le problème de la conservation et de l'utilisation rationnelle de la biosphère est un problème capital de notre temps.

En septembre 1968, s'est tenue à Paris, au siège de l'Unesco, une grande conférence d'hommes de science représentant les pays membres de l'Organisation et un grand nombre d'unions et d'associations scientifiques, qui a adopté une résolution sur l'intérêt que présentent des recherches à long terme concernant diverses questions tou-

chant la biosphère, sur les plans national, régional et international. La Conférence générale de l'Unesco, lors de sa quinzième session, a souligné la nécessité d'une coopération intergouvernementale et interdisciplinaire pour l'utilisation rationnelle et la conservation du milieu naturel et de ses ressources. La Conférence générale a recommandé également que le programme soit centré sur les aspects scientifiques, techniques et éducatifs des problèmes relatifs à l'utilisation rationnelle et à la conservation des ressources naturelles de la biosphère, à l'amélioration de l'environnement humain et l'accroissement de la productivité. Cette résolution a marqué la première étape de la préparation du Programme sur l'homme et la biosphère.

Ce programme doit remplacer le Programme biologique international qui prend fin en 1972. Il importe de souligner qu'il doit englober tous les résultats obtenus par le Programme biologique international, mais qu'il s'en distinguera par une étude plus large de la biosphère et ne se limitera pas à l'étude de la productivité de la planète.

L'Unesco a convoqué au début de novembre 1969 une conférence d'experts pour établir un programme détaillé à ce sujet. Environ cent spécialistes venant de trente-deux États membres, quatre institutions du système des Nations Unies et trois organisations non gouvernementales ont participé à ses travaux.

Les experts se sont répartis en cinq groupes de travail :

1. Inventaires et bilans;
2. Observations et contrôle systématiques;
3. Recherches sur la structure et le fonctionnement des écosystèmes terrestres et aquatiques;
4. Recherches relatives aux modifications de la biosphère dues à l'homme et aux effets de ces modifications sur l'homme;
5. Éducation.

Le Programme sur l'homme et la biosphère portera sur un vaste ensemble de questions les plus diverses concernant les interactions entre l'homme et la biosphère, les mesures tendant à élever la productivité de la biosphère et

des biogéocénoses et les mesures urgentes visant à conserver les conditions de vie indispensables à l'existence de l'homme.

Le problème de la conservation de la biosphère et de l'utilisation rationnelle de ses ressources, soulevé par l'Unesco, a suscité un intérêt général en 1969-1970.

A sa seizième session (1970), la Conférence générale de l'Unesco a demandé aux gouvernements d'examiner les propositions préliminaires de programmes à long terme sur l'homme et la biosphère et de présenter leurs amendements et leurs observations. La Conférence a élu un Conseil de coordination composé des représentants de 21 pays, qui doit achever le programme de travail à la fin de 1971 et établir un ordre de priorité entre les projets. La mise au point et l'exécution se poursuivront en coopération très étroite avec la FAO, l'OMM et les unions scientifiques internationales, notamment avec le Comité spécial du CIUS pour les problèmes de l'environnement.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe a organisé en mai 1971 une conférence des pays européens sur les problèmes de l'environnement et de la protection de l'homme contre les pollutions industrielles. Cette conférence a formulé de nombreuses recommandations utiles en vue d'une action nationale et régionale. Sur l'invitation du gouvernement suédois, les Nations Unies organiseront en 1972 à Stockholm une conférence mondiale intergouvernementale qui examinera les aspects socio-économiques et politiques de la conservation de l'environnement, ainsi que les mesures régionales et internationales qui pourront être prises à cet égard.

Le Programme sur l'homme et la biosphère accordera certainement une place particulière à l'étude des effets de la contamination chimique de la biosphère. Cette contamination paraît avoir deux causes. La première est la modification inévitable de la matière terrestre due à l'extraction de minerais; on sait que les rapports entre les éléments

chimiques qui ont une utilisation économique sont tout différents de ce qu'ils sont dans la biosphère. La seconde est l'introduction dans la biosphère de nouveaux composés créés par l'homme.

Les recherches sur les structures des écosystèmes qui se sont formés au cours d'une évolution ayant duré des milliards d'années montrent que l'élimination des déchets des organismes vivants se fait dans les phytocénoses et les zocénoses selon un cycle presque fermé de la matière présente dans les réseaux trophiques.

Le problème de la protection de l'environnement pourrait donc être résolu, et certains avantages économiques pourraient en même temps être obtenus, par l'aménagement scientifiquement planifié de complexes industriels imitant les cycles fermés qui se produisent dans la nature, allant des matières premières au produit utile et aux sous-produits pour retourner aux matières premières.

Il est donc indispensable de connaître les possibilités d'utilisation des cycles biogéochimiques et il y aura lieu de se limiter à ces réactions chimiques dans les processus technologiques quand tous les déchets éventuels seront utilisés par la biosphère sans dommage pour elle. Il va de soi que le Programme sur l'homme et la biosphère accordera une place aussi importante à l'étude des types d'écosystèmes, de leurs éléments et de leurs fonctions ainsi qu'à l'élaboration de méthodes propres à améliorer les fonctions des écosystèmes culturels créés par l'homme. Les relations entre les organismes et les sols, et entre les organismes et les eaux, en tant que principaux mécanismes productifs de la biosphère, doivent faire l'objet de travaux cartographiques et de recherches expérimentales quantitatives dans diverses conditions naturelles et économiques. Seules des connaissances exactes permettront de faire des prévisions sûres et d'éviter les spéculations et les prophéties sans fondement.

Il n'est pas possible, cependant, de faire des prévisions à

long terme devant servir de base à des plans scientifiquement fondés sans construire des modèles mathématiques et sans utiliser des ordinateurs rapides. La mise en modèle d'un système complexe quelconque se fait par étapes successives dont les plus importantes sont : la description du phénomène; l'établissement d'un bloc-diagramme du système; le modèle d'une théorie générale des systèmes; un modèle mathématique détaillé (modèle sur ordinateur); un modèle optimal avec un nombre de paramètres aussi réduit que possible. Tous ces problèmes sont complexes mais ils peuvent être résolus.

Il ressort de tout ce qui précède que les États membres de l'Unesco donnent plein pouvoir aux institutions scientifiques et aux hommes de science de leurs pays pour développer au maximum l'étude de la biosphère et de ses ressources dans l'intérêt de l'homme, tant sur le plan national que sur le plan international.

COUP D'ŒIL SUR L'AVENIR

La coopération scientifique internationale se développe, tant par son volume que par sa forme et son contenu. Les groupes réactionnaires s'efforcent d'envenimer les relations entre hommes de science de pays à systèmes sociaux différents en recourant à des insinuations politiques et en tentant d'utiliser cette coopération à des fins commerciales ou dans des buts d'agression. Il faut prévenir les risques de guerre nucléaire, biologique et chimique. Mais il ne doit pas y avoir non plus de guerre « classique ».

Nous exprimons l'espoir que la coopération scientifique internationale, pacifique et féconde, dans le cadre de l'Unesco, contribuera à renforcer la paix et à réduire le danger de guerre. Il est donc compréhensible, et il faut s'en féliciter, que l'Unesco ait tendance à augmenter le budget qu'elle consacre aux sciences exactes et naturelles, budget qui est passé d'un million de dollars par an en 1955 à cinq

millions en 1970. La part relative des dépenses consacrées à l'activité scientifique reste cependant modeste, puisqu'elle ne représente que 10 à 14 % du budget régulier de l'Organisation.

Ce n'est qu'après la Conférence de Genève que le pourcentage des crédits alloués aux sciences exactes et naturelles a été un peu plus élevé puisque, pendant quatre ans, il a atteint environ 15 %. Ces ressources sont complétées, il est vrai, par les crédits importants que, par l'intermédiaire de l'Unesco, le PNUD accorde aux projets dans le domaine des sciences exactes et naturelles et leurs applications. En 1969 et 1970, par exemple, les sommes dépensées par l'Unesco pour fournir une aide directe aux pays en voie de développement étaient de l'ordre de 14 millions de dollars par an et, en 1971 et 1972, elles devraient atteindre 15 à 16 millions de dollars par an. Il est incontestable que cela fournit une base réelle à la création d'un potentiel scientifique et technique dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Il convient d'en prendre acte.

Il est évident qu'à l'avenir on sera conduit à redistribuer les crédits provenant des Nations Unies et des États membres de l'Unesco. L'« asymétrie » qui existe dans le budget et le Secrétariat amène souvent les hommes de science à considérer les sections scientifiques de l'Unesco comme constituant une organisation distincte. Ce serait une grave erreur, car l'éducation, la science et la culture font un tout.

La révolution scientifique et technique accroît rapidement le pouvoir de l'homme et rapproche les intérêts des divers continents et des diverses nations. La nécessité d'une coopération scientifique internationale se fera sentir de plus en plus fortement et profondément. Il n'est pas douteux qu'au cours des trente ou quarante prochaines années il se produira des événements qui entraîneront de profonds bouleversements dans le monde entier.

La plupart des pays en voie de développement auront

alors achevé la première phase de leur industrialisation et de la restructuration de leur agriculture. Les produits des récoltes, de l'élevage et de la pêche seront triplés et la production elle-même sera conservée et répartie plus raisonnablement. Il n'y aura plus de crise de production, de famine ou d'insuffisance protéinique. Il va de soi que les problèmes de ressources en eau auront aussi été résolus. Les glaciers des montagnes et des régions polaires, de gigantesques usines atomiques de désalinisation des eaux de la mer, de puissantes stations de pompage installées sur des territoires prospectés fourniront de nouvelles réserves d'eau douce de haute qualité. Les zones arides auront été irriguées et mises en valeur. L'homme aura maîtrisé le mécanisme de la condensation des vapeurs atmosphériques, de l'accumulation et de la conservation de l'humidité sur les terres cultivées. L'écorce terrestre, couverte d'un réseau de puits de sondage ultra-profonds, livrera ses secrets, fournira de nouvelles sources d'énergie géothermique et de nouvelles ressources en minerais utiles. La pollution de l'environnement sera pour l'essentiel arrêtée. Les ressources de l'océan seront largement mises au service de l'homme. Les menaces de guerre seront supprimées et l'égalité sociale triomphera dans le monde entier. Utopie ? Non ! C'est au contraire la suite logique et réaliste des efforts entrepris par l'humanité au xx^e siècle et des raisons qui justifient la lutte des hommes de science, mieux de tous les hommes du monde épris de progrès.

Culture

par Jean d'Ormesson

Il suffit d'être homme résolument
(Kierkegaard)

La culture est aussi vieille que l'homme. C'est la conscience de la culture et la réflexion sur son destin qui ont mis un peu plus de temps à connaître peu à peu la fortune que l'on sait. Dès ses premières tentatives — et certaines sont très anciennes — la vie internationale prend d'abord le visage de la coopération intellectuelle. Aux époques où la guerre, ou le commerce, ou la religion, ou simplement la distance divisaient profondément le monde, c'est par les lettres des écrivains et des érudits, par leurs voyages dans des pays lointains, puis par des sociétés philosophiques ou par des lectures dans les salons littéraires de poèmes étrangers que débute, obscurément souvent, mais parfois avec éclat, la communication culturelle internationale. La science et l'éducation qui devaient prendre, plus tard, de si brillantes revanches, ne progressent qu'à l'ombre des philosophes et des poètes.

A la fin du premier quart du xx^e siècle, dans le cadre de la Société des Nations, l'Institut international de coopération intellectuelle se proposait enfin « d'assurer le progrès de la civilisation générale et des connaissances humaines, notamment le développement et la diffusion des sciences, des lettres et des arts » et « de créer un état d'esprit favorable à la solution pacifique des problèmes internationaux ». Les notions d'éducation et de développement technique ne sont pas encore exprimées. Mais les idées de science, de culture et de paix sont déjà présentes et unies. La conviction n'est pas loin que « les guerres naissent dans l'esprit des hommes » et que « c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut élever les défenses de la paix ». Mais les défenses

évidemment n'étaient pas assez solides. Et c'est en effet la guerre, avec ses menaces de dictature et d'anéantissement de l'homme et de sa dignité individuelle, qui allait jeter bas tout le fragile édifice.

La guerre avait accumulé les morts et les ruines. Mais il y avait peut-être plus effrayant encore : c'était que le jeu combiné des antagonismes idéologiques et des progrès de la science laissait à la paix elle-même un monde profondément divisé et obsédé par la hantise d'une catastrophe, cette fois finale. Pour la première fois sans doute dans l'histoire universelle, la science risquait de se séparer radicalement de la culture et de l'écraser. La guerre — et la paix née de la guerre — avait fait beaucoup plus, et beaucoup pis, que de révéler le caractère périssable de tant d'œuvres d'art et de tant de bibliothèques, elle avait rendu possible, et peut-être plausible, la disparition de toute culture. La fin du monde était passée des brumes ardentes de la légende aux réalités glaciales de la science. A la deuxième session de la Conférence générale de l'Unesco qui se tenait à Mexico en 1947, Jacques Maritain s'écriait : « Nous nous réunissons à un moment particulièrement grave de l'histoire du monde [...] L'angoisse des peuples déferle sur tous les rivages [...] ce qui est demandé à l'intelligence humaine, c'est de prendre conscience que nous sommes entrés dans un âge crucial de notre histoire où, sous peine de mort, les gigantesques moyens de puissance procurés par la maîtrise scientifique de la matière devront être soumis à la raison. »

✓ Toute l'œuvre culturelle de l'Unesco est fille de l'angoisse et de l'espérance : angoisse devant la possibilité de la fin de l'aventure humaine, espérance active en l'homme et en la réconciliation, elle aussi possible, mais enfin incertaine de la science et de la sagesse. Une certaine idée de la culture, de ses tâches et de ses responsabilités n'était plus un agrément, un prestige, un luxe, c'était à proprement parler, et pour tous, une question de vie ou de mort.

La difficulté de la tâche venait évidemment du fait que

la division même du monde empêchait de lutter efficacement contre les dangers de cette division. Chacun, dans Babel, est suspect à tous. La condition d'un progrès était de dépasser les idéologies rivales vers une action pratique et de se servir des cultures nationales pour établir enfin entre elles une communication féconde et accéder ainsi à l'idée de coopération internationale. Organisation intergouvernementale, l'Unesco est certainement à l'antipode d'une entreprise de négation des cultures particulières. Son propos n'est pas de les négliger ni de les réduire, mais d'en permettre la confrontation et peut-être, dans une certaine mesure qui devra être précisée, d'en faciliter la convergence : car par un miracle très lumineux, dans son existence spontanée comme dans la connaissance qu'en prend le savant, chaque culture s'enrichit de l'attention accordée à toutes les autres. La formule d'une culture universelle, ce n'est pas l'absence de culture nationale, c'est bien plutôt l'ensemble de toutes les cultures nationales. Alors que la science est unificatrice, les lettres et les arts sont de toute évidence marqués par la diversité. Cette diversité doit être cultivée. La science est la contrainte d'une raison universelle, la culture n'est peut-être rien d'autre qu'une culture de la différence. Ce n'était donc pas par l'uniformité qu'il s'agissait de lutter contre la division, c'était par le dialogue. La culture ne consiste jamais à rendre Babel muette. Elle ne consiste même pas à faire parler à tous la même langue. Osons dire qu'elle consiste surtout à développer dans Babel l'étude des langues étrangères.

Dans un monde divisé et terrifié par l'idée toute neuve que l'autre nom du progrès, c'était la mort, le premier impératif était de remplacer le mépris par la curiosité, la haine par la connaissance mutuelle, l'idée de force par l'idée de culture. C'est à la lumière de telles préoccupations que s'éclaire, à un premier niveau, tout un domaine important de l'action culturelle de l'Unesco : les travaux collectifs, les bilans, les ouvrages de référence, les publications savantes,

les catalogues d'œuvres d'art, les rencontres internationales — tout ce qu'on pourrait ranger sous la rubrique générale des activités de dialogue. Arrêtons-nous un instant sur ce type d'entreprise grâce auquel l'Unesco joue dans la culture contemporaine un rôle de tout premier plan.

On connaît le mot fameux : « L'art n'a pas de patrie, mais les artistes en ont une. » Le goût et le service de la culture constituent sans doute une communauté assez forte. Mais que d'efforts n'a-t-il pas fallu, dans les longues années qui ont succédé à la deuxième guerre mondiale, pour rétablir entre les chercheurs et les savants, entre les philosophes et les historiens, les chemins oubliés du travail en commun ! Sans même parler des oppositions idéologiques, la seule distance, les considérations financières, la force de l'habitude, certains provincialismes, jusqu'à l'accroissement démesuré du volume de la connaissance constituaient autant d'obstacles à une ouverture du savoir. Les transformations politiques et historiques du monde apportaient leur lot de nouveaux problèmes au fur et à mesure que les progrès de la technique en supprimaient certains autres. Sans doute devenait-il plus facile de jour en jour de se rendre de Moscou à Mexico ou de New York à Téhéran, mais l'entrée dans la communauté savante de continents entiers enfin rendus à leur existence nationale légitime exigeait des solutions originales. Le colonialisme avait marqué des régions immenses et, jusque bien après sa disparition, les séquelles s'en faisaient encore sentir dans le domaine culturel — un de ceux pourtant où l'exigence nationale était tout naturellement la plus forte. C'est que tous les courants culturels avaient été orientés et que les relations avec les différentes métropoles avaient été manifestement privilégiées. Le réseau des communications aériennes pourrait fournir une image assez éloquente des communications intellectuelles internationales : d'une densité extrême dans certains secteurs avantagés par l'histoire ou la géographie, il demeurerait

encore très ténu dans beaucoup d'autres. Et dans bien des cas, pour franchir des distances assez minces, mais qui faisaient passer d'une zone d'influence à une autre, d'un domaine linguistique à un autre, il fallait faire le détour par les anciennes métropoles. Dans plus d'une partie du monde, une certaine fluidité, qui avait été compromise, allait être rendue au mouvement de la culture et la notion de région culturelle allait être reconstruite de toute pièce.

Dans cette confrontation des cultures, dans cette promotion des cultures historiques régionales, dans cet élargissement de l'horizon culturel, le rôle de l'Unesco va être déterminant. C'est grâce en grande partie à l'action de l'Organisation que la machine a pu être remise en marche. Directement ou par l'entremise des organisations internationales non gouvernementales qui lui étaient rattachées et qui maintenaient un contact quotidien avec le monde des arts plastiques, de la musique, du théâtre ou du cinéma, des musées, des universités, des bibliothèques et des archives, des sciences sociales et humaines, l'Unesco a largement contribué à ranimer la communication intellectuelle internationale dans le domaine de la culture, profondément compromise par cinq années de guerre mondiale. Elle l'a ranimée, et puis elle l'a développée jusqu'à un point auparavant inconnu.

Sans doute ne s'agit-il pas de trouver la mariée trop belle. Mais enfin il s'est passé, il se passe aujourd'hui dans le domaine de la culture ce qui se passe partout ailleurs; il se passe pour la circulation des idées ce qui se passe pour la circulation automobile : gigantisme, pléthore, embouteillage. Après les périls de la pénurie, voici les risques de l'abondance. C'est un lieu commun que l'accroissement fantastique de la littérature scientifique et culturelle. Mais les lieux communs ne sont que l'expression un peu lassante de la vérité. Chacun connaît — et par expérience — l'envahissement des publications — livres, revues, brochures, collections, documents, papier imprimé de toute espèce.

On a pu estimer, avec quelque vraisemblance, que le volume des publications dans tel ou tel domaine de la science et de la culture avait été multiplié, depuis trente ou quarante ans, entre cinquante et cent fois. Ce formidable développement n'est pas dû tellement à l'augmentation du travail individuel de chaque chercheur, ni même à l'augmentation de la population globale, mais bien plutôt à l'augmentation du nombre de chercheurs qui publient : dans plusieurs domaines, le volume des publications savantes a crû trente fois plus vite que la population dont étaient issus les savants et on a pu estimer que le nombre des chercheurs y avait augmenté depuis trente ou quarante ans de 2 500 à 5 000 %. Les mêmes constatations pourraient être faites, avec la même satisfaction et la même inquiétude, en ce qui concerne les congrès et les réunions internationaux. Là où les chercheurs soucieux de se rencontrer pour échanger réflexions et informations se comptaient, il y a vingt ou trente ans, par dizaines ou à la rigueur par centaines, ils se comptent aujourd'hui par milliers. Le Congrès international de philosophie tenu à Vienne en 1968 réunissait plus de quatre mille philosophes ! Il est probable que jamais, depuis que le monde est monde, autant de sagesse n'avait été accumulée en une même enceinte. Mais certains, dans ce succès même, trouvent l'annonce d'une menace. L'Unesco et les organisations qui lui sont associées ont essayé de mettre un peu d'ordre dans ce raz de marée, d'assainir et d'améliorer la qualité des publications, de suggérer certaines règles aux organisateurs de congrès et de colloques. Elles se sont surtout efforcées de développer partout cette notion de dialogue universel entre les cultures à laquelle elles étaient attachées.

C'est peut-être le lieu ici de préciser un ou deux points et même de dissiper quelques malentendus. Devant l'immensité des besoins de la communication culturelle internationale, l'aide de l'Unesco ne pouvait, et ne pourra jamais, de toute façon, que constituer un appoint. La simple

formulation d'une prise en charge par l'Unesco des innombrables activités de ce domaine relève de l'humour et du fantastique. Un grand congrès international peut entraîner des dépenses de 300, 400, voire 500 000 ou un million de dollars. Le Congrès des études classiques qui s'est tenu à Philadelphie en 1964, les congrès de sociologie ou des sciences historiques réunis à Varna ou à Moscou en 1970 ont obtenu effectivement des gouvernements ou grandes institutions culturelles, directement ou indirectement, des contributions dont le total n'était pas éloigné de ces chiffres. Il est évident que le budget de l'Unesco — faut-il répéter qu'il est restreint au regard du coût des autoroutes, des avions supersoniques et des porte-avions ? — n'y suffirait pas. Est-ce reconnaître que l'aide apportée par l'Organisation à la communication culturelle internationale est négligeable ? Bien au contraire. Le prestige de l'Unesco, sa compétence intellectuelle, sa situation indépendante de telle ou telle perspective particulière font que son appui, même limité, apporte une garantie à tous les concours nationaux et peut en constituer l'amorce. Il reste pourtant que ce serait une lourde erreur et une illusion de voir dans l'Unesco l'héritière du mécénat d'autrefois. L'Unesco n'est pas un mécène, encore moins une banque où puiseraient les responsables des innombrables projets culturels du monde d'aujourd'hui : elle est l'animatrice et la régulatrice d'une coopération internationale à la fois scientifique, technique et intellectuelle au service du développement et de l'universel. La culture a sa place légitime dans un tel édifice — et une place de premier plan. Mais il est bien clair qu'à travers la culture, le vrai souci de l'Unesco ce n'est pas tant la beauté, ni la curiosité érudite, ni évidemment le délasserment, quelque honorable soit-il, ni la conservation des traditions, ni la recherche formelle ; ce n'est pas non plus l'agencement d'un appareil de puissance politico-bureaucratique. Le vrai, le seul souci de l'Unesco, en matière de culture comme ailleurs — faut-il dire peut-être : en matière

de culture plus qu'ailleurs ? — c'est le destin de l'homme, sa dignité et son avenir.

Autour de ce centre et de cette référence s'organisent avec clarté tous les différents aspects de l'action de l'Unesco. Leur énumération serait longue, inutile et lassante; un résumé serait injuste. Ce ne sont que quelques illustrations significatives d'un projet d'ensemble très vaste que nous voudrions fournir ici en citant, par exemple et presque au hasard, parmi de très nombreuses publications, *Museum* ou la *Revue internationale des sciences sociales*, les grands albums consacrés aux chefs-d'œuvre peu connus ou les livres de poche qui en ont été tirés, la « Collection Unesco d'œuvres représentatives » des différentes cultures ou l'*Index translationum*, bibliographie internationale annuelle des traductions. A travers tous ces ouvrages, ces périodiques, ces instruments de travail, c'est le même projet que poursuit avec évidence l'Unesco : présenter au grand public aussi bien qu'aux spécialistes, dans toutes les régions de l'univers, une image de l'homme, de sa diversité et de ses efforts, de ses réalisations et de ses possibilités.

C'est la même préoccupation que nous découvrons encore en nous tournant vers quelques-unes des grandes manifestations qui, à l'occasion d'un anniversaire, ont célébré dans la maison de l'Unesco la personne et l'œuvre de telle ou telle grande figure de l'histoire lointaine ou récente. Dante ou Einstein, Shakespeare ou Marx, Kierkegaard ou Gandhi; que sont-ils d'abord, sinon, par leur vision, par leur action, par leur exemple, quelques-unes des plus hautes incarnations de l'humain ? En ce sens, non seulement la poésie ou la philosophie, mais la politique et la science sont encore des images, parmi d'autres, de la culture universelle. C'est que tout entre dans la culture — jusqu'aux paradoxes et aux révoltes, et peut-être le paradoxe et la révolte plus encore que tout le reste, le refus plus que l'adhésion. Le nom de Kierkegaard est éloquent à cet égard. Il était l'individu contre tous les systèmes, l'instant contre

le temps qui dure, la solitude contre la collectivité, le point contre l'édifice. Il était la négation même, et l'indignation contre les penseurs. Et il a été célébré à l'Unesco, dans une cérémonie solennelle, par des professeurs assemblés, avec la bénédiction de toutes les autorités constituées. C'est qu'avec angoisse et courage il avait écrit une formule qui le situait dans le droit fil des préoccupations de l'Unesco : « Il suffit d'être *homme résolument*. » Voilà une petite phrase qui à notre époque de slogans pourrait être celui de l'Unesco. Mais prenons-y garde : c'est un anti-slogan.

X L'homme. Sa diversité. Le dialogue entre ses diversités. Comment s'étonner que plusieurs des grandes entreprises collectives de l'Unesco se soient proposé de développer la connaissance de plusieurs cultures trop peu étudiées et de faciliter les rapports entre des régions culturelles qui s'ignoraient mutuellement ? C'est le premier de ces soucis qui est par exemple à la base du projet d'une *Histoire générale de l'Afrique* en cours de préparation ; c'est au second que répondait le Projet d'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident qui, pendant dix années, de 1957 à 1967, a encouragé et facilité la circulation des idées et des connaissances entre l'Asie et une partie de l'Afrique d'une part, l'Europe et le Nouveau Monde d'autre part. Des communications culturelles d'un type nouveau se sont alors établies : entre l'Amérique latine, par exemple, et le Proche ou l'Extrême-Orient se sont ainsi noués des liens dont l'absence était déplorable et dont la nécessité se faisait chaque jour sentir davantage dans le monde de la culture moderne. C'est tout naturellement dans cette même perspective que l'Unesco allait être amenée à concevoir — en 1950 — et à mener à bien — au prix de quels efforts ! — une de ses entreprises les plus considérables et les plus significatives : l'*Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité*. Les caractéristiques essentielles de l'ouvrage sont doubles : ce n'est pas une histoire des batailles, ni des événements politiques, ni de l'évolution

économique — c'est une histoire de l'esprit humain; ce n'est pas une œuvre individuelle ni nationale, c'est une œuvre collective et internationale et universelle. Comment la commission internationale chargée par l'Unesco de la réalisation du projet a-t-elle accompli sa tâche? Simple-ment — si l'on peut dire — en appliquant à la fois à l'objet de ses travaux et à ses méthodes de travail l'exigence d'universel qui est au cœur de l'Unesco. Est-ce à dire que la subjectivité de l'interprétation a été éliminée par un coup de baguette magique et que les fameuses limites de l'objectivité historique ont été dépassées par miracle? Évidemment non. Pas plus que toute autre œuvre de l'homme, *l'Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité* n'échappe à son milieu ni à son époque. Selon la formule du Directeur général, dans la préface de l'ouvrage, « ... il est une subjectivité en quelque sorte consubstantielle à la culture qui fait que la perspective que chaque culture ouvre sur l'universel humain est une projection de son humanité circonstancielle ». Mais « ... l'originalité de la tentative, c'est d'avoir pris pour système de références la multiplicité des perspectives et des projections culturelles contemporaines ». A la place d'un individu ou d'un groupe national, une équipe internationale; à la place d'un secteur de l'histoire découpé dans l'espace et le temps, l'ensemble de l'aventure culturelle de l'humanité : voilà l'objet, les méthodes et l'esprit de l'entreprise. Jamais ne fut poussée si loin « la décentralisation des perspectives d'interprétation ». Ainsi s'édifie peu à peu, dans la difficulté et parfois les tourments, un humanisme universaliste fondé d'abord sur le respect de la diversité.

L'Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité s'inscrivait dans la diachronie. *L'Étude sur les tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines* en représente, si l'on veut, la contrepartie synchronique : c'est l'évaluation des courants et des forces du présent après le rappel de l'évolution passée. C'est une ra-

dioscopie des recherches contemporaines sur l'homme. Et il est sans doute insuffisant de parler d'un état ou d'un bilan des recherches. Il s'agit moins de photographies posées que d'instantanés de l'effort et du mouvement, moins d'une lanterne magique que de cinéma. Ce qu'il s'agit de dégager, c'est, selon la formule de Lévi-Strauss, « les voies où pourraient s'engager les sciences de demain » ou, pour parler comme Piaget, « la science en devenir... la science qui se fait ». On voit l'ambition et les difficultés de tout ordre. Difficultés administratives : c'était une tâche presque sur-humaine d'animer et de coordonner ce vaste ensemble de travaux ; difficultés intellectuelles : car dégager des recherches innombrables qui se poursuivent sous nos yeux les courants de pensée les plus riches et les plus féconds suppose non seulement les connaissances les plus étendues, mais le jugement le plus sûr et ce qu'on a pu appeler jadis une sensibilité métaphysique aiguë ; difficultés morales enfin : puisque l'effacement devant un travail collectif, l'impartialité, le goût de la vérité, la volonté d'enrichissement mutuel étaient également nécessaires. Après l'*Étude sur les tendances de la recherche dans les sciences exactes et naturelles* qui a pu servir si utilement de précédent et de terme de référence, les deux parties de l'*Étude sur les tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines* (première partie : *Sciences sociales*, 1970 ; deuxième partie : *Sciences humaines*, en préparation) offrent sur l'ensemble de l'édifice de la science contemporaine une multiplicité de points de vue où se poursuit, à travers la diversité des cultures, des systèmes de pensée, des disciplines et — pourquoi pas ? — des tempéraments individuels, ce dialogue indéfiniment continué, repris, toujours remis en question, jamais achevé, qui reflète — et constitue — l'unité de la science.

Peut-être est-il maintenant possible, en s'appuyant sur ces quelques exemples choisis parmi beaucoup d'autres, de jeter un coup d'œil d'ensemble sur ce qu'il faut bien

appeler « la politique culturelle de l'Unesco ». A la différence de ce que peut encore évoquer le mot, cette *politique* ne consiste pas à faire triompher sur les autres une conception particulière de l'homme et de son existence. Mais elle ne consiste pas non plus en un libéralisme abstentionniste, en un « laisser faire, laisser passer » qui n'aboutirait en fait qu'à durcir des situations au lieu de les assouplir. La politique culturelle de l'Unesco est fondée, à un premier niveau — tout ce que nous venons de passer trop rapidement en revue le montre avec évidence — sur l'idée de dialogue. Un dialogue suppose d'abord des points de vue qui se distinguent, s'opposent et peut-être s'affrontent. Qui s' imagine encore que le propos de l'Unesco est de noyer la spécificité des cultures dans cette nuit dont parle Hegel, où toutes les vaches sont noires ? L'Unesco a su montrer, par quelques-unes de ses initiatives les plus retentissantes, que la sauvegarde du patrimoine de chaque culture individuelle était un de ses soucis majeurs. Faut-il encore des exemples ? Il suffit de prononcer les noms de Venise, de Borobudur, d'Abou Simbel, de Philae dont les sauvetages ont tenu ou tiendront le monde en haleine. Mais ce n'est pas seulement sur les pierres, sur les sites, que s'exerce cette action : le programme de traduction d'œuvres représentatives des différentes cultures constitue aussi, dans son domaine, un témoignage de respect et d'admiration pour ce qui a été fait de grand dans une culture donnée, dans un cadre géographique donné, dans tel ou tel système donné des esprits et des mœurs. Faire connaître en Orient Eschyle et Cervantès, Goethe et Shakespeare, Balzac et Tolstoï, faire connaître en Occident les poèmes coréens, les proverbes birmanes, l'*Al-Muqaddima* d'Ibn Khaldoun ou le *Vrai classique du vide parfait* de Lie-Tseu ou le *Roman de Wis et Râmîn* de Gorgani ou l'*Ugetsu monogatar* d'Akinari Uéda ou le *Javed Namah* d'Iqbal ou le *Chevalier à la peau de tigre* de Chota Rustaveli, relève du même souci que le sauvetage d'Abou Simbel. Il s'agit de donner à voir, à connaître, à aimer à

tous les trésors de chacun. Comment ne pas reconnaître que toute culture est enracinée dans un sol, qu'elle reflète la couleur inimitable d'un ciel particulier, qu'elle est liée à une langue, à des mœurs, à des croyances, à des systèmes infiniment complexes qui sont le terreau où poussent l'art, la beauté, tout ce qui fait le prix de la vie ? Le but n'est pas de déraciner, le but est de ne pas enfermer la beauté dans le cadre qui lui a donné naissance. D'où tout cet édifice compliqué mais nécessaire qui va de la protection des droits d'auteur et de la protection des patrimoines culturels jusqu'à la libre circulation de l'information culturelle : la clé de l'édifice, c'est un élan de l'universel qui est en même temps, et indissolublement, un respect de l'enracinement et de la diversité des cultures.

C'est ici que se pose un des problèmes majeurs de l'action culturelle de l'Unesco. La diversité des cultures et leur enracinement sont un fait d'expérience. L'universalité de la culture n'est qu'un espoir lié à un effort : c'est une valeur. Dire d'une organisation et d'une action qu'elles sont soumises à des valeurs, c'est poser du même coup un problème entièrement nouveau, irréductible à toutes les données que nous avons essayé de passer trop rapidement en revue : c'est poser un problème moral. On a pu dire avec une ironie un peu amère que, faute de résoudre les problèmes éthiques qui se posaient à elle, l'Unesco s'était réfugiée dans l'action. C'est le problème de l'horizon de l'action internationale qui se pose peut-être aujourd'hui avec le plus d'acuité. Le directeur général, M. René Maheu, rappelait, il y a cinq ans, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Unesco, la formule du philosophe : « L'homme est un être des lointains. » Quel peut être l'horizon commun d'une organisation qui a d'abord pour doctrine le respect de la spécificité et de la diversité ? Le dialogue, avons-nous dit, et l'universel. Mais le dialogue le plus ouvert n'a-t-il pas besoin d'être soutenu par un langage commun, par des références communes, par des valeurs communes ? Et de

quelle nature est l'universel auquel s'attache l'Unesco ?

Nous n'aurons certes pas la prétention de résoudre ici un des problèmes les plus difficiles de la coopération internationale. Disons seulement qu'à cet horizon de la culture telle que l'entend l'Unesco, on trouvera toute une série d'exigences dont chacune est essentielle : la vérité — mais la tolérance, la paix — mais la justice — peut-être, en un mot — s'il est possible de résumer en un mot tant d'impératifs souvent contradictoires, mais que l'idée même de culture consiste précisément à rassembler — peut-être en un mot : les droits de l'homme. Ce que refuse l'Unesco, parce que l'histoire d'aujourd'hui le refuse, parce que l'aventure de l'esprit humain en est arrivée à un point où elle ne peut que le refuser, c'est un modèle de la culture où les droits de l'homme, de chaque être humain, quelles que soient sa race, ses croyances, ses opinions, ne seraient pas respectés. L'histoire de la culture a pu passer par des stades où l'homme n'était qu'un instrument, un moyen pour des fins qui contribuaient à l'écraser. Aujourd'hui, l'homme est sa propre fin, et toute prétention à la culture passe nécessairement par la double considération de l'être humain comme un moyen vers plus de bien-être ou de richesse, ou plus de savoir ou de beauté, mais aussi, et surtout, comme une fin en lui-même. L'exigence de dialogue et le rêve d'universel qui sont à la base de l'Unesco ne sauraient, en aucun cas, s'accommoder d'un mépris ni d'une ignorance de l'homme. Enracinée dans des traditions nationales et populaires spécifiques, la culture est un élan vers l'universel, radicalement incompatible avec toute forme d'aliénation. La culture, c'est l'homme même. X

Nous voilà parvenus à un point où il est clair qu'une telle notion de culture, qui impose à l'Unesco une éthique extrêmement large et souple, mais en même temps rigoureuse, comporte quelque chose de tout à fait nouveau par rapport à l'ancienne notion de culture sur laquelle ont vécu — et avec éclat — pendant des siècles, des générations

d'artistes et de savants, de connaisseurs et d'amateurs, de mécènes et d'hommes de goût. C'est le souci de dégager l'essence et la signification d'une telle culture dans un monde moderne dominé par la technique, bouleversé par la transformation rapide des modes de vie et de communication, qui a conduit l'Unesco à s'interroger, au-delà des mesures traditionnelles d'aide à la diffusion du savoir, sur les conditions contemporaines de la création artistique et de la recherche scientifique.

La culture a été longtemps liée à une double notion de passé et d'élite. Elle était considérée comme une activité de luxe, comme le privilège de spécialistes qui avaient seuls accès aux trésors de la pensée et de l'art accumulés tout au long des âges. Trois éléments auront contribué à modifier sensiblement cette situation de la culture : l'activité de l'État, la notion de développement et enfin une certaine conception de la vie humaine et de sa dignité. La culture prend ainsi des dimensions originales : elle s'éloigne de l'érudition pour se rapprocher de l'éthique; elle abandonne le domaine exclusif des beaux-arts et des belles-lettres pour tout ce qui traduit l'élan des hommes vers la beauté et vers la libre expression de leur originalité créatrice; elle se détourne du passé pour regarder vers l'avenir, elle tente enfin de s'ouvrir le plus largement possible aux masses, aux millions d'hommes et de femmes qui ne réclament pas seulement une participation croissante au progrès matériel, mais qui aspirent encore à savoir, à comprendre, à prendre part au mouvement des idées et des connaissances. Comment étudier ces formes nouvelles de la culture, comment agir sur elles, sinon — selon, à la fois, les principes mêmes de la coopération internationale et les conditions politiques et sociales d'aujourd'hui — à travers les traditions nationales et les responsabilités gouvernementales ? Ce sont de telles considérations qui ont amené l'Unesco à donner une importance de plus en plus considérable à la notion de politique culturelle et à s'engager dans toute

une série de démarches dont il faut dire quelques mots.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, et plus particulièrement après le début des années soixante, des gouvernements de plus en plus nombreux ont confié les affaires culturelles à une administration distincte de celle de l'éducation. Cette évolution reflète évidemment les progrès dans le monde de la scolarisation, des moyens de communication, de l'urbanisation, des niveaux de vie — de tout ce développement culturel qui est partie intégrante et dimension du développement total et elle exprime en même temps la volonté des gouvernements de répondre à des besoins nouveaux. Il n'appartient certes pas à l'Unesco de se substituer aux États pour définir leur politique culturelle. Mais un certain nombre d'éléments, de critères d'action, de problèmes techniques peuvent relever à bon droit d'une coopération internationale. C'est à leur étude qu'ont été consacrées, depuis quelques années, des réunions et des publications qui s'inscrivent entre la réunion de la Table ronde de Monaco sur les politiques culturelles, en décembre 1967 et la Conférence intergouvernementale sur les aspects institutionnels, administratifs et financiers des politiques culturelles, qui s'est tenue à Venise en août-septembre 1970.

Quelles sont les leçons essentielles de cet ensemble de travaux ? Peut-être est-il permis de les résumer sous un petit nombre de rubriques. D'abord, la culture d'aujourd'hui doit tendre, plus que jamais, à un approfondissement et à un élargissement. Chacun sait naturellement que l'âge des encyclopédistes est, hélas, terminé et que l'avenir de la science et de la culture repose entre les mains de spécialistes de plus en plus étroitement confinés dans leur propre sphère d'activité. Et l'accumulation constante des connaissances ne permet évidemment aucun retournement en ce domaine. Mais il reste que l'ensemble de la culture ne saurait être coupé de la science, de l'économie, de l'éducation, de la nature elle-même. Il ne peut pas s'agir de tout savoir,

il ne s'agit même pas d'avoir des lumières sur tout : il s'agit de rétablir les liens si évidemment négligés entre la culture et la technique, entre la culture et le progrès matériel, entre la culture et l'environnement de l'homme. Voilà des années que les conséquences dramatiques de l'opposition entre les « deux cultures » — scientifique et littéraire — ont été soulignées avec force. La culture devra cesser de se refermer frileusement sur elle-même sous peine de disparition. Inversement, le milieu, l'éducation, la science seront pénétrés de culture sous peine de catastrophes majeures. Disons que la culture est une totalité et qu'un des drames des temps modernes est d'avoir distendu les liens qui l'unissaient non seulement à la science mais encore à la nature. L'opposition radicale entre culture et nature, nous en voyons aujourd'hui les périls mortels et pour l'une et pour l'autre.

Totale donc, la culture aura aussi à être vivante. La culture meurt si elle n'est pas vivante : c'est l'évidence. Malheureusement, ce sont les évidences qui ont le plus besoin d'être répétées. Une culture vivante, c'est une culture qui ne se contente pas de ronronner à l'abri des révolutions d'hier et des nouveautés du passé, mais qui reste à l'affût de tout ce qui est en train de naître dans un monde toujours neuf. Il est bien évident qu'une attention plus particulière devrait être portée, à cet égard, à deux catégories dont le choix ne saurait être confondu avec une manifestation de discrimination : les artistes créateurs et la jeunesse. Si la culture ne veut pas rester une survivance des temps passés, roulée dans la vénération ou dans l'indifférence où dorment les dieux morts, sacrée parce que personne n'y touche, elle doit se retremper aux sources où elle renaît et se confier à l'avenir. En ce sens, la remise en question, l'irrespect, le scandale même valent mieux que le silence. Les schismes, les hérésies et les blasphèmes sont encore un témoignage de la vigueur des croyances. Les injures mêmes ressuscitent les morts. Il n'y a que l'oubli qui les tue.

Totale, vivante, le destin de la culture est d'être ouverte.

Comme toujours, les vertus de l'Unesco sont en même temps ses limites. L'Unesco est une institution. Comment ne pas reconnaître que les institutions ne sont pas des lieux privilégiés pour le jaillissement culturel ? L'Unesco n'a pas, ne prétend pas avoir le monopole de la culture. Ce qui se passe d'important dans la littérature, dans l'art, dans la création, dans la pensée d'aujourd'hui n'a pas l'Unesco pour centre ni pour référence. L'Unesco ne peut espérer être un instrument efficace de coopération culturelle qu'à condition de cultiver constamment une sensibilité culturelle aussi éloignée que possible des routines et des pesanteurs inhérentes à toute administration. L'administration des choses de l'esprit est plus difficile que toute autre, car elle est son propre ennemi : dans ce domaine plus encore qu'ailleurs, rien n'échoue comme le succès.

Tels sont les périls et les exigences — quelques-uns des périls et quelques-unes des exigences — de la collaboration internationale dans le domaine de la culture. Peut-être en avons-nous dit assez pour montrer les difficultés de la tâche. Des voix se sont élevées, ici ou là, au sein de l'Unesco, pour réclamer en faveur de la culture une priorité accrue et des moyens plus substantiels. Il est bien vrai qu'en un sens tout est culture, que le développement scientifique et technique n'a d'autres fins que l'homme, son bonheur et sa culture : le plus autorisé des porte-parole de l'Unesco a pu parler ainsi lui-même, à bon droit, d'un humanisme du développement. Et il n'est pas exagéré d'affirmer que l'humanisme du développement passe d'abord par le développement de l'humanisme. Mais si tout est culture, c'est aussi que la culture d'aujourd'hui est gonflée de science, de technique, d'information, de sens de la nature, de curiosité et de goût pour les aspects les plus divers de l'activité humaine. Jusqu'à l'organisation administrative et aux organigrammes de l'Unesco qui reflètent cette interpénétration intime où s'exprime, en matière culturelle comme ailleurs, ce thème de l'interdisciplinaire si à la mode

aujourd'hui : la culture y est unie aux sciences humaines et aux sciences sociales. Si l'action n'exigeait pas des distinctions et des ordres, on irait jusqu'à imaginer volontiers des liens, qui auraient paru stupéfiants il y a quelques dizaines d'années, entre la culture et les sciences exactes et naturelles. C'est dire que la culture est partout, comme la science est partout. La vie de l'homme d'aujourd'hui est imprégnée de culture, comme elle est imprégnée de science et d'information. Ce qui fait l'importance de l'Unesco dans le monde contemporain, c'est la place éminente — et dont chacun voit tous les jours mille témoignages autour de lui — qu'y ont conquise ensemble la science et la culture.

Ainsi prend forme un effort, qui ne se prétend certes pas au-dessus de toute critique, mais qui a pour raison d'être et pour justification une certaine idée à la fois de la fraternité entre les nations, de l'indivisibilité fondamentale d'un héritage historique pourtant si merveilleusement divers et, enfin, et surtout, de la dignité de l'homme. Tout s'organise autour d'une notion d'héritage paradoxalement orientée vers l'avenir, autour d'une différence profonde qui aspire à l'unité, autour d'une image de l'homme en qui coexiste la double exigence d'une aspiration d'ordre éthique et de la liberté. C'est à cette tâche immense que se sont attelés les États membres de l'Unesco. Ils ont fait leur, dans le choix des méthodes, la devise de Paul Valéry : « Mettons ce que nous avons de meilleur en commun et enrichissons-nous de nos mutuelles différences. » Quant au but, il reste celui qu'évoquait à l'Unesco même, à l'occasion de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de la Nubie, le ministre des affaires culturelles de la France, André Malraux : « Il n'est qu'un acte sur lequel ne prévalent ni la négligence des constellations ni le murmure éternel des fleuves : c'est l'acte par lequel l'homme arrache quelque chose à la mort. » Ce qui fait l'importance et la dignité de la culture, c'est que par elle, grâce à elle, en elle, ce que l'homme arrache à la mort, c'est tout simplement l'homme lui-même.

X

Troisième partie
La contribution
de l'Unesco
au développement

Introduction

par Prem Kirpal

La notion de développement est venue progressivement occuper une place centrale dans les programmes et la politique de l'Unesco. L'Acte constitutif n'y faisait pourtant allusion que de manière indirecte. Pour les fondateurs de l'Organisation, il s'agissait principalement d'élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes et d'édifier une paix durable en développant la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité. Le préambule de l'Acte constitutif mentionne la suspicion et la méfiance entre nations dues à une méconnaissance des habitudes des divers peuples, la propagation du dogme de l'inégalité des races et des hommes, le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et la volonté des États parties à la Convention de faire progresser la compréhension mutuelle et de susciter une connaissance plus précise et plus vraie des coutumes des différents peuples. L'article premier, qui énonce les buts et fonctions de l'Organisation, souligne également la nécessité de favoriser la connaissance et la compréhension mutuelle des nations, afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité.

On y indique, prudemment, que l'Organisation « imprime une impulsion vigoureuse à l'éducation populaire et à la diffusion de la culture, en collaborant avec les États membres qui le désirent pour les aider à développer leur action éducatrice ». Cependant, même en cela, l'Unesco est tenue par les dispositions générales et restrictives du paragraphe 3 de l'article premier, en vertu duquel l'Organisation, « soucieuse d'assurer à ses États membres

l'indépendance, l'intégrité et la féconde diversité de leurs cultures et de leurs systèmes d'éducation, s'interdit d'intervenir en aucune manière dans les affaires relevant essentiellement de leur juridiction intérieure ».

A l'évidence — et en bonne logique — les auteurs de l'Acte constitutif, élaboré immédiatement après la dernière guerre mondiale, se sont préoccupés surtout du maintien de la paix et du développement de la compréhension sur la base des valeurs fondamentales de la liberté et de la démocratie. L'élimination de la misère, la modernisation, la transformation des sociétés traditionnelles n'étaient pas encore considérées comme les grands problèmes de notre temps. En tout état de cause, que l'éducation, la science et la culture puissent apporter une contribution importante à leur solution était une idée qui ne s'était pas encore répandue.

Si l'on considère l'esprit dans lequel le texte a été rédigé, on s'aperçoit que la notion de développement est implicitement contenue dans l'Acte constitutif. La dignité de l'homme, l'idéal de la justice sociale et l'objectif de prospérité commune de l'humanité y tiennent une place prépondérante. Il est écrit dans le préambule que toutes les nations ont « des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance », en vue de la diffusion de la culture et de l'éducation de tous.

C'est en se fondant sur cette obligation qu'à sa première session, tenue en 1946, la Conférence générale a immédiatement assigné à l'Unesco la mission de reconstruire l'enseignement et de restaurer le patrimoine culturel des zones dévastées par la guerre, en Europe notamment. Les délégués à la Conférence générale de la nouvelle organisation ont exprimé leur profonde préoccupation et ont unanimement reconnu la nécessité d'entreprendre cette tâche, qui fut menée à bien. L'Unesco a fourni une assistance pour la reconstruction d'écoles, d'universités, de bibliothèques et de musées et, de ces activités opérationnelles entreprises au

profit de ses États membres, elle a tiré d'utiles enseignements. Parallèlement, dans diverses régions, en particulier dans certains pays d'Asie et d'Amérique latine, des études des besoins en matière d'information, notamment, furent entreprises. Ces premiers travaux de reconstruction et de rassemblement de données sur les besoins nationaux ont conduit l'Organisation à des activités et des méthodes novatrices dans le domaine du développement; sous l'influence des nouveaux facteurs qui ont guidé l'action de l'Unesco pendant les années cinquante, elles ont pris de l'ampleur et se sont étendues à des disciplines plus nombreuses et à des régions toujours plus vastes. C'est au cours de ces années cinquante que l'on a cherché tant bien que mal, en se fondant sur l'analyse des besoins et des aspirations des États membres, à définir des objectifs prioritaires et des tâches concrètes. On commençait à percevoir la nécessité du développement mais, pour y répondre, on ne songeait guère qu'à l'aide; en conséquence, les projets et les activités demeuraient dispersés et fragmentaires et n'étaient souvent intégrés ni dans des plans ou des programmes élaborés à l'échelon national ni dans une stratégie globale. Ce fut une période de tâtonnements, riche en enseignements, au cours de laquelle les États membres devaient obtenir, en réponse à leur demande, une assistance limitée, certes, mais fort précieuse.

Si les efforts ont porté de plus en plus sur le développement pendant les années cinquante, c'est à cause de plusieurs phénomènes qui ont marqué l'évolution internationale. Parmi les diverses tendances politiques, idéologiques et sociologiques auxquelles la rivalité des grandes puissances a donné lieu, les réalités de la guerre froide, la course aux armements, et la prospérité croissante du monde occidental, le fait que, en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud, la majeure partie de l'humanité continuait à connaître un niveau de vie extrêmement bas, confinant souvent à une profonde misère, a suscité une prise de

conscience au sein des institutions du système des Nations Unies et dans les pays économiquement développés. L'aide au développement est devenu un thème essentiel dans les débats de la Conférence générale de l'Unesco et le programme de l'Organisation était de plus en plus orienté vers les pays économiquement moins avancés et vers leurs besoins particuliers.

L'assistance technique, les programmes opérationnels et la participation aux activités des États membres ont exigé un volume croissant de fonds, qui ont été obtenus auprès de diverses sources de financement; de plus, on a conçu de nouvelles structures administratives pour les activités hors siège et des accords permettant une liaison plus étroite avec les États membres. Le fonctionnement de l'Unesco s'en est trouvé profondément modifié.

Cette transformation bénéfique a permis à l'Organisation de s'adapter à l'évolution mondiale et a donné à ses activités un équilibre qui constitue tout à la fois une réussite exemplaire et un problème majeur. A la tâche primordiale de l'Unesco — favoriser l'échange des idées en faveur de la paix — accomplie principalement par le rassemblement et la diffusion continue d'informations, se sont ajoutées des activités opérationnelles destinées à accroître la prospérité telle qu'on la conçoit dans des sociétés caractérisées par des conditions fort différentes. On a pris soin d'harmoniser le programme ordinaire de l'Unesco — financé à l'aide de crédits qui ont relativement peu augmenté — avec les programmes d'assistance technique, qui ont pris toujours plus d'ampleur et qui ont attiré des ressources de plus en plus importantes en dehors du budget voté par la Conférence générale. L'Organisation est restée fidèle à sa mission et a préservé la cohésion fondamentale de son œuvre en maintenant l'équilibre entre son action intellectuelle et son action opérationnelle, menées dans une interdépendance que les pays économiquement moins avancés ont su apprécier à sa juste valeur. En fait, pour la

plupart des États, et notamment pour les pays d'Asie, la principale réalisation de l'Unesco, pendant les années cinquante, a été non pas l'assistance technique dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information, mais l'exécution du Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Leur intuition était juste; les autorités des pays d'Asie devinaient déjà plus ou moins ce qui devait ressortir clairement au cours de la I^{re} Décennie des Nations Unies pour le développement, c'est-à-dire pendant les années soixante — à savoir que l'action éthique de l'Unesco était d'une importance fondamentale, parce qu'elle créait un climat favorable au développement qui, à son tour, suscitait l'esprit de coopération et un afflux de fonds.

En dépit de l'insuffisance des crédits et du manque d'expérience en matière d'administration de programmes internationaux d'aide, les projets d'assistance technique entrepris par l'Unesco pour répondre aux demandes de ses États membres ont donné de bons résultats dès les années cinquante. Des projets ont été conçus et exécutés pour répondre à de multiples besoins et en fonction des conditions très diverses propres aux différentes régions; leur réussite a toujours été fondée sur la qualité de la planification, l'heureuse combinaison de l'aide internationale et des efforts nationaux, la rapidité et la nature des opérations et l'influence qu'elles ont exercée sur l'évolution locale et régionale. Il est clairement apparu pendant les années cinquante que l'un des rôles essentiels de l'Unesco, en matière de développement, était celui de catalyseur; telle a été sa principale contribution aux efforts déployés pendant les années soixante et c'est là la tâche difficile mais exaltante qui l'attend de nouveau au seuil de la II^e Décennie des Nations Unies pour le développement.

Commencée en 1961, la I^{re} Décennie des Nations Unies pour le développement a été marquée par d'importantes transformations et par l'apparition de nouveaux problèmes

qui ont influé sur le rôle et les fonctions de l'Unesco; les efforts accomplis pour résoudre ces difficultés ont donné lieu à plusieurs succès et à quelques échecs — dont on a pu tirer d'utiles enseignements en vue de l'action décisive à entreprendre dans les années à venir.

Peut-être que la plus spectaculaire des grandes transformations intervenues aura été la rapide expansion de l'Organisation. Le nombre de ses États membres est passé de 20 au mois de novembre 1946 à 120 vers 1965; entre 1960 et 1962, 24 nouveaux États africains ont été admis à faire partie de l'Organisation. La rapide liquidation du colonialisme et la fin de la domination politique exercée par des puissances étrangères ont suscité l'apparition, en quelques années, de nations nouvelles, fières de leur indépendance, profondément attachées à la liberté qu'elles venaient de conquérir mais vivement désireuses aussi de s'assurer un progrès économique et social en un temps relativement bref. Il était naturel qu'elles attendent des organisations mondiales et de la coopération internationale une aide matérielle, et l'impulsion que les techniques nouvelles pouvaient leur donner. L'important élargissement de sa composition a apporté à l'Unesco de multiples ressources culturelles et lui a permis de puiser à de nouvelles sources de valeurs humaines; il a posé des problèmes relatifs à la rénovation et à la transformation de l'enseignement, ainsi qu'à l'application de la science et de la technique dans des sociétés différentes, parvenues à des stades de développement très différents.

Les ressources financières à la disposition de l'Organisation ont augmenté moins vite que le nombre de ses États membres et sont demeurées cruellement insuffisantes, eu égard aux besoins des nouvelles nations. Considérés en valeur absolue, certains accroissements ont été assez impressionnants. Le budget ordinaire de l'Organisation — constitué par les contributions des États membres dont le montant est fixé par la Conférence générale — est

passé de 7 millions de dollars seulement en 1947 à quelque 90 millions pour l'exercice biennal 1971-1972. Les ressources extrabudgétaires mises à la disposition de l'Unesco par le Programme des Nations Unies pour le développement en vue de l'assistance aux États membres se sont élevées à quelque 59 millions de dollars en 1969-1970; en outre, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ont dépensé des sommes importantes pour soutenir les activités de l'Unesco. Malgré son ampleur, cet accroissement des moyens financiers ne pouvait suffire à satisfaire, ne serait-ce qu'une partie, des besoins que l'Organisation a recensés, dans les domaines de sa compétence, par des études minutieuses, souvent incorporées dans les plans régionaux. Tout aussi importante a été l'expansion des ressources dans les domaines intellectuel et éthique, obtenue par une meilleure collaboration entre érudits et spécialistes, action dont l'influence s'accroît dans le monde entier; ces éléments immatériels constituent un apport précieux, indispensable à la vie de l'Unesco.

L'augmentation du nombre des États membres et des ressources a soulevé de nouveaux problèmes d'organisation qui ont été plus ou moins bien résolus et dont la solution conditionne les progrès qui pourront être accomplis pendant la II^e Décennie des Nations Unies pour le développement. Au siège, le Secrétariat a été largement réorganisé en vue d'une plus grande efficacité. Plus difficiles et plus complexes ont été la mise au point des rouages appropriés à l'échelon régional et l'amélioration de la liaison avec les États afin d'accroître l'efficacité des activités sur le terrain. Le caractère global du développement et l'étroite relation entre les divers domaines en cause ont exigé une collaboration entre les institutions du système des Nations Unies, destinée à éviter les gaspillages, les retards et les chevauchements et à renforcer la coordination. Il y a là

une difficulté qui est encore loin d'être surmontée et dont on continue à se préoccuper. L'Unesco bénéficie de possibilités particulières d'action grâce aux commissions nationales des États membres, composées de représentants d'institutions et de groupes spécialisés, et grâce aux organisations internationales non gouvernementales qui s'occupent de nombreux domaines et disciplines et qui apportent leur concours à l'Organisation aux termes de certains accords. Ces accords de coopération sont riches de possibilités qui n'ont pas encore été bien exploitées et, à ce jour, leur contribution aux tâches du développement n'a pas été au niveau de leur influence morale et intellectuelle. L'idée qu'on se fait de l'Unesco dans le monde et le crédit qu'on lui accorde en tant qu'institution essentielle au service de la paix, du développement et du respect des droits de l'homme dépendent dans une grande mesure de la qualité de cette coopération.

Parallèlement à ces changements intervenus dans la composition, les ressources financières et l'organisation de l'Unesco, certains problèmes particuliers à notre époque ont surgi qui ont fait du développement une nécessité urgente et une tâche de grande envergure, et qui ont illustré l'importance décisive du rôle de l'Organisation.

L'écart toujours plus grand entre nations riches et nations pauvres a pris des proportions saisissantes et les tendances qui se sont fait jour ont conduit beaucoup à désespérer qu'on puisse jamais atténuer les disparités et les inégalités qui pouvaient constituer une menace pour le fragile équilibre nécessaire au règne de la paix, de l'ordre et de la raison. Si, en 1938, le revenu annuel moyen par habitant était quinze fois plus faible en Inde qu'aux États-Unis d'Amérique, il était, en 1965, trente-cinq fois plus bas — et la différence n'a cessé de s'accroître depuis. Entre 1960 et 1967, le produit national brut des pays en voie de développement a augmenté d'environ 4,6 % l'an en moyenne; mais compte tenu de la rapidité de l'expansion démogra-

phique, la progression, calculée par habitant, n'a été que de l'ordre de 2,5 % l'an.

Pendant la même période, les pays avancés ont connu une croissance économique rapide et la science et la technique y ont accompli des progrès étonnants; cependant, les efforts consentis par ces pays en faveur de la I^{re} Décennie des Nations Unies pour le développement ont été décevants. En effet, la proportion de leur produit national brut que les pays industrialisés, à économie libérale, ont consacrée aux nations en voie de développement a diminué, passant de 0,79 % en 1960 à 0,70 % en 1968. Dans le commerce international, la situation n'a pas été plus brillante : la part des pays en voie de développement dans le total mondial des exportations, déjà tombée de 31 % en 1950 à 21 % en 1960, s'est trouvée réduite à 18 % en 1968. La pression démographique due à l'importance des taux de natalité dans les pays en voie de développement a ruiné les efforts en vue du développement. Quoique le nombre des élèves inscrits dans les établissements d'enseignement ait considérablement progressé partout, celui des adultes analphabètes a augmenté, passant d'environ 735 millions en 1960 à quelque 783 millions en 1970; cette évolution a été due principalement à l'expansion de la population des pays en voie de développement. Alors que les pressions démographiques se faisaient plus vives et que les moyens diminuaient, c'est dans les pays en voie de développement que la formation a laissé le plus à désirer, sur le plan qualitatif, notamment, en retardant l'exploitation, en vue du développement, des précieuses ressources humaines. Aussi la contribution de l'Unesco à leur mise en valeur a-t-elle pris une importance toute particulière.

Le rythme insensé de la course aux armements a détruit l'espoir de dégager des moyens suffisants pour les besoins de la paix et du bien-être de l'humanité. Le montant des ressources absorbées par l'effort militaire a décuplé depuis 1913, et le total mondial des sommes affectées à la

défense, supérieur de 40 % à celui des dépenses afférentes à l'éducation, représente plus du triple des crédits consacrés à la santé publique. La course aux armements s'étend partout et, depuis 1960, les budgets militaires des pays en voie de développement ont augmenté rapidement. Ces dernières années, les dépenses de cette catégorie se sont accrues, en Afrique, à raison de 7 à 8 % par an, ce taux étant supérieur à la moyenne mondiale. Le mouvement s'accélère dans les pays en voie de développement qui s'équipent toujours davantage en armes coûteuses et complexes. La course aux armements n'a pas pour seul effet de réduire les ressources disponibles aux fins du développement; elle crée aussi des dissensions, des tensions et des craintes qui nuisent à l'esprit de coopération et de solidarité que l'Unesco a reçu pour mission de créer et d'entretenir et dont l'importance est capitale pour le développement. Malgré la pénurie de ressources disponibles et l'insuffisance de la coopération et de la solidarité, de grands progrès ont été accomplis dans les domaines de la compétence de l'Unesco, pendant la I^{re} Décennie des Nations Unies pour le développement. L'expansion de l'enseignement a été remarquable, surtout si l'on en juge par l'augmentation des effectifs inscrits dans les établissements des différents degrés. L'accès de tous à l'enseignement primaire a été considéré comme un objectif hautement prioritaire. Au cours des conférences régionales des ministres de l'éducation organisées par l'Unesco à Karachi (1960), à Addis-Abéba (1961) et à Santiago du Chili (1962), on a essayé, pour la première fois, en matière d'éducation, de fixer des objectifs à long terme. Les plans ainsi établis ont été révisés et élargis lors de conférences régionales ultérieures tenues à Bangkok (1965), à Buenos Aires (1966) et à Nairobi (1968). A cette expansion a correspondu un accroissement de la part des dépenses consacrées à l'enseignement par les États membres, et notamment par certains pays en voie de développement, où le budget de l'éducation a progressé

plus vite que le produit national brut. Les dépenses afférentes à l'éducation par habitant ont sensiblement augmenté dans le monde entier. C'est en grande partie grâce aux efforts de l'Unesco que l'éducation a été reconnue comme un investissement fort rentable, ce qui a conduit à une utile collaboration entre la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Association internationale de développement et l'Organisation. On a largement admis la nécessité d'améliorer la planification de l'éducation et de la concevoir, en tenant compte des autres secteurs de l'économie et de l'évolution sociale. Les activités de l'Institut international de planification de l'éducation et les délibérations de la Conférence internationale sur la planification de l'éducation (1968) ont témoigné des succès obtenus dans ce domaine. Parmi les autres sujets de satisfaction figurent la création d'instituts de formation pédagogique, en Afrique notamment, des projets de réforme des programmes d'études et le Programme expérimental mondial d'alphabétisation exécuté en étroite liaison avec des projets précis en vue du développement. Les progrès de l'enseignement agricole et de l'enseignement technique et professionnel en fonction des besoins des collectivités rurales ont été plus lents et moins satisfaisants. L'évolution intervenue pendant les années soixante dans le domaine de l'éducation et, en particulier, l'accent mis pour la première fois sur l'éducation extrascolaire ont ouvert la voie à la notion d'éducation permanente qui sera peut-être la pierre angulaire de la rénovation et de la transformation de l'éducation pendant la II^e Décennie des Nations Unies pour le développement, qui correspond aux années soixante-dix.

Bien que l'application de la science et de la technique au développement ait été considérée par la Conférence générale comme un objectif aussi prioritaire que l'éducation, les ressources dont elle a bénéficié sont restées insuffisantes. On s'est attaché, dans les programmes de l'Unesco, à la

formation de scientifiques et de techniciens, à l'exécution de recherches et d'études sur la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources nationales et à la création, dans les pays en voie de développement, de l'infrastructure requise pour l'avancement de la science et de la technique. D'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'océanographie et l'hydrologie, et l'on a entrepris en 1966 une étude sur la réalisation d'un Système mondial d'information scientifique (UNISIST). L'action de l'Unesco dans le domaine scientifique a été entravée, parce que sa mission n'avait pas été définie avec la précision nécessaire et des chevauchements de plus en plus nombreux des efforts et des attributions des institutions se produisaient dans le système des Nations Unies. L'accord de travail en matière d'enseignement de formation et de sciences agricoles conclu en 1968 entre l'Unesco, la FAO et l'OIT, qui devrait porter ses fruits pendant les années à venir, constitue un exemple remarquable de la coordination souhaitée.

Les grands progrès techniques réalisés par les moyens d'information ont permis de mettre ces derniers au service de l'éducation et du développement. L'expansion quantitative intervenue pendant la I^{re} Décennie des Nations Unies pour le développement a été saisissante. Le nombre des émetteurs radiophoniques a doublé en Amérique latine, en Asie et en Europe et celui des récepteurs s'est accru encore davantage. Les tirages des journaux ont sensiblement augmenté (ils ont presque doublé en Asie) et le nombre des pays possédant des services de télévision a quadruplé en Afrique, doublé en Asie et triplé en Amérique latine. Des satellites de communication ont été lancés et l'Unesco a aidé les États membres à étudier les possibilités et les conditions de leur exploitation à des fins d'éducation et de développement. Mais si les centres urbains ont été mieux desservis, la situation des vastes zones rurales est restée stationnaire. D'une manière générale, la question de l'emploi des communications par satellite,

pour les besoins du développement, n'a pas encore suscité un intérêt actif, notamment dans les pays donateurs; il y a là une tâche importante qui incombe à la II^e Décennie des Nations Unies pour le développement.

L'œuvre que l'Organisation a menée à bien pendant ses vingt-cinq premières années d'existence — œuvre dont les grandes lignes ont été brièvement rappelées dans les paragraphes ci-dessus, et qui est analysée plus en détail dans les chapitres suivants — nous conduit à considérer avec optimisme le rôle qui lui sera réservé dans la II^e Décennie des Nations Unies pour le développement et au cours des années à venir. A la suite d'une évolution déterminée par les tendances qui se sont fait jour dans le monde et par les besoins des États membres beaucoup plus que par des dispositions précises de l'Acte constitutif, l'action en faveur du développement est progressivement venue à occuper une place capitale dans l'œuvre de l'Unesco. Les tâtonnements du début, les efforts soutenus déployés pendant les années cinquante pour répondre aux besoins immédiats et la planification, puis l'exécution des programmes entrepris pendant la I^{re} Décennie des Nations Unies pour le développement ont fait de l'Organisation un instrument dynamique du développement dans les vastes domaines de sa compétence. Des tâches difficiles mais exaltantes restent à accomplir.

Les contraintes financières de la prochaine décennie sont d'ores et déjà évidentes. Rien ne permet d'espérer un miracle en matière de désarmement et l'objectif pourtant modeste d'une aide au développement représentant 1 % du produit national brut des pays riches ne sera probablement pas atteint. Dans ces conditions, les pays en voie de développement devront trouver eux-mêmes l'essentiel des ressources matérielles nécessaires à leur progrès et compenser la pénurie de crédits par une amélioration de la planification et de la gestion, par des choix dynamiques et surtout par le dévouement et la volonté des hommes, qu'il faudra

encourager à déployer de nouveaux efforts en faveur de leurs semblables. La collaboration et la solidarité, fondées sur un sentiment d'égalité et de communauté, pourraient être profitables à tous, en donnant de la noblesse et un caractère novateur au processus par lequel l'aide s'octroie et se reçoit. La part que l'Unesco prend à la création d'un tel état d'esprit est essentielle. Son action éthique est d'une grande importance pour le développement. A sa 83^e session, tenue au mois d'octobre 1969, le Conseil exécutif a rappelé certains principes formulés précédemment par la Conférence générale : « Le concept de développement doit comprendre les facteurs économiques et sociaux aussi bien que les valeurs morales et culturelles qui conditionnent l'épanouissement de l'être humain et sa dignité dans la société. Si l'homme se trouve à la source du développement, s'il en est l'agent et le bénéficiaire, il doit en être considéré surtout comme la justification et la fin. » Voilà qui constitue un grand progrès par rapport à l'époque où l'on ne se préoccupait que de l'aide matérielle et de l'assistance technique destinées à répondre aux besoins de l'*homo economicus* des économistes.

Dans une allocution qu'il a prononcée devant le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, au mois de juillet 1965, le directeur général de l'Unesco, M. René Maheu, a déclaré : « Les aspirations des peuples à l'éducation apparaissent comme une houle immense qui gonfle et menace de déferler et de tout balayer sur son passage, si on ne parvient pas à temps à la canaliser pour irriguer rationnellement les vastes terres qu'elle doit féconder... Cette exigence d'éducation s'affirme comme une revendication universelle et irrésistible, car elle est directement liée au triple appel du développement du pays, de la liberté de la nation et de la dignité de l'individu. » A l'essor considérable pris par l'éducation depuis vingt-cinq ans, il faut maintenant faire correspondre des progrès qualitatifs ; tous les systèmes d'enseignement demandent à être rénovés

et transformés : compte tenu des perspectives qu'ouvre la nouvelle notion d'éducation permanente, il y a lieu de penser que des changements fondamentaux se produiront dans toutes les sociétés. Le rôle de catalyseur que joue l'Unesco en suscitant l'innovation et son action en faveur de la coopération régionale et internationale pourrait donner, au cours des années soixante-dix, des dimensions nouvelles au processus du développement. On s'efforce déjà de tenir compte de ces impératifs pour déterminer la ligne de conduite, les programmes et les méthodes d'action de l'Organisation. Il est impossible de mesurer avec précision les effets que l'action catalytique de l'Unesco a exercés sur le développement depuis vingt-cinq ans ; il est certain cependant que celle-ci a considérablement contribué, directement et indirectement, à l'extension et à l'amélioration de l'éducation, de la science et de la culture dans les pays en voie de développement.

Enfin, l'Unesco a suscité une réflexion sur la notion de développement parmi les spécialistes des diverses disciplines, et notamment ceux des sciences sociales et humaines qui doivent grandement contribuer à son éclaircissement. Il en va aujourd'hui du développement comme de la culture. Nous savons qu'il est vain d'essayer de le définir. Comme l'amour, c'est un phénomène qui est perçu et éprouvé avec une clarté lumineuse et qu'il est puéril, et d'ailleurs impossible, de circonscrire par une définition. Comme nous le faisons pour la culture, nous devons considérer le développement en fonction de certaines hypothèses de base, dont la formulation peut être étroite et rigide ou, au contraire, large et souple. Cette deuxième solution est plus satisfaisante, parce que largesse et souplesse sont deux caractéristiques de la pensée humaine et que le développement est à la fois un produit et une aspiration de l'esprit de l'homme.

Dans cette optique, le développement devrait être considéré comme comportant trois aspects. En premier lieu,

c'est une recherche dont l'objet est de donner à l'existence une certaine qualité, tout aussi nécessaire dans les pays développés que dans les sociétés en voie de développement. L'idée de qualité se fonde sur des valeurs fondamentales et universelles, ainsi que sur les traditions et les réalités particulières à une société donnée. Le développement, c'est aussi la détermination de l'avenir, le choix des options et des objectifs futurs. A cet égard, il relève du domaine des valeurs et se rattache à la quête du bonheur, de la rationalité, de l'harmonie, de l'amour, de la compassion et de la liberté. Il appelle un épanouissement et un enrichissement de la vie humaine. Tous les hommes partagent cette idée du développement qui, dès que les besoins matériels auront été raisonnablement satisfaits, devra devenir notre préoccupation essentielle.

Sur un autre plan, principalement celui des conditions économiques et de l'organisation sociale, du niveau de vie et du degré de bien-être obtenu grâce à la conquête et l'exploitation de la nature par l'homme, la notion de développement met en lumière l'écart croissant et presque effrayant entre sociétés riches et sociétés pauvres, avec leurs structures nationales, politiques et culturelles. De ce point de vue, le développement est une course sur une piste unique; le parcours est tout tracé et le problème majeur est celui de la rapidité. Les critères économiques prouvent à l'évidence que les faibles seront laissés loin derrière et que la vitesse de ceux qui sont déjà en tête ne cessera d'augmenter. Il y a là une sorte de fatalité.

Le développement comporte un troisième aspect, relatif à la destinée de l'homme; celle-ci n'est plus comme autrefois un sujet réservé au Poète et au Théologien, mais peut aujourd'hui s'accomplir grâce aux moyens réels et concrets qui résultent de l'essor des connaissances et des nouvelles possibilités d'organisation et d'action. Voilà qui demande un grand acte de foi en l'esprit de l'homme et en son aptitude à donner raison au Poète qui se sent chez lui

partout dans le monde et au Prophète pour qui tous les hommes sont ses frères. Ce n'est plus une simple question d'idéalisme, un espoir lointain ou un rêve. C'est là, de plus en plus, la condition de la survie de l'homme sur terre : s'il échoue il périra comme toute forme de vie, éphémère dans l'immensité du temps et de l'espace; en revanche, si — comme je le crois — il réussit, il pourra pour la première fois dans l'histoire de l'humanité diriger l'évolution de celle-ci et, peut-être, étendre le champ de sa perception et affirmer sa présence dans d'autres parties de l'univers illimité, dont l'infinité et le mystère même donnent à l'homme un sens nouveau de son destin.

Ainsi les trois aspects que comporte le développement sont l'action éthique, principalement dans le domaine des valeurs, le progrès matériel en vue d'atteindre un certain degré de bien-être et de sécurité, et cette volonté de dépassement qui émane de la nature même de l'homme, mais qu'il est particulièrement difficile d'exprimer, d'entretenir et de faire épanouir. En ce qui concerne les premier et troisième points il n'y a pas de différence entre les hommes, tous engagés dans une recherche commune; c'est seulement par rapport au deuxième aspect du problème que l'humanité se divise en deux parties. Il appartient à l'Unesco d'introduire dans la lutte pour le progrès matériel le précieux apport des valeurs humaines et culturelles et la perspective d'un dépassement. C'est l'avenir de l'homme qui est en cause.

Asie

par Malcolm S. Adiseshiah

« Nous sommes convaincus que [les] institutions régionales [de l'Unesco] et leurs programmes peuvent jouer — et jouent effectivement — un rôle déterminant à l'égard des problèmes délicats que posent la politique et le développement des pays d'Asie en matière d'éducation, de science et de culture. Nous avons constaté qu'elles s'acquittent efficacement des tâches capitales qui leur incombent, et il n'y a pas de commune mesure entre les dépenses qu'elles nécessitent et l'importance des questions fondamentales dont elles s'occupent : coopération des gouvernements d'Asie, progrès et bien-être des peuples. Nous estimons aussi que les institutions et activités régionales qui ont retenu notre attention seraient en droit d'attendre de l'Unesco et de ses États membres un soutien plus vigoureux, que l'on considère la contribution qu'elles pourraient apporter à la coopération des pays d'Asie ou à la coopération internationale en général, ou qu'il s'agisse de l'infrastructure administrative et du cadre intellectuel qu'elles pourraient fournir aux immenses efforts des divers États membres d'Asie en faveur de l'éducation, de la science et de la culture. »

Pour apprécier cette conclusion de la commission constituée en 1965 par le Directeur général de l'Unesco, afin d'évaluer certaines activités de l'Organisation en Asie, il faut tenir compte de la triple nature des rapports qui se sont établis entre l'Unesco et l'Asie.

L'Asie est en effet un continent immense dont la population, déjà d'un milliard d'habitants au moment de la création de l'Unesco, en compte aujourd'hui le double. C'est aussi une pluralité de peuples et de nations où se côtoient

des idéologies socialistes, libérales et de type mixte, et ces grandes religions historiques que sont le bouddhisme, l'hindouisme, l'islamisme et le christianisme. Enfin, l'Asie est une par ses valeurs culturelles et la lutte qu'elle mène contre la pauvreté. L'Unesco a dû tenir compte de ces trois caractéristiques fondamentales de l'Asie : son immensité, sa diversité, son unité. C'est pourquoi l'action de l'Unesco en faveur du développement de l'Asie est passée, d'un point de vue historique, par trois phases successives : la phase d'exploration, la phase d'action et la phase de planification et d'élaboration de politiques générales.

LA PHASE D'EXPLORATION, 1946-1950

En 1946-1947, deux postes de liaison scientifique étaient créés en Asie, à New Delhi et à Nankin, afin de favoriser la coopération entre les travailleurs scientifiques de ce continent et ceux d'autres régions du monde et pour stimuler le développement de la science. Mais, du fait de l'immensité de l'Asie, quelques anomalies apparurent dans la délimitation géographique des zones de compétence de ces deux postes. Ainsi, l'Iran et le Pakistan-Occidental ne dépendaient pas du poste pour l'Asie du Sud implanté à New Delhi, mais du poste pour le Moyen-Orient créé au Caire. Quant au poste pour l'Asie de l'Est établi à Nankin, il ne pouvait exercer ses activités ni au Japon, ni en Corée, ni dans la péninsule asiatique au sud de la Thaïlande, en raison des ravages de la guerre ou du fait de la domination coloniale. L'activité principale de ces deux postes devait être d'assurer une liaison scientifique, notion définie pendant les années de guerre et sans aucun doute applicable à la période de reconstruction qui suivit. Mais, comme tant d'autres notions institutionnelles, cette raison d'être primordiale a survécu bien au-delà de la première phase d'exploration et la question de savoir dans quelle mesure ces postes répondent vraiment aux besoins de l'Asie d'aujourd'hui.

d'hui vient à se poser parfois. Toujours est-il que la science se révéla la variable essentielle de la reconstruction et du développement de l'Asie, au cours de ce premier contact avec l'Unesco.

En 1947, l'Unesco envoyait une mission en Chine, à la demande du gouvernement, pour étudier le programme national d'éducation de base. On venait de mettre au point des nouvelles méthodes d'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'intention des adultes analphabètes dans certaines provinces de la Chine centrale, et l'Unesco était invitée à aider le gouvernement à étudier l'efficacité de ces techniques, à donner des conseils en vue de leur amélioration et à favoriser leur diffusion de manière appropriée. C'est alors que la diversité de l'Asie devint évidente pour la première fois : les expériences tentées en Chine n'étaient plus valables aux Philippines ou dans la péninsule indienne. En fait, cette multiplicité de langues et de cultures rendait inapplicable le projet envisagé par l'Unesco d'un centre d'éducation de base pour l'Asie, semblable au Centre d'éducation de base pour l'Amérique latine (CREFAL) et au Centre d'éducation de base pour les États arabes (ASFEC). L'éducation de base et l'immense tâche d'alphabétisation des adultes n'en apparaissaient pas moins comme les préoccupations majeures de l'Unesco et de l'Asie dans ce domaine.

De 1948 à 1950, l'Unesco organisa, à la demande de trois gouvernements, des missions chargées d'étudier le système d'enseignement national et de faire des recommandations relatives à la phase suivante du développement de l'éducation. Ces enquêtes portaient sur l'Afghanistan, la Thaïlande et les Philippines. Relativement hâtives, elles furent toutes menées à terme en trois ou quatre mois. Le budget était modeste : chaque mission comprenait un à trois spécialistes qui devaient travailler sur des données de base tout à fait insuffisantes. Malgré toutes ces difficultés, les trois missions servirent à mettre en lumière le rôle capital joué par le système d'enseignement dans le

développement national, et à souligner l'importance stratégique de l'enseignant dans un tel système.

Au cours de cette première période d'exploration, on procéda à quelques sondages préliminaires dans le vaste domaine des monuments culturels d'Asie. Certains grands monuments iraniens de célébrité mondiale avaient été endommagés par le tremblement de terre de 1947. A la demande du gouvernement iranien, une mission technique de l'Unesco fit une étude rapide de l'ensemble des monuments culturels du pays, soulignant leur valeur historique et leur importance nationale, ainsi que la responsabilité de la communauté internationale pour ce qui est de leur conservation. Ces caractéristiques de la première mission culturelle de l'Unesco sont demeurées inchangées : l'Organisation n'est invitée à intervenir que si un monument culturel se trouve menacé par la nature, comme à Borobudur ou Bamiyan, ou par l'homme, comme à Angkor Vat ou Huê.

Au cours de cette première phase, l'Unesco entreprit également une enquête mondiale sur les moyens d'information dont disposaient les États membres, et particulièrement ceux qui avaient souffert de la guerre. La Chine, les Philippines, la Birmanie, l'Inde, et le Pakistan furent parmi les pays dont les besoins dans le domaine de la presse, de la radio et du cinéma firent l'objet d'études et d'une large publicité. Les besoins dans ce domaine d'un continent aussi vaste semblaient presque impossibles à satisfaire. Il y avait encore la distinction nécessaire, dès que les moyens d'information de masse sont en cause, et si difficile à faire en Asie comme partout, entre information et propagande. On commença à étudier la possibilité de répartir entre l'Unesco et l'Organisation des Nations Unies la responsabilité de la mise en place des moyens techniques d'information et de l'utilisation de ces installations ; cette préoccupation est d'ailleurs toujours actuelle.

La première phase d'exploration servit donc à élucider

la question de la compétence de l'Unesco en ce qui concerne le développement de l'Asie. L'école et l'enseignement, l'analphabétisme et l'éducation de base, l'enseignement des sciences et la recherche appliquée, la conservation des monuments culturels et l'élaboration des moyens d'information : tels seraient les domaines où pourraient se conjuguer l'action des pays d'Asie et celle de l'Unesco.

LA PHASE D'ACTION NATIONALE, 1950-1959

La deuxième phase des relations entre l'Unesco et l'Asie fut le prolongement des résultats obtenus au cours de la première : il s'agit de la phase d'action commencée en 1950 et qui se poursuivit toute la décennie. Elle consista principalement à élaborer et systématiser un programme de coopération de l'Unesco au développement de chacun des pays d'Asie, chaque programme n'étant lancé qu'en réponse à une demande écrite du gouvernement du pays intéressé. L'exécution du programme se faisait conformément aux souhaits exprimés par le pays dans un accord officiel ratifié par les autorités nationales et par l'Unesco. Il s'agissait d'harmoniser les compétences et les ressources internationales de l'Unesco, conformément aux décisions de la Conférence générale, avec les besoins nationaux du pays en matière d'éducation, de science et de culture, tels que les avaient définis le ministère de l'éducation ou la commission nationale pour l'Unesco. Le programme résultait aussi d'une première confrontation entre les besoins dans ces domaines et ceux de l'agriculture, de la santé, de la production industrielle, de la productivité et de la gestion de la main-d'œuvre. Il tenait compte, d'autre part, du caractère très limité des ressources internationales fournies par l'Unesco et le système des Nations Unies tout entier. Dans ces conditions, le programme de coopération nationale de l'Unesco se développe selon des modalités différentes dans différents pays d'Asie, en fonction du dynamisme et de la compétence

des fonctionnaires nationaux, du degré de développement du pays et de l'imagination et de l'ingéniosité du personnel de l'Unesco.

Une brève description de la mise en route de ce programme est instructive. L'Unesco a commencé à contribuer au développement de l'Iran en réorganisant la structure de son enseignement technique, ainsi que celle d'un centre de production et de réparation d'instruments scientifiques. L'Afghanistan a bénéficié du concours d'un conseiller en matière d'enseignement général pour l'organisation de son enseignement supérieur. A la suite du terrible tremblement de terre de Quetta, le Pakistan, avec l'aide de l'Unesco, a créé dans cette zone dévastée un des centres de géophysique les plus modernes de l'Asie du Sud. Le gouvernement pakistanais s'est également assuré les services de l'Unesco pour organiser le premier programme asiatique de radiodiffusion scolaire, sur les antennes de Radio-Pakistan. L'Inde a mis sur pied un programme à long terme de coopération scientifique de niveau élevé avec l'Unesco, afin de renforcer l'infrastructure scientifique de ses laboratoires nationaux de physique et de chimie et de l'Institut Birbal Sahni de paléobotanique. A l'appui de ce programme, l'Inde a collaboré avec l'Unesco afin d'accroître les sources de l'aide internationale au développement. Les contributions de l'URSS au fonds d'Assistance technique des Nations Unies, par exemple, furent utilisées grâce à l'Unesco pour aider à établir le meilleur institut de technologie de l'Inde. Ceylan a organisé le premier projet pilote asiatique d'éducation fondamentale à Minneriya, dans la partie centrale de l'île, et confié à une équipe commune Unesco-FAO-OMS-OIT le soin de mettre en œuvre ce programme populaire intéressant quarante villages. La Birmanie a utilisé les ressources fournies par l'Unesco pour étendre, améliorer et moderniser son programme d'enseignement normal. Se fondant sur un rapport de l'Unesco, la Thaïlande a élaboré, avec le concours du personnel de l'Organisation,

un projet pilote régional de réforme de l'enseignement, qui a été appliqué à Chachangsoe. En Malaisie et à Singapour, l'effort de coopération de l'Unesco a surtout porté sur l'enseignement technique et l'enseignement des sciences de l'ingénieur. L'Indonésie, qui se relevait des suites de l'occupation et de son combat pour la liberté, a fait appel aux services de l'Unesco dans des domaines très variés : enseignement primaire, normal, scientifique, extension des services de bibliothèque et éducation populaire. Au Viêt-nam, au Cambodge et au Laos, la coopération avec l'Unesco a d'abord visé à étendre et à refondre les programmes d'enseignement primaire et d'éducation populaire. La Mongolie a consacré les premiers programmes exécutés en commun à l'enseignement de l'anglais et du français et à la création de la première école polytechnique à Oulan Bator. Le Népal a ouvert avec l'aide de l'Unesco ses premiers instituts techniques modernes. La Corée et le Japon ont affecté les ressources fournies par l'Unesco à la recherche technologique. A l'exemple de la Thaïlande, les Philippines ont mis en route, à Bayambang, un projet commun de réforme de l'éducation visant l'enseignement scolaire et extrascolaire sous toutes ses formes et conçu en fonction des impératifs de l'apprentissage fonctionnel et de l'enseignement collectif.

Parallèlement à ces divers programmes de portée toujours plus grande et de types variés dont l'exécution se poursuivait tout au long des années cinquante, on vit se développer des programmes régionaux exécutés en coopération par plusieurs États membres d'Asie. Il convient de noter que, contrairement à l'Afrique, aux États arabes ou à l'Amérique latine, l'Asie n'était pas dotée d'organisation régionale qui lui fût propre. Ces activités régionales asiennes furent notamment les suivantes : stages d'études sur l'éducation et conférences sur l'enseignement gratuit et obligatoire, programmes d'études primaires et réforme de l'enseignement; colloques scientifiques sur la zone aride,

la microclimatologie et problèmes des régions tropicales humides; cours de formation sur la physiologie végétale et la biologie des sols, et stages d'études pratiques consacrés à l'édition et aux auxiliaires audio-visuels.

Cette deuxième phase d'action nationale et de coopération régionale a jeté les fondements de l'action de l'Unesco en faveur du développement de l'Asie. Les années cinquante furent la période des essais, des expériences et des recherches, des décisions d'ordre pratique, mais elles ont clairement montré comment l'Unesco pouvait contribuer le plus efficacement au développement de l'Asie. Cette période a, en outre, contribué à orienter l'action de l'Unesco, au cours de la phase suivante, vers le secteur délicat des politiques générales et de la planification. C'est au cours de cette période que l'Unesco est devenue l'intermédiaire capable de mobiliser des ressources pour le développement des pays asiatiques, et notamment les ressources des organisations du système des Nations Unies — Programme des Nations Unies pour le développement, Programme alimentaire mondial, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Cette période a également permis la mise au point d'un cadre rationnel pour l'exécution d'autres programmes multilatéraux de coopération, dans le domaine de l'éducation et de la science — Plan de Colombo et Programme du Commonwealth par exemple — et le développement progressif des grandes initiatives bilatérales publiques et privées, telles que celles de la Fondation Ford, de la Fondation Nuffield et de la Asia Foundation, de l'URSS, de la République fédérale d'Allemagne, de la France, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni.

LA PHASE DE PLANIFICATION ET D'ÉLABORATION
DE POLITIQUES GÉNÉRALES, 1960-1970*Le modèle de développement de l'éducation pour l'Asie*

Au cours de cette troisième phase, qui commence en 1960, la contribution de l'Unesco au développement de l'Asie s'oriente vers les activités de planification et l'élaboration des politiques générales. Les premiers pas furent faits dans le domaine de l'éducation, où la situation était mûre pour définir les politiques et formuler les plans. En 1960, une conférence des États membres d'Asie, tenue à Karachi, a adopté un programme visant à scolariser tous les enfants asiatiques avant 1980. Ce programme, appelé par la suite Plan de Karachi, est la première tentative faite par l'Unesco pour élaborer, à l'échelle régionale, un plan à long terme de développement de l'éducation. En définissant des objectifs à long terme dans le cadre d'une politique générale — le principal objectif étant celui d'un enseignement primaire gratuit et obligatoire pour tous — ainsi que leurs incidences sur le plan financier et en matière de personnel, le Plan de Karachi a appelé l'attention sur une stratégie à long terme du développement de l'éducation en Asie. Au cours de la dernière décennie, ce plan a exercé une influence profonde sur le développement de l'éducation dans la région, en facilitant l'élaboration des programmes nationaux d'éducation et en ouvrant la voie à l'essor prodigieux auquel on a assisté dans ce domaine au cours des années soixante en Asie. En outre, c'est en exécutant les recommandations du Plan de Karachi et les décisions correspondantes de la Conférence des commissions nationales asiennes tenue à Manille en 1960, que l'Unesco a collaboré avec les pays d'Asie à mettre sur pied les cinq programmes régionaux — le Bureau régional de l'Unesco pour l'éducation (Bangkok), l'Institut asien de formation de professeurs d'école normale (Quezon City), l'Institut asien de planification et

d'administration de l'enseignement (New Delhi), l'Institut régional de recherches sur la construction de bâtiments scolaires (installé d'abord à Bandoeng, puis à Colombo), et le Programme de recherches sur l'éducation (Tokyo).

Les résultats obtenus dans le cadre de l'application du Plan de Karachi devaient être étudiés lors d'une Conférence des ministres de l'éducation des États membres d'Asie tenue à Tokyo en 1962. La conférence a recommandé que le Plan de Karachi soit étendu à d'autres degrés et à d'autres types d'enseignement et a souligné la nécessité de promouvoir un développement équilibré de l'éducation et d'intégrer les plans d'éducation à long terme aux programmes généraux de développement national. Les conséquences de cette directive nouvelle — intégrer le système d'enseignement au développement national — ont fait l'objet d'études nationales intensives organisées par l'Unesco dans 19 États membres d'Asie. Ces études ont fourni la documentation de base pour la III^e Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique, organisée à Bangkok en 1965. Cette conférence a réuni pour la première fois à l'échelle régionale des représentants des ministères de l'éducation et de la planification économique, qui étaient chargés non seulement d'étudier le rythme d'exécution et la viabilité économique du Plan de Karachi, mais aussi d'examiner les grandes questions de politique générale, liées au développement d'ensemble de l'éducation dans ses rapports avec le développement économique et social de l'Asie.

L'Unesco avait soumis aux participants un document d'importance historique intitulé *Perspectives du développement de l'éducation en Asie : projet de modèle pour l'Asie*. Ce modèle présentait des projections du système d'enseignement en vue d'un développement équilibré des pays de la région, groupés en trois catégories en fonction des bases variables d'accroissement des effectifs du premier degré. Il identifiait, en outre, certaines structures stratégiques de l'éduca-

tion en Asie pour permettre de déterminer des objectifs prioritaires. Ce modèle était, en fait, un instrument méthodologique servant à identifier certains des principaux problèmes, quantitatifs et qualitatifs, que posait l'application du Plan de Karachi pour tous les degrés de l'enseignement jusqu'en 1980. Il fut adopté par la conférence sous le titre de *Modèle de développement de l'éducation pour l'Asie*. Les suggestions faites par les participants pour accorder la priorité à la qualité dans les plans nationaux de développement de l'enseignement demeurent à l'heure actuelle les critères d'orientation et d'évaluation des efforts des États membres d'Asie dans ce domaine. C'est sur l'idée essentielle qu'il convient avant tout de coordonner la demande de main-d'œuvre nécessaire au développement économique et l'expansion de l'enseignement que se fonde aujourd'hui le programme relatif à l'emploi en Asie que l'OIT élabore en coopération avec l'Unesco.

C'est également en 1965 que s'est tenu à Téhéran le mémorable Congrès mondial des ministres de l'éducation sur l'élimination de l'analphabétisme, au cours duquel fut esquissé le concept d'alphabétisation fonctionnelle et qui a permis le lancement du programme d'alphabétisation pour l'Asie, dans le cadre d'un effort mondial. L'Unesco organise à nouveau une conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique à Singapour, à l'occasion de son vingtième anniversaire, afin de tracer la voie du développement de l'éducation en Asie dans le cadre de la II^e Décennie des Nations Unies pour le développement.

La politique scientifique en Asie

Dans le domaine scientifique, les activités de planification et l'élaboration de politiques générales ont commencé relativement tard en Asie, bien que l'Unesco dispose depuis sa création de ces instruments scientifiques que sont ses postes

de liaison en Asie; elle a organisé trois réunions régionales de représentants des organisations de recherche scientifique de l'Asie. Néanmoins, il a fallu attendre 1968 pour que l'Organisation convoque la première conférence des ministres chargés des questions scientifiques dans les pays d'Asie, afin d'étudier l'application de la science et de la technique au développement (il s'agit de la conférence appelée « CASTASIA » dans le jargon de l'Unesco). Le développement économique est l'une des préoccupations majeures des pays d'Asie et tout le monde s'accorde à reconnaître que la science en est le moteur. Comment expliquer alors ce retard en matière de planification et d'élaboration de politiques générales dans le domaine scientifique? Doit-on l'imputer au fait que les cultures de l'Asie sont en grande partie ascientifiques, non scientifiques, et parfois même anti-scientifiques? Ou que les hommes de science s'expriment dans un langage ésotérique qui convient mal à des pays pauvres? Ou bien est-ce que la science fut considérée comme un art magique étranger à la préoccupation de l'Asie de s'assurer la pitance d'aujourd'hui si aigüe qu'elle ne lui permet pas de se soucier de celle de demain?

Lorsqu'il s'agit d'allouer les ressources nationales à l'enseignement scientifique et à la recherche et au développement, il est à la fois souhaitable, nécessaire et possible de procéder à une sélection très poussée en fonction des priorités du développement économique de la nation. Mais CASTASIA a permis à l'Unesco de démontrer aux pays d'Asie qu'il est impossible d'isoler les secteurs dont la rentabilité financière est immédiate (la pitance d'aujourd'hui), en s'abstenant ou en négligeant d'assurer le développement de la science en général. L'application même de la science et de la technologie au développement économique de l'Asie n'est qu'une facette — très importante, certes — d'un processus général intégré d'implantation de la science dans la vie culturelle et sociale des nations et du continent tout entier.

A la suite de CASTASIA, l'Unesco a établi un « modèle de développement scientifique pour l'Asie », qui définit les facteurs fondamentaux en matière d'application de la science et de la technologie au développement du continent : création active d'un climat social favorable; promotion de l'enseignement et de la recherche scientifique; mise en place d'une infrastructure de services auxiliaires en matière d'information, de documentation, de normalisation et d'appareillage; allocation de ressources financières nationales appropriées à la recherche et au développement. L'amélioration de l'enseignement scientifique fait partie intégrante du développement des ressources humaines en Asie. Surtout, la politique et la planification scientifiques sont devenues fonction de la planification du développement national, à laquelle s'intègre désormais la notion de potentiel scientifique et technologique national. Ainsi, le programme scientifique pour l'Asie s'est-il ordonné en quatre catégories :

1. Neuf domaines d'action prioritaires comprenant notamment la vulgarisation scientifique, la formation et l'enseignement technologiques, l'action en faveur de la recherche, le renforcement des services d'information et de documentation et la coopération intranationale, régionale et internationale;
2. Objectifs à atteindre en ce qui concerne les dépenses nationales afférentes aux travaux de recherche et de développement, dont le montant devrait s'élever au minimum à 1 % du produit national brut des pays d'Asie en 1980 au plus tard;
3. Transfert des connaissances techniques;
4. Mécanismes de coopération régionale.

Ce programme est en voie d'application. Les postes scientifiques de Delhi et de Djakarta aident divers pays d'Asie à développer leur potentiel scientifique et technologique national. Cette entreprise d'amélioration du potentiel scientifique et technologique, actuellement bien engagée, est

une condition fondamentale du développement de l'Asie.

Il faut ensuite — tâche plus ardue — mettre ce potentiel au service de la productivité, et c'est à cette fin que la création d'un mécanisme de coopération régionale a été instamment recommandée. Dans le schéma d'un processus de développement, le « système de transmission » comprend quatre rouages essentiels reliant l'éducation, la science, la technologie et la productivité. Ces liens sont faibles, et dans certains cas inexistantes, dans les pays d'Asie. L'amélioration du transfert des connaissances techniques et la mise en place d'un mécanisme d'innovation technologique sont indispensables à la réalisation des objectifs du développement. A ce stade, les liens entre éducation, science, technologie et production s'inscrivent dans la macrostructure des objectifs économiques, du financement et de la gestion; les quatre éléments se dissocieront s'ils ne sont pas conçus dans ce cadre général. Aussi est-ce à l'établissement de ces liens que se consacre le nouveau Bureau de l'Unesco créé dans le cadre de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (Bangkok). En coopération avec la Commission, la Banque asiatique de développement et d'autres institutions des Nations Unies, on entreprend actuellement des études en vue de l'exécution de trois projets pilotes de recherche et de développement multidisciplinaire qui serviront à faire apparaître l'apport continu et productif de la science au développement de l'Asie.

Une politique de l'information pour l'Asie

Une autre entreprise de planification de l'Unesco est consacrée à l'information. Un programme de développement, de renforcement et de rénovation de l'infrastructure de l'information a été établi au début des années soixante par une conférence organisée par l'Unesco en coopération avec la CEAO et l'Union internationale des télécommunica-

tions. C'est depuis cette conférence que l'Organisation des agences asiennes d'information, créée avec le concours de l'Unesco, s'occupe des questions relatives à la presse. L'Union asiienne de radiodiffusion, créée, elle aussi, à la suite de cette conférence, aide les pays d'Asie, avec le concours de l'Unesco, à améliorer et à rénover leurs plans de radiodiffusion et à former les spécialistes de l'information dont ils ont un si grand besoin. L'Unesco a également aidé les pays d'Asie à se préparer à utiliser les satellites de communication à des fins d'information et d'éducation. Le Japon et l'Inde ont établi des plans détaillés d'utilisation des satellites pour l'enseignement, pour l'éducation relative à la régulation des naissances et pour les programmes de vulgarisation agricole. Le Pakistan, l'Indonésie et l'Iran entreprennent, dans ce domaine, des études de viabilité économique. L'immensité de l'Asie et ses problèmes de macro-éducation et de macrodéveloppement font que les satellites paraissent des instruments utiles et rentables pour les activités d'information et d'éducation. L'Unesco a, en outre, aidé les pays d'Asie à développer leurs infrastructures nationales en matière de documentation, ce qui a permis l'élaboration d'un plan de développement des bibliothèques et des services de documentation en Asie, lors de la conférence régionale tenue à Colombo en 1967. Ce réseau permettra à l'Asie de participer de manière croissante au système mondial d'information scientifique que l'Unesco et le Conseil international des unions scientifiques s'appêtent à mettre sur pied.

AIDE TOTALE FOURNIE AU COURS DES ANNÉES SOIXANTE

Comment ces politiques générales et ces plans élaborés pendant la troisième phase de la coopération Unesco-Asie ont-ils influencé le développement national dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture ? Pen-

dant les années soixante, l'aide fournie par l'Unesco pour le développement de l'Asie s'est élevée à 80 millions de dollars environ. L'aide financière fournie par l'ensemble du système des Nations Unies, y compris l'Unesco, en faveur de l'éducation, de la science et de la culture en Asie, s'est élevée à 300 millions de dollars. Le montant de l'assistance fournie par toutes les sources de financement — gouvernementales et non gouvernementales, publiques et privées, multilatérales et bilatérales — était de 150 millions de dollars par an vers la fin de la décennie. Or, à cette époque, les 19 pays d'Asie dépensaient au total 4 milliards de dollars par an pour leurs systèmes d'éducation, de science et de culture. On voit donc que, sur le plan quantitatif, l'aide fournie pour le développement de l'Asie n'a représenté qu'une fraction minime des sommes dépensées. Dans le cadre général du système de coopération en faveur du développement, l'aide de l'Unesco, marginale du point de vue quantitatif, n'en a pas moins été décisive du point de vue qualitatif.

PRINCIPAUX SECTEURS D'ASSISTANCE

La formation

Les effectifs scolaires ont augmenté rapidement et massivement pour tous les degrés d'enseignement. Aussi, 40 % environ de l'assistance fournie par l'Unesco aux pays d'Asie ont-ils été consacrés aux enseignants, aux techniciens et aux ingénieurs. S'il est vrai que l'efficacité d'un système d'enseignement dépend de la compétence du personnel enseignant, il n'est guère surprenant que l'effort de l'Unesco en faveur de la formation des maîtres ait été si considérable. Ainsi, le nombre des instituteurs est passé de 1 500 000 en 1955 à environ 3 700 000 en 1968. Dans l'en-

seignement secondaire, l'effectif a été porté d'environ 500 000 enseignants en 1955 à 1 700 000 en 1968. Il avait été proposé, dans le modèle pour l'Asie, d'accroître l'effectif du personnel enseignant de 80 % dans l'enseignement du premier degré et de 200 % dans l'enseignement du second et du troisième degré avant 1980, ce qui équivaudrait à doubler l'effectif global des enseignants entre 1965 et 1980. Ces chiffres donnent la mesure du gigantesque effort de développement de l'enseignement auquel l'Unesco contribue actuellement en Asie. Dans chaque pays d'Asie, l'Unesco coopère avec le gouvernement et des organismes privés pour assurer la formation et le perfectionnement des enseignants et des professeurs d'école normale, pour tous les degrés et tous les types d'enseignement — enseignement général, enseignement à base scientifique, enseignement technique, écoles de techniciens et d'agriculture et éducation et formation extrascolaires.

L'aide fournie par l'Unesco vise non seulement à améliorer les compétences des enseignants, mais aussi leur statut et leur rémunération. La condition des enseignants, en Asie, fut autrefois enviable. La tradition religieuse et culturelle de ces pays leur assurait alors une position sociale respectable et une certaine aisance matérielle. Le *Guru* de la société hindoue, le *Moallem* de la culture musulmane, le *Bikkhu* des pays bouddhistes et le *Chi* de la société chinoise se trouvaient en haut de l'échelle sociale, et parmi les mieux partagés sur le plan financier. Mais avec la sécularisation et l'appauvrissement progressif de toutes les sociétés asiennes, la condition des enseignants s'est détériorée; les traditions caduques, les formules creuses qui la caractérisent aujourd'hui ne sont pas d'un meilleur rapport en Asie qu'en Amérique ou en Afrique. La recommandation conjointe Unesco/OIT sur la condition du personnel enseignant, approuvée par les États membres d'Asie, entraîne une amélioration progressive des conditions de travail et des taux de rémunération.

Les perspectives qui s'offrent aux ingénieurs et aux techniciens des pays d'Asie sont également vastes. D'après le modèle CASTASIA, l'effectif des ingénieurs professionnels formés annuellement devrait passer d'environ 50 000 en 1965 à 230 000 en 1980, et celui des techniciens, d'environ 40 000 à près d'un million. L'Unesco, avec le concours d'autres institutions des Nations Unies, a collaboré avec les pays d'Asie à la création de 40 institutions de formation d'ingénieurs et de techniciens, au cours de la dernière décennie. Cet effort a exigé, de la part de ces pays, un investissement d'environ un milliard de dollars. Les écoles d'ingénieurs ainsi créées ont permis de progresser dans deux voies différentes. Tout d'abord, en raison de l'accroissement continu des programmes d'études, il a fallu repenser et restructurer ces programmes pour y inclure, en respectant un juste équilibre, des cours de sciences fondamentales et de sciences de l'ingénieur, de conception technologique et de travaux pratiques tout en améliorant l'efficacité des méthodes pédagogiques. L'autre orientation a consisté à développer les activités d'enseignement et de formation, en fonction des possibilités ou des perspectives de l'emploi et des plans nationaux. Parce que tous les pays d'Asie n'ont pas atteint le même niveau de développement industriel, on aide ceux dont la structure industrielle reste limitée à organiser des cours portant sur un large éventail de questions techniques, afin que la conception du cours et les travaux et projets expérimentaux puissent aider l'ingénieur à poser les problèmes de manière réaliste et à prendre des décisions conformes aux besoins de son pays. C'est pour cette raison, également, que les laboratoires et les activités expérimentales ont été restructurés et renforcés. Les pays dotés d'industries plus développées ont organisé, dans le domaine des sciences de l'ingénieur, des cours universitaires supérieurs dans le cadre de projets de recherche et de conception théorique et, en coopération avec les industries locales, des cours consacrés à des sujets parti-

culiers : technologie de la cellulose, des hauts fourneaux, de la transmission de la chaleur, des installations portuaires, du plastique, etc.

Plus encore qu'à développer les écoles d'ingénieurs, l'Unesco s'intéresse à fournir une aide active aux pays d'Asie qui cherchent à organiser et à développer rapidement la formation des techniciens. L'écart entre l'offre et la demande est ici gigantesque, comme le montre bien le modèle CASTASIA. Autrefois, l'ouvrier ou l'ingénieur s'acquittait des tâches qui incombent aujourd'hui au technicien. Cette tradition, source de gaspillage et de risques, a entravé le progrès technologique. Dans les instituts techniques qui se créent actuellement, les techniciens font des études scientifiques et techniques tout en recevant une formation pratique qui leur permet d'exécuter des travaux et de superviser ceux des ouvriers qualifiés, des contremaîtres et de la main-d'œuvre. Vague et mal structurée, la condition du technicien pose, en Asie, un problème similaire à celui de l'enseignant. L'Unesco et l'OIT s'efforcent d'aider les pays d'Asie à définir de manière satisfaisante la condition des techniciens et à établir un système hiérarchique pour la profession. L'acceptation de ce statut et de ce système par les gouvernements et le grand public pose un problème qu'il faudra étudier avec soin. C'est uniquement s'il est résolu que des jeunes gens doués et pleins d'initiative seront attirés par cette profession capitale pour le développement de l'Asie.

Réforme et rénovation

Un deuxième grand domaine où intervient l'assistance de l'Unesco est celui de la réforme du système d'enseignement et de la restructuration et modernisation de la formation scientifique; 40 % environ de l'assistance de l'Unesco a été consacrée à ces problèmes. Les titres et les diplômes requis des enseignants, l'organisation et l'amélioration des

activités scientifiques, la réforme des programmes d'études, les techniques de formation audio-visuelles, l'effectif et l'horaire des classes, les déperditions d'effectifs et la stagnation, le niveau d'alphabétisation, le chômage, le sous-emploi et, de manière générale, les « entrées » et les « sorties » dans le domaine de l'éducation et de la science — autant de questions au sujet desquelles l'Unesco a fourni conseils et assistance aux pays d'Asie.

Dans ce cadre général, trois questions ont plus particulièrement retenu l'attention de l'Unesco en Asie. La première est celle du coût croissant de l'éducation et de la formation scientifique et du manque ou de l'insuffisance des ressources qui permettraient d'y faire face. Au cours des années soixante, en Asie, les dépenses nationales afférentes à l'éducation ont augmenté régulièrement jusqu'à représenter, en 1968, un peu moins de 4 % du produit national brut (PNB), comme il ressort du tableau ci-contre.

Si le taux d'accroissement des dépenses publiques afférentes à l'éducation était trois à quatre fois supérieur à celui du PNB jusqu'en 1965, il n'est plus à l'heure actuelle qu'à peine le double de ce dernier. Mais cette diminution relative se produit à un moment où la demande en matière d'éducation s'accroît en raison du développement économique, des besoins sociaux croissants (l'élasticité de la demande en fonction des revenus a toujours été grande en Asie en matière culturelle) et, surtout, de l'explosion démographique asiatique qui grossit les rangs de la population scolarisable et le nombre absolu des analphabètes. Plus de la moitié des enfants qui viennent au monde naissent en Asie. Aussi, les pays de cette région utilisent-ils l'aide fournie par l'Unesco pour procéder à une réforme de l'enseignement et de la science considérée comme un moyen de tirer le meilleur parti de ressources nationales décroissantes.

Le second problème est celui de l'inefficacité et des déperditions d'effectifs des systèmes d'enseignement asiens.

Dépenses publiques afférentes à l'éducation,
en pourcentage du PNB et du budget (1960, 1965, 1968)

	% du PNB	Nombre de pays	% du budget	Nombre de pays
Asie				
1960	2,97	16	11,8	17
1965	3,20	16	13,2	28
1968	3,81	16	15,3	34
Ensemble du monde				
1960	3,02	85	13,5	74
1965	3,75	85	15,5	125
1968	4,24	85	16,7	146
Pays développés sélectionnés				
1960	3,52	31	13,6	15
1965	4,45	31	15,9	15
1968	4,80	31	17,3	15
Pays en voie de développement sélectionnés				
1960	2,73	54	13,2	30
1965	3,35	54	15,5	30
1968	3,91	54	17,3	30

Source. Office des statistiques de l'Unesco.

Le taux d'abandons en cours d'études en Asie pour tous les degrés et tous les types d'enseignement est en moyenne de 50 à 60 % des élèves inscrits. Au niveau de l'enseignement primaire, deux pays seulement ont un taux d'abandons en cours d'études de 15 %; dans les autres cas, ce chiffre atteint jusqu'à 85 %. Le taux de redoublement croît aussi de façon inquiétante; variant entre 35 et 50 % de l'effectif des classes, il augmente le coût réel de l'éducation. On estime que toutes les pertes de ce type ont pour effet, en Asie, de multiplier le coût d'études complètes de 2,5 à

3,5 fois en moyenne et entraînent un gaspillage de l'ordre de 2 à 25 % des budgets nationaux. Une évaluation prudente du coût des déperditions d'effectifs dans l'enseignement primaire à l'échelle régionale se chiffrerait à plus de 100 millions de dollars, somme qui représente près des deux tiers de tous les crédits alloués au titre de l'assistance en matière d'éducation, de science et de culture en Asie.

Le troisième facteur préoccupant est la coexistence du chômage des diplômés et d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Dans deux pays de la région, plus d'un million et demi de titulaires de diplômes universitaires de tous niveaux sont en chômage, alors que l'offre est inférieure à la demande pour les cadres de gestion, les scientifiques et le personnel qualifié. Cette situation paradoxale est encore illustrée par une prévision de la Banque mondiale relative à un autre pays de la région, selon laquelle deux sur trois des élèves arrivés en fin d'études secondaires en 1975 seront sans emploi, alors que la même année l'effectif des élèves diplômés des écoles d'agriculture et des établissements d'enseignement technique ne permettra de satisfaire qu'un quart de la demande correspondante.

L'aide de l'Unesco vise principalement à aider les pays de la région à corriger ces déséquilibres. Étendre et moderniser l'enseignement scientifique, aiguiller un plus grand nombre d'élèves vers la science et la technologie, réorganiser et renforcer les facultés des sciences, accuser l'orientation professionnelle et le caractère fonctionnel des systèmes d'enseignement et des systèmes scientifiques, développer l'éducation des femmes et des jeunes filles, procéder à l'intégration et à la réforme de l'enseignement et de la formation rurale et agricole dans une région dont l'économie est basée à 80 % sur l'agriculture, telles sont quelques-unes des principales activités de l'Unesco dans le domaine de la coopération avec l'Asie.

Le développement de l'éducation des adultes, de l'alphabétisation et de l'enseignement extrascolaire à l'intention

des jeunes pour pallier le déséquilibre du système officiel d'enseignement et de formation exige également un effort intensif. Avec son demi-milliard d'analphabètes, l'Asie compte la moitié environ de la population de la planète victime d'une discrimination. Cela signifie que sa principale force de production — les agriculteurs et les ouvriers — se trouve amoindrie. Pour faire face à cette situation, l'Unesco a mis en route un programme d'alphabétisation fonctionnelle qui doit servir à alimenter et à orienter les campagnes d'alphabétisation des masses en Inde et en Indonésie, en Iran et en Malaisie, en Afghanistan et au Népal. Ces programmes d'alphabétisation fonctionnelle alimentent déjà en retour les systèmes d'enseignement et les systèmes scientifiques, auxquels ils confèrent un caractère fonctionnel et orienté vers la collectivité. Grâce aux activités organisées par l'Unesco dans le cadre de l'Année internationale de l'éducation, divers pays d'Asie réorganisent leurs systèmes d'enseignement et de formation pour les intégrer à un processus d'éducation permanente. De même, l'Unesco a promu une politique culturelle qui se développe dans les pays d'Asie grâce aux centres culturels, aux théâtres populaires et aux programmes d'art dramatique et d'arts plastiques, à la fois pour assurer la participation de la collectivité à la culture et pour encourager des valeurs et un comportement orientés vers le développement.

Le mouvement de réforme commence aussi à se manifester dans les universités. La multiplication rapide des effectifs combinée avec l'abaissement des normes, le déséquilibre des spécialisations et l'isolement social ont provoqué une crise dans l'université. On assiste à des révoltes d'étudiants dans tous les pays d'Asie. L'Unesco aide les universités à mener à bien la réforme des structures et des programmes, en leur donnant l'occasion d'établir des relations avec des universités d'autres régions du monde et de créer des « centres d'excellence ». L'Institut régional

d'enseignement supérieur et de développement de Singapour a été encouragé par l'Unesco et la Fondation Ford à lier la réforme universitaire aux exigences du développement national et régional.

La recherche

Un troisième champ d'action pour l'assistance de l'Unesco est celui de la recherche dans le domaine de l'éducation et de la science. Cette forme d'assistance reste relativement restreinte et ne représente que 8 % de l'effort total de l'Organisation. La réforme de l'enseignement est un des objets de la recherche pédagogique. L'Unesco commence à aider les pays d'Asie à créer des instituts de recherche pédagogique dans les universités, les écoles normales et les conseils nationaux de l'enseignement.

On assiste actuellement à une extension rapide de la recherche scientifique et technologique dans tous les pays d'Asie, qui ont créé, avec l'aide de l'Unesco, des organes de politique scientifique et des instituts d'appareillage et de normalisation, et mis en œuvre des programmes de recherches dans le domaine des ressources naturelles, de l'océanographie, des sciences de l'ingénieur et de la construction. Les ressources affectées à ces programmes sont extrêmement limitées, et l'une des tâches de l'Unesco est de mobiliser des crédits plus considérables à l'échelle nationale et internationale. Une intensification de l'effort national du secteur privé asiatique, dont les dépenses de recherche et de développement ne dépassent pas 0,1 % du chiffre d'affaires, s'impose d'urgence.

C'est dans le domaine des sciences sociales que le retard en matière de développement est le plus grand — on peut même dire que, à certains points de vue, tout reste à faire. Les activités de l'Unesco dans ce domaine interdisciplinaire se sont ressenties de ces limitations. Mis à part quelques programmes nationaux isolés d'extension de l'ensei-

gnement des sciences sociales en Iran, au Pakistan-Oriental et en Thaïlande, l'Unesco s'est surtout attachée à encourager l'organisation d'un programme de recherches régional, en affectant un spécialiste des sciences sociales au Poste scientifique de New Delhi et, à partir de 1956, en créant le Centre de recherches sur les problèmes du développement économique et social en Asie méridionale de Calcutta, qui fut réorganisé et transféré à New Delhi en 1961. Ce centre a encouragé des recherches sur les aspects sociaux de la petite industrie en Inde, au Pakistan, aux Philippines, en Thaïlande, au Viêt-nam, en Indonésie, à Ceylan et au Népal, et sur l'évolution des structures sociales dans ces huit pays, plus l'Afghanistan et la Malaisie. Depuis 1965, l'association de l'Unesco à la recherche sur les sciences sociales en Asie est devenue plus faible. Or, que l'on se propose de provoquer une évolution sociale souhaitable, de comprendre et de régler la croissance technologique et urbaine, ou, de manière générale, d'aider au calcul du coût du développement en Asie, il s'agit là d'un instrument indispensable. En outre, de nouveaux problèmes, dus à l'accélération prodigieuse de la croissance démographique, au bouleversement et à la pollution de l'environnement et au déséquilibre qui se crée entre celui-ci et l'homme, se posent maintenant en Asie. C'est dans ce cadre général que les trois constatations de la Commission d'évaluation reproduites ci-après tracent la voie du nouvel effort que dans les années soixante-dix l'Unesco devra fournir :

1. Les pays de la région ont un besoin constant et impérieux de toute aide que l'Unesco pourrait leur apporter pour augmenter le nombre et améliorer la qualité des spécialistes asiatiques de sciences sociales, compte tenu des possibilités d'emploi actuelles et futures.
2. De nombreux gouvernements d'Asie insistent sur la nécessité de prévoir une base régionale solidement établie pour encourager les recherches sociales comparées.

3. Il y a lieu, de toute évidence, d'intégrer et de coordonner les programmes de recherches mis en œuvre en Asie. L'aide accordée par l'Unesco à ce programme au cours des années soixante-dix devrait viser à faire venir en Asie un plus grand nombre de spécialistes des sciences sociales de pays d'autres régions.

La planification

Un autre domaine, qui bénéficie de l'assistance de l'Unesco (qui lui consacre 12 % de l'aide qu'elle apporte à l'Asie) est celui de la planification de l'éducation et de la politique scientifique. Devant les problèmes que soulèvent la limitation des ressources, l'urgence d'une réforme de l'enseignement et d'une rénovation de la science, le caractère très restreint de la recherche et les répercussions de toute action entreprise dans le domaine de l'éducation ou de la science sur le système d'enseignement et le système scientifique tout entiers et le cadre encore plus vaste de la communauté économique, sociale et culturelle, les pays d'Asie se sont tournés vers la planification de l'enseignement et de la science. Ces activités leur ont permis d'étudier les options inter et intra-sectorielles qui s'offrent à eux et de faire les choix appropriés. Elles représentent l'innovation principale intervenue dans les pays d'Asie au cours des années soixante, et constituent peut-être ce qu'il y a d'unique dans la contribution de l'Unesco au développement de l'Asie. Les techniques de planification en sont encore au stade de l'élaboration, la méthodologie de la planification reste expérimentale, mais ces instruments n'en ont pas moins été adoptés consciemment, sous une forme ou sous une autre, par chacun des 19 pays d'Asie. Le *Modèle de développement de l'éducation pour l'Asie* constitue, à cet égard, une source d'inspiration et apparaît comme un don en retour fait par l'Asie à l'Unesco. Il a, en effet, servi aux États membres d'autres régions à mettre leurs plans d'édu-

cation à l'essai et, dans un de ces pays, il a été l'instrument d'une réorganisation générale et d'un véritable bond en avant de l'enseignement. Il a, d'autre part, servi de base au modèle scientifique élaboré pour l'Asie par la conférence CASTASIA en 1968, et pour l'Europe par la conférence MINESPOL en 1970. Dans chaque pays d'Asie, l'assistance de l'Unesco vise à la création d'un système d'enseignement et d'un système scientifique réellement nationaux et adaptés au contexte culturel et au développement. Ainsi, au cours de la dernière décennie, commissions et comités ont procédé à un examen approfondi des systèmes d'enseignement et des politiques scientifiques de l'Asie, et diverses mesures législatives ont été prises. Dans ce cadre, l'Unesco travaille avec la Banque mondiale à identifier pour les pays d'Asie les projets relatifs à l'éducation et à la science dont l'exécution exige un prêt financier.

Il faut mentionner une nouvelle dimension du problème du développement en Asie. La préservation des monuments culturels d'Asie apparaît, de l'avis général, comme une des grandes préoccupations des pays d'Asie et de la famille de l'Unesco pour les années soixante-dix. Les monuments d'Ispahan et de Chiraz, en Iran, de Bamiyan, en Afghanistan, de Mohenjo Daro, au Pakistan, de la vallée de Katmandou, au Népal, les temples de l'Inde méridionale, d'Angkor Vat en République khmère et de Borobudur en Indonésie s'inscrivent dans cette nouvelle perspective du développement. Bien qu'ils soient situés dans tel ou tel pays, ces trésors architecturaux font partie du patrimoine culturel de tous les États membres de l'Unesco, et leur conservation relève de leur responsabilité collective. La conservation de ces monuments exige des efforts nationaux soigneusement planifiés dans le cadre des programmes de promotion du tourisme culturel et doublés d'une assistance financière sélective de l'Unesco.

Telle est, brièvement retracée, l'histoire de l'action de l'Unesco en faveur du développement de l'Asie pendant

les vingt-cinq années d'existence de l'Organisation. Les phases successives d'exploration, d'action nationale et régionale et d'élaboration de politiques à l'échelle internationale ont permis de définir clairement les besoins immenses et pressants du continent asiatique. Elles ont fait prendre conscience du potentiel énorme que la coopération dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture représente pour le progrès national, la compréhension et la paix internationales et l'enrichissement réciproque des traditions spirituelles et morales de l'Asie et des principes d'action de l'Unesco. Au terme de vingt-cinq années, l'Asie, avec le concours de l'Unesco, se trouve en mesure d'exploiter la somme de connaissances et d'expériences qu'elle a accumulées à la faveur de son association avec l'Organisation, et d'utiliser les possibilités qui lui sont offertes pour l'avenir de poursuivre toujours plus tenacement son combat contre la pauvreté en développant l'éducation, la science et la culture. Tel est l'engagement que l'Asie prend envers l'Unesco à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire. Elle s'engage à le tenir avant que l'Organisation ne célèbre son cinquantenaire.

Afrique

par William A. Eteki-Mboumoua

Nominale ou effective, la souveraineté politique a donné aux pays d'Afrique, longtemps tenus à l'écart du progrès, la possibilité de manifester leurs aspirations au développement, c'est-à-dire de crier leur révolte contre l'ignorance, la pauvreté, la maladie et la domination des nations plus puissantes.

Dans le développement, ces pays ont tôt fait de voir non une manne tombant du ciel, mais le résultat d'une volonté, d'une détermination, d'un effort faits par des hommes pour provoquer et organiser une transformation multiforme, mais contrôlée et mise au service de la communauté pour améliorer ses conditions de vie.

C'est-à-dire que, pour les peuples d'Afrique plus que pour tous les autres, la préoccupation essentielle demeure l'émergence de l'homme reconnu à la fois comme l'objectif et le moteur propulsif du développement. Car dans une Afrique sous-développée, le développement est freiné non par le manque de ressources naturelles ou de capital matériel, mais par l'existence d'une énorme majorité passive là où il faudrait des individus armés d'idéaux, motivés par le progrès, mobilisés par des objectifs et transformés en agents actifs du changement.

Conscientes de cette situation, résolues à diminuer l'écart entre leur niveau de vie et celui des pays industrialisés et à promouvoir l'épanouissement et la dignité de l'homme africain, les jeunes nations africaines ont mobilisé leurs efforts pour découvrir, créer et mettre en valeur leurs ressources humaines.

Consacrant aux dépenses en matière d'enseignement 5 à

7 % du produit national brut, soit 25 à 28 % du budget national, les pays africains, sollicitant une aide extérieure (bilatérale ou internationale), se sont tournés d'abord vers l'Unesco qui a su exprimer leur conviction que « si l'homme est la fin ultime du développement économique et social, la valorisation permanente des ressources que représente la population entière en est le moteur essentiel par l'apport d'hommes éduqués, formés et harmonieusement intégrés à ce mouvement ».

L'Unesco ne devait pas tarder à leur répondre. Dès la proclamation de la I^{re} Décennie des Nations Unies pour le développement, l'Organisation adoptait en 1962 une résolution, par laquelle elle se déclarait prête à assurer pleinement « dans les domaines de sa compétence, le rôle qui lui incombe dans le cadre de la Décennie, conformément aux principes et modalités de sa participation à cette action concertée ».

En fait, toutes les activités de l'Unesco, découlant de ses trois grandes fonctions indivisibles (intellectuelle, éthique, opérationnelle), concourent au développement de l'Afrique. Même l'action normative, les déclarations, les conventions, les recommandations de portée générale et à vocation universelle ont des répercussions certaines sur la prise de conscience des tâches du développement et contribuent à leur formulation par les États. D'autre part, elles peuvent susciter l'élan de solidarité intellectuelle et morale dont la coopération internationale en faveur du développement est le corollaire. C'est donc à la fois « l'Unesco idéale » et « l'Unesco réelle », l'Unesco de réflexion et l'Unesco de l'action qui œuvrent en Afrique pour le développement.

Il faut toutefois reconnaître que c'est en l'Unesco de l'action opérationnelle que les pays africains en pétition d'émergence ont placé leurs espoirs. Cette Unesco est celle qui a su se mobiliser et inventer une stratégie opérationnelle pour répondre aux besoins pressants, nombreux, multiformes; celle qui s'est efforcée d'organiser les formes par-

ticulières d'aide qui exerceront l'effet multiplicateur le plus favorable dans les circonstances données, parce qu'elles auront été aménagées de manière à favoriser non seulement le développement de l'éducation ou de la science en elles-mêmes, mais aussi leur intégration dans le développement d'ensemble économique et social. L'Unesco que l'on peut présenter aux masses africaines simples et frustes, celle qui est jugée par ces masses, c'est celle du programme extraordinaire d'aide à l'Afrique; celle qui a révélé combien elle était disponible quand, en 1960, elle s'est portée au secours de la République démocratique du Congo qui subissait les convulsions de la guerre civile et qui, du fait du retrait du personnel belge, était en passe de voir s'effondrer à la fois le système d'enseignement et les établissements scientifiques.

Avec les autres institutions spécialisées, en application d'une résolution adoptée le 22 juillet 1960 par le Conseil de sécurité, et à la demande du gouvernement congolais, l'Unesco entreprit une action audacieuse qui consista à effectuer une réforme fondamentale de l'enseignement primaire, à accroître considérablement le nombre des écoles secondaires, à créer de nouvelles institutions d'enseignement supérieur et à former des administrateurs de l'enseignement. Le système de l'enseignement fut adapté aux besoins du Congo; son évolution ultérieure fut préparée, les activités de recherches des principales institutions scientifiques furent sauvegardées. Cependant on développa les moyens d'information dans l'intérêt de la nouvelle nation.

Ainsi en 1963-1964, 800 professeurs étrangers représentant 29 nationalités différentes, recrutés avec l'aide de l'Unesco, enseignent dans les écoles secondaires congolaises. Plus de 100 experts en matière d'éducation, de science et d'information coopèrent avec le gouvernement central et les gouvernements provinciaux pour améliorer leurs services. Le Fonds des Nations Unies pour le Congo a financé la plus grosse partie des activités de l'Unesco. Les dépenses inscrites au budget ordinaire de l'Organisation,

les ressources au titre du programme extraordinaire d'aide financière, au bénéfice des États membres et membres associés d'Afrique (3 10 000 dollars) en 1963-1964, la circulation des bons Unesco qui, dès 1963, dépassait le chiffre de 6 millions de dollars, et surtout les efforts des spécialistes d'assistance technique dépêchés par l'Organisation dans les différents services des administrations centrales et provinciales congolaises constituent l'apport de l'Unesco au développement du Congo.

Les résultats ont été impressionnants; citons quelques réalisations :

Les effectifs de l'enseignement secondaire sont passés de 28 900 en 1959-1960, à 54 000 en 1961-1962, à 73 000 en 1962-1963 et à 90 000 environ en 1963-1964.

L'Institut pédagogique national, créé en 1961 avec 75 étudiants, sortait ses premiers diplômés en 1964.

En 1961, l'Unesco a assuré le financement provisoire de l'Institut des parcs nationaux (IPNC) et de l'Institut de recherches scientifiques en Afrique centrale (IRSAC).

L'Institut national du bâtiment et des travaux publics est créé en 1962.

Pour être exemplaire, l'action de l'Unesco au Congo n'est pas pour autant isolée. Les préoccupations de l'Unesco en faveur du développement de l'Afrique se font jour dès 1960.

Si la création du Fonds spécial des Nations Unies à la même période est venue à point nommé donner une consistance à cette nouvelle orientation, il s'est surtout trouvé que, fort heureusement, l'Unesco a adhéré à l'évolution de la notion de développement; comme M. René Maheu l'indiquait dès 1964, la nouvelle vision exige de passer de la conception d'une société particulière à celle de la communauté humaine tout entière; de la notion d'« entreprise particulière » choisie en fonction de « besoins ressentis », à celle d'« entreprises de caractère synthétique, permettant de

dégager les options fondamentales et de parvenir à une utilisation optimale des ressources »; enfin « la notion de transfert comme moyen et méthode de l'aide cède le pas à la notion d'implantation... permettant d'organiser à tous les niveaux les structures fondamentales et les cadres essentiels pour rendre possible un développement endogène ».

C'est par cette évolution que l'Unesco sera amenée à créer l'« instrument » de son action, c'est-à-dire à former le personnel enseignant nécessaire et à développer les nouvelles méthodes et techniques. C'est par ce détour qu'elle fut amenée à développer un programme particulièrement important de bourses et surtout à engager la bataille d'alphabétisation, dont les péripéties furent marquées par les grandes conférences intergouvernementales.

LES CONFÉRENCES AFRICAINES DE PLANIFICATION

La Conférence d'Addis-Abéba (1961), organisée conjointement par l'Unesco et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), avait pour but de permettre aux États africains, en se fondant sur les priorités qu'ils avaient établies pour l'expansion économique de la région, de définir leurs besoins prioritaires en matière d'éducation. La conférence a adopté un *Aperçu d'un plan de développement de l'éducation en Afrique* qui prévoit notamment : a) un accroissement annuel de 5 % de la scolarisation des enfants ayant l'âge de la scolarité obligatoire; b) un accroissement du taux d'inscription dans l'enseignement secondaire de 3 % en 1961 et 9 % en 1966; c) un accroissement du pourcentage du produit national brut consacré à l'éducation de 3 % en 1961, 4 % en 1965, 5 % en 1970 et 6 % en 1980.

La Conférence de Paris (1962), réunie pour poursuivre les travaux de la Conférence d'Addis-Abéba, a pris note du déficit à couvrir pour atteindre les objectifs fixés en 1961, préconisé l'adoption de mesures d'urgence pour réduire le

coût de l'enseignement du second degré et recommandé la réforme des organismes de planification de l'éducation, ainsi que la création de nouveaux organismes de ce type.

La Conférence d'Abidjan (1964) a fait le point des résultats obtenus depuis la Conférence d'Addis-Abéba et étudié les incidences, sur la planification générale de l'éducation, des recommandations de la Conférence de Tananarive sur l'avenir de l'enseignement supérieur en Afrique (1962). Elle a recommandé que la planification englobe l'alphabétisation des adultes et la recherche scientifique.

La Conférence de Nairobi (1968) a évalué le rendement de l'éducation en Afrique durant les dix années précédentes, en considérant particulièrement les problèmes de déperditions (abandons et redoublements); elle a examiné également l'éducation rurale et la formation technique et scientifique.

Dans le domaine de la science, la Conférence de Lagos (1964) a étudié l'organisation de la recherche et la formation du personnel en Afrique aux fins d'étude, de conservation et d'utilisation des ressources naturelles; elle fut suivie par le Colloque de Yaoundé (1967) sur la politique scientifique et l'administration de la recherche en Afrique.

Dans le domaine de l'information, l'Unesco a planifié en 1963 le développement des moyens d'information sur le continent africain et a établi que le coût de l'expansion matérielle, de la presse, des émissions de radio et du cinéma serait de l'ordre de 360 millions de dollars. Un investissement de cet ordre assurerait un niveau *minimal*, représentant par cent habitant : 10 exemplaires d'un journal quotidien, 5 récepteurs de radio et 2 places de cinéma.

En toute justice, ces plans doivent être considérés comme une contribution au développement d'une exceptionnelle portée. Pour les États, pour les organisations internationales et l'Unesco, pour les différentes institutions et pays participant au mouvement de l'aide en Afrique, ils constituent un instrument très utile : révélateurs des situa-

tions et des besoins, indicateurs des objectifs et des priorités.

Le Plan d'Addis-Abéba notamment, premier du genre pour l'Afrique, utilisant la méthodologie régionale fondée sur des considérations relatives à l'éducation et à l'économie, constitue un document de portée historique. Les objectifs de l'enseignement y sont fixés non seulement à la lumière d'enquêtes nationales sur l'enseignement, mais aussi en fonction du produit national brut actuel et des prévisions relatives à son taux d'accroissement, des investissements dans l'enseignement qu'il serait par conséquent possible de faire au cours de la période envisagée, avec une indication du montant d'aide extérieure nécessaire pour atteindre les objectifs fixés en matière d'enseignement. Les objectifs de l'enseignement, le produit national brut présent et futur, les estimations et prévisions en matière d'investissements dans l'enseignement qui en résultaient — ainsi que l'aide nécessaire — ont été établis, tout d'abord pour l'année objectif 1980 et ensuite, par déduction, pour les années antérieures.

Parce que les objectifs à court terme n'avaient pas été atteints, on a reproché au Plan d'Addis-Abéba d'être trop ambitieux. En effet, en 1965/66, sur 5 240 000 enfants de six ans qui auraient dû entrer en première année, 4 millions seulement ont pu être acceptés; le taux des abandons n'ayant pas régressé, environ 1 840 000 enfants étaient entrés en quatrième année en 1968/69. D'autre part, à l'ambition d'universaliser l'enseignement primaire, on opposait les chiffres relevés lors de la Conférence de Nairobi en 1968, indiquant que, sur 6 millions d'enfants africains âgés de six ans en 1965/66, 4 160 000 soit 60 % étaient condamnés à devenir des analphabètes quand ils auraient quinze ans, en 1974. Et dans la même année, 4 515 000 enfants nés en 1959, soit 75 % seraient analphabètes, si l'on considérait comme critère de l'instruction de base l'entrée en cinquième année.

Notre point de vue est autre : si le Plan d'Addis-Abéba est ambitieux, c'est par le biais d'une ambition saine. Il traduit justement les aspirations des pays africains et leur volonté de trouver les ressources humaines nécessaires à leur développement économique et social. Le fait que ses objectifs n'aient pu être atteints ne le remet pas en cause — on n'a pas pu atteindre non plus les objectifs fixés pour la I^{re} Décennie du développement. Ces faits ne font que refléter les vicissitudes d'un monde où l'éthique de la solidarité planétaire, contrariée par les réticences qui proviennent de l'inégalité et de l'inhumanité des rapports de toute nature existant entre les nations, ne parvient à s'imposer qu'avec beaucoup de lenteur. Où trouver une aide de plusieurs milliards de dollars pour une période de dix ans ? Comment augmenter le revenu *per capita* quand le rendement du secteur industriel demeure faible et échappe dans une large mesure au contrôle africain ; quand la production agricole subit les aléas de la détérioration endémique des termes de l'échange ; quand l'endettement des pays s'aggrave ?

Quoi qu'il en soit, l'action opérationnelle de l'Unesco en Afrique a suivi les grandes lignes des recommandations formulées dans les plans. Leurs objectifs ont été progressivement adaptés et réajustés. La résolution II de la Conférence de Nairobi est très significative dans ce domaine. En effet, elle demande que « tout en maintenant les objectifs d'Addis-Abéba comme objectifs généraux, l'amélioration qualitative de l'enseignement primaire et secondaire doit être accentuée ».

L'Unesco est invitée à préparer, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la CEA, la documentation nécessaire en vue d'une révision générale éventuelle des objectifs précédemment fixés, en tenant compte des réalités économiques des pays africains, ainsi que des perspectives d'aide extérieure.

Ainsi doit-on s'attacher spécialement à former des insti-

tuteurs pour les écoles rurales, à mettre au point des programmes d'études et de méthodes pédagogiques convenant à des populations essentiellement rurales, et à préparer la formation scientifique et technique des maîtres.

Il résulte de ce qui précède que l'on peut évaluer de façon réaliste la contribution de l'Unesco, en prenant pour base les recommandations formulées par les plans.

ACTION EN VUE DE CRÉER LES ORGANISMES DE PLANIFICATION

Dès 1962, l'Unesco envisage d'organiser la formation en matière de planification de l'enseignement, à l'Institut africain de développement économique et de planification que la CEA est en train d'établir à Dakar. Cette initiative devait aboutir dès 1963 à la création, au sein de cet institut, d'une section de planification de l'éducation qui, avec trois éducateurs et un spécialiste des aspects économiques de l'éducation, se consacre à la formation des experts et fonctionnaires africains en matière de développement et de planification, ainsi qu'à la recherche. Cette section devait en 1965 se transformer en groupe régional de planification d'administration de l'éducation. Ses activités très intéressantes de formation (séminaires, cours intensif, cours sub-régionaux) tant au siège, à Dakar, qu'auprès des États africains, permettent désormais à une vingtaine de pays africains de disposer, dans leurs ministères de l'éducation, de fonctionnaires avertis des pratiques et méthodes de planification et d'administration en matière d'éducation.

Parallèlement, dès 1963, dans le cadre des opérations relevant du programme extraordinaire, 7 États africains bénéficiaient d'une aide consistant en l'envoi de missions de planification de l'enseignement. Cependant, 20 experts étaient mis à la disposition des États dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique. En 1964, des missions de planification se rendaient dans 9 autres pays; des

services d'experts étaient fournis aux États : 12 États bénéficiaient de cette aide en 1965, 10 en 1966, 17 en 1967, 14 en 1968.

L'AMÉLIORATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION DES FORMATEURS

Bien que les taux de scolarisation aient augmenté, l'accroissement des effectifs s'est trouvé très inférieur à l'objectif fixé. En outre, l'expansion quantitative de l'enseignement s'est accompagnée de phénomènes inquiétants sur le plan qualitatif. Parmi les causes de cette situation, la plus grave est sans doute la pénurie du personnel enseignant et l'utilisation d'un personnel non qualifié. Dans bien des pays, il a fallu employer dans les écoles primaires des maîtres qui n'ont pas terminé leurs études secondaires — ou qui ne les ont même pas commencées.

Pour les écoles secondaires, les États africains doivent faire appel à un personnel fourni par les programmes d'assistance et de coopération multiformes dans des proportions excessives par rapport à l'équilibre souhaitable entre le personnel national et le personnel étranger et dont, parfois, les qualifications sont sujettes à caution.

Dès 1960, pour l'enseignement secondaire, un réseau d'écoles normales supérieures a été mis en place avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le développement. A l'heure actuelle, 25 écoles normales supérieures fonctionnent dans 20 pays d'Afrique.

En 1970, ces écoles, utilisant le concours d'environ 200 experts internationaux, avaient formé environ 300 homologues africains pour assurer la relève de ces experts et plus de 8 000 professeurs africains d'enseignement secondaire. En outre, un abondant matériel et de l'équipement pédagogique avaient été fournis.

Le développement, satisfaisant dans l'ensemble, des écoles normales supérieures, l'intégration de la plupart d'entre

elles dans les universités ou les centres d'enseignement supérieur doivent permettre aux pays africains d'atteindre, en 1975, les objectifs des prévisions de Nairobi et dans tous les cas de remettre entièrement aux Africains la charge des divers enseignements du second degré.

La formation et le perfectionnement des maîtres de l'enseignement primaire n'ont pas été négligés. Les centres de Kampala et de Bangui, créés (avec une aide de l'Unesco fournie sous forme d'experts, de bourses et de matériel) pour la formation et le perfectionnement des professeurs d'écoles normales primaires, ont fonctionné de 1962 à 1968. Ce programme, appuyé par les projets de la coopération Unesco/FISE pour la formation des enseignants en cours d'emploi, met en œuvre les méthodes les plus adaptées aux conditions du milieu africain. Complété par l'action de la coopération Unesco-Programme alimentaire mondial (PAM), il permet aujourd'hui à la plupart des pays d'Afrique d'assurer leur enseignement primaire par des instituteurs, des maîtres et des moniteurs africains.

Mais la contribution la plus remarquable est celle qui tend à corriger l'inadaptation de l'enseignement au milieu et qui s'efforce de former les maîtres afin qu'ils apprennent à rattacher leur enseignement au milieu et à la situation personnelle de l'enfant. Elle tend à faire que la formation des maîtres, par l'esprit qui l'anime, par les programmes d'études retenus et par les méthodes et les techniques pratiquées, permette que l'instituteur nouveau soit un maître plus manuel qu'intellectuel, plus animateur qu'enseignant, plus apte à comprendre les hommes et à les éduquer qu'à lancer les enfants dans une vaine course aux diplômes.

C'est le sens de la création d'écoles normales d'instituteurs de plein exercice et à vocation rurale, financées par l'élément Fonds spécial du PNUD, au Cameroun, à Zinder (Niger), à Stakpamé (Togo), à Bouaké (Côte-d'Ivoire). L'Unesco a pris l'initiative d'une formule nouvelle et prometteuse de coopération (aides bi et multilatérales) et met

en œuvre au Libéria et en Éthiopie des méthodes modernes d'enseignement programmé. Les quatre premiers projets font appel à la collaboration de 58 experts internationaux.

La « formation des formateurs », si importante soit-elle, n'aurait pas toute son efficacité, si elle n'était complétée par d'autres initiatives relevant de l'« instrumentalité » de l'enseignement. Une série d'initiatives de l'Unesco, qui tendent à donner à l'enseignement africain un rendement supérieur et une adaptation meilleure à son milieu particulier, répondent à ce souci. Ce sont :

- a. Le Centre de constructions scolaires pour l'Afrique à Khartoum, devenu Institut régional pour les constructions scolaires en Afrique, qui en plus de ses fonctions d'études, de recherches et de formation développe aujourd'hui des missions d'assistance opérationnelle auprès des États qui en font la demande (ces missions ont visité la Côte-d'Ivoire, la Libye, l'Ouganda, la Somalie, le Togo et ont conseillé les gouvernements sur certains problèmes particuliers que posent les constructions scolaires);
- b. Pour la diffusion des techniques et méthodes pédagogiques nouvelles : la création du Centre régional pour la documentation et la recherche pédagogique en Afrique (Accra) dont le rôle était d'aider les responsables africains à réformer les programmes selon les tendances nouvelles de l'éducation et à faire en sorte qu'au lieu de refléter les conditions de vie et les conceptions d'autres civilisations, ils soient adaptés aux cultures africaines. Les attributions de ce centre, de même que celles confiées à l'Institut pédagogique régional de Bangui, ont été reprises par le Bureau régional de l'éducation (Dakar) qui fait pendant au Centre régional de science et de technologie pour l'Afrique, créé à Nairobi en 1965 dans le cadre du Plan de Lagos.
- c. L'aide aux programmes nationaux d'application des

techniques nouvelles : radiodiffusion et télévision éducatives, méthodes pédagogiques et enseignement programmé, auxiliaires audio-visuels, production de manuels, production de matériel destiné à l'enseignement de l'écologie tropicale, l'amélioration de l'enseignement de la biologie dans les écoles du second degré, transcription des groupes de langues africaines et l'unification de leurs alphabets.

LA FORMATION DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE

Avec l'aide du PNUD (élément Fonds spécial), l'Unesco participe depuis 1961 à la création de nombreux établissements de formation de techniciens des niveaux moyen et supérieur, par exemple : au *Kenya*, l'École polytechnique qui forme des techniciens des niveaux moyen et supérieur dans le domaine du génie civil, de la mécanique appliquée et de l'électronique, ainsi que la Faculté des sciences de l'ingénieur (Nairobi).

Des projets similaires ont été appliqués : au *Nigeria*, à la Faculté des sciences de l'ingénieur de l'Université et à l'École normale nationale de l'enseignement technique de Lagos; en *Ouganda*, à l'Institut de l'Ouganda; en *République démocratique du Congo*, à Kinshasa, à l'Institut national du bâtiment et des travaux publics et à l'Institut national des mines; en *Guinée*, à l'Institut polytechnique de Conakry.

Malgré ces efforts, l'Afrique demeure encore loin du chiffre de 200 travailleurs scientifiques par million d'habitants que prévoit le Plan de Lagos : le pourcentage des étudiants inscrits dans les disciplines scientifiques, au lieu d'être de 60 % pour l'ensemble du continent, n'est que de 42 % — dont 33 % pour l'Afrique moyenne. La cause de ce retard paraît devoir être attribuée à la pénurie d'établissements de formation. A l'heure actuelle, des gouvernements étudient, avec l'aide d'experts de l'Unesco, des projets qu'ils entendent soumettre au PNUD afin de ré-

pondre à ses besoins. Par exemple, on prévoit la création d'un institut polytechnique au *Cameroun*; un établissement pour la formation d'ingénieurs et de techniciens au *Sénégal*; une école nationale d'ingénieurs au *Mali*; une école nationale d'enseignement technique au *Gabon*; un centre national pour le développement de la science et de l'enseignement technique au *Nigéria*; un centre national pour l'amélioration de l'enseignement au *Ghana*; une école normale pour la formation des professeurs de sciences de l'enseignement secondaire au *Swaziland*.

Plus grave encore apparaît à l'analyse la faible proportion des diplômés des écoles d'agronomie ou d'agriculture. Car l'Afrique, paysanne dans une très grande proportion, doit surtout son progrès au développement et à l'amélioration de son agriculture et des industries qui y sont directement reliées. Il faut souhaiter qu'à l'instar de l'Institut polytechnique rural de Katibougou (*Mali*), financé par le PNUD, d'autres projets en cours d'examen (Faculté d'agriculture en *Tanzanie*, Institut supérieur d'enseignement agricole en *République démocratique du Congo*, etc.) verront le jour et appelleront la réalisation d'autres projets similaires.

LA PARTICIPATION DU PLUS GRAND NOMBRE A L'ÉDUCATION ET AU DÉVELOPPEMENT

Dès 1960, Gaston Berger déclarait : « En fait, en vrai, nous sommes tous engagés dans un seul et même monde; l'action de chacun réagit sur tous. »

Toutes les couches de la société doivent pouvoir participer efficacement à l'effort commun de développement pour la promotion et la dignité de l'homme. L'Afrique doit pouvoir tirer le plus grand parti possible de l'ensemble de son capital humain. C'est dans cette perspective que l'action entreprise par l'Unesco pour favoriser l'éducation des femmes doit être comprise, car il ne saurait y avoir de développement intégral sans que les femmes, membres de plein

droit de la société, soient instruites et participent à l'œuvre commune; c'est en ce sens aussi qu'il faut comprendre l'action de l'Organisation pour développer un vaste programme d'alphabétisation, non seulement des adultes, mais aussi de nombreux jeunes non scolarisés dans le cadre du programme d'éducation extrascolaire et pour contribuer à la découverte, à l'épanouissement de la culture africaine, pour développer ou améliorer les moyens d'information.

L'instruction des femmes et des filles

L'effort de l'Unesco pour accroître les possibilités d'instruction offertes aux femmes et aux filles a pu fort heureusement s'appuyer sur les ressources émanant du PNUD, du FISE et des contributions volontaires spéciales de certains États membres. Par exemple, le Fonds de dépôt du gouvernement suédois pour promouvoir l'enseignement des femmes en Afrique, pour un total d'environ 7 millions de dollars depuis 1963, a permis la construction d'écoles de filles, l'établissement d'instituts de formation pédagogique et technique pour les femmes, la formation des femmes pour animer les programmes d'alphabétisation fonctionnelle au Botswana, au Ghana, en Sierra Leone, en Tanzanie et en Tunisie, et le financement des bourses au bénéfice des femmes et filles de ces pays.

Il faut également signaler des projets tels que le projet expérimental pour l'égalité d'accès des femmes à l'éducation en Haute-Volta, prévu pour dix ans, qui s'étend à l'alphabétisation des femmes et prévoit l'envoi de missions de consultants sur les possibilités de développer la scolarisation des filles et l'éducation des femmes, notamment au Niger; la création de services éducatifs (bibliothèques circulantes en Afrique orientale, camions cinéma), etc. Cette action de l'Unesco, sa coopération avec certaines organisations non gouvernementales dans ce domaine ont obtenu des résultats très positifs; ainsi, dans l'enseigne-

ment primaire, le pourcentage de femmes par rapport à l'effectif total est passé de 33,1 % en 1955 à 38 % en 1965 dans l'ensemble de l'Afrique et, dans la même période, le pourcentage de filles dans l'enseignement technique et professionnel passait de 31,7 % à 36,7 %.

L'alphabétisation

L'action de l'Unesco contre l'analphabétisme remonte aux origines mêmes de l'Organisation. Mais elle a pris sa véritable dimension lorsqu'on a mis en évidence le lien étroit qui existe entre l'analphabétisme et le sous-développement. Dans cette perspective, l'Afrique dont la population active comprend de 80 à 85 % d'analphabètes, proportion qui risque de croître du fait des carences quantitatives et qualitatives de l'éducation, l'Afrique qui aspire au développement économique et social, ne peut être qu'un terrain privilégié pour l'action de l'Unesco.

Afin de soutenir les efforts dispersés des États africains engagés dans des opérations d'alphabétisation de masse, l'Unesco a convoqué la Conférence régionale sur la planification et l'organisation de programmes d'alphabétisation en Afrique (Abidjan, 1964). Cette conférence a reconnu et approuvé l'importance croissante accordée, dans les plans nationaux de développement de l'éducation, à l'alphabétisation et à l'éducation des adultes en tant qu'éléments essentiels du développement de l'ensemble de la communauté dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

Les moments marquants de la stratégie de l'Unesco dans la campagne pour l'élimination de l'analphabétisme, la résolution de la Conférence générale en 1964 qui a lancé le Programme expérimental mondial d'alphabétisation, le Congrès mondial des ministres de l'éducation sur l'élimination de l'analphabétisme (Téhéran, 1965) ont eu naturellement des répercussions en Afrique. Ainsi, la première forme d'assistance aux programmes nationaux d'alphabé-

tisation (bourses de voyages et d'études à l'étranger aux organisateurs des campagnes nationales; missions pour aider les gouvernements à planifier et à exécuter des programmes nationaux; organisation de réunions et de cycles d'études, étude au Niger, Nigéria et Ouganda sur l'utilisation de la langue maternelle et l'élaboration d'alphabets aux fins d'alphabétisation en Afrique; aide aux experts et participation aux activités de centres spécialisés, notamment au Centre est-africain d'alphabétisation de Nairobi, à l'Institut africain d'éducation des adultes d'Ibadan...) va évoluer afin de tenir compte des orientations et des objectifs du programme expérimental et s'orienter vers les activités d'alphabétisation sélective et fonctionnelle.

Parmi les 22 pays africains ayant exprimé le désir de participer au Programme expérimental mondial d'alphabétisation, 16 d'entre eux ont accueilli une mission préparatoire. Ces missions ont pour but de mettre sur pied, avec les conseils et l'assistance de l'Unesco et d'autres organisations internationales, des projets expérimentaux.

Des projets expérimentaux d'alphabétisation ont été lancés dans six pays d'Afrique grâce à l'assistance financière du PNUD (élément Fonds spécial) : le *projet éthiopien* porte sur 3 secteurs agricoles (sous-districts de Marma et Gourma, Wollamo, district de Chillalo) et une zone industrielle (province de Shea) destinée à 100 000 travailleurs. La formation est dispensée en amharique. L'équipe internationale comprend 7 experts de l'Unesco, 4 experts de la FAO et 2 experts de l'OIT.

Le *projet guinéen* comprend deux expériences pilotes d'alphabétisation fonctionnelle : un sous-projet (industriel), formation technique et professionnelle à l'usine de conserves de légumes et de viande de Mamou et dans des scieries des environs de Sereidou (3 500 travailleurs); un second sous-projet est l'alphabétisation de 75 000 travailleurs agricoles en basse Guinée, Guinée moyenne et Guinée forestière. L'alphabétisation se fait

selon les cas dans une des huit langues du pays.

Le *projet malgache* est lié à l'animation rurale de Farafangana, Befandriana, Tuléar.

Le *projet du Mali* comprend deux expériences. La première intéresse 100 000 ouvriers agricoles de la région de Ségou; la seconde 10 000 travailleurs illettrés des entreprises d'État à Bamako.

Le *projet soudanais* développe un programme d'alphabétisation fonctionnelle dans deux zones : une zone agricole (Khasm-al-Qirbah) et une zone industrielle (Khartoum-Nord), soit 70 000 personnes à alphabétiser avec la coopération de l'Unesco et de la FAO.

Le *projet tanzanien* porte sur les zones agricoles de Mara, Mwanza, Shinyanga, Lac Victoria Occidental, pour 250 000 adultes, avec la collaboration de l'Unesco, de la FAO et de l'OIT.

Il ne faut pas oublier pour autant les projets d'alphabétisation de moindre envergure qui sont exécutés dans 14 autres pays d'Afrique.

En Afrique comme ailleurs, on peut difficilement, à l'heure actuelle, faire état des résultats de l'action de l'Unesco dans la lutte contre l'analphabétisme. Mais pour l'Afrique, où le problème de l'analphabétisme menace de devenir le « tonneau des Danaïdes », c'est l'un des grands mérites de l'Unesco que d'apporter son assistance aux campagnes quasi désespérées d'alphabétisation des masses et de mobiliser les efforts nationaux, aussi bien que la coopération internationale pour intensifier et exploiter les résultats des projets ou micro-projets pilotes expérimentaux; ceux-ci devenant alors des centres privilégiés de recherche et de formation.

LA CULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT

La promotion de la culture, qui est, selon les termes de Jean Jousselin, « pouvoir de l'homme d'interpréter et de

faire le monde » et « acte créateur, ... moyen de manifester la domination sur le monde », constitue un facteur dynamique de changement. Dans ce domaine la contribution de l'Unesco est d'une grande importance en Afrique, si l'on veut bien se rappeler que l'histoire, c'est-à-dire le fait colonial, a enveloppé l'Afrique d'un carcan d'impérialisme idéologique, économique et culturel et que, de ce fait, les Africains ne pouvaient plus voir dans leurs cultures spoliées, niées, momifiées, cette « grande réserve de foi et de force, où les peuples puisent, dans les moments critiques, le courage d'assumer et de forcer l'avenir » — pour citer F. Fanon. Comme le déclarait le directeur général René Maheu, à la Conférence des commissions nationales africaines, à Kampala en septembre 1963, « l'éducation, la science et la technique à elles seules ne suffisent pas à assurer le développement équilibré d'un pays. Elles doivent s'enraciner, puis s'épanouir dans une culture empreinte d'humanisme ». C'est pour ces raisons que l'Unesco encourage et assiste les instituts d'études africaines et de sciences humaines qu'elle contribue à développer : le Centre fédéral linguistique et culturel au Cameroun, les instituts de sciences humaines du Gabon, du Mali, du Tchad, les instituts d'études africaines de l'Université du Ghana, du Tanganyika, de l'Université d'Ibadan, de l'Université d'Addis-Abéba, etc., le Conseil international des africanistes. La collaboration de ces instituts sera utile, précieuse même pour la préparation de *l'Histoire générale de l'Afrique*.

Ainsi, pour la collecte des sources orales et écrites, des contrats de recherche ont été conclus avec le Centre voltaïque de la recherche scientifique pour l'étude du groupe Mossi-Dagomba ; l'Institut d'études africaines de l'Université du Ghana, pour l'étude des groupes Gondja-Mandi, Akans, Ashanti, Agni Baoulé, Ewe, Adja, Fon, Yoruba ; l'Institut d'études africaines de l'Université d'Ibadan, pour l'étude des groupes Bariba, Busawa, Dendi, Songhay.

Dans l'ensemble la contribution de l'Unesco à l'étude

et au développement des cultures africaines porte sur les points suivants : *a*) l'aide à l'élaboration et l'application d'une politique culturelle qui doit assurer, entre autres, la protection et le développement des cultures locales traditionnelles, leur diffusion, notamment par les techniques modernes, et l'encouragement à la création artistique; *b*) l'appréciation des formes d'expression artistique et littéraire; *c*) l'étude des rapports entre les cultures africaines et celles des autres régions culturelles; *d*) la connaissance de la culture africaine contemporaine; *e*) l'« africanisation » des programmes et des manuels; *f*) la recherche linguistique : la transcription des groupes de langues africaines et l'unification de leurs alphabets; *g*) l'étude des traditions orales; *h*) la création de bibliothèques et de musées.

Il faut reconnaître que l'action de l'Unesco, dans le domaine de la culture en Afrique, parce qu'elle demeure émiettée et éparpillée, n'a pu encore obtenir l'impact populaire qui doit assurer son efficacité. Du reste, les États africains eux-mêmes ne semblent pas encore décidés à placer les activités culturelles dans les priorités du développement. L'action de l'Unesco relative à la définition d'une politique culturelle se propose d'intégrer dans les exigences d'un développement équilibré les préoccupations culturelles.

L'INFORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Consciente de l'importance de l'information dans l'évolution culturelle et de l'interaction entre le développement de l'information et le développement économique et social, l'Unesco s'est efforcée d'apporter sa contribution dans ce secteur.

La réunion d'experts sur le développement des moyens d'information (1962) avait relevé la faiblesse de l'infrastructure de l'information en Afrique : les pays africains se trouvaient en effet au-dessous du minimum d'« au moins dix exemplaires de quotidiens, cinq postes récepteurs de

radio et deux sièges de cinéma pour cent habitants ». En conséquence, l'Unesco a entrepris d'aider les pays africains à se doter des moyens d'information et à développer ceux qu'ils possèdent. Elle a organisé des missions d'enquêtes et de planification, des services de perfectionnement du personnel d'information et des cours réguliers à plein temps pour la formation des aspirants à ce type d'activité (moyens de communication de masse, etc.).

La réunion sur le développement des agences d'information en Afrique (Tunis, 1963) a recommandé des « mesures destinées à promouvoir le développement des agences d'information existant en Afrique, la création d'agences dans des pays qui n'en possèdent pas encore, la circulation des informations à l'intérieur de l'Afrique et l'échange d'informations entre l'Afrique et le reste du monde ». Dans le cadre de ces activités, il faut mentionner l'assistance prêtée au Cameroun pour réorganiser l'agence nationale de presse et pour assurer la parution régulière d'un bulletin quotidien de nouvelles; mentionnons aussi la réunion sur l'établissement et le développement de la télévision en Afrique, qui s'est tenue à Lagos en 1964.

Beaucoup d'efforts ont été consacrés au perfectionnement du personnel de l'information des États membres d'Afrique. La formation de spécialistes a été assurée par le Centre international d'études supérieures de journalisme de l'Université de Strasbourg.

Parmi les activités régionales du Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI) à Dakar, il faut souligner le cours de perfectionnement des journalistes d'agences de presse des pays francophones d'Afrique; le stage d'études pour directeurs de journaux et journalistes francophones; les stages sur le développement de la presse rurale en Afrique.

Un Institut de l'information, devant développer les mêmes activités au sein du Collège universitaire de Nairobi que le CESTI pour les pays anglophones de la région, a été créé.

L'Institut de l'information de l'Université de Lagos prévoit la formation des professionnels de l'information parlée, filmée et télévisée...

*Application des techniques de l'information
à l'éducation extrascolaire des adultes*

Le projet pilote développe ses activités depuis un certain nombre d'années à Dakar et un projet pilote pour l'établissement d'une tribune radiophonique rurale a été lancé au Ghana.

Des centres audio-visuels existent à Yaoundé et à Niamey.

En 1968, une réunion importante fut organisée à Accra sur les besoins de l'Afrique, en matière de production et distribution de livres et pour proposer les moyens nationaux et internationaux d'y répondre. La réunion fut suivie par un cours régional de formation consacré aux techniques de production de livres (Addis-Abéba).

En résumé, la contribution de l'Unesco dans le domaine de l'information n'a pas encore permis d'atteindre le minimum défini ci-dessus, mais elle est significative, dans la mesure où elle s'est surtout attachée à former les spécialistes africains de l'information qui, avec l'effort des gouvernements africains pour investir dans les moyens d'information, pourront faire de l'information, convenablement répartie dans toutes les couches de la population, une arme aussi décisive pour le développement que l'est l'éducation.

Une étude de la contribution de l'Unesco au développement ne serait pas complète si l'on n'évoquait pas les efforts faits pour inventorier les ressources naturelles du continent africain. Ainsi les études effectuées à la demande de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, ou de certains États africains, souvent en collabora-

tion avec l'Association des services géologiques africains, ont permis, entre autres, de dresser la carte des ressources minérales de l'Afrique, et de sa flore, la carte géologique et une nouvelle carte de la végétation de l'Afrique. Signalons également dans le même domaine, l'enquête sur les ressources naturelles africaines, l'étude sur la biologie des sols tropicaux de l'Afrique centrale, et l'étude hydrologique du bassin du Tchad.

CONCLUSION

S'il est difficile et peut-être sans intérêt, à l'heure actuelle du moins, de mesurer quantitativement la contribution de l'Unesco au développement de l'Afrique, il est juste de dire que celle-ci, s'attachant, d'une part, à former des hommes, agents, acteurs du développement, en nombre et en qualité et, d'autre part, à aider à la mise en place de structures destinées précisément à permettre à ces hommes de promouvoir avec le maximum de rendement à la fois le sens et l'intensité du développement, est éminemment positive.

Parce qu'elle est organisée sur la base d'un certain nombre de principes, de critères d'efficacité, de cohérence, d'universalité, de continuité qui constituent son fondement éthique, cette contribution, d'ores et déjà positive, est assurée d'être toujours positive à l'avenir.

Je veux reprendre à mon compte les critères dégagés avec clarté et rigueur par un haut fonctionnaire africain de l'Organisation, parlant à titre privé, au cours d'une réunion relative au rôle de l'Unesco dans la II^e Décennie du développement.

Critère de finalité : la contribution au développement doit assurer la continuation et l'accélération du processus de décolonisation et la « véritable libération matérielle, morale et politique des peuples et des hommes des na-

tions africaines » et être réorientée pour mieux servir ce but.

Critère du terme assigné : l'aide véritable a pour but d'aider à se passer à terme de l'aide qui est apportée.

Critère de la complémentarité et d'incitation : « l'aide doit être un complément et une incitation à l'effort de développement, mais jamais un apport de substitution aux ressources naturelles, économiques, culturelles et humaines des peuples » ce qui suppose « le respect de la souveraineté des États et aussi des richesses des peuples, qu'il s'agisse des ressources matérielles, des valeurs culturelles ou éthiques constitutives de leur authenticité ».

Critère de la priorité aux besoins des peuples : l'aide doit répondre aux vrais besoins des États et non aux formulations ingénieuses et souvent éthérées des experts. La nouvelle méthode de « planification par pays » répond à ce souci.

Critère du développement intégral de l'homme ou de la finalité de l'aide mondiale au développement : le développement intégral de l'homme suppose « aussi bien l'accès total au bien-être matériel que l'assurance de valeurs éthiques et culturelles, tout ce par quoi et pour quoi les hommes, les peuples et les nations prennent conscience de leur propre dignité à quelques groupes géopolitiques qu'ils appartiennent ».

Critère d'efficacité ou politique des moyens par l'intégration des ressources d'origines diverses destinées aux efforts et objectifs de développement.

De toute évidence, l'action de l'Unesco au cours de la II^e Décennie revêtirait une plus grande efficacité, si des ressources plus importantes pouvaient être dégagées pour le financement des projets du domaine de sa compétence. Par exemple : un plus large usage des fonds de dépôts, une augmentation de l'aide financière et matérielle des institutions internationales de financement (BIRD, banques régionales, FISE, Programme alimentaire mondial, etc.),

une aide accrue du PNUD (environ 16 à 20 %), un accroissement annuel régulier du budget ordinaire de l'Unesco.

La réussite des efforts de l'Unesco pour le développement non seulement de l'Afrique, mais de tous les pays en quête d'émergence est à ce prix, prix de la solidarité des peuples pour l'humanisme de demain.

Amérique latine

par Juan Gomez Millas

Née à une époque d'angoisse et d'espoir, la coopération entre les États, qui devait porter le nom d'Unesco, avait pour but de mettre au service de l'humanité les ressources intellectuelles et morales libérées pour l'éducation, la science et la culture. Située sur un plan humaniste et universel, elle devait contribuer à la formation d'une conscience gardienne de la justice et au maintien des valeurs éthiques susceptibles d'éliminer les facteurs qui entretiennent, dans chaque pays ou entre les nations, l'ignorance, la misère et l'exploitation de l'homme.

L'Unesco avait aussi pour mission d'encourager les pays développés à collaborer aux plans et aux programmes destinés à améliorer la situation des nations moins favorisées. Elle devait fournir les instruments, les techniques et les possibilités intellectuelles dont les peuples ont besoin pour construire leur propre avenir, réaliser les changements qu'ils jugent nécessaires, élaborer une pensée créatrice dans les domaines scientifique et technique, réviser leur propre expérience historique, la comparer à d'autres et prendre conscience des moyens qu'ils ont de tirer parti de leurs ressources naturelles et humaines.

LA MISSION DE L'UNESCO EN AMÉRIQUE LATINE

Quels que soient les paramètres retenus pour évaluer l'écart qui existe, en matière d'éducation, de science et de technologie entre les pays d'Amérique latine et les nations plus avancées, on observe que cet écart n'a cessé de grandir. Dans le domaine de l'éducation, par exemple, la comparaison

entre les taux de scolarisation et ceux de l'accroissement démographique nous montre que, malgré l'augmentation des premiers, le nombre des enfants qui restent en marge de la scolarité, aux différents niveaux de l'enseignement, est élevé, du fait que, dans beaucoup des pays d'Amérique latine, la population croît plus rapidement que la capacité d'accueil des systèmes scolaires. On trouve un autre exemple de ce déséquilibre dans le fait que le personnel latino-américain qualifié résiste mal à l'attrait de pays plus développés. D'après certaines estimations prudentes, le coût de la formation du personnel qualifié qui émigre d'Amérique latine est supérieur à l'aide totale que la région reçoit des pays avancés en faveur de l'éducation. Il convient de rappeler qu'un pays comme Haïti, où le pourcentage d'analphabètes est le plus élevé de la région et qui a le plus grand besoin de maîtres, voit ses meilleurs éducateurs partir pour d'autres pays. L'analyse de tels faits conduit l'Unesco à accorder plus d'importance aux problèmes globaux du développement. Conjointement avec d'autres organismes, elle sert de conscience critique, non seulement aux pays en voie de développement, mais aussi à ceux qui sont industrialisés, montrant à ces derniers que, dans un monde interdépendant, l'indifférence et l'égoïsme de quelques-uns aggravent la crise de notre temps et constituent une menace réelle pour la paix mondiale.

De 1960 à 1970, l'Unesco a envisagé les problèmes de l'éducation en Amérique latine à la lumière des rapports existant entre tous les facteurs qui contribuent à la vie sociale; grâce à la coopération d'agences spécialisées, de gouvernements, d'institutions scientifiques et financières, l'Organisation a coordonné à l'échelle mondiale une action dirigée contre la misère, l'ignorance et le sous-développement. Les rapports entre l'éducation, la science, la technique et l'économie ont été examinés, afin de parvenir à une planification globale dans l'interdépendance structurelle et fonctionnelle de la société.

LA CRISE EN AMÉRIQUE LATINE

La culture occidentale qui prédomine en Amérique latine reste traditionnelle, en raison de l'insuffisance des relations qu'elle a entretenues avec ses principales sources européennes, à l'époque des grandes révolutions scientifiques, techniques et politico-sociales des temps modernes. Les apports extérieurs n'ont pu être assimilés au même degré dans toute l'Amérique latine, ce qui a provoqué des différences notables de niveau culturel, même à l'intérieur de chaque pays. Les cultures indigènes ont été étouffées ou détruites.

Les pays d'Amérique latine ont joui d'une indépendance limitée, même après leur décolonisation; leur économie, leur science, leur technologie et leur éducation sont restées totalement ou presque totalement semi-coloniales; dans certains domaines (musique, art, etc.), les influences africaines, rivalisant avec celles de l'Europe, ont dominé les manifestations indigènes; l'Amérique latine a consommé les produits fabriqués hors de la région et produit des matières premières qui n'ont pas reçu leur juste prix sur le marché international. La prise de conscience de cette situation semi-coloniale a suscité de fortes tensions intérieures et extérieures, qui ont entraîné une révision des valeurs traditionnelles de la vie latino-américaine. Le développement de l'éducation et de la science, ainsi que l'examen et l'évaluation des cultures contribuent à approfondir le sens que chacun donne à la « crise ». Cependant, l'action qui permettra de dépasser ce stade critique ne dépend pas seulement de l'éducation ou de la science, malgré leur valeur révolutionnaire; elle dépend aussi d'autres facteurs qui agissent avec plus ou moins de force : résistance au changement, passivité ou conformisme attentiste, infantilisme révolutionnaire ou explosion démographique, exploitation économique intérieure ou extérieure, à quoi s'ajoute le manque de personnel capable d'assimiler la science et la

technologie. L'insuffisance de l'aide que reçoit l'Amérique latine donne naissance à un nationalisme agressif et à maints égards négatif qui met souvent obstacle à la collaboration internationale visant à transmettre les connaissances scientifiques et techniques.

Le monde a vécu, depuis vingt-cinq ans, dans une crise permanente, dans la terreur de l'imminence d'une conflagration qui équivaudrait à un génocide, tandis que la lutte sociale inventait la stratégie des guérillas urbaines et rurales, capables de mobiliser en Amérique latine des groupes de jeunes gens bien équipés. Or, ce qui intéresse le plus l'Unesco, dont la mission est éducative, c'est la jeunesse. La crise de l'homme latino-américain a été permanente; mais cet homme n'a jamais été aussi conscient qu'aujourd'hui qu'il vit des années décisives et que la crise de l'éducation traduit une situation d'ensemble de la société; si cette crise prend des aspects différents dans chaque culture ou sous-culture, certains de ses éléments se retrouvent partout et sont communs aux divers pays d'Amérique latine et au reste du monde. On dirait que l'humanité est destinée à découvrir son identité dans la similitude des manifestations de la crise qui la déchire et que c'est par ce détour qu'elle trouvera les forces et les idées pour la surmonter. La conscience de la crise crée une solidarité mondiale qui unit les peuples par-delà leurs différences et leurs traditions. C'est pourquoi la jeunesse latino-américaine se préoccupe de ce qui se passe dans le monde comme s'il s'agissait de son voisinage immédiat; les jeunes générations constituent l'immense majorité des populations de l'Amérique latine.

L'UNESCO ET LA CONSCIENCE DE LA CRISE

Vingt-cinq années de travail ont fait que l'Unesco est parvenue au résultat peut-être le plus important de tous ceux qu'elle pouvait obtenir en Amérique latine à savoir la défi-

niton de certains aspects essentiels de la crise actuelle dans la région ainsi que du lien des problèmes de l'Amérique latine avec ceux du reste du monde et de son expérience propre avec celle d'autres cultures. Grâce au dialogue et à la communication permanente avec les gouvernements, les hommes de science, les enseignants, les étudiants, les travailleurs de toutes spécialités et de toutes idéologies, en faisant appel à des experts recrutés dans le monde entier et en leur donnant l'occasion de communiquer entre eux, l'Unesco donne à l'Amérique latine l'assurance qu'il existe des méthodes et des idées propres à lui permettre d'éclaircir la situation complexe léguée par l'histoire, que pour y faire face il faut d'abord faire confiance à l'être humain, et que, dans chaque localité, même la plus éloignée et la plus abandonnée, il est possible de promouvoir des changements et d'encourager l'initiative locale; l'important, c'est que, derrière de telles initiatives, existe une organisation internationale qui soutienne l'effort volontaire des autochtones, même si cet appui ne se manifeste pas pour le moment aussi pleinement qu'il le pourrait. C'est là l'expérience des experts itinérants envoyés par l'Unesco en Amérique latine.

Depuis très longtemps, l'Unesco a montré dans les pays latino-américains les rapports structurels et fonctionnels qui existent entre l'éducation, les connaissances scientifiques et technologiques, l'attachement à certaines valeurs et le niveau de vie, entre eux, d'une part, et avec la connaissance, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles, d'autre part; elle a pu ainsi obtenir, ces dernières années, qu'une partie de la région entreprenne une planification de ses réserves.

Les objectifs partiels du développement tels que l'alimentation, le logement, la santé, etc., tendent à se limiter à leur cadre respectif. En vertu de sa nature, l'Unesco est portée à supprimer les limites sectorielles et à rattacher ces objectifs au problème du comportement et de la formation

de l'homme. Cette attitude apporte à l'Amérique latine deux éléments essentiels pour son développement : la certitude que l'homme est au centre des rapports entre les différentes parties de l'univers, et que la collaboration avec des hommes appartenant à d'autres sociétés, mais en butte à des problèmes analogues, accélère les processus évolutifs et permet de faire l'économie d'étapes pénibles.

UNE STRATÉGIE POUR SURMONTER LA CRISE

Les programmes et les experts de l'Unesco n'ont pas offert aux Latino-Américains des modèles à imiter ni des idées à adopter, mais des expériences, des succès ou des échecs à analyser, des méthodes ou des instruments pour étudier la réalité dans laquelle ils vivent. Ce sont les intéressés qui, dans chaque pays, décident de la conduite à tenir; souvent, le problème principal a consisté à éveiller l'intérêt.

La formation de personnel qualifié est l'un des aspects décisifs de l'action de l'Unesco; malheureusement, le succès de cette tâche est partiellement compromis par l'exode des hommes de science et du personnel qualifié. Cet exode dépend des politiques appliquées dans les domaines scientifique et technique, et de leur efficacité. C'est pourquoi, l'Unesco a collaboré ces dernières années avec les pays latino-américains à l'examen de ce problème.

L'Unesco est convaincue que l'éducation, la science et la culture ne sont pas, malgré leur importance, les seuls facteurs du développement, et c'est ce qui a conduit l'Organisation à rechercher la coopération d'organismes nationaux et internationaux de tous genres; par ce moyen, l'Unesco a pu mettre en œuvre de coûteux projets éducatifs, scientifiques, technologiques ou culturels qu'aucun pays n'aurait pu entreprendre seul et qui ouvrent de nouvelles voies à l'avenir latino-américain.

L'Unesco élabore une doctrine relative à la coopération internationale pour le développement; elle a consacré à

son application la majeure partie de son budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires qu'elle administre. Il est clair que les statistiques de l'activité culturelle, éducative ou scientifique ne constituent plus des informations suffisantes, non plus que les analyses nationales ou régionales; il s'agit maintenant de concrétiser l'action à entreprendre en concevant des modèles et des stratégies qui tiennent compte des particularités de chaque situation, et qui puissent conduire à des expériences concrètes, différentes les unes des autres, mais toutes animées d'un même esprit humaniste et universaliste.

Nous citerons plus loin quelques-uns des nombreux projets auxquels nous avons fait allusion; il suffit pour l'instant de rappeler deux faits : pour les années 1947-1969, plus de 900 rapports ont été préparés par des experts dans les domaines de l'éducation, la science, la technologie ou la culture qui concernent l'Amérique latine et ont trait en grande partie aux programmes des Nations Unies pour le développement. Le nombre de bourses accordées entre 1948 et 1968 par l'Unesco à des Latino-Américains en vue d'études dans diverses parties du monde s'élève à 2 116.

L'AIDE A L'INFRASTRUCTURE ÉDUCATIVE

L'action de l'Unesco en Amérique latine, commencée un peu avant 1950 et poursuivie les années suivantes, a d'abord visé essentiellement à l'amélioration de l'infrastructure éducative; mais l'Organisation a ensuite élargi ses objectifs, elle en a élevé le niveau et la signification générale. Le projet CREFAL, mis en œuvre au Mexique, est un exemple typique : il a commencé par l'étude de programmes destinés à la formation des maîtres et par des expériences sur l'éducation de base; puis, au cours d'une deuxième étape, il s'est orienté vers un programme de formation des spécialistes du développement communautaire en milieu rural et il a fait appel alors au concours d'autres institutions qui

s'occupent d'agriculture ou de santé, telles que la FAO, le FISE et l'OMS. A partir de 1968, on a mis l'accent sur l'alphabétisation fonctionnelle, qui s'écarte de la conception traditionnelle de l'enseignement en ce que la formation donnée concerne la vie dans son ensemble, et prépare aussi bien aux travaux des champs qu'à ceux de la ville. C'est-à-dire qu'on est parti d'une éducation conçue en fonction de la communauté, donc restreinte, qu'on est passé ensuite au genre d'éducation qui exige une intégration à l'ensemble de la société, et qu'on a continué par la formation de cadres destinés à diriger tous ceux qui, adultes et jeunes, ont besoin d'être intégrés à une pleine activité socioculturelle et professionnelle sans laquelle ils se transformeraient en une classe inférieure et marginale.

Une telle politique suppose, dans les pays latino-américains, la formulation de programmes globaux, interdisciplinaires; car pour devenir efficaces, les programmes purement sectoriels en exigent d'autres auxquels ils puissent s'intégrer. Il en résulte une aide et une stimulation mutuelles dans lesquelles les sciences sociales prennent une importance de plus en plus grande. Aux abords de 1970, les efforts qualitatifs se sont multipliés en Amérique latine, car l'expérience a montré que, si les progrès qualitatifs ne vont pas de pair avec l'amélioration quantitative, la situation se détériore rapidement sous l'action d'autres facteurs sociaux, et que l'on revient au stade initial. C'est ce qui explique, par exemple, les efforts déployés par l'Unesco pour convaincre les gouvernements d'installer des écoles complètes (44 % des écoles primaires d'Amérique latine sont incomplètes).

La Conférence régionale sur l'éducation gratuite et obligatoire en Amérique latine (Lima, 1956) a coïncidé avec des réunions de ministres de l'éducation des pays de la région organisées par l'Organisation des États américains (OEA), avec un stage d'études (à Huampani), sur les plans et programmes d'éducation primaire, et avec la deuxième

réunion du Conseil culturel interaméricain. De ce fait, s'est instauré un dialogue fructueux auquel ont participé un grand nombre de spécialistes d'Amérique et d'autres parties du monde, concernant l'éducation en Amérique latine. Il a porté essentiellement sur l'expansion de l'enseignement primaire, en raison des chiffres déficitaires qui ont été présentés. Tous les participants sont tombés d'accord sur l'impérieuse nécessité de planifier l'action à entreprendre à l'égard non seulement du processus éducatif, mais aussi des facteurs socio-économiques qui influent sur l'éducation; ils ont souligné les rapports entre l'éducation et le développement économique et social, la nécessité d'établir des statistiques homogènes, de réviser les programmes d'études, de développer la recherche et l'expérimentation pédagogiques et de réorienter la formation des maîtres. Sur l'initiative du Directeur général de l'Unesco, la conférence a accepté l'idée d'un « projet majeur » destiné à « étendre et améliorer l'enseignement primaire dans la région ». A New Delhi (1956) la Conférence générale de l'Unesco a adopté ce projet majeur.

Ce projet a été mis en œuvre entre 1957 et 1965, date à laquelle on en a évalué les résultats. Seul un effort collectif et massif, bénéficiant d'une puissante aide extérieure, serait capable de modifier l'infrastructure déficitaire de l'enseignement primaire en Amérique latine. Il a d'abord fallu convaincre les services administratifs de divers pays qu'ils devaient modifier leurs normes traditionnelles; il convenait de susciter l'enthousiasme des populations et de leur donner confiance pour qu'elles exercent une pression dans le sens voulu. Les progrès de l'éducation, à certains égards difficiles, ont été plus marqués dans certains pays que dans d'autres; dans l'ensemble, ils n'ont pas été suffisants pour la durée décennale assignée au projet; la planification ne s'est pas faite avec la rapidité et l'efficacité nécessaires. L'expérience a montré que la planification de l'éducation ne peut être efficace, réaliste ni fonctionnelle si les systèmes

politico-administratifs ne sont pas eux-mêmes rationalisés et si l'on ne détermine pas le type de société dans laquelle on souhaite vivre.

Au cours d'une partie de la dernière décennie, l'Unesco a réalisé un travail important dans le domaine de la formation de planificateurs et des recherches régionales, avec la collaboration de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES) et de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL). En 1961-1962, 43 fonctionnaires de la région ont participé en Europe à un cours itinérant de planification; 80 % d'entre eux occupaient en 1966, dans leurs pays respectifs, des postes de direction comportant de hautes responsabilités en matière d'éducation.

Il faut rappeler quelques chiffres pour se faire une idée de ce qu'a représenté le Projet majeur en Amérique latine : en 1950, le nombre total d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire était de 14 303 000, en 1956 il était passé à 20 824 000; entre 1957, date de lancement du projet, et 1965, ce nombre a atteint 32 915 000, c'est-à-dire qu'il a augmenté de 12 091 000 unités. Le taux de croissance a varié selon les pays entre 11,9 % et 106,4 %. L'accroissement du nombre des élèves des écoles rurales est resté stationnaire. En 1950, 50 % des enfants âgés de sept à quatorze ans allaient à l'école; le pourcentage était supérieur en 1957 (année où le projet a été mis en train); mais en valeur absolue, le nombre des enfants non scolarisés s'est maintenu à 15 000 000, et en 1965 il n'avait pas varié. C'est dire que ce chiffre est resté longtemps le même. Le nombre d'écoles (dont beaucoup étaient incomplètes) est passé de 215 000 en 1957 à 299 000 en 1965. Les maîtres dépourvus de titres représentaient 53 % de l'effectif total en 1957, mais 37 % seulement en 1967. On estime que la fraction du budget général destinée à l'éducation est passée de 13 % à 17 % entre 1957 et 1965. Sur cent élèves inscrits en première année, 19 allaient jusqu'au bout de leurs études en 1957, et 23 en 1965.

Le Projet majeur a donné plus de dynamisme à l'éducation dans son ensemble en exerçant une pression sur tous les systèmes de la base jusqu'au sommet et en faisant prendre conscience à l'opinion de l'influence que l'éducation exerce dans le complexe économique et social. Il a accrédité l'idée que l'effort le plus important est celui que réalise chaque pays dans les conditions qui lui sont propres. Il est parvenu à faire admettre par tous que l'investissement éducatif doit être planifié, que la science et la technique sont, dans les plans et programmes de tous niveaux, des éléments essentiels du développement; que la tâche éducative doit être confiée à des maîtres qualifiés auxquels il faut accorder les facilités et les stimulants nécessaires à leur perfectionnement constant pendant toutes leurs années d'activité. Sans doute reste-t-il encore beaucoup à faire : un enfant sur cinq, au moins, redouble son année; près de la moitié des écoles primaires sont incomplètes; le système continue à être hautement sélectif; les changements ou les aspirations socio-économiques ou scientifico-technologiques ne se reflètent pas dans la plupart des systèmes scolaires. Il subsiste des contradictions profondes à l'intérieur de chaque système et de fortes différences de niveau entre les pays et entre les diverses régions dont chacun se compose. En résumé, dans le Projet majeur, l'Unesco s'est inspirée des idées suivantes : « Élaborez votre culture et construisez votre avenir selon ce que vous voulez être et avec les méthodes que vous inspire votre vision du monde. Les sciences et les techniques ne sont pas rigides, elles s'adaptent à diverses conceptions du monde. La notion de développement, elle non plus, n'est pas rigide, et peut s'ouvrir dans l'avenir à des formules qui n'ont pas encore été envisagées et qui différeront d'une culture à une autre. »

L'Unesco a encouragé la formation et le perfectionnement du personnel enseignant en cours d'emploi, ainsi que la réalisation des projets éducatifs en Amérique centrale et dans les pays andins; d'autre part, elle s'est occupée des

plans et des programmes de formation dans les cinq écoles normales rattachées au Projet majeur, et dont il faut reconnaître qu'elles n'ont pas toujours été bien choisies pour le résultat que l'on voulait obtenir. Parallèlement, le Projet majeur a formé un grand nombre de spécialistes qui travaillent à des tâches particulières de niveau élevé, dans les divers pays d'Amérique latine et même dans d'autres parties du monde.

L'inspection de l'enseignement fait partie d'un système éducatif, soucieux de préserver son bon fonctionnement et son efficacité; elle constitue une assistance technique permanente. Pour la formation du personnel qualifié, l'Unesco a bénéficié de la collaboration efficace du FISE; il en a été ainsi au Pérou, en Équateur, en Colombie, au Honduras, en El Salvador et au Guatemala. De 1965 à 1970, des programmes analogues ont été mis en œuvre au Panama et au Chili, en même temps que d'autres destinés à améliorer la formation des professeurs de l'enseignement moyen au Guatemala (1969).

Les programmes réguliers et fonctionnels d'éducation patronnés par l'Unesco envisagent le cas de l'élève moyen et se préoccupent aussi des besoins du sujet exceptionnel; il s'agit d'actualiser les systèmes au rythme des progrès de la recherche scientifique et de l'expérimentation. Grâce à l'Unesco, ces progrès passent d'un pays à un autre avec une rapidité qui, il y a trente ans, eût paru inconcevable. Lorsque l'Unesco a entrepris son activité dans la région, les personnes chargées d'apporter à l'Amérique latine les connaissances nécessaires venaient principalement de l'extérieur; vingt-cinq ans après, plus de 25 % des experts travaillant en Amérique latine en sont originaires, ainsi que près de 9 % de ceux qui exercent en Afrique.

L'Unesco s'est vivement intéressée aux techniques de l'éducation; à cet égard, elle a collaboré activement avec des instituts tels que l'Institut latino-américain de commu-

nications éducatives (ILCE), établi au Mexique, et que le Centre régional de constructions scolaires pour l'Amérique latine et la région des Caraïbes (CONESCAL) fondé en 1964 à Mexico. Ces deux institutions se sont attachées à donner à leurs travaux une orientation pratique et réaliste, utilisant dans leur enseignement et faisant connaître, par leurs recommandations, les techniques et les matériaux qui conviennent le mieux à la région.

L'UNESCO ET LA CONSCIENCE DE L'AMÉRIQUE LATINE

Après vingt-cinq ans de travail, les exigences majeures du développement des pays latino-américains restent l'éducation et la science, d'une part, et, de l'autre, la réponse à donner aux effets de la complexité et de l'expansion de la technologie. Certains projets des dernières années qui ont précédé 1970 révèlent que le rôle de l'Unesco en Amérique latine s'oriente vers la définition de graves problèmes culturels, tels que la connaissance de soi et la détermination de l'identité.

Chaque culture et sous-culture a sa propre vision du développement; les tentatives que l'on a faites pour les soumettre toutes à un même modèle axiologique provoquent de nouvelles incompréhensions et de nouveaux découragements. La recherche de l'authenticité — « deviens ce que tu es » — qui suppose l'identification de soi-même — « connais-toi toi-même » — est implicite dans le projet qu'a conçu l'Unesco de découvrir dans les expressions artistiques et littéraires latino-américaines la vocation de l'Amérique latine et les objectifs que sa population envisage pour l'avenir. L'accueil réservé au transfert de la science et de la technique fait également partie de ce processus; les transformations et les progrès réalisés par l'enseignement supérieur dans la région, avec l'aide de l'Unesco, ont jusqu'à présent tendu à résoudre les problèmes

fondamentaux de cet enseignement conformément à la valeur que le monde avancé a attribuée à la science et à ses applications. La science, dans sa relative objectivité, est malléable, et sa souplesse lui permet de s'adapter à des cultures différentes et de servir des valeurs éthiques diverses.

En 1966, la Conférence générale, réunie à Paris, a autorisé le Directeur général à « entreprendre l'étude des cultures de l'Amérique latine à travers leurs expressions littéraires et artistiques en vue de dégager les caractéristiques de ces cultures ». Ces études devaient porter sur la littérature, les arts plastiques, l'architecture, la musique, l'urbanisme, la bibliographie et l'iconographie, ainsi que leurs rapports avec la société et leurs manifestations au sein de celle-ci (et réciproquement); elles devaient enfin prospecter l'avenir de ces expressions dans une société en transformation.

La connaissance de l'Amérique latine exigeait aussi l'étude des influences qu'ont exercées sur elle les cultures africaines. Depuis 1956, l'Unesco a encouragé la réalisation d'un Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, et, en 1964, la Conférence générale a autorisé le Directeur général à favoriser l'étude des rapports entre les cultures africaines et celles d'Amérique latine. A la même époque, le Colegio de Mexico a entrepris, avec l'aide de l'Unesco, l'étude des relations culturelles entre l'Asie et l'Amérique latine. En 1966, l'Unesco a organisé à Porto Novo (Dahomey) une réunion d'experts pour la conseiller sur les questions afro-américaines. Puis elle a engagé plusieurs spécialistes latino-américains et étrangers à la région pour qu'ils entreprennent des recherches dans ce domaine.

La conservation, la restauration et l'utilisation des vestiges culturels en Amérique latine ont été confiées au Centre régional installé à Mexico avec la collaboration du gouvernement et de l'Université nationale autonome de Mexico.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA TECHNOLOGIE

Les problèmes relatifs à la structure et au contenu des études fondamentales et générales, à l'organisation des départements, des instituts, des écoles et des chaires, aux méthodes de travail, aux rapports que ces études présentent avec les carrières professionnelles, aux conditions d'entrée à l'université, aux moyens de poursuivre les études (crédits, etc.), aux systèmes de contrôle des connaissances, aux proportions adéquates de personnel enseignant, d'étudiants et d'autres personnes, aux pourcentages les plus satisfaisants des différents types de professeurs, ou aux besoins en technologues de différents niveaux pour parvenir à un développement socio-économique déterminé et prévisible (Université de Concepción, Université centrale du Venezuela, École de génie industriel, Université nationale d'ingénieurs de Lima, Université industrielle de Santander en Colombie), etc., sont autant d'exemples des efforts des États membres et de l'Unesco pour résoudre les problèmes du développement scientifique et technique qui intéressent la production industrielle, pour créer des conditions favorables à la recherche pure et appliquée, établir des relations entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises publiques ou privées, productrices de biens ou de services, et afin de programmer la grande inconnue de la société latino-américaine au cours des prochaines années : les rapports entre l'enseignement et l'emploi.

L'histoire de ces projets a connu des difficultés à divers moments, dues à la résistance au changement, à des heurts avec l'administration et à des grèves d'étudiants. Ces difficultés ont généralement pu être surmontées; ce qui manque encore, c'est une atmosphère favorable, car de nouveaux facteurs sont entrés en jeu, parmi lesquels il faut noter l'inquiétude permanente de la jeunesse, l'afflux massif des étudiants vers l'université et l'impuissance des systèmes économiques à assumer des responsabilités financières croissantes.

SCIENCES SOCIALES

La Conférence générale à sa neuvième session (New Delhi, 1956) a décidé de créer une Faculté latino-américaine de sciences sociales (FLACSO) destinée à la formation de spécialistes. Un groupe d'hommes de science s'est réuni à Rio de Janeiro en 1957 pour décider de son organisation, et la nouvelle faculté a commencé à fonctionner en 1958 à Santiago du Chili. Aux études de sociologie se sont ajoutées, en 1966, celles de sciences politiques et d'administration publique, avec l'aide de la Banque interaméricaine de développement (BID). L'Unesco a continué de jouer un rôle de conseiller financier et technique jusqu'en 1969, et encore aujourd'hui elle fournit une aide par l'entremise de ses experts. Depuis 1970, la FLACSO se livre à des travaux de recherche, et l'on espère que dans les années à venir elle pourra mener ses étudiants jusqu'au doctorat.

Sous le patronage du gouvernement brésilien et de l'Unesco, on a créé à Rio de Janeiro le Centre latino-américain de recherches de sciences sociales (CENTRO) qui s'occupe des aspects sociologiques et culturels des changements technologiques, de l'industrialisation, et d'autres problèmes qui relèvent de la sociologie du développement. La séparation entre l'enseignement (FLACSO) et la recherche (CENTRO) a été souvent critiquée par des spécialistes.

Les sciences sociales joueront dans les années à venir un rôle aussi important ou même plus grand que celui que les sciences exactes et naturelles ont eu au cours des dernières décennies. Elles ont besoin d'une aide bien supérieure à celle qui leur est accordée actuellement, et il leur faudrait trouver auprès du public une meilleure audience que celle qui leur a été réservée à ce jour.

Les activités de l'Unesco en Amérique latine se fondent sur la recherche et l'expérimentation réalisées dans les plus grands centres d'études mondiaux, dont les résultats ont été recueillis par les experts de l'Organisation, puis dis-

cutés en détail avec les spécialistes de la région avant d'être proposés aux gouvernements ou aux institutions qu'intéresse un projet particulier; la participation de consultants *ad hoc* est fréquente. Dans ces conditions, l'Unesco offre la meilleure garantie possible d'objectivité, d'indépendance et d'information.

Dès le début, une tendance décentralisatrice — qui n'est pas parvenue à s'affirmer — s'est manifestée par la création de centres ou bureaux régionaux en contact direct avec les projets, et avec les nécessités et les aspirations locales. En 1950, un premier centre régional a été fondé à La Havane. En 1962, s'est créé à Santiago du Chili un bureau de coordination du Projet majeur sur l'extension et l'amélioration de l'enseignement primaire en Amérique latine, et ce bureau, en 1967, s'est chargé de la planification de l'éducation, de l'enseignement moyen, de l'enseignement rural, des recherches pédagogiques et de la formation et du perfectionnement du personnel enseignant.

En 1949, un an avant la création du centre de La Havane, on avait installé à Montevideo un bureau scientifique destiné à planifier, exécuter et contrôler les programmes de science pure ou appliquée de l'Unesco dans la région. Ce bureau a organisé des réunions scientifiques sur des sujets intéressant l'Amérique latine, avec un personnel latino-américain ou originaire d'autres régions. Il a donné des cours et édité des publications visant à améliorer les échanges scientifiques. L'intérêt porté à la science et la technologie a reçu une forte impulsion grâce à la Conférence de Santiago du Chili, en 1965, et il inspire l'un des programmes appelés à prendre le plus d'importance dans les années à venir.

SCIENCES EXACTES, NATURELLES
ET TECHNOLOGIQUES

Le Bureau scientifique de l'Unesco pour l'Amérique latine a consacré ses premiers efforts à la diffusion d'informations concernant les sciences fondamentales et, en partie, les sciences appliquées, et s'est attaché à faire connaître au reste du monde les travaux réalisés en Amérique latine; il s'est aussi occupé de recueillir et organiser la documentation. Plusieurs séries de publications sur les établissements scientifiques et de répertoires des hommes de science latino-américains ont commencé à paraître en 1949. A partir de 1967, l'information s'est développée, s'étendant à la politique scientifique des divers États et à la situation de certaines disciplines; tous ces matériaux sont aujourd'hui indispensables à la science et à la communication scientifique, alors que, il y a quelques dizaines d'années, le travail académique en Amérique latine était caractérisé par une tendance érudite et rarement expérimentale, et par son isolement. La science est, en dernier ressort, un système d'échanges et d'informations sur le monde.

Les programmes régionaux ont combiné les activités relatives au développement scientifique et les travaux de formation (cours, stages d'études, etc.).

La tendance de l'Unesco à briser les cadres locaux trop étroits afin de rechercher une compréhension humaniste et universelle s'est manifestée par les efforts qu'elle a déployés pour rattacher en toute occasion les activités particulières aux institutions scientifiques mondiales, associant ainsi les hommes de science et les technologues locaux aux échanges universels.

Le développement des sciences fondamentales (notamment des mathématiques et des sciences naturelles) est une autre tâche à laquelle l'Organisation s'est intéressée. On a estimé que l'existence de cours, stages d'études ou autres formes d'enseignement ne suffisait pas, et qu'il fallait créer

des centres permanents d'étude de disciplines particulières, comme ceux de mathématiques à Buenos Aires, de physique au Brésil, de biologie à Caracas, de chimie à Mexico, de sismologie à Lima, où des hommes de science latino-américains travaillent avec des représentants compétents de la science internationale.

Parallèlement au travail scientifique pur, on a encouragé les études de science appliquée, ainsi que l'enseignement des sciences et des procédés technologiques. C'est à ce groupe d'activités que se rattache un projet qui, né en Amérique latine, a été bien accueilli sur le plan international, à savoir le Projet expérimental sur les nouvelles méthodes d'enseignement de la physique réalisé en collaboration avec l'Institut brésilien pour l'éducation, la science et la culture en 1963. Une équipe de professeurs latino-américains a préparé, avec des experts envoyés par l'Unesco, des éléments destinés à un cours de physique de la lumière.

L'Unesco s'intéresse depuis 1950 à l'application des sciences et des techniques à la prospection, à la conservation et à l'exploitation des ressources naturelles ; les caractéristiques des zones tropicales américaines, la biologie amazonienne, les régions arides, l'océanographie, la biologie marine, l'hydrologie, la glaciologie, etc., toutes ces connaissances sont d'une grande importance pour les pays d'Amérique latine. Ces sujets, outre la coopération d'un grand nombre de ces pays entre eux pour l'installation de centres d'observation, nécessitent des ressources matérielles et intellectuelles considérables et une expérience scientifique internationale. L'importance et l'urgence de ces recherches ont persuadé les gouvernements et les milieux scientifiques que la science et, notamment, ses applications ressortissent du domaine des décisions politiques que doivent prendre les communautés modernes. L'Unesco, grâce à son expérience et à ses relations internationales, a joué un rôle décisif dans l'élaboration d'une doctrine politique concernant la science et la technologie en Amérique latine. Les nombreux stages

d'études, cours, congrès, conférences, etc., traitant de cette politique préparent des groupes capables de prendre des décisions en faveur de changements spectaculaires et permettent d'envisager l'avenir avec optimisme; ils sont appelés à déclencher une série d'actions dont l'ensemble constituera un aspect de la révolution que traverse le monde d'aujourd'hui.

A São Paulo, le Centre latino-américain pour l'application de la science et de la technologie au développement se propose de réaliser les objectifs définis lors de la conférence tenue en 1965 à Santiago du Chili, c'est-à-dire de stimuler et de coordonner les efforts scientifiques et techniques, de développer les recherches et de former du personnel afin de traiter toutes les questions qui sont d'intérêt commun ou celles que chaque pays ne peut régler par lui-même.

La naissance d'une politique de la science et de la technologie du développement est intimement liée à la participation active des gouvernements aux réunions internationales organisées par l'Unesco et, notamment, aux conférences régionales de ministres responsables de l'éducation et de la planification.

LES CONFÉRENCES RÉGIONALES DE MINISTRES

Ces conférences permettent de dresser périodiquement un bilan comparatif de la situation de l'éducation, d'échanger des idées, de comparer des expériences et d'élaborer une politique de l'éducation qui réponde aux besoins de l'Amérique latine; elles ont conduit à définir une doctrine éthique qui, dans la pratique, oriente l'action de beaucoup des pays latino-américains. Cette doctrine pourrait se résumer dans les principes suivants : *a*) l'éducation est un droit qui doit être exercé par tous, grâce à l'égalité effective des chances; *b*) elle est un investissement qui doit être planifié, qui a une haute valeur et qui contribue au développement dans

son ensemble; *c*) elle est un instrument important de compréhension et de collaboration mondiales; *d*) elle doit devenir un processus permanent et sa planification doit tenir compte des temps de travail et de loisir; *e*) elle exige une expérimentation objective, des innovations dans le domaine social et des recherches fondamentales et appliquées pour améliorer son rendement quantitatif et sa qualité; *f*) l'éducation doit permettre à l'homme d'être libre et de mener une vie digne et enrichissante, c'est pourquoi elle est la base de toute démocratisation de la société; *g*) l'éducation est une force qui insère l'homme dans la société.

Les thèmes de l'alphabétisation fonctionnelle des adultes et de l'éducation permanente ont commencé à faire progressivement leur apparition au cours de réunions organisées par l'Unesco, tant en Amérique latine que dans d'autres parties du monde.

Entre la Conférence de Santiago du Chili (1962) et celle de Buenos Aires (1966), une conférence régionale sur la planification et l'organisation de programmes d'alphabétisation en Amérique latine et dans la région des Caraïbes s'est tenue à Caracas sous les auspices de l'Unesco; l'éducation des adultes y est apparue comme un élément indispensable de tout projet de développement économique et social, et l'alphabétisation y a été considérée comme un aspect de l'éducation des adultes qui se rattache à la nouvelle conception d'une éducation poursuivie pendant toute la vie active, c'est-à-dire l'éducation permanente pour tous.

Cette nouvelle façon d'envisager le problème avait de nombreux corollaires qui ont été exposés à la Conférence de Buenos Aires (1966). Selon cette conception nouvelle, le contenu technique de l'enseignement prend une importance réelle; il conditionne la méthode, le langage, le matériel d'enseignement et la formation des maîtres. Chaque programme doit être adapté à la situation particulière à laquelle l'élève devra faire face. Le système doit créer de nouvelles techniques de communication, produire de

nouveaux matériels et inventer de nouveaux moyens d'apprentissage. Les résultats de certaines expériences d'instruction fonctionnelle ont fait l'objet d'évaluations, et il convient de citer à ce propos le projet de la Vale do Rio Doce, au Brésil, qui a montré l'importance de l'accroissement de la productivité des travailleurs alphabétisés.

Les programmes d'instruction fonctionnelle (premier pas vers l'éducation permanente) doivent surmonter de nombreux obstacles en Amérique latine : financement insuffisant, manque d'experts et de maîtres qualifiés, difficultés d'inventer et de produire le matériel d'enseignement, nécessité d'une estimation plus scientifique, transition à ménager entre les méthodes classiques et le nouvel enseignement professionnel, dans des secteurs comme l'agriculture et l'industrie.

L'éducation permanente, qui préoccupe l'Unesco aussi bien que les milieux compétents latino-américains, est une tâche ardue pour l'avenir; sa réalisation exigera des efforts considérables, mais refuser ces efforts serait créer le chaos dans le travail et dans la société.

Les idées relatives à la planification et au développement de l'éducation formulées à la Conférence de Lima ont été approfondies, en 1962, à celle de Santiago du Chili. Des éducateurs, des sociologues, des économistes s'y sont réunis, à l'appel de l'Unesco et de la CEPAL, pour réviser les principes, les méthodes et les stratégies qui conviendraient à une éducation axée sur le développement général. On s'est efforcé de définir les principes et les techniques de la planification de l'éducation lorsqu'elle s'intègre à la planification globale, de préciser en quoi et comment les dépenses d'éducation sont des investissements et, en conséquence, comment et d'après quels critères il convient d'évaluer leur rendement, sans oublier les dangers d'un « économisme » simpliste.

Les documents fondamentaux présentés à ce jour par les différents secteurs constituent des sources d'information

et de diagnostic de premier ordre pour les organismes spécialisés et pour ceux qui étudient le problème du développement et de l'éducation. Toutefois, pour ce qui est d'une définition claire du concept même du développement, on n'y trouve aucune philosophie qui aille au-delà du cadre économique et social. La polémique reste ouverte, et il faut maintenant compter avec les vives critiques des groupes de jeunes, en Amérique latine comme dans le reste du monde.

L'Unesco a été chargée d'explorer la possibilité, pour les pays prospères, d'accorder une aide accrue aux efforts latino-américains en matière d'éducation. L'optimisme qu'a soulevé le Projet majeur, en 1956, paraissait s'estomper devant l'explosion démographique et la croissance économique inégale des pays d'Amérique latine. La lente augmentation de la production et la persistance du chômage (réel ou feint) menaçaient d'amplifier la crise au lieu de l'apaiser. D'autre part, les hésitations, puis les reculs de la coopération interaméricaine, suivant la politique d'attente de Punta del Este, ont accru le pessimisme en Amérique latine vers la fin de 1970.

Toutefois, il fallait poursuivre l'entreprise. Cette nécessité fut soulignée par les représentants de l'Unesco, dès l'ouverture de la discussion sur les problèmes des enseignements moyen et supérieur à la Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique (Buenos Aires, 1966). La nature du sujet a conduit directement à traiter des rapports entre l'enseignement et l'emploi, et de la question délicate de la formation, de la spécialisation et du perfectionnement du personnel, du problème de l'enseignement général et des impératifs de la spécialisation, des dangers d'une spécialisation prématurée, des techniques d'inspection, d'orientation, de contrôle des connaissances et de bien d'autres sujets encore. Les spécialistes de l'Unesco comme ceux d'Amérique latine ont insisté sur la nécessité de maintenir une

formation humaniste, capable de s'enrichir tout au long de la vie, et qui n'irait pas à l'encontre des besoins réels de spécialisation en diverses circonstances tant scolaires qu'extra-scolaires. La conception d'une instruction fonctionnelle et d'une éducation permanente a donné au débat une orientation nouvelle, en offrant une solution qui paraît, pour le moment, la plus satisfaisante.

VERS DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Les efforts des centres mondiaux de recherche, joints aux évaluations, aux analyses des résultats de l'œuvre en cours, faites par les experts de l'Unesco ou par les départements spécialisés des gouvernements et des universités d'Amérique latine, permettent d'entreprendre de nouvelles recherches, plus poussées, dans les domaines historique, social, culturel et socio-linguistique, afin de savoir dans quelle mesure sont utilisés les langues et dialectes, quelles sont leurs divergences et leurs convergences, et s'il est possible de les employer de manière à rendre plus effectives l'égalité des chances et l'éducation pour tous. L'Amérique latine se prépare à rénover son enseignement et, à cet effet, elle transforme sa structure socio-économique, elle doit inventer des systèmes et des techniques appropriés qui libèrent, orientent et mobilisent l'énergie de sa population et tirent parti de ses ressources naturelles. L'expérience accumulée en vingt-cinq ans peut servir à relever deux défis imminents : d'une part, le déséquilibre potentiel entre l'éducation, la formation professionnelle et les possibilités d'emploi, et, d'autre part, l'urgente nécessité imposée par la technologie moderne, d'une éducation permanente et d'un recyclage à tous les niveaux de l'activité professionnelle. Dans les deux cas, malgré la similitude des problèmes qui se posent ici et dans le reste du monde, les défis sont différents en Amérique latine et, par conséquent, les paradigmes doivent l'être aussi ; il ne faut pas répéter l'erreur qui

consiste à imiter simplement des modèles, sans tenir compte des résultats de l'expérimentation.

Si la coopération entre les États membres des Nations Unies par l'intermédiaire de l'Unesco obtenait de magnifiques résultats techniques dans les différentes régions du monde, mais si, dans celles-ci ou dans certaines d'entre elles, un nationalisme étroit subsistait, auquel succédait un nationalisme régional suscité par des blocs de nations-États, on serait seulement parvenu, par des techniques plus avancées et plus perfectionnées, à répéter les échecs antérieurs et à accentuer le caractère technique de la société au prix de la mécanisation de l'être humain. Une révolution profonde et silencieuse se prépare chez les jeunes. Elle va au-delà des problèmes de l'enseignement supérieur, de la guerre ou des rivalités entre systèmes politico-économiques; c'est une révolution qui n'a pas d'objectifs bien définis et qui résulte de la constatation permanente et brutale des contradictions dialectiques de la civilisation dans laquelle nous vivons. Les jeunes pèsent les valeurs qui ont eu cours jusqu'à présent : la puissance, la richesse, le savoir, la réalité de la justice, de la fraternité, de la compréhension entre les cultures; ils s'efforcent d'en pénétrer le sens profond et de voir ce qu'elles contiennent d'authentique et de salutaire; peut-être pensent-ils à une civilisation future aussi imprévisible que l'industrialisme l'était pour l'artisan d'autrefois ou les mathématiques non euclidiennes pour la pensée grecque. Ces préoccupations sont essentielles pour une organisation qui s'intéresse seulement à l'homme, au-delà des particularités locales, politiques, économiques ou sociales qui le distinguent de ses semblables; elle ne saurait oublier tout ce qui, dans ces différences, empêche l'apparition de valeurs plus hautes et plus humaines.

Les tentatives que fait l'Unesco en Amérique latine pour rapprocher les sciences et les techniques des nouvelles préoccupations de la jeunesse, même si, pour le moment, elles n'atteignent pas pleinement leurs objectifs, tracent

une voie, comme cela s'est produit à d'autres moments historiques : il s'agit de confier à la jeunesse une responsabilité dans l'œuvre de l'Unesco, dans l'élaboration de sa pensée, comme dans le déploiement de son action.

L'examen des programmes de l'Unesco au cours de ses vingt-cinq années d'activité en Amérique latine nous montre qu'ils tendent à affirmer de plus en plus nettement la personnalité de l'être humain et, en même temps, à dégager une conscience supranationale plus effective. Ces objectifs servis par l'éducation, la science et la culture, même si les gouvernements ne peuvent toujours réaliser pleinement leurs desseins, se changent lentement en un commun accord qui transgresse les frontières et les idéologies, et incite à entreprendre une action concrète dans le domaine politique.

Pays arabes

par Mohi El Din Saber

Quel que soit le point de vue qu'on adopte, le développement est un processus essentiellement humain. C'est l'homme, avec ses facultés, ses aspirations et tous les moyens dont il dispose qui en est l'initiateur. C'est lui qui en assure la bonne marche. C'est l'homme qui se trouve au centre de toutes les activités de l'Unesco et il existe de ce fait un lien entre le développement et l'action de l'Organisation.

Les activités que celle-ci entreprend dans tous les domaines de sa compétence ont pour but de développer les capacités humaines, de les orienter vers la découverte de nouvelles formes de relations entre l'homme et la nature, en vue d'accroître la production de biens, et entre les hommes, en vue de lutter contre l'exploitation et de favoriser une prise de conscience individuelle et sociale nécessaire à l'instauration de la justice et de la sécurité en matière économique, sociale et culturelle.

En tant que recherche d'une vie meilleure, le développement est une notion qui transcende la réalité. Il apparaît ainsi comme un processus de réforme des structures naturelles et humaines dont l'instrument majeur est, sous toutes ses formes, l'éducation.

Au prix de grands efforts dans le domaine de la théorie et de la pratique de l'éducation, l'Unesco s'est engagée dans une entreprise de transformation des aptitudes humaines qu'elle s'efforce de mener à bien en mettant au point des méthodes et des moyens pédagogiques et en fixant à l'échelon national et international des objectifs et des idéaux communs.

En favorisant l'épanouissement des facultés humaines, elle s'efforce aussi de découvrir les forces cachées de la nature, de les exploiter pour le plus grand bien de la société et de faciliter l'application de la science et de la technologie au développement. D'autre part, elle contribue au progrès des moyens d'information de masse et promeut leur utilisation comme instruments de la diffusion du savoir, d'une meilleure compréhension entre les peuples et de l'établissement de relations fructueuses entre nations, collectivités et individus. En liaison étroite avec cette action, elle encourage, dans le domaine des sciences sociales, des études visant à assurer leur essor et leur application.

Un aspect essentiel de la mission de l'Unesco est de faire reconnaître les valeurs et la créativité humaines telles que les révèlent la culture et l'art, et de préserver l'héritage de l'humanité comme un ensemble indivisible. Les activités qu'elle poursuit dans ce domaine constituent autant de contributions positives à l'élimination des pratiques d'agression, de discrimination et d'exploitation. La promotion, la diffusion et l'échange des cultures et des arts favorisent la solidarité humaine et la continuité du progrès.

L'Unesco s'acquitte de sa tâche à l'échelle mondiale, sa mission est à la mesure de l'humanité tout entière.

Soucieuse de voir la paix régner dans le monde, elle prend des initiatives novatrices et encourage les relations culturelles et scientifiques avec la conviction que le bien-être des hommes, auquel elle s'efforce de contribuer par l'éducation, la science et la culture, est le meilleur moyen d'éviter les conflits. Elle tente de faire adopter des modes de connaissance et des normes de comportement qui assurent à la vie de l'homme le respect auquel elle a droit.

L'action de développement de l'Unesco revêt une forme qui change avec les régions. Dans les pays développés, par exemple, on s'efforce d'accroître et coordonner les contributions fournies pour la réalisation des objectifs du dévelop-

pement; l'expérience de ces pays, l'Unesco cherche à la mettre à la disposition d'autres États qui en ont besoin. Dans les pays en voie de développement, l'Organisation joue un rôle capital en secondant les efforts déployés sur le plan national pour surmonter les obstacles matériels et culturels, ainsi que les attitudes contraires aux intérêts du développement.

La diversité des conceptions du travail, du temps, de la richesse et des buts de l'existence, les attitudes à l'égard du changement, la condition de la femme et de l'enfant sont autant de facteurs qui influent sur la participation à la vie de la société et risquent de faire obstacle au progrès économique et social.

Une organisation trop administrative, un système de gouvernement trop rigide, un mode de vie trop traditionnel peuvent constituer autant d'obstacles qu'il faudra surmonter. La marche en avant risque aussi d'être freinée par l'insuffisance des moyens de communication ou encore par le vaste fossé qui sépare, des communautés rurales sur lesquelles repose toute la vie du pays, quelques agglomérations urbaines relativement avancées. Mais l'obstacle essentiel c'est l'analphabétisme, le manque de moyens financiers et techniques et la faiblesse du niveau de vie qui, dans le monde entier, tiennent en échec les plans de développement les mieux conçus.

Tous les pays en voie de développement ont fait l'expérience de la colonisation; tous ont été soumis plus ou moins longtemps à la domination étrangère. Leurs normes traditionnelles ont été ébranlées. Certains ont même perdu leur langue nationale et leur religion, sans trouver par quoi les remplacer. Presque tous connaissent une instabilité politique due à des pressions venues de l'extérieur ou à l'ambition de héros nationaux qui veulent arracher leur pays au sous-développement.

Les mutations entraînées par le développement peuvent à leur tour avoir des effets perturbateurs. Dans les

collectivités soumises à ce processus, les valeurs traditionnelles sont ébranlées et il est souhaitable de faire appel au concours de spécialistes des sciences sociales pour prévoir les changements et les diriger.

Il convient de distinguer les mutations résultant de l'application de la technologie moderne et la réorganisation sociale qui s'ensuit, du processus d'adaptation rendu nécessaire par ces mutations. Dans les pays en voie de développement, l'Unesco a fait porter le gros de ses efforts sur la construction d'infrastructures solides dans les domaines de l'éducation, de la technologie, de l'administration, de la culture et des sciences sociales.

En tant que région sous-développée, les pays arabes se définissent par les traits suivants : ressources presque uniquement primaires, faible niveau des investissements, défauts des structures économiques et sociales.

La solidarité du monde arabe avec les autres régions se manifeste dans les relations fonctionnelles qu'il entretient avec elles. Le prestige de l'Organisation tient à ce que ses efforts sont appréciés partout et à l'enthousiasme dont tous les pays arabes témoignent pour la coopération. C'est cet enthousiasme qui explique le succès des programmes de l'Unesco dans la région et leurs répercussions favorables sur la vie des populations.

Dans de nombreux domaines, le rôle de l'Unesco consiste à accorder une aide technique et financière pour la réalisation de projets nationaux. Cette aide peut revêtir la forme de l'envoi d'experts, de l'octroi de bourses, de la fourniture de matériel, de l'organisation de cours de formation, de conférences et de séminaires ; elle peut aussi servir au lancement de projets régionaux en liaison avec la Ligue arabe.

Les projets sont financés par le budget ordinaire de l'Organisation, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement. En outre, l'Unesco mobilise et oriente les concours financiers accordés par l'UNRWA, le FISE, le Programme alimentaire mondial, et la Banque

internationale pour la reconstruction et le développement. Certains États membres lui remettent en dépôt des fonds affectés à la réalisation d'objectifs précis.

L'action de l'Unesco comprend un vaste éventail de projets de caractère général ou particulier. Des résultats satisfaisants ont été obtenus en matière de réforme et de développement de l'éducation, à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif. Les succès sont particulièrement frappants dans les domaines de la planification et du financement de l'éducation, de l'aménagement des programmes scolaires, de la formation des maîtres, du développement de l'enseignement technique, de la conception de constructions scolaires économiques et, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, de l'éducation scientifique et de la recherche. L'Organisation s'est également intéressée de très près aux projets de développement rural.

La tâche de l'Unesco consiste soit à lancer dans un pays un nouveau type d'activité qui prend rapidement un caractère national, soit à apporter des améliorations qualitatives aux activités existantes afin d'en accroître l'efficacité.

L'Organisation fait une œuvre de pionnier ou de réformateur, et se voit ainsi engagée dans une multitude de projets, nationaux ou régionaux, de plus ou moins grande envergure. Toutefois, son influence réelle est plus grande, plus étendue qu'il ne ressortirait d'une simple énumération de ses activités. Son action est conçue de façon à exercer des effets multiplicateurs sur les investissements en ressources humaines qui sont l'élément déterminant du processus d'évolution de la société.

Parmi les projets régionaux qui ont été entrepris dans divers domaines, on relève la création du Centre d'alphabétisation fonctionnelle en milieu rural pour les États arabes (ASFEC), en République arabe unie, du Centre de planification et d'administration de l'éducation pour les États arabes (ASCATEP), à Beyrouth, du Poste scientifique

hors siège pour les États arabes, au Caire, de l'Institut régional de constructions scolaires pour l'Afrique, au Soudan, et du Centre africain de formation et de recherches administratives pour le développement, au Maroc. Ce dernier centre dessert également les pays arabes.

Des fonds et des experts internationaux sont mis à la disposition de ces centres, pour leur permettre de former des spécialistes locaux et d'effectuer des études sur les problèmes économiques, sociaux et culturels qui affectent la mise en œuvre des projets de développement.

On trouvera ci-après une liste de projets bénéficiant de l'aide financière du PNUD qui fait clairement ressortir l'ampleur et la variété des concours apportés par l'Unesco au développement de l'éducation, de la science et de la culture dans les États arabes. Cette liste comprend des projets terminés ayant abouti à la création d'organismes nationaux viables, et d'autres en cours d'exécution dont on peut attendre des résultats tout aussi favorables.

La conception générale de ces projets est le fruit d'une stratégie qui se propose de découvrir de nouvelles possibilités d'investissement en ressources humaines et de former un personnel d'encadrement capable de diriger l'exécution de nouveaux projets et de former à son tour des cadres et des professeurs. La liste ci-dessous montre aussi comment le développement est axé sur les besoins nationaux ; c'est ainsi que toute une série d'activités se proposent la formation de personnel scientifique et technique, ainsi que celle de professeurs spécialisés dans les connaissances susceptibles de faire progresser l'utilisation des ressources naturelles et le développement rural.

Algérie

Formation d'ingénieurs civils et d'ingénieurs électriciens à l'Université d'Alger.

Formation d'ingénieurs à l'Université d'Alger.

Formation de professeurs de l'enseignement technique supérieur, Oran.

Projet pilote d'alphabétisation fonctionnelle des adultes à Alger, Annaba et Oran.

Formation de chargés de cours de niveau universitaire, à l'École nationale polytechnique de l'Université d'Alger.

Étude des ressources en eaux souterraines du Sahara septentrional.

Arabie saoudite

École d'ingénieurs, Université de Riyad.

École normale supérieure.

Centre de géologie appliquée, École du pétrole et des mines.

Irak

Institut de formation technique supérieure, Bagdad.

Institut du pétrole, Bagdad.

Institut de recherches appliquées sur les ressources naturelles, Abu-Chraib.

Centre de recherche pédagogique de l'Université de Bagdad.

Jordanie

Faculté des sciences, Université de Jordanie, Amman.

Liban

École d'enseignement technique.

Institut national de formation de professeurs de l'enseignement technique.

Formation de professeurs de mathématiques et de sciences.

Libye

Institut supérieur de technologie.

École normale, Université de Libye.

Maroc

École Mohammadia d'ingénieurs.

École normale supérieure.

République arabe unie

Laboratoire national de physique pour la métrologie.

Institut polytechnique d'enseignement supérieur, Mansourah.

Institut du pétrole et des mines.

Assistance pour l'étude des problèmes de l'érosion littorale.

Soudan

Institut de formation de professeurs de l'enseignement secondaire.

École normale supérieure, Omdurman.

Projet d'alphabétisation fonctionnelle des adultes.

Syrie

Institut technique.

École d'ingénieurs, Université de Damas.

Centre d'essais et de recherches industriels.

Tunisie

Recherches et formation en matière d'irrigation par eaux salines.

École normale supérieure, Tunis.

Sauvegarde des monuments et sites historiques dans la région Tunis-Carthage.

Étude des ressources en eaux souterraines du Sahara septentrional (Projet régional Tunisie/Algérie).

Les projets suivants sont actuellement à l'étude par l'Unesco, en consultation avec les gouvernements intéressés et le PNUD :

Algérie

Instituts de technologie pour la formation en cours d'emploi.

Irak

Centre pour l'étude de la métrologie, des normes et des techniques de réparation des instruments.

École de techniciens, Bassora.

Maroc

Centre national de documentation.

République arabe unie

Développement des cours des hautes études à l'Université d'Alexandrie.

Étude hydrologique des grès de Nubie (Projet régional République arabe unie/Soudan/Libye).

Soudan

Formation des professeurs de l'enseignement technique et des techniciens de laboratoire.

Étude hydrologique des grès de Nubie (Projet régional République arabe unie/Soudan/Libye).

République arabe du Yémen

École normale supérieure.

République démocratique populaire du Yémen

Établissement d'enseignement supérieur.

De 1961 à 1970, l'Unesco a fourni aux pays arabes les services de quelque 270 experts et mis à leur disposition environ 150 bourses d'études. Les domaines dans lesquels cette aide s'est exercée sont les suivants : planification de l'éducation, formation et perfectionnement des professeurs, enseignement des mathématiques nouvelles et des sciences naturelles, formation technique et professionnelle, instruction primaire, constructions scolaires, programmes d'études, alphabétisation, développement communautaire, éducation des femmes, emploi des moyens d'information modernes aux différents niveaux scolaires, méthodes de recherche et d'évaluation applicables aux sciences sociales.

En outre, d'importants efforts ont été déployés en matière de recherche sur les terres arides, d'étude des ressources en eaux souterraines et des techniques d'assainissement du sol.

L'Unesco a également fourni une aide dans d'autres domaines qui intéressent l'éducation, la science et la culture, à savoir les services de bibliothèque et de documentation, le développement des moyens de grande information et l'emploi des auxiliaires audio-visuels pour la formation, l'éducation des adultes et l'information du public.

En tant qu'organisme chargé, sur le plan technique, de mener à bien le programme d'éducation de l'UNRWA, l'Unesco a fait un grand effort pour fournir aux écoles de la zone de Gaza, de Jordanie, du Liban et de Syrie les cadres administratifs et le personnel enseignant dont elles

ont besoin. Elle assure la formation en deux ans des maîtres destinés à ces écoles dans cinq centres où le nombre de personnes inscrites en 1968-1969 a dépassé 1 100.

Le programme UNRWA/Unesco a pour but de permettre à tous les jeunes réfugiés arabes de recevoir une instruction primaire. En 1968/69, 204 700 élèves, dont 46 % de filles, ont suivi l'enseignement dispensé par 5 790 professeurs dans 406 écoles primaires et préparatoires. La même année, 18 400 enfants ont fréquenté les écoles secondaires subventionnées par l'UNRWA. En outre, 1 265 étudiants des deux sexes ont obtenu des bourses pour poursuivre leurs études dans des universités ou d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Les plans d'études des jeunes réfugiés sont alignés sur ceux des pays d'accueil. Lors de l'irritante controverse suscitée par les programmes scolaires et les manuels utilisés à Gaza et dans les territoires de la rive occidentale du Jourdain, l'Organisation a su faire preuve d'indépendance à l'égard de considérations politiques, et d'impartialité.

Un trait saillant des méthodes de travail de l'Unesco est sa volonté de coopérer avec les organismes nationaux et régionaux et les organisations non gouvernementales à vocation sociale, éducative et culturelle. C'est ainsi qu'elle a poursuivi avec la Ligue arabe, et notamment avec les services culturels et éducatifs de celle-ci, une collaboration fructueuse qui a trouvé à s'exercer à l'occasion d'études, de conférences, d'échanges de documentation et de traductions d'œuvres littéraires. Cette collaboration devrait se trouver renforcée par la création de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science.

Enfin, il convient de mentionner l'appui que l'Unesco apporte aux efforts de développement des États arabes, en organisant des conférences régionales, des séminaires et des cours de formation sur des questions fondamentales

comme la planification de l'éducation, l'enseignement technique, les conséquences sociales de l'industrialisation, l'alphabétisation, le développement communautaire en milieu rural, l'instruction des femmes et la promotion de l'enseignement des sciences et des mathématiques.

L'Unesco joue aussi un grand rôle dans le renforcement et la création de liens entre États arabes et entre les cadres du développement et les autorités nationales et régionales dans ces pays.

Il ne s'agit pas de procéder à une étude exhaustive et solidement documentée des activités de l'Organisation, mais seulement de donner une idée de leur impact, tel qu'il est constaté par les dirigeants et ressenti par les populations des pays arabes. Ces pays ont conscience de participer à un mouvement international, visant à élaborer de nouveaux modes de compréhension et de coopération entre les États et les peuples.

Notre propos est de mettre en lumière certains aspects fondamentaux de la coopération toujours plus étroite qui s'est instaurée entre les États arabes et l'Unesco. Cette coopération répond à une doctrine bien arrêtée dont l'efficacité se mesure aux résultats pratiques qu'elle obtient. L'Unesco formule son action sur la détermination des secteurs clefs du développement et dirige sur eux tous ses efforts soit par la création de nouvelles activités, soit par l'envoi d'administrateurs compétents.

Il y a près de vingt ans, l'Organisation lançait dans les pays arabes, sous le nom d'« éducation de base », une nouvelle conception du développement rural qui visait à combattre l'ignorance, la maladie et la pauvreté, en intégrant l'alphabétisation à un processus de prise de conscience sociale et d'organisation communautaire. Ce concept devait évoluer et être remplacé par celui de « développement communautaire », lequel, pour accélérer le progrès et la modernisation des communautés rurales, établissait un lien étroit

entre la production, d'une part, et l'alphabétisation et l'éducation des adultes, d'autre part. Cette orientation finit par trouver sa formulation définitive dans la notion d'alphabétisation fonctionnelle des adultes. L'ASFEC fut le premier centre d'alphabétisation fonctionnelle, en milieu rural, du monde arabe. Depuis lors, sur son modèle, de nombreux centres nationaux du même genre ont été créés dans les pays arabes.

Plus de 1 500 spécialistes de l'administration, de l'organisation et des méthodes ont été formés par l'ASFEC dans ce domaine vital. Des conférences et des séminaires ont été organisés dans plusieurs pays arabes, des publications et des études ont été entreprises et des services d'information mis en place pour l'ensemble de la région.

L'ASFEC a créé une doctrine en matière de développement rural des communautés agricoles et pastorales sous forme d'un programme intégré de développement économique, social et culturel. L'activité déployée par les diplômés de l'ASFEC et l'exemple qu'ils ont su donner par leur travail dans des régions rurales ou désertiques ont permis d'unifier les techniques et méthodes sur le terrain. Les études et les publications des experts du centre sont des ouvrages de référence pour les chercheurs en sciences sociales qui s'intéressent à ces questions.

Un autre organisme régional qui a joué et joue encore un rôle important est le Centre de planification et d'administration de l'éducation pour les États arabes dont le siège se trouve à Beyrouth. Depuis dix ans, grâce à l'effort continu déployé par ce centre et à la compétence de ses dirigeants, une formation très poussée est mise à la disposition de hauts fonctionnaires de l'éducation. L'enseignement du centre a exercé, dans tous les pays arabes, une influence indiscutable sur les structures techniques et administratives de l'éducation, la définition de ses objectifs et l'aménagement des méthodes pédagogiques.

L'Unesco a utilement concentré ses efforts sur l'octroi d'une aide aux pays arabes récemment parvenus à l'indépendance et qui entreprenaient de mettre sur pied leur propre système d'enseignement. Dans ce cadre un soutien a été accordé à la République algérienne, à la République arabe du Yémen, à la République démocratique populaire du Yémen et à certaines principautés de l'Oman sous régime de traité. Dans ce domaine, l'Organisation agit en collaboration avec les organes éducatifs et culturels de la Ligue arabe.

Les activités que l'Unesco poursuit ou envisage d'entreprendre conduisent à des réalisations d'une importance essentielle sur le plan national, régional et international.

A l'échelon national, une aide a été fournie en vue d'améliorer la qualité des activités existantes et d'en lancer de nouvelles du genre de celles dont s'occupent les nombreuses institutions scientifiques, techniques et professionnelles créées avec l'aide de l'Unesco.

A l'échelon régional, l'Unesco a contribué au mouvement d'unification des idées ayant trait au développement et aux moyens de le mettre en œuvre. Elle a ainsi facilité la réalisation d'un développement équilibré et la mise en commun et l'intégration des efforts des pays arabes en matière de progrès humain et social.

A l'échelle mondiale, l'Organisation s'attache à faire profiter le monde arabe de l'expérience internationale accumulée et, ainsi, seconde et renforce les efforts nationaux. D'autre part, elle a rendu possibles le versement et l'investissement de millions de dollars fournis par le PNUD, la Banque mondiale et l'AID.

Le développement du monde arabe a grandement bénéficié de sa collaboration active avec l'Unesco. Les projets nationaux et régionaux se sont révélés positifs. Ils ont contribué à l'amélioration des activités éducatives, scientifiques et culturelles nationales, à l'unification sur le plan régional des écoles de pensée et des méthodes d'action, et

à l'établissement de liens fructueux et souples avec les grands courants internationaux.

Tout cela explique la profonde gratitude qu'ont suscitée les efforts de l'Unesco et la confiance qui est placée dans son action. On comprend que sa popularité soit grande parmi les peuples arabes.

La réputation et le prestige acquis par l'Organisation, le courage et la compétence de sa direction selon les principes de la justice, de la sagesse et de l'efficacité confèrent à l'Unesco l'indépendance et l'objectivité nécessaires à la poursuite de sa tâche au service de l'humanité.

Quatrième partie

L'action normative
de l'Unesco et la paix

Introduction

par Atilio Dell'Oro Maini

Les conventions et recommandations dont le texte, une fois adopté par la Conférence générale, est soumis aux États membres pour ratification ou pour acceptation constituent l'activité normative de l'Unesco. Cette action est d'une efficacité réelle; grâce à elle, pour les principaux problèmes relatifs à l'éducation, la science et la culture, des règles et des principes communs s'établissent progressivement dans le monde et leur mise en œuvre assure un mouvement d'uniformisation de l'attitude des États qui respectent les situations particulières à chacun.

Cette action de l'Organisation présente trois caractéristiques. En premier lieu, elle traduit une maturation générale des idées relatives à une question déterminée qui, du fait du stade atteint par l'évolution de la société contemporaine, intéresse au même titre tous les peuples; elle suppose de plus un accord qui porte aussi bien sur les termes de la solution éventuelle que sur l'utilité de parvenir à une telle solution. En second lieu, cette solution n'est pas recherchée par les organes habituels de la diplomatie de chacun des États au cours de longues négociations destinées à rapprocher les points de vue et à élaborer les termes d'un accord; elle est proposée par une institution internationale spécialisée qui fait partie du système des Nations Unies, c'est-à-dire par une vaste organisation moderne de la communauté internationale qui, pour aider au fonctionnement de celle-ci, met à son service, dans les divers domaines de la vie collective, des procédés nouveaux, inconnus au Droit des gens traditionnel. Enfin, pour s'acquitter de leur mission, ces organismes s'appuient sur des structures

institutionnelles et juridiques qui permettent à leurs États membres de concerter et de coordonner leurs efforts en faveur d'une collaboration plus large et plus sûre, et de mettre ainsi au point, dans leur propre intérêt, une série de méthodes d'action; l'adoption de normes communes — par la ratification ou l'acceptation de conventions et de recommandations — conduit à leur intégration au droit national de chacun des pays; cette intégration représente une garantie, ultime et certaine, de leur application. Les divers objectifs de l'Unesco se trouvent alors atteints, puisque ce sont les États membres eux-mêmes qui, après avoir pris l'initiative de proposer un texte au sein de la Conférence générale, assurent l'application de ses dispositions et, par là, la mise en pratique des principes fondamentaux dont s'inspire l'Organisation.

L'article premier de l'Acte constitutif de l'Unesco, qui énumère les buts et fonctions de l'Organisation, fait allusion, en termes généraux, à la coopération internationale et aux accords et aux conventions; plus concrètement, le paragraphe B.4 de l'article IV qui décrit les attributions de la Conférence générale mentionne expressément, parmi les activités de l'Organisation, l'élaboration de ces instruments. Ils se répartissent en deux catégories : les recommandations faites aux États d'une part, et les conventions internationales soumises à la ratification des États, d'autre part. On peut y ajouter les « déclarations » (auxquelles l'Assemblée générale des Nations Unies a souvent recours), instruments au moyen desquels la Conférence générale proclame solennellement un ensemble de principes ou de règles dont doivent s'inspirer le programme de l'Organisation et l'attitude des États membres. A titre d'exemple, on peut citer la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale proclamée solennellement à l'occasion du vingtième anniversaire de la création de l'Organisation et qui a servi de base à la Conférence sur les politiques culturelles, récemment tenue à Venise.

Conventions et recommandations sont des ensembles ordonnés de principes et de propositions normatives destinés à être incorporés dans le droit de chaque État, mais elles n'ont pas la même force contraignante : pour entrer en vigueur en tant qu'acte juridique international, la convention, dont l'adoption exige une majorité des deux tiers au sein de la Conférence générale, doit être ratifiée par un certain nombre d'États. Même obtenue à l'unanimité, son adoption par la Conférence générale ne traduit que l'accord initial des États ou, plus exactement, l'avis favorable de leur collectivité à l'égard d'un texte dont ces États sont les auteurs. En revanche, la recommandation est adoptée à la majorité simple et, comme son nom l'indique, elle a pour objet de soumettre aux États les principes et les règles que l'ensemble de la communauté internationale estime les plus appropriés pour servir de base à l'élaboration des textes juridiques proprement dits. Dans les deux cas, les États membres sont tenus par l'Acte constitutif de soumettre les recommandations ou conventions aux autorités nationales compétentes, dans un délai d'un an à partir de la clôture de la session de la Conférence générale au cours de laquelle elles ont été adoptées, et cela, quelle que soit la nature du vote de leur délégation. Le respect de cette obligation ne restreint pas la liberté ultérieure des États, à qui appartient la responsabilité ultime de donner une application juridique à la résolution collectivement adoptée par la Conférence générale. De ces deux aspects de la question — manifestation de liberté et sentiment de responsabilité — c'est le second qui importe le plus, car le premier correspond à une manière de procéder, imposée par la nécessité de concilier l'évolution de la communauté internationale vers une organisation plus rigoureuse avec la notion de souveraineté nationale, souveraineté dont l'exercice se restreint peu à peu en fonction des exigences de cette évolution. En revanche, le sentiment de responsabilité correspond à la réalité, c'est-à-dire à une interdépendance des

États, telle que tous les problèmes, y compris ceux qui relèvent le plus directement de la souveraineté nationale, ont un caractère d'universalité qu'on ne saurait négliger sans compromettre leur solution même.

C'est des rapports entre ces deux notions que s'inspire le Règlement intérieur de la Conférence générale que celle-ci a adopté en 1950 pour assurer l'élaboration de ces instruments juridiques, tant pour l'étude préalable de leur contenu que pour l'examen et l'adoption des projets de texte pertinents. Il convient de mentionner à cet égard l'Office des normes internationales et des affaires juridiques, chargé précisément de l'élaboration et de l'application de ces normes. Le Règlement intérieur de la Conférence générale, complété et amélioré au cours de sessions successives contient aussi des dispositions concernant la procédure à appliquer pour la présentation et l'examen des rapports que, en vertu de l'article VIII de l'Acte constitutif, les États membres doivent soumettre à la Conférence générale sur la suite donnée par eux aux recommandations et conventions adoptées par celle-ci. Ces règles, améliorées par la Conférence générale à ses dernières sessions, conformément aux utiles suggestions du Conseil exécutif, visent à faciliter la présentation de ces rapports, grâce à des questionnaires précis qui aident les États membres à apprécier la situation à l'échelon national et permettent de rapprocher les informations recueillies en vue d'une évaluation exacte des progrès accomplis. D'un côté, on stimule et on dirige les efforts communs; de l'autre on en mesure l'efficacité.

Les conventions et recommandations adoptées depuis 1950 et notamment pendant la dernière décennie, quoique nombreuses et importantes, ne représentent qu'une faible partie de l'œuvre immense que l'Organisation accomplit conformément à ses objectifs. Le lecteur trouvera dans le présent chapitre des renseignements plus détaillés sur le volume et l'objet de ces instruments. Dans leur diversité,

ils sont tous liés, d'une façon ou d'une autre, aux grands idéaux dont s'inspire l'Organisation : stimuler et favoriser la coopération entre nations pour le progrès et le développement de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information, afin d'atteindre graduellement les objectifs de paix internationale et de prospérité commune et, surtout, d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans aucune discrimination.

Certaines conventions ou recommandations portent sur des points très précis : les plans de coopération en matière de recherche nucléaire; la création d'un centre supérieur de calcul, de physique ou de sciences de la gestion dans diverses régions; les études pour la préservation et la restauration des biens culturels; l'action éducative des musées; les concours internationaux d'architecture et d'urbanisme; la normalisation de statistiques de diverses sortes; les principes à appliquer en matière de fouilles archéologiques. D'autres concernent les échanges de publications; la libre circulation du matériel de caractère éducatif, scientifique ou culturel; l'exportation, l'importation et le transfert de propriété illicites de biens culturels; la sauvegarde des paysages ou la préservation des biens culturels mis en péril par des travaux publics ou privés. Sur ce dernier point, il faut mentionner l'Accord relatif à l'aide volontaire à fournir pour l'exécution du projet de sauvegarde des temples d'Abou Simbel, dont l'application a permis de conserver ce trésor du patrimoine culturel de l'humanité et a donné un magnifique exemple de la plus généreuse solidarité internationale. Parmi ces conventions et recommandations, il faut distinguer celles qui, d'une portée plus vaste, intéressent le droit d'auteur; la protection des biens culturels en cas de conflit armé; la discrimination dans le domaine de l'enseignement; l'enseignement technique et professionnel; la condition du personnel enseignant. La diversité des problèmes abordés, l'importance de chacun

d'eux, l'ampleur et la richesse des critères, le nombre croissant des ratifications et l'application de plus en plus rigoureuse des conventions par les États apportent le témoignage irréfutable d'une œuvre qui, jointe aux autres activités bien connues de l'Organisation, donne une image fidèle de ce qu'est vraiment l'Unesco.

Sans sortir du sujet de ce chapitre, il faut mentionner aussi l'intérêt que présente, pour l'exécution du programme, l'ensemble des résolutions adoptées par la Conférence générale à propos des divers secteurs d'activité de l'Organisation. Beaucoup de ces résolutions, simples normes de gestion, n'en sont pas moins très importantes. Elles ont trait au fonctionnement interne du Secrétariat, à ses tâches intellectuelles et opérationnelles et aux questions financières ou administratives qui l'intéressent; mais il en est d'autres qui définissent les objectifs ou la conception d'un projet et les moyens les plus adaptés à son exécution, ou qui contiennent une invitation à l'adresse des États membres et qui possèdent un certain caractère normatif d'un intérêt pratique incontestable pour ces États. Certes, il ne s'agit pas de normes juridiques; mais ces résolutions définissent les orientations du programme et les États en tiennent compte dans leur action. Aussi pensons-nous qu'on ne saurait les étudier séparément des normes mentionnées en premier lieu, parce que, les unes et les autres concourent à déterminer les relations des États avec l'Unesco pour tout ce qui concerne l'accomplissement de l'œuvre de l'Organisation et qu'en appréciant exactement leur portée, le lecteur comprendra mieux les méthodes et procédés par lesquels l'Unesco affirme sa présence effective dans tous les pays.

Il y a, dans les relations entre les États et l'Unesco, trois moments ou, si l'on préfère, trois actes différents sur lesquels repose le dynamisme de l'Organisation : l'admission, qui suppose que l'État s'engage à respecter les principes et les buts de l'institution et à les servir; la participation

aux délibérations et aux votes qui permet l'expression des idées ou d'une position bien définie; l'attitude à l'égard des résolutions adoptées, nécessairement liée à l'engagement pris lors de l'admission de servir les objectifs de l'Organisation. L'Unesco n'est pas une société savante, ni un laboratoire scientifique, ni une tribune de théoriciens; c'est un organisme qui, par l'action, la coopération et l'assistance, s'efforce d'assurer l'exécution, dans le monde entier, d'un vaste programme clairement énoncé et délibérément accepté par les États qui le composent. Si les États ont créé l'Organisation et participent à ses assemblées, ce n'est pas pour se transformer ensuite, d'acteurs principaux qu'ils doivent être, en simples spectateurs.

Un certain mouvement de flux et de reflux est inévitable dans ces organisations. A un certain moment, toutes les énergies s'unissent, à la faveur d'un vaste accord, pour un programme d'action déterminé; les assemblées terminées, les énergies s'éparpillent, se diluent, se désintègrent et il faut, pour exploiter les ressources qu'offre le programme établi, recomposer pièce par pièce le puzzle de la solidarité générale; c'est ce que font effectivement les organes de l'Unesco chargés de l'exécution du programme et le Directeur général par des actions concertées avec les États membres qui sollicitent le concours de l'Organisation, pour transformer en actes le capital que le programme représente en puissance.

En raison de leur contenu et parce qu'elles ont fait l'objet d'une délibération et d'un vote par les États membres, les normes de gestion dont il a été question ont pour effet d'éclaircir et de stimuler; mais elles ont, dans une large mesure et indirectement, une efficacité juridique. En effet, chaque fois que, dans le domaine de l'action intellectuelle ou opérationnelle, ils concluent un arrangement avec le Directeur général, dûment autorisé par le Conseil exécutif à qui il appartient de juger du fond de l'affaire, conformément aux attributions qui lui sont confiées par la Conférence

générale, les États membres sont liés par ces normes de gestion. Ce système, largement utilisé, a un effet stimulant et créateur considérable, qu'il s'agisse des méthodes de la coopération — tout à fait remarquable dans le secteur des sciences, par exemple, et à laquelle sont associés aujourd'hui tous les États membres, quelle que soit leur importance — ou de l'assistance qui, pour ce qui est de l'aide au développement est extraordinairement étendue. Ces accords interviennent à tous les niveaux et aux fins les plus diverses; ils sont conclus avec les grandes organisations internationales — gouvernementales et non gouvernementales — et avec les États membres qui sollicitent le concours de l'Unesco pour l'organisation d'une conférence, la création d'un centre, l'exécution d'un programme ou d'un projet national, régional ou international, l'octroi d'assistance technique, l'envoi d'une mission, etc. Ces accords assurent manifestement l'exécution du mandat de la Conférence générale, tel qu'il est exprimé dans ses résolutions. Il nous faudrait beaucoup de pages pour les décrire dans toute leur diversité; contentons-nous ici de signaler la force du principe juridique sur lequel ces arrangements se fondent et grâce auxquels leur norme de gestion est partie de l'action normative de l'Organisation.

L'ensemble de cette action normative, quelle qu'en soit la nature, est en étroite relation avec les objectifs de paix et de compréhension internationale proclamés dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte constitutif de l'Unesco.

Mais il y a plus : notre analyse serait incomplète, si nous ne soulignons pas le rôle joué par l'introduction même de cette technique normative; en renouvelant la forme des objets auxquels elle est appliquée, cette technique renforce la relation de l'action à l'objectif d'entente internationale et contribue à organiser la communauté mondiale sous le signe du droit et à l'orienter vers la solidarité et la paix.

Il va de soi que ce sont les États qui décident en dernier ressort; cependant, la souveraineté nationale ne s'exerce

plus dans l'isolement, mais dans une interdépendance faite de liens toujours plus divers et nombreux et constamment renforcés par l'évolution que subit le monde sous l'effet de l'apparition de conceptions politiques nouvelles et des extraordinaires progrès de la science et de la technique. Tous les grands problèmes de l'humanité dépassent les frontières nationales et si l'on en saisit de mieux en mieux l'universalité, on est aussi de plus en plus convaincu qu'on ne pourra les résoudre et faire régner l'ordre dans la société humaine qu'avec la collaboration de toutes les nations. Les organisations internationales, dont la création résulte de cette conviction, forment à elles toutes un système permettant la gestion de certaines affaires publiques qui présentent un caractère universel et ne sont pas de la compétence exclusive de la nation. Elles sont nées des exigences de notre époque, elles en portent la marque et perpétuent l'élan qui les a créées; elles orientent et accélèrent le développement de la société, intensifiant la tendance, encore latente et obscure, vers l'unité organisée de l'humanité. L'originalité réside dans la méthode employée : elles ne se substituent pas aux États et ces derniers ne leur délèguent pas la totalité de leurs pouvoirs, elles ne possèdent pas une véritable autonomie de décision par rapport aux États, qui détiennent l'autorité souveraine en ce qui concerne l'application des dispositions adoptées. Mais il va de soi que les règles classiques du droit des gens se trouvent modifiées du fait de leur existence et de l'action qu'elles mènent conformément à la mission définie dans leurs actes constitutifs; cette mission leur a été confiée par les États eux-mêmes qui les ont ainsi habilitées à se charger de certains problèmes dont ils s'occupaient autrefois eux-mêmes et qui ne sauraient, par leur nature, être résolus à l'échelon national. En vertu de la coutume ou des conventions, les États consentent à des limitations de pouvoir pour l'avancement de certaines formes structurelles et de certaines normes fonctionnelles du droit international. La communauté

des États, représentée au sein des diverses organisations internationales, prend des décisions dont certaines, adoptées à la majorité simple ou autre, ont force d'obligation et dont beaucoup d'autres concrétisent le travail d'élaboration de normes par un texte qui, sans avoir été adopté à l'unanimité, doit être soumis, sous sa forme définitive et sans modification possible, aux gouvernements pour acceptation. Cela ne signifie pas que les États soient liés juridiquement de la même façon que les individus sont assujettis à la loi; mais leurs intérêts essentiels paraissent chaque jour plus liés au fonctionnement d'organes collectifs; leurs relations ne se fondent plus sur une simple coordination, mais sur une coopération permanente et organisée. Ainsi, l'ancien système de partage d'un pouvoir multiple et différencié entre les États, qui donnait lieu à des rapports de rivalité ou de domination, cède peu à peu la place à une intégration suscitée par de nouvelles autorités institutionnelles — les organisations internationales intergouvernementales — chargées d'exercer certaines fonctions d'intérêt collectif, tout en respectant les valeurs authentiques que comporte toute diversité légitime.

Cette évolution irréversible vers une internationalisation progressive de certaines fonctions est particulièrement nette dans le domaine des droits de l'homme et du respect de la personne humaine. Le droit international ne régit plus seulement les rapports entre États : avec leur acquiescement, l'homme est devenu le principal objet de la vie juridique et la raison d'être de toute règle de droit. Il va de soi que l'homme ne peut jouir pleinement de cette faculté naturelle que par l'intermédiaire de l'État sur le territoire duquel il vit et qu'il est de ce fait exposé aux aléas du particularisme et de l'instabilité; mais son sort ne dépend plus seulement de la loi formelle — il se décide sur la vaste scène d'un monde où l'homme s'impose par sa transcendance et donne un sens et une valeur à l'évolution des structures sociales, quelles que soient leurs contradictions.

Ce processus d'humanisation, si important, intéresse non seulement l'individu, mais aussi les institutions sociales. Ainsi, les organisations dites non gouvernementales acquièrent la personnalité juridique sur le plan international et jouent un rôle fort utile et de plus en plus important par les structures qu'elles offrent et les fonctions qu'elles remplissent conformément aux arrangements qui définissent les catégories de relations qu'elles entretiennent avec une institution internationale, comme l'Unesco par exemple.

Les normes établies par l'Unesco influent sur la vie de l'homme par l'effet du principe qui a présidé à la création des institutions internationales et par l'efficacité juridique des méthodes employées; de plus, comme l'activité de l'Organisation touche aux valeurs spirituelles les plus profondes et les plus impérissables, la réalisation lente mais certaine des idéaux dont elle s'inspire conduit les hommes et les peuples à pratiquer la compréhension internationale et à découvrir les devoirs de la paix.

Les droits de l'homme

par Hanna Saba

L'Acte constitutif assigne à l'Organisation comme finalité suprême de ses efforts le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il est significatif, du rôle à la fois éthique et éducatif que ses fondateurs ont entendu lui donner, de voir attribuer à une institution spécialisée une tâche qui, dépassant le cadre de la promotion de droits spécifiques particuliers aux domaines de ses activités, embrasse l'ensemble des droits de l'homme. Pour eux, il ne s'agissait pas seulement de définir la morale qui doit inspirer toute l'action de l'Unesco. Des responsabilités spéciales ont été confiées à l'institution des Nations Unies qui, chargée des questions d'éducation, de science et de culture, s'adresse essentiellement à l'esprit, parce que c'est dans la pensée des hommes que doivent être inculqués les principes et suscités les attitudes et les comportements qu'implique le respect de leurs droits.

Durant le quart de siècle qui vient de s'écouler, l'Unesco s'est efforcée, par une action qui s'est étendue à tous les secteurs où elle exerce ses activités — éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales et humaines, culture, information — de lutter contre les préjugés qui font obstacle au respect des droits de l'homme et de promouvoir l'enseignement et la diffusion des principes de la Déclaration universelle.

Elle a, par ailleurs, défini dans des conventions, des recommandations, voire même une déclaration adoptée le jour même de son vingtième anniversaire, certaines des normes qui doivent présider à l'action de ses États membres dans le domaine des droits rentrant dans sa

compétence particulière : les droits à l'éducation, à la culture, à l'information.

L'Organisation a, en outre, pris des mesures destinées à assurer la mise en œuvre et le contrôle de l'application de quelques-uns des plus importants instruments dont il s'agit.

LA LUTTE CONTRE LE PRÉJUGÉ

La grande innovation qu'a apportée la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par les Nations Unies le 10 décembre 1948, réside non seulement dans son caractère universel, mais également dans l'interdiction qu'elle établit expressément de discriminer entre les hommes « chacun pouvant se prévaloir de tous les droits et toutes les libertés proclamés sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ».

Ces principes nous apparaissent aujourd'hui essentiels; pourtant, il suffit de se reporter à un passé encore proche pour constater combien les idées qui avaient cours en étaient éloignées. Aux règles d'égalité et d'élimination de toute discrimination, que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamées, s'opposaient des conceptions traditionnelles reposant sur une hiérarchisation des États, des peuples, des races, des catégories sociales et sur une définition de la condition de la femme, qui demeurait celle d'une mineure, sinon d'une esclave. L'Unesco s'est attachée à combattre les préjugés sur lesquels reposaient ces idées.

X Répondant à un appel du Conseil économique et social des Nations Unies, la Conférence générale décidait, en 1949, à sa quatrième session, de faire rassembler les données scientifiques concernant les questions de race, de dif-

fuser largement ces données et de préparer une campagne d'éducation fondée sur elles. Un comité composé de dix hommes de science éminents, spécialisés dans l'anthropologie physique, la sociologie, la psychologie sociale et l'ethnologie, a été constitué et a élaboré la première Déclaration sur la race et les différences raciales qui a été publiée par l'Unesco en 1951.

Cette déclaration exposait à l'intention du profane, dans un langage facile à comprendre, les conclusions des hommes de science sur la race. Elle comporte les conclusions suivantes :

- a) Les seuls caractères sur lesquels les anthropologues ont pu effectivement fonder jusqu'à présent des classifications raciales sont des caractères physiques (anatomiques et physiologiques).
- b) Dans l'état actuel de la science, rien ne justifie la croyance que les groupes humains diffèrent par des aptitudes innées d'ordre intellectuel ou affectif.
- c) Certaines différences biologiques peuvent être aussi grandes ou plus grandes à l'intérieur d'une même race que d'une race à l'autre.
- d) ... Les études historiques et sociologiques corroborent l'opinion selon laquelle les différences génétiques n'interviennent guère dans la détermination des différences sociales et culturelles entre groupes humains.
- e) Rien ne prouve que le mélange des races ait des effets défavorables du point de vue biologique. Les résultats bons ou mauvais, auxquels il aboutit, s'expliquent tout aussi bien par des facteurs sociaux.

Cette déclaration largement diffusée a servi de point de départ à un important programme de publications de l'Unesco portant sur la race.

Cependant, à la lumière des événements politiques et sociaux intervenus depuis 1951, il est apparu qu'il convenait de compléter les études entreprises. De nouvelles recherches génétiques et biologiques avaient été faites; la

décolonisation avait mis en relief la question préoccupante de la pluralité des structures sociales existant encore; la diversité tribale, l'immigration récente posaient des problèmes d'intégration nationale...

X L'Unesco convoquait dans ces conditions, en ~~1964~~, à Moscou, une réunion préliminaire de biologistes, de généticiens et de spécialistes de l'anthropologie physique pour étudier la question de l'unité biologique de l'humanité. Les conclusions de Moscou ont servi de base à la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux adoptée, à l'unanimité, le 26 septembre 1967, par dix-huit experts venus des parties du monde les plus diverses et jouissant d'une autorité incontestée dans les domaines des sciences sociales, de l'histoire du droit ou des sciences biologiques.

La Déclaration du 26 septembre 1967 appelle l'attention sur les points suivants :

- « a) Tous les hommes qui vivent de nos jours appartiennent à la même espèce et descendent de la même souche.
- b) La division de l'espèce humaine en « races » est, en partie, conventionnelle ou arbitraire et elle n'implique aucune hiérarchie de quelque ordre que ce soit...
- c) ... Les différences entre les réalisations des divers peuples s'expliquent entièrement par leur histoire culturelle. Les peuples du monde d'aujourd'hui paraissent posséder des potentiels biologiques égaux, leur permettant d'atteindre n'importe quel niveau de civilisation.
- d) ... Le racisme falsifie grossièrement les connaissances relatives à la biologie humaine. »

A côté de ces déclarations qui portent sur le problème général et, en quelque sorte abstrait, de la race, l'Unesco a été amenée à établir en 1967, à la demande du Comité spécial de l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport sur les effets de l'apartheid en matière d'éducation, de science, de culture et d'information en Afrique du Sud. Ce rapport, fondé sur les informations contenues dans des

publications officielles du gouvernement sud-africain et sur des rapports d'institutions scientifiques de recherche, fait apparaître l'existence, à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation professionnelle, de pratiques discriminatoires qui ont pour effet de reléguer les Africains au rang le plus subalterne de la société. Il révèle que les principales œuvres des écrivains africains ont été interdites et qu'un nombre considérable de publications périodiques ne sont plus autorisées à paraître. Le rapport conclut qu'en matière d'éducation, de science, de culture et d'information, l'apartheid viole, dans son principe et dans la pratique, la Charte des Nations Unies, l'Acte constitutif de l'Unesco, la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que les normes établies par la communauté internationale dans les conventions, recommandations et déclarations qui ont été adoptées dans le cadre du système des Nations Unies. Traduit et publié dans plusieurs langues, le rapport de l'Unesco sur l'apartheid a fait l'objet d'une très large diffusion et a permis à un important public de prendre connaissance de quelques-unes des conséquences les plus néfastes de la discrimination raciale.

Depuis sa création, l'Unesco s'est, par ailleurs, efforcée de combattre les préjugés qui font encore obstacle à une pleine égalité des deux sexes dans la jouissance des droits de l'homme.

L'ENSEIGNEMENT ET LA DIFFUSION
DES PRINCIPES DE
LA DÉCLARATION UNIVERSELLE

L'action de l'Unesco dans ce domaine a été à la fois intense et multiple. Elle a débuté au lendemain même de l'adoption par les Nations Unies de la Déclaration universelle. Réunie alors à Beyrouth, en sa troisième session, la Conférence générale a décidé de stimuler, par tous les moyens, la diffusion de la Déclaration et elle a invité les États membres à

l'inscrire dans leurs programmes scolaires. Des recommandations, à cet effet, leur ont été, depuis, régulièrement adressées et des experts qualifiés mis à la disposition des gouvernements qui en ont fait demande pour les aider à introduire l'enseignement des droits de l'homme dans leurs systèmes d'éducation. Des études pédagogiques, tendant à dégager les meilleures méthodes d'enseignement, ont été entreprises et les conclusions auxquelles elles ont donné lieu, publiées et diffusées, notamment sous forme de suggestions et de conseils aux maîtres. Le système des écoles associées dont la création par l'Organisation remonte à 1952, et qui comporte un programme d'éducation pour la compréhension internationale et le respect des droits de l'homme, s'étend actuellement à plus de 500 écoles primaires, secondaires ou normales, réparties dans une cinquantaine de pays. Une vaste enquête sur l'enseignement des droits de l'homme au niveau universitaire a été entreprise en 1970 par l'Unesco, avec l'aide de deux très importantes associations non gouvernementales. Dans plusieurs conventions et recommandations élaborées par l'Organisation ou sur son initiative, des dispositions spéciales concernant l'éducation pour le respect des droits de l'homme ont été introduites. Enfin, la Conférence internationale de l'instruction publique qui est convoquée régulièrement par l'Unesco, a adopté, lors de sa 31^e session qui s'est tenue à Genève en juillet 1968, une recommandation (n^o 64) spécialement consacrée à l'éducation pour la compréhension internationale et le respect des droits de l'homme. Cet important instrument définit les principes directeurs de cette éducation, ainsi que les méthodes pédagogiques qu'il suggère aux ministères de l'instruction des divers pays.

Les efforts de l'Unesco ne sont pas limités au domaine scolaire et universitaire et des activités spéciales ont été entreprises pour essayer d'atteindre les centaines de millions de jeunes et d'adultes que ne réunit pas un enseignement régulier.

Par ailleurs, les services d'information de l'Unesco ont agi soit directement, soit par l'entremise des organisations de presse, de radiotélévision et de cinéma, pour produire et diffuser des documents et des programmes traitant des droits de l'homme, du point de vue tant national qu'international.

LES CONVENTIONS, RECOMMANDATIONS
ET DÉCLARATION DE L'UNESCO
TRAITANT DE DROITS SPÉCIFIQUES

La poursuite des activités de l'Unesco implique la formulation, dans des instruments juridiques internationaux, des normes et des principes qui doivent présider à l'action des gouvernements dans les domaines qui entrent dans la compétence de l'Organisation.

Qu'il s'exprime dans des conventions imposant des obligations juridiques strictes aux États qui les ratifient, ou dans des recommandations dont l'autorité n'est que morale et laisse aux gouvernements toute latitude et liberté en ce qui concerne leur application, le pouvoir législatif de l'Unesco revêt, dans les circonstances actuelles, une importance qui ne saurait être assez soulignée. Jamais, en effet, le besoin d'un législateur international ne s'est fait sentir autant qu'aujourd'hui. Les problèmes qu'il doit résoudre découlent tant de la transformation radicale de la société internationale qui, à la suite de l'accession à l'indépendance des peuples coloniaux, est bien près de devenir la communauté universelle, que des étonnantes découvertes scientifiques de notre temps, des progrès de la démographie, du développement extraordinaire des communications et de l'interdépendance plus étroite qui en résulte entre des nations très différentes par leur histoire, leur culture, leur développement, leurs ressources et leur niveau de vie.

Ces difficultés se présentent notamment lorsqu'il s'agit

de définir au niveau universel, malgré les divergences des traditions, des philosophies, des systèmes politiques, les normes applicables à la réalisation des droits de l'homme où qu'il vive et, ce, non seulement en sa qualité de citoyen d'un État, mais aussi en tant que membre de la famille humaine.

L'Unesco a abordé l'étude de ces problèmes et elle a, en novembre 1965, convoqué, à Oxford, une table ronde composée de personnalités représentatives des traditions religieuses et philosophiques, des idéologies et des cultures des diverses parties du monde, et chargée de procéder à une confrontation du contenu de la Déclaration universelle avec les valeurs dominantes dans les différentes sociétés.

La Table ronde d'Oxford a reconnu que la Déclaration universelle, fortement influencée par la tradition occidentale, ne reflète pas toujours celles de certaines autres traditions. Cependant, en dépit des divergences, et au-delà des différences de terminologie, il existe dans les diverses religions et philosophies un minimum de valeurs communes. Les participants de la Table ronde d'Oxford ont estimé que les normes de la Déclaration universelle exprimaient l'essentiel des valeurs communes à la famille humaine.

Au reste, depuis, un récent recueil de textes rassemblés par l'Unesco en 1968 et provenant d'époques et de pays les plus divers, *Le droit d'être un homme*, a montré, de manière saisissante, la pérennité et l'universalité des grandes revendications de l'homme : liberté, justice, droits sociaux, primauté du droit.

La Conférence générale de l'Unesco a été amenée à adopter sept conventions, douze recommandations et une déclaration relatives aux droits de l'homme, singulièrement ceux à l'éducation, à la culture et à l'information respectivement définis aux articles 26, 27 et 19 de la Déclaration universelle. En outre, sept conventions ou protocoles et une re-

commandation relatifs à ces droits ont été adoptés par des conférences intergouvernementales spéciales convoquées par l'Organisation.

Par ailleurs, la Conférence internationale de l'instruction publique qui a été jusqu'en 1968 convoquée tous les ans par l'Unesco et par le Bureau international de l'éducation, et qui depuis l'intégration de ce dernier dans le sein de l'Unesco est désormais convoquée par l'Unesco seule, a adopté plus de soixante recommandations qui forment un ensemble de plus de mille articles et constituent une sorte de charte ou de code international de l'éducation.

Ces recommandations établissent un corps de doctrine pédagogique dont on ne saurait sous-estimer la portée et traitent des sujets les plus divers : notamment scolarité obligatoire et sa prolongation, admission aux écoles secondaires, formation du personnel enseignant, éducation physique dans les écoles primaires et secondaires, gratuité du matériel scolaire, développement des services de psychologie scolaire, cantines et vestiaires scolaires, organisation de l'enseignement spécial pour les débiles mentaux, organisation de l'éducation préscolaire, planification de l'éducation, perfectionnement des maîtres primaires en exercice, etc.

Le droit à l'éducation

La discrimination dans l'enseignement. En raison même de la très vaste portée des règles morales et juridiques qu'elle établit, la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée par la Conférence générale du 14 décembre 1960, et ratifiée à ce jour par cinquante-sept États, constitue, sans aucun doute, l'instrument le plus important que l'Unesco ait élaboré pour assurer la réalisation d'un droit de l'homme.

S'inscrivant dans le cadre du combat mené par les Nations Unies contre toutes les formes de discrimination, la Convention de l'Unesco a pour objet, non seulement de

proscrire la discrimination dans le domaine de l'enseignement, mais également de promouvoir l'égalité des chances en matière d'éducation. Elle s'inspire ainsi de deux principes, fondamentaux et distincts, proclamés dans l'Acte constitutif de l'Organisation. Mais la portée de l'engagement des États est différente, selon qu'il s'agit de l'un ou l'autre d'entre eux. En vertu de l'article 3, en effet, les États souscrivent un certain nombre d'obligations précises et d'application immédiate en vue d'éliminer ou de prévenir toute discrimination au sens de la Convention : abrogation ou modification des textes législatifs, prohibition de différences de traitement, de préférences ou de restrictions dans certains domaines.

Par contre, donner à tous une chance égale d'éducation implique une action complexe et un effort d'ordre budgétaire qui, dans de nombreux pays, ne saurait être que graduel.

Aussi, la Convention prévoit-elle la formulation, le développement et l'application par les États d'une politique nationale visant à promouvoir, par des méthodes adaptées aux circonstances et usages nationaux, l'égalité de chances et de traitement en matière d'enseignement.

L'article 4 de la Convention définit les buts et les étapes de cette « politique nationale » aux différents degrés de l'enseignement, en retenant les objectifs énoncés dans l'article 26 de la Déclaration universelle.

La portée de ces dispositions est éclairée par le texte de deux autres articles de la Convention :

L'article 6 qui prévoit des recommandations ultérieures de la Conférence générale de l'Unesco en vue de définir les mesures à prendre pour assurer, entre autres choses, l'égalité de chances et de traitement ;

L'article 7 qui oblige les États parties à présenter à la Conférence générale des rapports périodiques portant sur l'application donnée par eux à la Convention et, notamment, sur les mesures qu'ils auraient prises pour formuler et développer la politique nationale définie à l'article 4.

La Convention énonce d'autre part, dans son article 5, un certain nombre de principes pour l'application desquels les États parties s'engagent à prendre « toutes les mesures nécessaires ». L'un de ces principes définit les buts mêmes de l'éducation; les autres ont trait au choix par les parents des établissements scolaires, à l'éducation religieuse et morale et au droit des membres des minorités nationales d'exercer des activités éducatives, y compris la gestion d'écoles.

Tenant compte des difficultés que certains États fédéraux membres de l'Organisation rencontreraient du fait de leur structure, pour la ratification d'une convention traitant de questions d'éducation, qui rentrent chez eux dans la compétence des États ou des provinces fédérés, la Conférence générale a également adopté, le 14 décembre 1960, une recommandation dont, sous réserve des différences de formulation et de portée juridique inhérentes à la nature de ces deux catégories d'instruments, le contenu est identique à celui de la Convention.

L'enseignement technique et professionnel. L'enseignement technique et professionnel est une des bases de l'édifice complexe de la civilisation moderne et une des conditions d'un développement économique continu. Il est apparu d'autant plus nécessaire de formuler les principes généraux qui doivent présider à sa planification et à son organisation que, d'origine relativement récente, cet enseignement n'est dans beaucoup de pays, notamment ceux en voie de développement, ni généralisé, ni systématisé.

Le 11 décembre 1962, la Conférence générale de l'Unesco a adopté une recommandation concernant l'enseignement technique et professionnel, dont les 96 dispositions traitent successivement, de manière détaillée, des buts et principes de cet enseignement, de sa planification et son administration, de son organisation, de l'orientation des élèves, du personnel enseignant, des méthodes d'enseignement

et leurs relations avec la recherche, enfin de la coopération internationale à établir aussi bien sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral.

La condition des maîtres. Plus récemment, le 5 octobre 1966, une recommandation concernant la condition du personnel enseignant a été adoptée par une Conférence intergouvernementale convoquée par l'Unesco, en vue d'améliorer la condition professionnelle économique et sociale des maîtres des niveaux primaire et secondaire, et de résoudre ainsi le très grave problème que constitue actuellement la pénurie d'un personnel qualifié — pénurie qui est elle-même l'un des obstacles les plus graves à la réalisation du droit à l'éducation.

Cet instrument, dont la préparation a fait l'objet d'une étroite collaboration entre l'Unesco et l'OIT, comprend cent quarante-six dispositions et revêt un caractère exhaustif. Il rappelle les textes fondamentaux relatifs au droit à l'éducation et, en définissant la déontologie de la profession enseignante, puis la politique scolaire, développe certains des principes contenus dans la Déclaration universelle ou dans la Déclaration des droits de l'enfant, notamment ceux concernant les buts mêmes de l'éducation. La préparation à la profession, le perfectionnement des enseignants, leurs droits et devoirs, les conditions à réaliser pour assurer l'efficacité de l'enseignement constituent des chapitres distincts. Mais la recommandation traite aussi de manière détaillée des traitements et salaires, des congés, de la sécurité sociale. Les autorités scolaires sont invitées à reconnaître l'importance de la fonction enseignante et à accorder aux maîtres des conditions d'emploi qui puissent soutenir avantageusement la comparaison avec celles d'autres professions qui exigent des qualifications analogues ou équivalentes.

Le droit à la culture

L'article 15 du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de même que l'article 27 de la Déclaration universelle distinguent trois aspects du droit généralement désigné sous le nom de droit à la culture. Ils reconnaissent, en effet, à chacun le droit : de participer à la vie culturelle; de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications; de bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Dans une civilisation dominée par la technique, l'action culturelle doit compléter l'action éducative et l'apport scientifique, afin de leur assigner une finalité. Comme le proclame la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale, adoptée par la Conférence générale le jour même du vingtième anniversaire de l'Organisation, les nations doivent s'efforcer « de poursuivre le développement parallèle, et autant que possible simultané de la culture dans ses divers domaines, afin que s'établisse un harmonieux équilibre entre le progrès technique et l'élévation intellectuelle et morale de l'humanité ».

A cet égard, la conservation et la protection de l'héritage commun que constitue le patrimoine culturel des différents pays revêtent une importance que l'Acte constitutif de l'Unesco a soulignée. Aussi l'Organisation a-t-elle entrepris de formuler des normes destinées à guider l'action des gouvernements dans ce domaine, en élaborant divers instruments internationaux qui traitent respectivement de la protection des biens culturels en cas de conflit armé¹, des principes à appliquer en matière de fouilles archéologiques², des moyens les plus efficaces de rendre les musées

1. Convention et Protocole adoptés le 14 mai 1954 par une conférence intergouvernementale convoquée par l'Unesco.

2. Recommandation adoptée le 5 décembre 1956 par la Conférence générale.

accessibles à tous¹, de la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites², des mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriété illicites des biens culturels³, de la préservation des biens culturels mis en péril par des travaux publics ou privés⁴.

En outre, conformément à une décision qu'elle a prise à sa seizième session, la Conférence générale est appelée à examiner, et éventuellement à adopter, en 1972, une convention et une recommandation concernant la protection des monuments, des ensembles et des sites.

Participer librement à la vie culturelle implique, non seulement un accès entier et sans entrave aux productions et aux manifestations de l'esprit et des arts, mais également, au même titre, le droit de contribuer par ses propres œuvres à l'enrichissement et à la diffusion de la culture. A cet effet, il est essentiel de prévoir une protection adéquate de l'auteur. Une très importante convention sur le droit d'auteur a été adoptée à Berne en 1886. Elle crée entre les États qui y sont parties une union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et définit, de manière extensive, les éléments moraux et matériels du droit à protéger.

Mais la Convention de Berne, qui établit des niveaux de protection très élevés, n'a jamais eu le caractère universel que souhaitaient ses promoteurs. Plus de la moitié des États actuellement membres de l'Union de Berne sont des États européens. Encore faut-il noter une absence euro-

1. Recommandation adoptée le 14 décembre 1960 par la Conférence générale.
2. Recommandation adoptée le 11 décembre 1962 par la Conférence générale.
3. Recommandation du 19 novembre 1964 et Convention du 14 novembre 1970 adoptées par la Conférence générale.
4. Recommandation adoptée par la Conférence générale le 19 novembre 1968.

péenne importante et significative : l'Union soviétique n'a pas adhéré à la Convention de Berne.

C'est dans ces conditions que, peu après sa fondation, l'Unesco s'est efforcée d'assurer aux créateurs intellectuels une protection plus générale et a élaboré et fait adopter en 1952, par une conférence intergouvernementale qu'elle a convoquée, la Convention universelle du droit d'auteur.

La Convention de l'Unesco a fixé des normes minimales susceptibles de garantir le respect général des droits des auteurs et de recevoir l'agrément de tous les États.

La durée minimale de protection y est réduite à vingt-cinq années à dater, non de la mort de l'auteur, mais de la publication de l'œuvre. De grandes facilités sont accordées pour la traduction des ouvrages en langues étrangères.

Les considérations qui ont présidé à l'élaboration de l'instrument de 1952 tiennent, en effet, largement compte des besoins des pays en voie de développement et de l'obligation qu'imposent les articles 26 et 27 de la Déclaration universelle d'assurer l'accès de tous à l'éducation et à la culture, et, par conséquent, la diffusion plus large et la moins onéreuse possible des œuvres de l'esprit, tout en respectant les droits des créateurs intellectuels.

Soixante États répartis sur les cinq continents ont déposé des instruments de ratification de la Convention universelle, ou d'adhésion à cet instrument révisé en juillet 1971, afin de compléter ses dispositions, notamment en faveur des pays en voie de développement.

En octobre 1961, une convention protégeant les artistes interprètes ou exécutants, les producteurs de phonogrammes et les organismes de radiodiffusion a été adoptée par une conférence intergouvernementale convoquée par l'Unesco, l'Organisation internationale du travail et les bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle.

Par ailleurs, des études ont été entreprises en vue de protéger pleinement les droits d'autres personnes, auxi-

liaires de la création intellectuelle, et notamment les traducteurs.

Le droit à l'information

La liberté de l'information ne s'arrête pas aux frontières. Elle implique l'élimination des obstacles juridiques ou autres entravant la circulation des livres, des publications et du matériel de tout genre, qui sert de véhicule à la pensée et à la connaissance.

La Conférence générale de l'Unesco a adopté quatre accords et conventions pour faciliter la circulation et les échanges de ce matériel. Ce sont :

1. L'Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel, adopté le 10 décembre 1948 et auquel 23 États sont parties.
2. L'Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel, adopté le 17 juin 1950 et auquel 62 États sont parties.
3. La Convention concernant les échanges internationaux de publications, adoptée le 3 décembre 1958 et à laquelle 33 États sont parties.
4. La Convention concernant les échanges entre États de publications officielles et documents gouvernementaux, adoptée le 3 décembre 1958 et à laquelle 32 États sont parties.

LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES INTERNATIONALES ADOPTÉES PAR L'UNESCO

Depuis 1956, les États membres ont été régulièrement invités à faire rapport à la Conférence générale sur la manière dont ils se sont acquittés de leur obligation constitutionnelle de soumettre à leurs autorités nationales com-

pétentes les conventions et recommandations adoptées par la Conférence générale. Si les États membres ne sont pas tenus juridiquement de ratifier ces conventions, ni de suivre ces recommandations, la soumission aux autorités nationales compétentes de ces instruments a pour objet de rendre aussi probable qu'il se peut leur application effective.

En exécution d'autres dispositions constitutionnelles, la Conférence générale a, par ailleurs, invité les États membres à lui présenter des rapports successifs sur la suite donnée par eux à un certain nombre d'instruments particulièrement importants. Il en a été notamment ainsi pour la Convention et la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. La Conférence générale, qui a déjà examiné à sa quatorzième et à sa quinzième session les rapports des États membres portant sur l'application de ces deux instruments, sera amenée à le faire à nouveau à sa prochaine et dix-septième session.

De même, et bien que la Recommandation sur la condition du personnel enseignant n'ait pas été adoptée par la Conférence générale, celle-ci a invité les États membres à présenter des rapports sur l'application donnée par eux aux normes qu'elle contient. Elle a examiné ces rapports à sa seizième session, elle en examinera de nouveaux portant sur le même instrument à sa dix-huitième session.

Pleinement consciente de ses responsabilités dans ce domaine, la Conférence générale a souligné, au cours de ses trois dernières sessions, l'importance particulière qui s'attache à l'action normative de l'Unesco et, en particulier, à l'évaluation des mesures prises par les États membres, en vue de l'application des normes élaborées par l'Organisation.

Elle a décidé de poursuivre régulièrement la tâche qu'elle a entreprise à cet égard.

A la différence de ce qui existe dans le cas de l'Organi-

sation internationale du travail, aucune disposition d'ordre constitutionnel ou réglementaire n'a prévu l'institution de recours ou l'examen de réclamation visant l'application des conventions de l'Unesco. Aussi, aucune procédure de caractère général n'est-elle prévue à cet effet.

Cependant, la Conférence générale a adopté, lors de sa session de 1962, un protocole instituant une commission de conciliation et de bons offices, chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre États parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. Ce protocole, qui a déjà été ratifié par vingt États, est entré en vigueur le 24 octobre 1968, et la commission dont les membres ont été élus par la Conférence générale lors de sa seizième session s'est déjà réunie le 1^{er} février 1971 pour se constituer.

D'autres mesures ont été prises pour mettre en œuvre les instruments internationaux élaborés par l'Unesco.

C'est ainsi que, pour la première fois, lors du récent conflit qui a éclaté en juin 1967 au Moyen-Orient, la procédure de contrôle prévue dans le règlement d'exécution de la Convention pour la protection des biens culturels, en cas de conflit armé, a été suivie : des commissaires généraux aux biens culturels ont été désignés, l'un auprès d'Israël, l'autre auprès des États arabes. En l'absence de puissances protectrices des parties au conflit, la désignation des commissaires généraux aux biens culturels a été effectuée grâce au concours d'un État neutre (la Suisse), choisi par les parties, conformément à la procédure prévue à cet effet par le règlement d'exécution de la Convention.

CONCLUSIONS

Bien que sous certains de ses aspects l'action législative de l'Unesco pour la promotion des droits de l'homme ne se soit généralisée et systématisée qu'à une date relativement récente, l'œuvre accomplie au cours de ce premier quart

de siècle est considérable et, ce qui est plus peut-être, l'Organisation a pleinement pris conscience aujourd'hui de l'importance de la méthode normative et des responsabilités spéciales qui lui incombent dans ce domaine.

Cette prise de conscience est d'autant plus opportune que l'extraordinaire développement de la science et de la technologie pose actuellement des problèmes qui doivent être résolus à l'échelle de la communauté universelle tout entière.

La loi internationale doit protéger l'individu contre les atteintes qu'un usage abusif de nouvelles techniques, ou de certaines formes de publicité et de propagande, porte à sa vie privée, à son indépendance intellectuelle et morale; elle doit le protéger également contre les dangers croissants et graves d'une pollution totale de son environnement consécutive à une industrialisation massive.

Dans ces domaines, comme dans celui de la réalisation du droit de chacun de bénéficier du progrès scientifique de l'humanité, l'action normative de l'Unesco n'est encore qu'embryonnaire.

Or il est devenu plus que jamais nécessaire d'élaborer un code de la science et de la technologie, qui définirait leur finalité éthique et formulerait les principes régissant leur utilisation au service exclusif de l'homme, en vue d'un développement harmonieux de l'humanité sur les plans spirituel et matériel.

Les vingt-cinq années à venir ouvrent de vastes et belles perspectives à l'action normative de l'Unesco, comme à celle d'autres grandes organisations du système des Nations Unies.

Protection et mise en valeur du patrimoine culturel

par Saroïte Okasha

La contemplation des ruines est depuis longtemps l'occasion de méditations philosophiques qui ont donné lieu à maints essais en vers et en prose sur l'inconstance de toutes choses sur terre et sur la tendance universelle des « tombeaux dorés des rois » à retourner à la poussière. Les bâtisseurs de ces monuments avaient voulu arrêter le cours du temps, en fixant dans le marbre, au-delà de la mort, un silencieux message à la postérité : les ruines qui en subsistent parlent, mais seulement pour témoigner de la vanité du pouvoir terrestre. L'ironie de ce malentendu entre les vivants et les morts s'est perpétuée à travers les âges ; mais à partir des XVIII^e et XIX^e siècles, l'attrait de l'antiquité et l'amour de l'archéologie qui se sont manifestés en Europe ont permis de voir sous un jour nouveau le sens profond des ruines du passé : ce sont les témoins de civilisations d'autrefois qui transmettent un message d'espoir à l'homme d'aujourd'hui, lui proposent d'approfondir et de comprendre ce qu'ont été la grande aventure intellectuelle de l'humanité et la magie de la création artistique.

Tout monument, qu'il soit de pierre ou de bronze, architectural ou littéraire, a essentiellement pour but d'affirmer l'existence de l'homme, à l'intention des générations futures. De leur côté, nos contemporains voient dans les monuments laissés par leurs ancêtres la preuve que les racines de l'humanité plongent profond dans le temps. Il est bon de rappeler ici les nuances étymologiques du mot « monument », qui vient du verbe latin *monere*, signifiant aussi bien « rappeler » que « conseiller ». Pour l'artiste et le philosophe, pour l'historien et l'anthropologue, un

monument est souvent le point de départ de toute une branche du savoir; ou bien il inspire une nouvelle œuvre d'art qui sera peut-être à son tour un monument pour les générations futures.

Au xvii^e siècle et au début du xviii^e, le mouvement néo-classique a été en grande partie le résultat d'un renouveau d'intérêt pour les monuments de la Grèce et de la campagne romaine, admirés par les jeunes gentilshommes de l'Europe occidentale au cours de leurs « grands voyages ». De même, les découvertes ultérieures — Pompéi et Paestum, l'ancienne Égypte, Knossos et Persépolis, et les « cités perdues » de la forêt tropicale du Yucatan, du Cambodge et d'ailleurs — ont fécondé l'imagination des hommes.

Mais les monuments laissés par les civilisations d'autrefois, tout comme l'homme lui-même, sont dégradés par la nature et par le temps. Il en est ainsi surtout de ceux que rien ne protège. De plus, ne pouvant être déplacés, ces monuments sont menacés par des dangers d'un genre nouveau provoqués par l'homme lui-même : ils sont étouffés par la croissance des villes, bousculés par les grands travaux, rongés par des émanations délétères.

La guerre est un facteur manifeste de destruction, mais d'autres facteurs nombreux qui contribuent au progrès matériel de l'homme, pour être plus insidieux, sont au moins aussi redoutables. Dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement, de graves dangers menacent aujourd'hui des milliers de sites historiques, archéologiques et artistiques, sans parler des sites naturels : la construction de barrages, d'autoroutes, de pipelines et de centrales électriques, l'urbanisation galopante et l'implantation d'usines nouvelles, toutes choses qui sont indispensables à la prospérité économique et au mieux-être de l'homme, mais n'en constituent pas moins des menaces pour le patrimoine culturel.

Pris entre ces deux impératifs contradictoires — la

nécessité d'accélérer le développement économique grâce aux progrès technologiques, et celle de préserver notre héritage culturel — il nous faut accepter tous les compromis nécessaires à la protection de nos trésors culturels qu'il faut sauver à tout prix.

Les monuments, où qu'ils se trouvent, n'ont jamais été mieux connus et plus universellement appréciés qu'aujourd'hui, grâce au progrès général de l'instruction, au renforcement des relations culturelles internationales, et à la diffusion de la télévision, des films et des éditions d'art. L'extension des loisirs et la facilité croissante des voyages rendent ces monuments de plus en plus accessibles. Les gouvernements les considèrent non plus seulement comme les témoignages d'une gloire passée, mais comme un élément essentiel de l'équipement du pays et le gage du développement de son industrie touristique. Des techniques de plus en plus perfectionnées pour la sauvegarde de toutes les catégories de monuments sont mises au point.

Le programme de l'Unesco pour assurer la protection du patrimoine culturel de l'humanité se développe sur trois plans : scientifique, pratique et juridique.

Sur le plan scientifique, l'Unesco encourage, en coopération avec les spécialistes et les organismes intéressés, des études et des expérimentations de techniques de conservation et de restauration, et elle aide à former un personnel spécialisé dans ce domaine.

Sur le plan pratique, elle aide les États membres, sur leur demande, à établir et à appliquer des programmes de mise en valeur des monuments et des sites, en tant que trésors culturels aussi bien qu'à des fins touristiques.

Sur le plan juridique, l'Organisation prépare des conventions et des recommandations internationales tendant à établir des principes, des normes et des méthodes de protection universellement acceptés.

Outre ce programme continu, l'Unesco a lancé deux campagnes internationales, l'une pour la sauvegarde des

monuments de la Nubie, menacés par la construction du haut barrage d'Assouan (1960), l'autre pour la préservation du patrimoine culturel de Florence et de Venise, ravagées par les inondations de 1966.

Le succès de ces campagnes a eu une grande influence sur le programme de l'Unesco. Il a prouvé que les hommes partout sont désormais conscients de la nécessité de sauvegarder leur patrimoine culturel et sont prêts à apporter leur appui aux programmes correspondants. Cette expérience démontre aussi que, bénéficiant de cet appui, l'Unesco peut accroître les responsabilités qu'elle assume au service de la communauté mondiale.

PROTECTION SCIENTIFIQUE DES MONUMENTS

Autant que contre la guerre et la croissance industrielle, les monuments doivent être protégés contre les tremblements de terre, la corrosion, le vent et les inondations. Le gel, la pluie, les variations rapides de température, les bactéries, tous ces facteurs contribuent à la détérioration de la pierre, dans une plus ou moins grande mesure, selon les régions. D'autre part, la pollution atmosphérique contribue de plus en plus souvent à rendre plus précaire la santé des monuments, tout comme celle des hommes. Les gaz émanant des cheminées d'usine, ainsi que les gaz d'échappement des automobiles contiennent des substances corrosives telles que l'acide sulfurique. La poussière et la suie en suspension dans l'atmosphère produisent des dépôts noirâtres qui corrodent la surface de la pierre. Aucun monument de brique ou de pierre situé dans une région industrielle n'est désormais à l'abri de ce danger. C'est pourquoi on s'efforce de mettre au point diverses méthodes de nettoyage et de consolidation afin de réparer, arrêter et prévenir les ravages dus à la nature et à l'industrie.

En 1958, avec l'accord et l'aide du gouvernement italien, l'Unesco a créé à Rome le Centre international d'études

pour la conservation et la restauration des biens culturels. Ce centre, subventionné par l'Unesco jusqu'en 1965, est depuis lors financièrement autonome grâce aux contributions des 50 États membres qui financent ses travaux et en bénéficient. Le centre travaille en association étroite avec l'Unesco et d'autres organisations internationales, telles que le Conseil international des musées et l'Institut international pour la conservation des objets d'art et d'histoire.

Le centre a pour fonctions d'étudier les problèmes scientifiques et techniques de la conservation et de la restauration des biens culturels, d'encourager la coopération de savants et d'institutions dans ce domaine, d'organiser des conférences internationales, de publier une documentation pertinente et de former des spécialistes.

Il a publié des études sur la conservation des antiquités et des œuvres d'art, sur la conservation du bois, du métal, de la pierre et des peintures murales, ainsi que sur les problèmes de conservation dans les climats tropicaux et subtropicaux. L'Unesco a publié récemment, en collaboration avec le centre, un manuel sur la préservation des monuments en climat tropical : des spécialistes y exposent les moyens les plus efficaces de lutter contre la prolifération des mousses et des moisissures, l'action des insectes, les efflorescences salines, les infiltrations d'eau, etc.

Les études poursuivies depuis une vingtaine d'années tant par diverses organisations et institutions spécialisées, que par des experts nationaux et, plus récemment, par le centre, ont donné des résultats tels qu'il est désormais possible de mettre au point de nouvelles méthodes de traitement curatif et préventif des monuments.

L'Unesco accorde également une aide financière au Centre de documentation sur l'Égypte ancienne, de la République arabe unie, pour ses travaux d'égyptologie et, notamment, pour ses recherches dans la région de Thèbes. Le centre, créé en 1955, a joué un rôle important

dans la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de la Nubie, faisant notamment la plupart des travaux de documentation, de photogrammétrie et de restauration.

L'Unesco contribue également au fonctionnement de trois centres régionaux de formation de techniciens des musées et de spécialistes de la conservation : pour les pays de l'Afrique tropicale, à Jos (Nigéria); pour l'Amérique latine, à Mexico; et pour l'Asie du Sud, à New Delhi.

En 1965, a été créé le Conseil international des monuments et des sites, qui dispose de comités nationaux dans vingt-six pays. Il a pour but de promouvoir l'étude et la conservation des monuments et des sites, d'éveiller et de développer l'intérêt des autorités et des populations à l'égard des monuments et des sites appartenant au patrimoine culturel de l'humanité. Depuis 1967, le conseil fait paraître une revue internationale annuelle, *Monumentum*, qui traite des principes scientifiques, des techniques et de la législation de conservation et de restauration des monuments historiques. Le conseil se compose d'architectes, d'historiens de l'art, de spécialistes de laboratoire, d'archéologues et d'administrateurs, et il travaille en collaboration étroite avec l'Unesco.

Lorsqu'il s'agit de préserver le patrimoine culturel d'un pays, il faut toujours voir dans chaque monument menacé un cas spécial : il faut en étudier les caractéristiques architecturales particulières et les influences auxquelles il est soumis, et choisir, en conséquence, le meilleur moyen de le protéger. C'est à cette fin que l'Unesco envoie dans les États membres, sur leur demande, des missions de spécialistes qui peuvent entreprendre de telles études, en collaboration avec les services nationaux compétents, et proposer des mesures concrètes en vue de la sauvegarde des monuments et sites menacés.

La première mission de ce genre fut organisée à la suite

du tremblement de terre qui, en 1950, détruisit en grande partie la cité historique de Cuzco, au Pérou. Les membres de la mission avaient pour tâche d'aider à mettre au point un plan de reconstruction de la ville. Depuis lors, des missions analogues ont été envoyées dans beaucoup de pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique. Au cours des quatre années passées, de 1967 à 1970, l'Unesco a fourni plus d'un million et quart de dollars à divers États membres pour leur permettre d'accueillir des spécialistes ou d'envoyer des étudiants à l'étranger, afin d'y recevoir une formation spécialisée. Il suffira de quelques exemples pour donner une idée de ce qui a été fait et se fait encore.

A la demande du gouvernement indien, l'Unesco a étudié les possibilités de la remise en état et de la conservation du temple de Srirangam. L'un des plus grands de l'Inde (son enceinte extérieure s'étend sur sept kilomètres), avec ses nombreuses colonnes monolithiques entièrement sculptées, ce temple est, sans doute, le plus représentatif du style architectural de la dynastie Vidjayanagar (1350-1565). L'ensemble a beaucoup souffert de l'humidité et des changements de température. Les sculptures sont détériorées par une « maladie de la pierre », et les tours-portes sont défigurées par des badigeonnages et des adjonctions modernes. Une autre mission de l'Unesco a étudié les possibilités de traitement et de préservation des peintures des grottes d' Ajanta et Ellora.

En Bulgarie, le tombeau de Kazaluk est la première sépulture thrace connue, dont toutes les parois intérieures et le plafond sont recouverts de peintures. Ce chef-d'œuvre de l'art ancien est l'un des exemples les plus extraordinaires de peintures murales qui existe. Il montre le mélange des cultures thrace et hellène de la fin du IV^e et du début du III^e siècle av. J.-C. Mais depuis que le tombeau a été dégagé de la terre sous laquelle il était resté enseveli pendant plus de deux mille ans, la stabilité climatique qui l'avait protégé a été rompue. Les variations de température et l'humidité

ont également entraîné des changements physiques nocifs. Avec l'aide de l'Unesco, le gouvernement bulgare a effectué une étude détaillée en vue de la protection de ce monument. Une mission de spécialistes a analysé les causes physiques et chimiques des dégâts et a recommandé une technique qui devrait permettre de sauvegarder ce monument culturel unique.

En République arabe unie, les principaux musées — les musées égyptien, islamique et copte au Caire et le musée gréco-romain à Alexandrie — avaient grand besoin d'être agrandis et modernisés. Une mission de l'Unesco a dressé les plans de deux musées modernes, l'un au Caire et l'autre à Alexandrie.

Après la découverte à Nagaa Hamadi (Haute-Égypte) d'une collection de papyrus écrits en copte et exposant la philosophie d'une confrérie de gnostiques dont l'enseignement était assez répandu aux premiers siècles de notre ère, l'Unesco a créé, en 1961, une commission internationale pour étudier ces papyrus et les moyens de les publier. En outre, elle a accepté d'apporter une contribution financière aux frais de cette publication.

On est frappé d'étonnement quand on mesure l'étendue du domaine des activités de l'Unesco, sa variété, son ampleur. Il est tout à l'honneur de l'Organisation que ne se soient produits si peu d'erreurs ou de gaspillage dans le travail déjà accompli pour la préservation du patrimoine culturel de l'humanité.

Les efforts de l'Unesco s'étendent aussi à la conservation et à la restauration des documents historiques. C'est ainsi qu'à la suite de l'inondation de Florence, en 1966, l'Unesco a dépêché sur place plusieurs dizaines de spécialistes qui se sont employés à sauver un nombre considérable de livres et d'archives de grand prix.

Dans le cadre du programme de l'Unesco relatif à l'étude des cultures, on a entrepris des recherches sur les sources de l'histoire africaine. Cinq projets de rassemblement et de

publication de manuscrits ont été mis en œuvre : en Afrique du Nord, dans la vallée du Niger, en Éthiopie, en Afrique orientale et en Afrique centrale.

On prépare actuellement en Côte-d'Ivoire un projet pilote d'organisation d'un service d'archives qui servira de modèle pour le rassemblement et l'organisation d'archives relatives à l'histoire de l'Afrique.

La préservation du patrimoine culturel porte également sur les traditions orales; parce qu'elles constituent une source importante de connaissances sur la culture de l'Afrique, ses religions, ses valeurs morales, son droit coutumier et ses institutions, on s'efforce actuellement de les recueillir et les rassembler.

A la suite du Congrès sur la musique arabe, qui a eu lieu au Caire en 1969, l'Unesco s'est chargée d'une étude sur les principaux manuscrits relatifs à la musique arabe classique. Ces manuscrits sont en effet dispersés dans de nombreuses bibliothèques et collections du monde entier.

SAUVEGARDE DES MONUMENTS DE LA NUBIE

Au début de 1959, la République arabe unie avait demandé l'aide de l'Unesco pour sauver les monuments de la Nubie qui allaient être engloutis par les eaux du lac Nasser, et l'avait priée de lancer un appel aux États membres pour l'aider dans cette tâche.

En juillet 1959, l'Unesco a envoyé une mission en République arabe unie et, peu de temps après, un accord a été signé avec l'Institut géographique national de Paris, en vue de la réalisation d'une étude photogrammétrique de la région, aérienne et du sol. D'autre part, l'Unesco a envoyé plusieurs missions chargées d'établir des rapports préliminaires sur la possibilité de sauver les monuments menacés. En octobre de la même année, l'Unesco a réuni au Caire un comité international d'égyptologues, d'archéologues et d'ingénieurs pour étudier en détail ces rapports.

A la première séance du comité, le Ministère égyptien de la culture a fait une importante déclaration au nom de son gouvernement. Il a annoncé qu'en échange de l'aide internationale offerte par les divers pays, la République arabe unie leur céderait au moins la moitié des trésors enlevés de la zone menacée, à l'exception de certaines pièces considérées comme uniques ou essentielles aux collections des musées égyptiens. Il a déclaré également que la République arabe unie autoriserait des fouilles sur d'autres sites égyptiens, et permettrait d'exporter certains temples de la Haute-Nubie. Les membres du comité ont remonté le Nil jusqu'à la frontière soudanaise, examiné la plupart des monuments situés dans la vallée et ont fait au Directeur général de l'Unesco un rapport précis sur les possibilités de sauvetage des monuments et des sites nubiens.

En décembre 1959, le Conseil exécutif de l'Unesco a accepté qu'un appel fût lancé pour sauver les monuments de la Nubie et a recommandé un plan d'action internationale à cet effet.

Le 8 mars 1960, Vittorino Veronese, alors directeur général de l'Unesco, a lancé un appel au monde : « Des édifices prodigieux, qui comptent parmi les plus admirables de la planète, sont menacés d'être submergés par les eaux... Ces richesses... n'appartiennent pas seulement aux nations qui en sont aujourd'hui dépositaires. Le monde entier a droit à leur pérennité... C'est pourquoi j'invite avec confiance les gouvernements, les institutions et les fondations publiques ou privées, et toute personne de bonne volonté, à contribuer au succès d'une œuvre sans précédent dans l'histoire... »

Cet appel solennel ouvrait la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de la Nubie. Pour coordonner les travaux et organiser la campagne, deux comités ont été constitués : un comité d'honneur international, sous la présidence de S. M. le roi Gustave VI Adolphe de Suède, et un comité d'action international. Des comités nationaux

ont également été créés dans un certain nombre de pays pour recueillir des contributions. La République arabe unie a, d'autre part, organisé à l'étranger des expositions d'antiquités égyptiennes qui ont contribué à faire mieux connaître au grand public l'importance du patrimoine culturel de la Nubie.

Vingt pays ont envoyé des missions archéologiques dans les parties soudanaise ou égyptienne de la Nubie pour y effectuer des fouilles dans les territoires devant être recouverts par les eaux du haut barrage. Tous les temples (17 en République arabe unie et 3 au Soudan) ont été sauvés. Nombre d'entre eux ont été reconstruits sur de nouveaux sites dans la Nubie égyptienne ou près du Musée national de Khartoum. Le sauvetage des grands temples d'Abou Simbel a coûté 42 millions de dollars. Au total, cinquante pays ont contribué à la campagne. La République arabe unie, pour sa part, a fourni un tiers des frais du sauvetage des temples d'Abou Simbel et de Philae.

Les opérations de sauvetage des temples de Philae se poursuivent encore. Ces temples seront démontés et reconstruits sur l'île voisine et plus élevée d'Agilkia.

Le 6 novembre 1968, se conformant au vœu unanime de la Conférence générale, M. René Maheu, directeur général de l'Unesco, a invité « les gouvernements, les institutions et les fondations, publiques ou privées, ainsi que tous les hommes de bonne volonté à contribuer, chacun selon ses moyens, au succès de la dernière étape d'une entreprise culturelle dont le monde entier a saisi la haute signification ».

L'action de l'Unesco et de ses États membres pour sauver les monuments de la Nubie est une entreprise sans précédent. La campagne s'est étendue sur tous les continents, et le nom de « Nubie » a pris une signification spéciale dans les relations internationales, de sorte que ce qu'on appelle l'« esprit de la Nubie » désigne désormais une coopération internationale réalisée en dépit de tous les obstacles qui

nuisent aux relations entre les pays. Jamais dans l'histoire il n'y eut entreprise comparable, aussi grandiose, ou traduisant mieux la vision de l'homme, son indomptable ambition et son aptitude à sauver, au moyen d'un tour de force technique, un héritage inestimable du passé.

FLORENCE ET VENISE

Le 4 novembre 1966, l'Arno en crue envahissait tout le centre de Florence, noyant les rues sous deux à six mètres d'eau, de boue et de mazout. Dix-huit églises étaient inondées, ainsi que les ateliers et les réserves de la galerie des Offices, le musée de Santa Croce, celui de la Cathédrale, le Bargello, le Musée archéologique, la Bibliothèque nationale et celle de l'Université, et le palais des Archives.

Plus de mille œuvres d'art avaient été détruites ou gravement endommagées : 313 peintures sur bois, 431 peintures sur toile, 81 fresques ou séries de fresques, 158 sculptures ou ensembles sculptés et 23 « codes » illustrés de miniatures. Parmi les plus atteintes, des œuvres de Cimabue, Donatello, Bronzino, Vasari, Orcagna... En outre, la collection unique de manuscrits des archives et plus de 400 000 volumes avaient été détériorés.

Le même jour, à Venise, la mer faisait sauter en plusieurs points les digues de protection et montait à près de deux mètres au-dessus du niveau des rues. L'inondation n'est pas un spectacle inhabituel à Venise et les dégâts, quoique importants, y furent sans commune mesure avec la catastrophe de Florence. Mais ce nouvel assaut de la lagune fit apparaître à tous la réalité d'une menace très proche.

Le 14 novembre 1966, la Conférence générale de l'Unesco, réunie à Paris, adoptait à l'unanimité une résolution proclamant que « les dommages subis par les monuments et les trésors d'art et d'histoire de Florence et de Venise sont autant d'atteintes au patrimoine culturel de l'humanité tout entière », et faisant « instamment appel aux

États membres pour qu'ils concourent, dans toute la mesure de leurs moyens, aux efforts de la population et des pouvoirs publics italiens pour la préservation et la restauration des biens culturels endommagés ou menacés ».

Le 2 décembre, René Maheu, directeur général de l'Unesco, lançait au nom de l'Organisation un appel à la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité en faveur de Florence et de Venise. Cet appel à une aide en argent, en matériel et en services s'adressait aux gouvernements, aux institutions savantes et culturelles, aux organisations de spécialistes, aux écrivains et artistes et aux « millions et dizaines de millions de ceux qui ont visité, ne fût-ce qu'une fois, ces villes sans pareilles et qui en sont revenus enrichis pour leur vie entière ».

Florence avait le besoin le plus urgent de secours. C'était une course contre la montre pour parer aux effets de l'humidité et de la moisissure qui rongeaient les fresques, les peintures sur bois, les livres. Pour sécher les fresques, il fallait, à l'abri d'un tunnel de feuilles d'amiante, installer des appareils à propulser de l'air chaud. Pour traiter les peintures sur bois, un atelier spécial fut aménagé à l'orangerie des jardins Boboli. Le traitement exigeait de grandes quantités de papier de riz, de résine acrylique et de solvants. Les livres devaient être pressés pour en expulser l'eau, séchés dans des installations industrielles, stérilisés dans une chambre à vide.

Ces fournitures n'existaient pas toujours sur place en quantités suffisantes. C'est en grande partie grâce à l'intervention de l'Unesco qu'elles purent être réunies et acheminées sur Florence dans les plus brefs délais. De nombreux spécialistes de différents pays venaient aider leurs collègues italiens à mener à bien les opérations de sauvetage. Il fallait aussi réparer les dégâts matériels causés aux toiles et aux collections des musées; débarrasser les sculptures et les statues d'une gangue de mazout et de boue... Tout cela, préalablement à l'œuvre de restauration pro-

prement dite, qui devait durer des années, et qui dure encore.

A la demande du gouvernement italien, l'Unesco assure la coordination de l'aide internationale fournie tant pour Florence que pour Venise. Elle a établi à Rome en février 1967 un bureau permanent de liaison avec les autorités italiennes. En 1968, elle a participé avec ces autorités à la constitution de deux comités consultatifs internationaux, l'un pour Florence, l'autre pour Venise.

S'agissant de Venise, dès sa fondation, sa lagune a été pour elle à la fois une protection et une menace. Mais, sur 58 fortes inondations enregistrées depuis cent ans, 48 l'ont été dans les trente-cinq dernières années, dont 30 depuis dix ans. C'est que la protection contre la mer n'était plus assurée : la digue des Murazzi datait de 1782. Rompue en plusieurs points en 1966, cette digue est en cours de réfection et de modernisation. Il paraît inimaginable que la technique soit impuissante dans les prochaines années à assurer la protection efficace et définitive de Venise contre les marées et les tempêtes de l'Adriatique.

Autre danger : l'affaissement du sol de la lagune. Depuis 1908, on a constaté des baisses de niveau de 8 à 18 centimètres. S'agit-il d'une évolution géologique destinée à se poursuivre, voire à s'accélérer ? Ou d'un phénomène local de tassement, limité dans le temps ? Pas plus sur ce point qu'en ce qui concerne les inondations, il n'appartient à l'Unesco de juger des causes et de proposer des solutions.

Ce qui préoccupe à juste titre l'Unesco, c'est la dégradation du patrimoine culturel que représente Venise. De cette dégradation, les variations du niveau de l'eau sont moins directement responsables que l'action insidieuse du temps et des éléments. Les soubassements des bâtiments plongent dans une eau constamment agitée par le flux et le reflux des marées, les courants lagunaires, les remous et les ondes de choc que provoque la circulation d'embarcations à moteur. A cela s'ajoute l'action corrosive des substances

que transporte l'eau : sels, bactéries, déchets, mazout. L'humidité monte par capillarité dans les murs où apparaissent des efflorescences salines; les boiseries, les plafonds décorés moisissent; les peintures s'écaillent ou s'obscurcissent; la maladie des pierres attaque les sculptures et les marbres. Aux effets de l'humidité, s'ajoutent ceux de la pollution de l'air : plus de 15 000 tonnes d'acide sulfurique concentré sont projetées chaque année dans l'atmosphère par les usines proches, dont le vent rabat les fumées sur la ville.

Dans le cadre de la Campagne internationale pour Venise, l'Unesco a accordé une aide au Laboratoire de restauration de peintures de San Gregorio, à la Surintendance des galeries pour la restauration de fresques, et aux archives municipales. Elle a ouvert un crédit pour une enquête sur l'état de conservation des œuvres d'art de Venise. Enfin, elle a fourni des fonds pour l'établissement d'un inventaire de protection des palais — au nombre de 400 — et des églises — au nombre de 350.

Mais le problème réel est bien plus grave et plus complexe : il ne s'agit pas simplement de trouver des palliatifs, afin de conserver des palais, des monuments et des œuvres d'art, autrement dit d'avoir recours à des mesures artificielles du genre de celles qu'on applique dans les musées. Les trésors et les splendeurs de Venise ne pourront en fin de compte être sauvés que si Venise elle-même survit en tant que cité où les Vénitiens pourront vivre et travailler normalement, tout en recevant des touristes et des amateurs d'art. Or le déclin économique de l'île de Venise, survenu au cours des quinze dernières années, a déjà incité près du tiers de la population de la ville à aller chercher de meilleures conditions de vie sur le continent. D'autre part, la constante expansion industrielle du territoire italien, situé en face de Venise, multiplie et aggrave les dangers traditionnels qui menacent l'île et tout ce qui s'y trouve. En collaboration avec les autorités italiennes et la municipalité de Venise, l'Unesco a préparé et publié la première étude

très complète des différents aspects sous lesquels il faut envisager la situation actuelle et future de Venise. Cette étude se fonde sur de nombreux travaux antérieurs, relatifs aux problèmes physiques, scientifiques, socio-économiques et culturels qui se posent, et tient compte aussi des enquêtes faites récemment sur place et des échanges de vues avec des savants, des économistes, des urbanistes et des spécialistes de la préservation des monuments et des ouvrages d'art. La première partie de l'ouvrage traite de la situation physique de l'île et de la région voisine du continent; la seconde, des conditions de vie et de travail sur l'île et du développement industriel sur le continent; et la troisième, des mesures à prendre pour protéger les monuments et les œuvres d'art. On y formule des suggestions quant aux études qui s'imposent encore pour trouver une solution durable aux problèmes actuels, et pour donner à Venise une vie nouvelle, en tant que centre culturel mondial. L'Unesco collaborera à l'exécution des études relevant du domaine de sa compétence. Elle continuera également à encourager l'aide internationale qui, sous toutes ses formes et à tous les niveaux, pourrait être apportée au gouvernement italien dans ses efforts de sauvetage, lesquels coûteront, au cours des seules cinq années à venir, quelque 250 milliards de liras. Là aussi, comme pour la Nubie, personne ne peut douter désormais que ce qui paraissait une tâche quasi insurmontable sera mené à bien.

TOURISME ET CULTURE

En 1966, M. René Maheu a exposé la politique de l'Organisation relative à la protection et à la mise en valeur des sites et des monuments en vue du développement du tourisme. Il a déclaré :

« Compte tenu des dangers croissants auxquels les monuments historiques sont exposés dans beaucoup de pays, il apparaît indispensable d'entreprendre une action de grande

envergure pour que l'humanité ne soit pas dépossédée de ce patrimoine. Une telle action, qui implique qu'une solution soit apportée à des problèmes techniques ardues, exige des efforts financiers considérables, et cela à un moment où de nombreux États ont beaucoup de mal à se procurer les fonds nécessaires pour poursuivre leur développement économique. Jusqu'à une époque récente, on estimait que les monuments, dont personne ne nie la valeur culturelle, constituaient une sorte de luxe, et qu'il était impossible de prélever à ce titre des sommes importantes sur les crédits qui pourraient servir à financer des projets d'une nécessité plus urgente et plus fondamentale...

» Aujourd'hui, l'importance du tourisme et celle des profits qu'en retire le revenu national semblent en voie d'augmentation rapide, grâce au développement des loisirs et à l'accroissement de la prospérité, notamment dans les pays évolués. En ce qui concerne les pays en voie de développement, comme le tourisme peut favoriser et accélérer les progrès de l'économie, et l'accumulation de devises étrangères, et comme les investissements effectués dans ce domaine peuvent être amortis avec une rapidité exceptionnelle, il est vraisemblable que ces pays seront amenés à lui accorder une priorité élevée dans leurs plans de croissance économique.

» De plus, en ce qui concerne les biens culturels, l'Unesco a pour but ultime, après avoir veillé à leur préservation matérielle, d'assurer leur pleine utilisation sur le plan culturel... S'il est admis que les monuments peuvent contribuer à la promotion du tourisme, non seulement il sera plus facile de les sauvegarder, mais encore ils seront beaucoup mieux connus et appréciés. Le tourisme — auquel l'Unesco se doit de s'intéresser parce qu'il contribue à maints égards à l'éducation, à la culture et à la compréhension internationale — facilitera l'élargissement du rôle joué par les monuments, sur le plan culturel, tant au sein de la population locale que parmi les visiteurs étrangers. »

C'est ainsi qu'en 1966, la Conférence générale a autorisé le Directeur général « à aider les États membres, sur leur demande, à étudier et exécuter des programmes de protection et de mise en valeur de sites et de monuments, dans le cadre du développement du tourisme ».

Une trentaine d'États membres ont fait appel à l'aide technique et financière de l'Unesco et du Programme des Nations Unies pour le développement.

L'Iran a été le premier pays à mettre en application un programme de tourisme culturel avec le concours de l'Unesco, dans le cadre de son IV^e Plan quinquennal de développement économique (1968-1972). L'Unesco s'est chargée de fournir les conseillers techniques nécessaires et d'assurer la formation de spécialistes.

Des secteurs prioritaires ont été choisis, particulièrement riches en sites et monuments, illustrant les différentes périodes de l'histoire de l'Iran et les principaux aspects de la culture iranienne.

Le premier secteur s'étend de Téhéran à la frontière turque et comprend des villes comme Tabriz et Qazvin, riches en souvenirs historiques, en édifices mongols, en églises et mosquées.

Ispahan constitue à elle seule un autre secteur. La ville dont le shah Abbas avait fait sa capitale au xvi^e siècle reste l'une des plus belles du monde. La place Royale, chef-d'œuvre d'architecture urbaine, entourée de palais et de mosquées, sera bientôt restaurée dans toute sa splendeur.

Le troisième secteur, le plus riche en souvenirs historiques, se situe dans l'antique province de Fârs, autour de la ville de Chiraz chantée par les poètes Saadi et Hafiz. En dehors de Chiraz, célèbre par ses jardins et ses palais, il comprend les sites de Pasargades, la ville de Cyrus le Grand, de Persépolis, capitale de l'ancien empire perse des Darios et Xerxès, et de Firouzâbâd, la capitale sassanide.

De l'autre côté du monde, en Amérique latine, le Plan

de développement économique et social du Pérou accorde une grande importance au tourisme et comporte des mesures qui visent à améliorer le réseau routier et l'équipement hôtelier, et à protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel national. D'après une enquête effectuée par l'Unesco à la demande du gouvernement, ces mesures exigeraient des investissements de l'ordre de 45 millions de dollars, qui deviendraient très rapidement rentables.

On a déjà commencé l'aménagement touristique de la région andine qui a été le berceau de l'empire Inca, entre Machupicchu et Puno, sur le lac Titicaca, en passant par Cuzco. Le haut plateau andin abonde en témoignages bien conservés des civilisations préinca et inca, ainsi que d'églises et palais représentatifs de l'art colonial espagnol.

PROTECTION DES BIENS CULTURELS

Le régime juridique que l'Unesco s'efforce d'instituer pour la protection des biens culturels se fonde sur des conventions et des recommandations internationales. Les conventions impliquent, de la part des États, l'engagement d'en respecter les dispositions. Les recommandations constituent une invitation aux États membres à prendre les mesures nécessaires pour leur donner effet.

En 1954, l'Unesco a fait adopter la Convention internationale pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, par une conférence intergouvernementale qu'elle avait convoquée à La Haye, sur l'invitation du gouvernement des Pays-Bas.

Par cette convention, les États contractants s'engagent à respecter les biens culturels situés tant sur leur propre territoire que sur celui des autres États contractants, en s'interdisant l'utilisation de ces biens à des fins qui pourraient les exposer à une destruction ou à une détérioration en cas de conflit armé et en s'abstenant de tout acte d'hostilité à leur égard. Ils s'engagent en outre à empêcher tout

vol, pillage ou détournement de biens culturels, ainsi que tout acte de vandalisme. Ils s'interdisent de réquisitionner les biens culturels ou d'exercer des représailles sur ces biens. En cas d'occupation du territoire d'un autre État contractant, ils doivent coopérer avec les autorités nationales compétentes afin d'assurer la sauvegarde et la conservation des biens culturels.

Une autre innovation importante de la convention, en matière de droit international, est la création d'un « Registre international des biens culturels sous protection spéciale ». A ce registre, qui est tenu par le Directeur général de l'Unesco, peuvent être inscrits à la demande des États intéressés, sauf opposition d'autres États contractants, un petit nombre de « refuges destinés à abriter des biens culturels meubles, en cas de conflit armé », de « centres monumentaux » et « d'autres biens culturels immeubles de très haute importance ». Pour la première fois, des biens culturels d'une importance universellement reconnue bénéficient ainsi d'une protection internationale.

La Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques (1956) vise à établir des critères pour les fouilles et à éviter que les vestiges archéologiques ne fassent l'objet d'un trafic. Les États membres sont invités : à soumettre à une autorisation préalable et à un contrôle les explorations et les fouilles archéologiques ; à exiger que tous les objets découverts soient déclarés ; à constituer des collections et à créer des musées, afin de présenter les découvertes archéologiques au public.

La Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites (1962) étend la notion de « patrimoine culturel et esthétique » à la nature et à la vie sauvage. Elle invite les États membres à constituer des réserves et des parcs naturels, à classer les plus beaux sites et paysages et à contrôler l'exécution des plans d'aménagement et d'urbanisme qui risqueraient de dimi-

nuer ou même de détruire leur beauté. La Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par des travaux publics ou privés (1968) complète et précise la Recommandation concernant la sauvegarde des paysages et des sites.

En 1970, la Conférence générale de l'Unesco a adopté une Convention internationale tendant à interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. Les États parties à la convention s'engagent à prendre diverses mesures pour contrôler les importations et les exportations, interdire et sanctionner l'importation de biens culturels volés et faciliter la restitution à leurs propriétaires des trésors exportés de façon illicite.

Ainsi s'élabore progressivement un ensemble de normes, de principes, de règles qui devraient permettre de protéger le patrimoine culturel contre tous actes criminels ou irréfléchis.

Comme nous l'avons vu, le patrimoine culturel de l'humanité est menacé par deux agents de destruction : la nature et la fuite du temps d'une part, la négligence et l'indifférence de l'homme lui-même, voire son vandalisme, d'autre part. Si l'on consent les sacrifices financiers nécessaires, par la recherche scientifique, l'application de la technique, la décrépitude physique peut être arrêtée et réparée. L'action de l'homme peut être réorientée par l'éducation, la diffusion de connaissances et par des accords internationaux. Les travaux de l'Unesco démontrent que les nations et les États comprennent de mieux en mieux l'importance de l'enjeu, les moyens dont ils disposent et la nature de leur devoir. Ils prennent chaque jour une conscience plus claire du fait que tout dépend de leur seule volonté. Le patrimoine culturel de l'humanité est le bien indivis de tous les pays et de tous les peuples. Toute parcelle de ce patrimoine qu'on laisse disparaître ou qu'on détruit

est une perte pour l'ensemble de l'humanité. Car il est pour tous une source de savoir, de joie et d'inspiration. A mesure qu'augmente la durée des loisirs et que s'améliorent et se développent les moyens de transport et d'information, le nombre des hommes qui jouissent de ces richesses va croissant. Il faut espérer que grâce à leur souci commun pour ce patrimoine culturel, symbole des réalisations passées et gage de leur foi en l'avenir, les hommes et les femmes en viendront à vénérer le génie créateur de l'humanité qui les unit au-delà de tous leurs conflits, et à se consacrer au combat et à l'amour de la paix.

L'Unesco et la paix

par Alva Myrdal

INTRODUCTION

La fin de la deuxième guerre mondiale n'a certes pas apporté au monde la paix durable et juste que l'on attendait et pour laquelle tant d'hommes avaient combattu et donné leur vie. Mais les gouvernements étaient unis dans la volonté d'œuvrer pour la paix. Les organisations intergouvernementales qui ont vu le jour à l'issue de cette guerre tragique ont été créées pour établir solidement les bases d'une entreprise commune destinée, ainsi qu'il est dit dans la Charte des Nations Unies, à « préserver les générations futures du fléau de la guerre ».

L'Unesco était appelée à contribuer à atteindre cet ultime objectif. En effet son Acte constitutif a défini le but de l'Organisation comme étant « de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations ». Le préambule s'ouvre par cette phrase remarquable que l'on cite fréquemment et à laquelle on a emprunté le titre du présent ouvrage : « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. »

Mais l'Acte constitutif de l'Unesco donnait des indications plus précises quant aux moyens essentiels qu'elle aurait à employer pour mener à bien son action en faveur de la paix. Il fallait d'abord combattre la doctrine fallacieuse de l'inégalité des hommes et des races pour vaincre ensuite l'incompréhension mutuelle des peuples.

Jamais auparavant d'aussi nobles principes n'avaient été

formulés dans un accord conclu par un si grand nombre de pays situés aux quatre coins du monde.

L'Unesco devait se préparer à jouer le rôle spécial qui lui avait été dévolu pour prévenir la guerre et édifier un rempart pour la paix. En général, un préambule n'a pas le caractère d'un engagement. Or celui de l'Acte constitutif de l'Organisation souligne le rôle capital que doivent jouer l'éducation et la culture dans la campagne en faveur de la paix. Il part de l'hypothèse que la « paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité ». Cela implique une solidarité entre les individus et les groupes d'un même pays et à cette fin il faut « assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances ». Cette profession de foi dans la vérité était un grand pas en avant. Plus précisément, on posait comme postulat que la solidarité entre les peuples de différents pays suffirait à assurer le maintien de la paix. C'est pourquoi les États membres se sont déclarés résolus à « développer et multiplier les relations entre leurs peuples en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives ».

Ces indications devaient permettre à l'Unesco d'établir un vaste programme correspondant aux réalités du monde contemporain. Le premier projet élaboré pour la commission préparatoire en 1946 et qui portait la marque du génie particulier de Julian Huxley à comprendre en un tout l'ensemble des relations culturelles traçait effectivement les voies que l'Unesco aurait à emprunter pour orienter ses multiples activités vers les objectifs en question. Toutes ses activités dans le domaine de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information devaient servir la cause suprême de la paix et du progrès. C'est là une optique que l'on néglige trop souvent en reprochant à l'Unesco de trop déployer ses forces. Il m'est impossible de passer ici en revue toutes les ramifications du programme de l'Unesco

au service du maintien de la paix. Il m'appartient tout au plus de rappeler la méthode suivie dans le choix des priorités et la détermination de leur interdépendance dans le cadre de la doctrine que l'on pourrait appeler la philosophie de l'Unesco.

Il fallait accorder la priorité la plus élevée aux activités susceptibles de favoriser directement la paix et la sécurité, ensuite à celles susceptibles de contribuer directement au bien-être de l'humanité et enfin à celles qui devaient encourager l'éducation, la science et la culture, dont on s'accordait à reconnaître qu'elles devaient contribuer à la paix et à la sécurité ou au bien-être de l'humanité, ou encore aux deux à la fois.

On s'est rendu compte aussitôt que ce large éventail et cette multiplicité d'activités donneraient l'impression d'une action diffuse et dispersée et cette réflexion a été formulée dans la première esquisse de ce programme. Il faut bien reconnaître que la tâche est si gigantesque que toutes les activités auxquelles il faut donner la forme de « projets » qui soient susceptibles d'être traduits dans la réalité et tiennent compte des moyens financiers et des effectifs limités dont on dispose donnent fatalement l'impression d'être décousues, incomplètes et occasionnelles. Elles ne peuvent pas toutes non plus être aussi spectaculaires que les mesures concrètes prises pour sauvegarder les monuments culturels ou que l'adoption de conventions impératives sur la préservation du patrimoine culturel de l'humanité. Cette même remarque s'applique aux programmes qui intéressent le plus directement l'action prioritaire en faveur de la paix et de la sécurité qui, au sein de l'Unesco, relève essentiellement des sciences sociales.

LA PÉRIODE D'APRÈS-GUERRE
ET LA PAIX

On ne saurait prétendre que l'Unesco a préparé son action en faveur de la paix en s'inspirant d'un modèle théorique, combinant les éléments tirés d'une analyse lucide des causes des guerres aux données constructives de la « technologie de la paix » (s'il m'est permis d'employer cette expression) au fur et à mesure qu'elles étaient définies. Les causes des guerres et des conflits sont des phénomènes dynamiques qui agissent à différents niveaux. Du point de vue psychologique, il faut savoir si les tendances à l'agressivité sont innées ou acquises. Du point de vue politique, on a affaire à l'affrontement de groupes d'intérêts rivaux, ou encore à l'étude de la nature des moyens de la guerre ou de la paix, c'est-à-dire des accords sur le désarmement et en faveur de la paix. Au cours de ses premiers travaux exploratoires, l'Unesco a fait porter ses efforts plus particulièrement sur la nécessité d'élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes. L'une des raisons de ce choix — outre qu'on voulait éviter de faire double emploi avec l'Organisation des Nations Unies à laquelle revenait la tâche primordiale, les problèmes économiques, le désarmement et le maintien de la paix — était qu'il correspondait aux tendances les plus dynamiques à l'œuvre dans les sciences sociales. En effet, au lendemain de la guerre, les « sciences du comportement » connurent un développement remarquable. Auparavant, l'étude des problèmes internationaux était surtout le fait des juristes, des économistes, et, dans une certaine mesure, des spécialistes des sciences politiques. Or, c'est essentiellement par l'étude des tensions que l'Unesco, au cours de cette période initiale si intéressante, a favorisé la cause de la paix. Cet aspect de son action doit être souligné, car à cet égard l'Unesco a fait figure de pionnier. Ce n'est qu'une vingtaine d'années plus tard que l'Unesco lançait le programme de « recherches sur la paix », disci-

plaine nouvelle qui, dans l'intervalle, s'était imposée dans les milieux universitaires.

Mais d'abord, il faut décrire le soin avec lequel furent institués les rouages nécessaires à ces activités de recherche et comment on parvint à jeter les bases d'une coopération fructueuse entre les spécialistes des sciences sociales. Avant la création de l'Unesco, il n'existait pratiquement pas d'infrastructure dans le domaine des sciences sociales. Il n'y avait pratiquement ni documentation internationale ni associations professionnelles internationales de spécialistes dans ce domaine. Si l'on compare cette situation à celle qui existait dans les sciences naturelles par exemple, on comprendra l'ampleur de nos lacunes.

L'Unesco a donc été amenée à intervenir plus directement dans ce domaine pour encourager la fondation d'organismes réunissant des spécialistes des différentes sciences à l'échelon international. Elle a participé aux efforts qui ont abouti, en 1949, à la création de l'Association internationale de sociologie, de l'Association internationale de sciences politiques et de l'Association internationale de sciences économiques, pour ne citer que ces exemples. L'année suivante, le Comité international de droit comparé commença ses travaux et, en 1951, l'Association internationale de psychologie scientifique fut remise sur pied et réorganisée. En outre, deux organisations furent créées en 1950, avec l'aide de l'Unesco, pour s'occuper d'activités interdisciplinaires : il s'agit du Conseil international des sciences sociales et du Comité international pour la documentation des sciences sociales.

En ce qui concerne la documentation, pour énumérer les bibliographies, résumés et répertoires internationaux consacrés à tous les secteurs importants des sciences sociales qui ont été publiés pendant les dix premières années d'existence de l'Unesco, il faudrait citer des pages entières des premiers rapports du Directeur général. Ces rapports ne se bornaient pas à récapituler des listes d'ouvrages; en

effet, on s'aperçut vite que, surtout en sociologie, il fallait établir des « rapports de tendance » traitant essentiellement des travaux entrepris sur les questions d'actualité. Des innovations ont ainsi été apportées au domaine des sciences sociales. Le *Bulletin* (aujourd'hui *Revue*) *international des sciences sociales*, qui paraît depuis 1949, permet un échange des résultats des dernières recherches entreprises pour une multitude de problèmes internationaux. Si l'on y ajoute les centres d'information régionaux et les instituts ou facultés régionaux de sciences sociales qui ont été créés, ainsi que les nombreuses enquêtes et missions d'experts qui ont été consacrées à l'enseignement des diverses disciplines des sciences sociales, on ne peut manquer, à mon avis, d'être frappé par les réalisations de l'Unesco. C'est uniquement grâce à ce large réseau d'institutions internationales qu'une collaboration a pu s'instaurer entre les spécialistes des sciences sociales. Cette collaboration a d'ailleurs été bénéfique pour tous les intéressés : à mesure que les institutions internationales et les services de documentation des sciences sociales se développaient, ils pouvaient jouer un rôle de plus en plus important dans l'exécution du programme de l'Unesco en faveur de la paix et de la compréhension internationale.

Mais on n'en a pas moins attaqué de front les problèmes de la paix. Pendant les dix premières années, l'Unesco s'est employée, dans le cadre de son vaste programme, en matière de sciences sociales appliquées, à étudier les « tensions » ; c'était là une entreprise hardie qui exigeait une grande part d'expérimentation. Vu l'ampleur de la tâche, les projets ne pouvaient constituer que des entailles occasionnelles dans l'énorme bloc de notre ignorance. Si ce travail n'a pas attiré suffisamment l'attention, c'est parce que l'entreprise était toute nouvelle et que les ouvrages consacrés à cette question n'ont été publiés qu'en quelques centaines d'exemplaires.

Quelles qu'en soient les raisons, on a renoncé au bout

d'un certain temps à ce genre de projet dont l'intérêt n'aurait pu être prouvé que si les activités s'étaient poursuivies et s'étaient étendues à beaucoup d'autres situations culturelles et aux problèmes voisins. Ces efforts ont eu cependant un effet durable : ils ont amené les spécialistes des sciences nouvelles du comportement à s'attaquer aux problèmes internationaux et à poursuivre, même en l'absence des conseils de l'Unesco, leurs études sur les problèmes des conflits, de la paix et de la compréhension internationale.

En vertu de son mandat et de l'Acte constitutif, l'Unesco s'occupait particulièrement de ces phénomènes tels qu'ils naissent « dans l'esprit des hommes ». L'un des premiers directeurs du Département des sciences sociales a résumé la situation en les termes suivants : « La nature des préjugés nationaux, l'image stéréotypée que l'on se fait de ses compatriotes et des peuples étrangers, le problème des caractéristiques et des styles de vie nationaux en tant que faits objectifs, les méthodes permettant de modifier les attitudes engendrées par des préjugés nationaux ou raciaux, influence des idéologies sur les relations internationales, les origines et l'histoire des dictatures européennes récemment vaincues, l'influence de différents systèmes juridiques, de la technologie moderne, des mouvements de population, etc., sur les attitudes et les relations mutuelles — entre peuples — tels furent quelques-uns des premiers problèmes examinés. »

Parmi les nombreuses publications parues à ce sujet, il convient de citer l'ouvrage du professeur Otto Klineberg, chef de file énergique en matière d'études sur les conflits, intitulé *Tensions affecting international understanding*. Dans un autre ouvrage intitulé *How nations see each other*, Hadley Cantril et William Buchanan ont étudié en détail l'image stéréotypée et toujours flatteuse que les peuples se font d'eux-mêmes, ainsi que l'image toujours déformée qu'ils se font des autres. Il est particulièrement intéressant de suivre l'évolution de ces images en fonction des événements.

D'après une enquête effectuée en 1948, 50 % des Américains tenaient les Russes pour « cruels » alors que pendant la guerre, au moment où ils étaient alliés, 9 % seulement leur attribuaient cette caractéristique. Tel est le genre de préjugé qui favorisait la guerre froide; il est très probable que les Russes nourrissent à l'égard des Américains des préjugés semblables.

Ces *idées fausses*, alimentées en grande partie par la propagande plus ou moins délibérée des moyens d'information, sont un facteur de conflit important. Après les nombreuses études qui ont été faites à ce sujet, cette conclusion est hors de doute. Pour l'auteur, la *manipulation des esprits* qui engendre et répand des préjugés, au lieu de diffuser des faits objectifs, est l'un des facteurs les plus importants de la guerre — qu'elle soit chaude ou froide. C'est aussi un phénomène qu'on pourrait maîtriser parfaitement si tous les pays appliquaient effectivement les recommandations de l'Unesco concernant l'éducation et la diffusion des connaissances.

Les efforts faits pour déraciner les idées fausses furent, dès cette époque, concentrés pour une véritable campagne contre le racisme, l'action peut-être la plus suivie et la plus efficace de toutes celles que l'Unesco ait entreprise en faveur de la paix et de la compréhension. En 1949, 1951, 1961, 1967 et 1969, des colloques ont réuni des hommes de science spécialisés dans des disciplines aussi différentes que la génétique et l'anthropologie culturelle. Leur tâche la plus urgente était d'arriver à une définition commune de la race.

Les déclarations publiées à l'issue de ces réunions ont beaucoup contribué à éliminer les préjugés raciaux, en établissant que la foi dans le droit de tous les peuples du monde à être traités en égaux ne se heurte à aucun démenti scientifique. La publication de plus d'une vingtaine d'ouvrages de vulgarisation, faisant autorité, où étaient exposés divers aspects du problème racial, notamment la question

du mélange des races, l'attitude de l'Église catholique, des églises protestantes et d'autres religions du monde à l'égard du problème racial, a eu un effet cathartique. Nombre de ces ouvrages, publiés en plusieurs langues et en milliers d'exemplaires, ont été réimprimés à maintes reprises. Ils ont incontestablement contribué à faire admettre aujourd'hui que le préjugé racial est le produit de l'ignorance, qu'elle soit pure ou exploitée en vue de certains intérêts.

Mais que dire des conflits réels ? A ses débuts, l'Unesco avait pour ambition d'aider les États membres à recruter des équipes de spécialistes des sciences sociales qui analyseraient la situation dans les régions où se préparaient des conflits, afin de fournir des renseignements qui pourraient empêcher la conflagration. Mais elle n'a été saisie d'aucune demande de cette nature, lorsqu'il y a eu conflit entre nations. En revanche, c'est à la suite de l'adoption d'une résolution autorisant l'Unesco à « étudier, d'accord et en collaboration avec un État membre ayant accédé récemment à l'indépendance, les méthodes employées pour réduire les tensions sociales internes » que plusieurs pays, notamment l'Inde, le Liban, les Philippines et Israël ont demandé une assistance à l'Unesco. Des études intéressantes ont été faites en Israël et surtout en Inde où elles ont pris une ampleur particulière. Un rapport d'un intérêt particulier fut établi par le professeur Gardner Murphy (États-Unis) à la suite des études faites en Inde — études spécifiques traitant des tensions entre castes, des tensions entre hindous et musulmans et d'autres questions généralement jugées trop délicates pour pouvoir être étudiées de façon objective. Il ne faut pas oublier non plus les études consacrées à la jeunesse japonaise et à la jeunesse allemande ; le professeur Stoetzel (France) a été l'un des premiers, dans son ouvrage intitulé *Jeunesse sans chrysanthème ni sabre*, à signaler un changement du climat idéologique du Japon.

J'ai évoqué brièvement les difficultés que suscite l'idée

même d'une analyse objective des situations conflictuelles. Le projet d'étude des tensions recevait au Conseil exécutif et à la Conférence générale un accueil de plus en plus réservé. Je me souviens, par exemple, qu'en 1954, nous avons proposé l'institution d'un « baromètre des tensions »; bien que cette idée ait été présentée avec prudence, puisqu'il s'agissait de ne prendre en considération que l'acceptation ou le rejet des principes de l'Unesco et des Nations Unies, elle n'a pas été retenue. Les travaux de recherche importants qui avaient été effectués en 1953-1954, au sujet de la comparabilité internationale d'études de l'opinion publique, devaient être suivis d'enquêtes par sondage, menées dans un certain nombre de pays pour définir l'attitude du public à l'égard des grands problèmes internationaux et son évolution. Avec le concours de l'Association mondiale pour l'étude de l'opinion publique (WAPOR) et des instituts nationaux qui lui sont affiliés, il devait être possible d'inclure dans les enquêtes et sondages effectués par ces organismes dans le cadre de leurs activités courantes certaines questions d'intérêt international formulées avec l'aide de l'Unesco. Les spécialistes des sciences sociales auraient été appelés à coopérer pour expliquer les tendances de l'opinion que les enquêtes et sondages auraient permis de dégager. Des spécialistes de l'analyse de l'information auraient procédé à des études sur le contenu de l'information transmise par les divers moyens, au cours de la période considérée, compte tenu des problèmes ou des événements évoqués dans les questionnaires. Il s'agissait d'amener l'Unesco à s'acquitter de son mandat en contribuant à enseigner au public « comment analyser la propagande » et « comment lire les nouvelles ».

Les instruments importants que sont devenus les sondages d'opinion et l'analyse de contenu pratiquée dans les sciences sociales ne sont pas encore utilisés sur le plan international, sous forme, par exemple, d'une action con-

certée pour éviter l'incompréhension et faire régner la paix. Étant donné les possibilités qu'offrent les techniques les plus récentes du calcul électronique, je suis convaincue que ces idées méritent d'être reprises.

LA PHASE INTERMÉDIAIRE :
SCIENCES SOCIALES ET
PROBLÈMES DU DÉVELOPPEMENT

La première phase s'est achevée aux alentours de 1955. Les programmes entrepris par la suite portèrent ce titre général et concis : Sciences sociales et problèmes de la compréhension internationale. Cependant l'étude des questions raciales et de minorités se poursuivait; pendant plusieurs années, on devait consacrer beaucoup d'attention au « statut de mineure » de la femme. Mais l'essentiel des efforts dans le domaine des sciences sociales portèrent désormais sur « les sciences sociales et les problèmes de développement social » et tout particulièrement sur « les effets de l'évolution technologique et de l'industrialisation sur le progrès social et culturel ». On entendait par là aider les gouvernements à prendre en considération le facteur social dans leurs plans de développement. L'action de l'Unesco prit une tournure plus pratique en ce sens que les sciences sociales furent mobilisées pour contribuer à des études régionales, à des études sur le développement communautaire, ou encore à des études d'évaluation qui, toutes, étaient destinées à consolider le programme d'assistance technique dont l'ampleur allait croissant.

Si j'évoque cette période brièvement, ce n'est pas que je sous-estime l'importance de la nouvelle orientation donnée au programme de l'Unesco. En fait, je suis en partie responsable du changement d'orientation qui a été décidé aux conférences de Montevideo et de New Delhi, en 1954 et 1956, respectivement; mais cette phase de l'œuvre de l'Unesco dans le domaine des sciences sociales n'a qu'un

lien indirect avec son action en faveur de la paix qui fait l'objet du présent chapitre. Toutefois, une série d'études mérite d'être mentionnée ici parce qu'elles ont signalé explicitement l'existence d'un rapport entre la situation sociale qui régnait en Afrique et le danger de voir, comme au Congo, éclater un conflit anti-colonial. Ces études s'achevaient sur la conclusion que « ce qui frappe tout observateur dès son premier contact avec les colonisés, c'est le malaise profond qui les affecte ». L'ouvrage intitulé *Aspects sociaux de l'industrialisation et de l'urbanisation en Afrique au sud du Sahara* donne notamment les résultats d'enquêtes approfondies, menées à Stanleyville par une équipe franco-belge. Il a révélé l'instabilité de cette société, jusque-là statique, et a analysé particulièrement le sentiment de frustration de la jeunesse instruite et le sous-emploi de cette élite. Le délicat problème de l'attitude des élites africaines a fait également l'objet d'un colloque dont les débats ont été très approfondis. Ces deux études ont été publiées en 1956 et la plus importante a été réimprimée en 1964. Toute la question de l'efficacité de l'action de l'Unesco en faveur de la paix se trouve posée. Nous savons que les avertissements donnés dans les études précitées n'ont pas servi à stimuler les efforts pour prévenir la crise tragique qui a suivi l'accession du Congo à l'indépendance. L'histoire aurait-elle suivi un autre cours si les responsables de la politique avaient écouté à temps ? Il serait intéressant de savoir combien, parmi ceux qui s'occupaient activement de l'Afrique et notamment des affaires congolaises, avaient lu ces études de l'Unesco ou en avaient entendu parler. Je crois que l'on peut dire à juste titre que la valeur potentielle de l'action de l'Unesco en faveur de la paix est bien plus grande qu'on ne le pense généralement.

RECHERCHES SUR LA PAIX

Après une nouvelle période d'une dizaine d'années pendant laquelle les activités dans le domaine des sciences sociales avaient été axées essentiellement sur la « technologie sociale », l'Unesco commença à s'intéresser à la « technologie de la paix ». Cette nouvelle orientation tenait compte explicitement des « changements considérables qui s'étaient produits depuis vingt ans dans la situation politique, économique, sociale, technique et culturelle des pays du monde entier, ainsi que des plus grands espoirs et des craintes plus vives que ces changements avaient fait naître ».

La haute priorité qu'on devait attacher à cette tâche fut consacrée par une déclaration solennelle faite à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Organisation. L'Unesco devait redoubler d'efforts dans le domaine des droits de l'homme et entreprendre, avec la collaboration des institutions compétentes, des études sur les conséquences économiques et sociales du désarmement et du contrôle des armements, ainsi que sur le fardeau que représentent, du point de vue économique et social, les dépenses militaires. Les problèmes de la paix, comme je l'ai souvent fait remarquer, ont nécessairement des ramifications dans nombre d'activités de l'Unesco; la déclaration concernant le programme de l'Unesco a donc servi à mettre en lumière certains d'entre eux.

Le programme de travail de l'Unesco en matière de recherches sur la paix, présenté dans ses grandes lignes à la Conférence générale en 1968, a été mis au point à la suite de réunions d'experts tenues en 1969, puis soumis par le Directeur général à la Conférence générale en 1970 en tant que plan d'action intégrée à long terme.

Ce plan doit être replacé dans le contexte des recherches sur la paix entreprises dans les années soixante. On compte maintenant une centaine d'instituts de recherches sur la

paix de création récente, plusieurs organisations internationales se sont formées et les spécialistes procèdent à des échanges très actifs de données. L'Unesco a publié en 1966 un *Répertoire international des institutions spécialisées dans les recherches sur la paix et le désarmement* qui est actuellement mis à jour. Il convient de rappeler que c'est l'Organisation des Nations Unies elle-même qui s'est intéressée le plus directement aux conséquences économiques et sociales du désarmement (1962), aux effets de l'utilisation éventuelle des armes nucléaires, aux incidences que pourraient avoir pour les États, tant sur le plan économique que sur celui de leur sécurité, l'acquisition et le développement plus poussé de ces armes (1967), à l'établissement de dix documents de base spécialisés pour la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires (1968), et à la question des armes chimiques et bactériologiques (biologiques) et des effets de leur utilisation éventuelle (1969). En 1970, l'Organisation des Nations Unies a prié le Secrétaire général d'établir, avec le concours de consultants qualifiés qu'il aurait désignés, un rapport sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires.

Dans ces conditions, il est difficile de déterminer le rôle spécifique qui revient à l'Unesco dans ce domaine. Il lui appartient sans doute essentiellement de servir de centre d'échanges de données et de coordination dans ce nouveau domaine aux ramifications multiples. Les nouveaux programmes méritent cependant d'être examinés de plus près.

Le rapport établi par les experts en matière de recherches sur la paix, en juillet 1969, est très instructif quant au rôle réservé à l'Organisation. Il est évident que ce que l'on appelle aujourd'hui les recherches sur la paix, sans être une branche nouvelle et distincte des sciences sociales, marque l'avènement d'une ère nouvelle. Mais en dirigeant une attention concertée sur la paix et les conflits, ces recherches doivent permettre à diverses branches des

sciences d'apporter à la paix et à la compréhension une contribution accrue. Non seulement le développement croissant des recherches sur la paix contribuera à favoriser la compréhension entre les hommes de science, mais il permettra de mobiliser les méthodes et les ressources consacrées en grande partie aux diverses branches existantes des sciences sociales pour les mettre au niveau inter-étatique, et à d'autres niveaux, au service de programmes relatifs à la paix.

Le rapport en question précise le rôle que peut jouer l'Unesco en diffusant des informations au sujet des recherches sur la paix, de même que la contribution que l'Organisation peut apporter à la création d'instituts de recherches sur la paix et d'autres organismes de ce genre. Il envisage l'élaboration d'une charte pour les spécialistes de ce type de recherches. En outre, il donne la liste des projets qu'il faut considérer comme prioritaires. Ils ont pour but de déterminer le rôle que pourraient jouer dans le maintien de la paix des procédures plus démocratiques relatives aux décisions de guerre et de paix et au commerce des armements, d'étudier le rôle joué par ce commerce dans le déclenchement des conflits, ainsi que le rôle des investissements étrangers et des nationalisations de ressources naturelles dans les tensions nationales et internationales. Nombre de ces problèmes doivent être étudiés en commun par des groupes de spécialistes des sciences sociales, le plus souvent en dehors du cadre de l'Unesco, mais d'autres études sont envisagées, plus étroitement liées au programme de l'Organisation, notamment le rôle joué par la jeunesse et d'autres groupes de pression dans la manière dont le problème de la paix est traité dans différents pays. L'Unesco pourrait être un centre utile d'échanges de documentation, et contribuer à l'élaboration de projets de recherches que pourraient adopter d'autres institutions du monde entier.

Que diverses revues spécialisées se livrent à des débats

animés, pour ne pas dire à de vives controverses, sur la question de savoir ce que signifient au juste et devraient signifier les recherches sur la paix, est dans l'ordre des choses. Rien d'étonnant, non plus, dans le fait que l'Unesco, en attendant une définition plus précise, continue de procéder par tâtonnements, en s'interrogeant sur ce que devrait être son rôle « essentiel » dans les recherches sur la paix. Le plan de 1970 ne représente qu'un début. Il énonce certaines tâches spécifiques comme la création, au sein du Secrétariat, d'un groupe de travail qui sera chargé de coordonner et de stimuler les activités en faveur de la paix et il prévoit l'octroi de certaines subventions à des organismes de recherches sur la paix. Pour les questions de fond, le plan constitue davantage une perspective débouchant sur de très larges horizons, se proposant essentiellement de répondre aux objectifs que se sont fixés les organisations internationales non gouvernementales. C'est ainsi que l'on continuera à accorder une attention particulière à la formation d'experts en matière de droit public international. On encouragera la création d'instituts régionaux ou internationaux de recherches sur les conflits et sur la paix. Les travaux commencés par la réunion d'experts sur l'agressivité, en 1970, seront suivis d'autres recherches multidisciplinaires sur les facteurs négatifs et positifs qui peuvent intervenir dans la recherche de la paix. La réunion d'experts concernant la façon dont les moyens d'information présentent la violence sera suivie d'études sur les obstacles qui s'opposent à la communication et à la compréhension entre les individus et les peuples.

Je tiens à signaler la richesse des possibilités offertes par les recommandations relatives à ces diverses études. En effet, elles vont porter sur les raisons et les mécanismes qui favorisent les fausses nouvelles, les préjugés, les déformations et les malentendus, sur les causes qui conduisent certains groupes d'êtres humains à une méconnaissance ou au mépris mutuels, ainsi que sur les moyens de remédier à

cet état de choses. Je tiens aussi à appeler l'attention sur les difficultés que présente l'étude de problèmes délicats qui mettent en jeu tant d'intérêts. Les experts s'en sont bien rendu compte et le directeur général, René Maheu, a rappelé récemment « que les incertitudes manifestées à ce jour dans l'interprétation et le maniement des conflits et des crises, dans l'analyse de l'agressivité, dans la représentation de la violence, la diversité des actions souhaitables et possibles au sein des domaines de la compétence de l'Organisation et l'évaluation délicate de leur véritable retentissement, le respect enfin de la souveraineté des États membres » étaient des facteurs essentiels qu'on ne devait pas négliger. En attendant qu'un programme plus concret en matière de recherches sur la paix se dessine, je tiens à insister une fois de plus sur le fait que ni la nouvelle esquisse de plan ni les activités que j'ai évoquées dans le présent chapitre ne représentent la somme des efforts déployés par l'Unesco en faveur de la paix. Bien au contraire, tous ceux qui travaillent au service de l'Organisation ou collaborent avec elle sont convaincus que, en fait, toute son action peut contribuer et contribuera effectivement à faire régner la paix dans le monde.

Nous sommes persuadés qu'un temps où l'alphabétisme devient universel, où la culture prend un caractère plus international et où la science n'est plus le privilège des universités de quelques pays seulement, doit conduire à un monde plus épris de la paix. Il est évident que le principal moyen d'instaurer ce monde pacifique, c'est l'éducation. Il faut d'abord créer des établissements d'enseignement là où il n'en existe pas, pour ensuite répandre dans l'enseignement, à tous les niveaux, la notion d'internationalisme. En effet, si l'éducation est en soi une condition *sine qua non*, elle doit aussi avoir un caractère international et diffuser l'idée fondamentale que l'internationalisme est une nécessité. Il n'y a qu'un monde pour nous tous. Or c'est à l'éducation qu'il appartient de le faire comprendre vraiment à

nous tous : tel est le but vers lequel tendent toutes les activités de l'Unesco.

C'est un lieu commun que de dire que nous vivons dans un monde où notre premier et constant souci est d'éviter la guerre. Mais l'urgence que présente la solution de graves problèmes politiques ne doit pas nous faire oublier que nous devons nous intéresser à des études plus approfondies et à des programmes d'organisations telles que l'Unesco, qui sont axés sur l'avenir.

Je souhaite que tout ce qui précède ait convaincu le lecteur : il est grand temps de prêter une oreille attentive à l'Unesco !

Cinquième partie

L'esprit dans l'histoire

Au service de l'esprit dans l'histoire

par René Maheu

Pour l'historien des idées ou le philosophe, l'Acte constitutif de l'Unesco, inspiré d'un idéalisme optimiste aux termes imprécis, peut paraître un document assez peu convaincant dans son manque de rigueur conceptuelle. Mais un dessein original s'y affirme, fondé sur une croyance courageuse. Au cours du quart de siècle qui vient de s'écouler, ce dessein a considérablement mûri à l'épreuve des faits. J'essaierai dans les pages qui suivent de le définir à la lumière de cette expérience que j'ai personnellement vécue, en l'examinant dans ses implications intellectuelles et dans le déroulement de son action.

LE DESSEIN ET LA CROYANCE

L'Unesco est une entreprise d'organisation des rapports internationaux concernant les activités de l'esprit en vue de promouvoir les droits de l'homme et de concourir à l'établissement d'un régime de paix juste et durable. Tel est le dessein, dont les objectifs sont évidemment à très long terme, mais les impératifs immédiats. La croyance sur laquelle il repose est celle en l'efficacité déterminante de l'esprit dans l'histoire.

Il est assurément paradoxal que ce soit des gouvernements, agents d'États souverains et comme tels voués à la défense d'intérêts temporels particuliers, qui aient conçu ce dessein et se soient engagés à concourir à sa réalisation. Dans les pays de tradition individualiste libérale, nombreux ont été les intellectuels qui, dès le début, se sont plu à dénoncer ce paradoxe comme une hypocrisie des États,

à laquelle les esprits indépendants ne devaient pas s'associer. Avec le temps, le scandale s'est atténué, et c'est ainsi qu'on a vu à la Conférence de Venise sur les politiques culturelles en septembre 1970 les gouvernements accepter, et même revendiquer leurs responsabilités au regard du développement culturel, reconnu élément essentiel du développement intégral, sans susciter le moindre émoi chez les intellectuels d'Occident. Mais il reste vrai que beaucoup d'entre eux se tiennent encore à l'écart de l'Organisation, même s'ils sont parmi les premiers à bénéficier pratiquement de son travail.

Pour ma part, j'estime que le fait que l'entreprise est gouvernementale dans son principe est en soi de haute signification : j'y vois le signe d'un progrès dans la spiritualisation des structures et des techniques politiques. Seuls peuvent s'en offenser et s'en alarmer, parmi les penseurs, ceux qui craignent le contact direct avec l'action, qui est la matière vivante de l'histoire.

J'ai sans doute maintes occasions dans mon travail de constater les contradictions qui peuvent opposer, au sein de l'Unesco, les motivations et les comportements des gouvernements aux exigences de la pure liberté de l'esprit. Mais non seulement je ne me suis jamais trouvé dans l'obligation de renoncer à mes convictions essentielles, mais encore j'ai trouvé dans le service de l'Organisation, en même temps que de nombreuses possibilités de traduire ces convictions en actes de manière particulièrement efficace et démonstrative, des nourritures capables d'alimenter les aspirations d'une vie spirituelle authentique. Je suis sûr que bien d'autres, une fois sérieusement engagés, ont fait semblables découvertes et pourraient en porter témoignage. Tout le monde n'a pas la chance d'être professionnellement astreint et entraîné à la vision et à la pratique de l'universel humain.

Quant à l'action de l'esprit dans l'histoire, cela doit s'entendre hors de toute référence à une transcendance

métaphysique ou religieuse. L'Unesco est une organisation résolument et strictement laïque, pas seulement dans sa composition mais dans sa conception même, en ce sens que pour elle l'homme est tout entier dans le monde et n'est rien autre que sa propre histoire.

Ceci explique qu'au début et pendant un assez long temps les rapports de l'Organisation et des religions aient été empreints de part et d'autre de beaucoup de réserve, voire de méfiance. Aujourd'hui encore l'Unesco n'a pas défini sa position à l'égard de la spiritualité religieuse en tant que telle, par exemple dans le domaine de l'éducation, et si elle la rencontre sur le plan de la culture, c'est sous la forme des œuvres d'art ou des faits du passé qui font l'objet des études de cultures, et non dans ses réalités présentes appréhendées de l'intérieur. Du moins des relations se sont établies et développées, notamment avec les Églises chrétiennes, sur une base de compréhension réciproque qui a fait apparaître non seulement des possibilités de coopération pratique circonstancielle, mais encore une solidarité objective, voire une communauté d'intentions dans le souci du destin de l'homme sur la terre, ainsi qu'on peut voir dans l'action en faveur des pays en voie de développement.

L'IDÉOLOGIE DES DROITS DE L'HOMME

La raison en doit être cherchée dans l'éclaircissement progressif de ce que, faute d'un meilleur mot, il faut bien appeler l'idéologie de l'Unesco.

On a d'abord cru trouver cette idéologie dans un rationalisme scientifique d'inspiration à la fois positiviste et évolutionniste. La réaction a été très vive. Elle est venue à la fois de ceux qui, tout en admettant le caractère laïque de l'Organisation, n'entendaient pas qu'elle entrât en opposition avec les religions existantes et de ceux qui estimaient

qu'elle n'avait de chance de réussir dans son entreprise que si elle se cantonnait dans une œuvre strictement technique, exclusive de toute prise de position philosophique.

Sous l'effet de cette réaction, la notion même d'une idéologie de l'Unesco a été longtemps bannie comme une inconvenance et une maladresse. On devait cependant finir par comprendre que le pragmatisme, recouvert ou non d'un vernis d'éloquence, ne saurait suffire à faire vivre une institution dont l'Acte constitutif proclame que la vocation est de s'accomplir dans l'esprit des hommes. Aujourd'hui on ne choque plus personne en disant que l'Organisation a une idéologie, c'est-à-dire une croyance à un ensemble de notions et de valeurs qui est en même temps un système explicatif de l'histoire et un système directeur de l'action, et que cette idéologie est celle des droits de l'homme.

Ce sont les droits de l'homme, tels que définis dans la Déclaration universelle de 1948, qui inspirent l'action entière de l'Unesco et lui donnent son sens : son œuvre normative, son aide au développement, ses travaux de promotion intellectuelle, tous ses efforts tendent à favoriser l'avènement d'une civilisation de l'universel. La paix même n'a pour elle de valeur et à proprement parler de réalité que fondée sur la justice, laquelle n'est rien autre que les droits de l'homme en acte. La paix pour l'Unesco n'est pas l'illusoire sécurité ou la stabilité passagère d'une puissance dominante ou même d'un équilibre de forces, que s'acharne à poursuivre une course aux armements aussi vaine qu'épuisante. C'est la justice reconnue, et l'on sait bien qu'on n'y atteindra que par des changements radicaux dans la structure des sociétés et l'organisation du monde. Dans la perspective de l'Unesco, exclusive de statisme, la cause de la paix et celle du progrès se rejoignent.

Ceci n'est pas seulement parce que nous vivons encore dans un état où l'injustice abonde et la violence éclate sous des formes diverses à peu près partout et à tout moment.

Ce n'est pas simplement par la raison de fait que les droits de l'homme actuellement conçus et admis ne sont pas, à beaucoup près, intégralement respectés et appliqués. Plus profondément, c'est par la raison d'essence que la notion même de droit de l'homme introduit au cœur de l'histoire le principe d'un dépassement indéfini de l'homme par l'homme. Le droit est la dialectique par laquelle l'homme se force à un meilleur qu'il s'invente. C'est cela, selon moi, le sens philosophique et moral ultime de l'entreprise de l'Unesco. Et c'est ce qui explique son humanisme fondamental, immanentiste et progressiste.

L' HUMANISME

Humanisme : ce fut pendant des siècles un beau nom qui honorait. Le marxisme à son tour l'a revendiqué, non sans raison; les religions même ont fini par consentir à manifester et justifier leurs messages sur son terrain aussi. Aujourd'hui il est de bon ton dans certains milieux intellectuels de le dénoncer comme une mystification des pouvoirs établis. Dieu est mort, l'homme n'existe pas et les structures de la nature et du langage sont toute la réalité du théâtre d'ombres de l'histoire : c'est là assurément pour des penseurs confortablement installés dans les avantages et les honneurs des institutions universitaires les plus traditionnelles une excellente position pour s'assurer les faveurs d'une jeunesse désemparée.

Je suis, quant à moi, de ceux qui croient que, quelle que soit l'explication du réel, toute la signification du monde est dans l'aventure humaine; et si j'ai trouvé dans l'Unesco tant de raisons de me donner en même temps que tant de possibilités de m'accomplir, c'est parce que, de toute évidence, l'Unesco procède d'un dessein humaniste. Je souhaite qu'elle y demeure résolument fidèle.

Aussi bien est-ce ce que les peuples attendent d'elle, je l'ai constaté. C'est la raison de leur confiance et des

immenses espérances qu'elle suscite en eux. Par-delà l'efficacité relative de ses œuvres, le plus grand résultat de ces premiers vingt-cinq ans de l'Unesco, c'est d'avoir fourni l'occasion à l'humanité présente, plus sans doute que toute autre organisation, de manifester, par-delà la diversité des cultures, des intérêts et des régimes, l'universalité au moins potentielle de son assertion de l'homme comme communauté de nature et d'idéal. Et par là elle est en train de devenir paradoxalement une force, dont les réalistes politiques devront tenir compte.

L'UNITÉ ÉTHIQUE PROFONDE
D'UNE COMPÉTENCE TECHNIQUE
COMPLEXE

Les considérations qui précèdent ne sont pas spéculatives. Elles se relient directement au cadre constitutionnel dans lequel s'inscrit le programme de l'Organisation et expliquent l'ampleur et la complexité en même temps que l'unité profonde de ce programme.

Éducation, science, culture, information : on s'est parfois demandé si ce n'était pas un champ d'action d'une étendue et d'une diversité excessives. N'aurait-il pas mieux valu se concentrer sur l'éducation ? sur la science ? ou sur la culture ? Dans le premier cas, l'enseignement supérieur eût naturellement débouché sur les sciences et l'éducation extra-scolaire eût non moins naturellement recouru aux moyens d'information ; il n'est pas jusqu'à la formation culturelle qui n'eût trouvé sa place dans cet ensemble, dont les orientations se fussent déployées vers les mêmes domaines que ceux définis par l'Acte constitutif, mais à partir d'un centre qui leur eût conféré une perspective meilleure et fixé des horizons plus précis. Pareillement la science — moteur de la civilisation technologique moderne et en cela objet de communication universelle, but essentiel d'éducation, principe de rénovation culturelle — ou la

culture — trésor de toute valeur directrice, système de toute explication signifiante et communion par excellence — auraient pu, l'une ou l'autre, être prises pour point de vue central d'une entreprise ouverte sur les mêmes aspects et disciplines de l'esprit, mais plus homogène parce que construite sur un seul axe.

Il est certain qu'une organisation ainsi orientée et définie aurait été beaucoup plus facile à conduire de l'intérieur et à comprendre de l'extérieur. Mais si la quête de l'Unesco est celle de l'homme, il faut bien qu'elle embrasse la totalité des disciplines et des techniques par lesquelles s'expriment et s'effectuent les démarches générales de l'esprit et qu'elle s'efforce d'en reconnaître et d'en utiliser les interrelations au profit d'une action fondamentale complète. Car l'unité de l'homme est précisément dans cette synthèse. Une organisation exclusivement ou essentiellement consacrée à l'éducation ou à la science ou à la culture ou à l'information serait sans doute une institution intellectuelle du plus haut intérêt et d'une grande utilité, il se peut même que la qualité de ses travaux serait mieux assurée; mais ce ne serait qu'une organisation technique. Ce qui fait la dimension éthique de l'Unesco et de son action, c'est qu'elle réunit éducation, science, culture et information dans un même dessein.

C'est ainsi qu'on peut trancher assez aisément la question, si souvent agitée, de savoir si l'Unesco est une organisation technique ou politique. Disons qu'elle est technique dans ses éléments : les divers projets de son programme et ses moyens, les différentes disciplines de sa compétence, et qu'elle est politique, au sens le plus haut du terme, lequel désigne la morale de la Cité, dans les démarches et les orientations générales qui commandent l'ensemble de son effort.

LES PRIORITÉS DU PROGRAMME

C'est ainsi aussi que s'éclaire le problème des priorités du programme.

On a longtemps reproché à l'Unesco de disperser à l'excès ses ressources en une multiplicité d'activités portant sur les sujets les plus divers. Il faut cependant comprendre que cette diversité n'est pas seulement le reflet de la variété des situations, des intérêts et des vues d'États membres, de plus en plus nombreux, mais encore qu'elle procède de la multiplicité des domaines de compétence de l'Organisation, entre lesquels aucun choix n'est légitime, bref qu'elle est inhérente à la constitution même de l'Unesco. Surtout il est injuste de considérer la « dispersion » comme la cause principale de certaines insuffisances d'efficacité que l'on a pu relever dans son action. Cette dispersion était inévitable, en particulier dans la période initiale d'essais; elle le demeure jusqu'à un certain point aujourd'hui encore. Et l'on aurait dû davantage en tenir compte dans l'évaluation des moyens à fournir à l'Organisation, au lieu d'y chercher, comme on l'a fait parfois, une excuse pour justifier la modicité des ressources. Plus que toute autre, l'Unesco requerrait un budget généreux à cause des responsabilités très étendues et très diversifiées que sa Constitution lui confère. Qui veut la fin doit vouloir aussi les moyens. Il n'était pas raisonnable de réduire, dès le début, à la portion congrue une entreprise annonciatrice de tant de promesses.

La multiplicité des obligations auxquelles son programme doit s'efforcer de faire face est donc, je le répète, une exigence constitutive de l'Unesco. La concentration tant prônée, et certes nécessaire, peut s'effectuer au niveau des activités, par voie d'élimination, de subordination ou de convergence des projets; mais elle ne saurait affecter les *objectifs*, dont il faut reconnaître l'irréductible pluralité si l'on veut demeurer fidèle à l'Acte constitutif qui fait devoir à l'Unesco de servir l'esprit dans la diversité

de ses démarches essentielles et de ses situations présentes les plus typiques.

Les priorités qui ont été introduites par la Conférence générale en 1960 en faveur de l'éducation, en 1964 pour la science et celle qui s'annonce depuis l'année dernière à l'égard de la culture doivent s'entendre non comme des choix entre les *domaines* qui forment l'ensemble de la compétence de l'Organisation, mais comme une hiérarchisation des *tâches* propres à ces différents domaines en fonction de l'actualité. La décision de 1960 a coïncidé avec le début du vaste mouvement d'expansion de l'éducation qui a déferlé au cours de la dernière décennie sous la double pression des aspirations de l'émancipation politique et des besoins du développement dans le tiers monde et celle, également double, des conséquences de l'explosion démographique et des exigences de la démocratisation dans les pays industrialisés. La résolution de 1964 est la suite directe de la prise de conscience de l'importance du rôle de la science dans le développement qu'a concrétisée sur le plan de la coopération internationale la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées (Genève, 1963). Quant à l'accent que la Conférence générale a mis à sa dernière session sur les notions de développement culturel et de politique culturelle, il procède lui aussi d'un mouvement qui s'opère à peu près partout et que la conférence internationale de Venise sur les politiques culturelles en septembre 1970 a fourni l'occasion d'exposer et de définir au grand jour. Rien de plus normal et de plus sain que ces réactions positives de l'Organisation au devenir du monde.

Il convient d'ailleurs d'observer que ces orientations successives ne s'excluent pas mutuellement, mais plutôt se complètent en s'intégrant en un ensemble de plus en plus complexe. Ainsi la priorité accordée à la science en 1964 n'annule pas celle attribuée quatre ans plus tôt à l'éducation

mais s'y ajoute. Et, en effet, l'éducation moderne ne saurait se concevoir hors de référence à une civilisation dont la science constitue le principal moteur à la fois sur le plan des connaissances théoriques et celui des applications pratiques, et réciproquement la science ne saurait s'implanter et se développer comme un phénomène endogène dans une société qui n'est pas intellectuellement préparée par une éducation appropriée. Pareillement, quand on dit que le centre de gravité du programme de l'Unesco est appelé à se déplacer progressivement à l'avenir de l'éducation vers la science et de la science vers la culture, cela ne signifie pas que l'attention va se détourner d'un domaine vers l'autre, et avec elle la majeure partie des ressources; cela signifie que les activités relatives aux nouveaux domaines prioritaires vont intégrer, au sein d'une synthèse plus compréhensive dont elles fourniront la signification majeure, les activités poursuivies dans les domaines sur lesquels les efforts se sont d'abord concentrés. De même que la science est l'esprit moderne en acte, tel que l'éducation a pour mission de le former, de même la science n'assume sa pleine vérité humaine que lorsque, chez un individu ou dans un peuple, elle devient culture; car la culture est la synthèse consciente et signifiante de la totalité d'une réalité humaine concrète. Rien n'illustre mieux le sens de l'humanisme de l'Unesco que cette authentique progression.

Les faits qui précèdent illustrent la remarquable sensibilité de l'Unesco aux sollicitations de l'actualité dans le déploiement de ses *idées*. Il va sans dire que l'impact du devenir du monde est encore plus grand sur le déroulement de son *action*.

LES ILLUSIONS DÈS LE DÉBUT PERDUES

L'Unesco s'est présentée tout d'abord moins comme une

entreprise attachée à des objectifs précis que comme une espérance, dont la force d'attraction devait influencer les esprits et les conduites des peuples et des gouvernements. Oserai-je ajouter une espérance plus rêvée que pensée ? Dans cette perspective, la diffusion, la prédication étaient d'une importance capitale ; elles primaient les efforts de réalisation concrète et l'étude, la recherche même. D'où le rôle considérable que l'on assignait alors aux moyens d'information des masses et la confiance que l'on mettait en eux. Au sortir de « la grande et terrible guerre », l'humanité déchirée aspirait avant tout à se retrouver, à se reconnaître. On croyait que ce fait à lui seul suffirait à la rendre à une compréhension et une fraternité naturelles.

L'illusion ne dura guère. Entre les vainqueurs de l'Est et de l'Ouest la « guerre froide » s'installa presque dès la fin des hostilités. L'URSS ne participa pas à la conférence constitutive de Londres en 1945 et pendant neuf ans se tint résolument à l'écart. Si la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie furent au nombre des États fondateurs et même jouèrent un rôle important dans les premières années, ces pays entrèrent en 1950 dans une abstention volontaire totale. Et la Yougoslavie aussi s'éloigna de l'Organisation, encore que pour des raisons différentes et à un degré moins prononcé. Ce n'est qu'à partir de 1954, date de l'entrée de l'Union soviétique, de l'Ukraine et de la Biélorussie, bientôt suivie du retour ou de l'adhésion des démocraties populaires (à l'exception de la République démocratique d'Allemagne), que l'Est européen socialiste prit place dans l'Unesco.

Les conséquences de cette situation politique sur l'action de l'Organisation pendant les dix premières années de son existence furent importantes.

En premier lieu, il apparut immédiatement qu'il fallait renoncer au rêve d'une *coopération fondée sur une compréhension réciproque universelle*. Dès 1947, à Mexico, Jacques Maritain, dans un discours d'une magistrale lucidité, avertit la Confé-

rence générale qu'il serait d'autant plus facile aux États membres d'œuvrer ensemble qu'ils s'abstiendraient de rechercher un accord, selon toute apparence impossible, sur les motivations et les justifications de ce travail commun.

On ne devait jamais oublier cette grande leçon de sagesse politique. Et certes on s'en trouva bien dans la pratique. Mais, dans le même temps, comment pouvait-on ne pas voir qu'en prenant comme critère majeur pour la détermination du programme les avantages de ses effets, et non plus la valeur de ses fins, c'est-à-dire en introduisant à son principe un certain pragmatisme — fût-ce moraliste — on acceptait, dès le départ, une dévaluation de l'Organisation par rapport à ses ambitions fondamentales premières ? Car il ne fait aucun doute que l'Unesco fut d'abord conçue non seulement comme une entreprise de rapprochement des peuples et de coopération des gouvernements procédant de la solidarité de leurs intérêts et de leurs comportements, mais proprement de la compréhension mutuelle de leurs raisons et de la convergence progressive de leurs aspirations vers des buts idéaux communs.

Réfléchissant aujourd'hui, une fois de plus, à cette aube lointaine et à ce qu'on me permettra d'appeler cette « chute originelle », je continue de penser que l'accepter comme un nouveau point de départ réel était sage, et même nécessaire.

Le vent se lève !... Il faut tenter de vivre ! Effectivement la vie était à ce prix. Mais cela n'empêche point de regretter les illusions perdues. Cela n'empêche pas surtout de penser que notre action la plus réaliste n'a pas de meilleure justification que d'incarner de quelque façon cet idéal de communion des esprits dans une même foi en l'homme qui demeure la raison d'être de l'Organisation.

LA PRÉDOMINANCE ORIGINELLE
DE L'OCCIDENT

L'Unesco est essentiellement un système de communication intellectuelle et une entreprise de dialogue et de compréhension mutuelle des peuples. Or c'est un fait que, pendant les dix premières années, soit qu'ils se tinsent à l'écart : comme les États socialistes de l'Est européen, soit que l'on se conformât au refus de l'Organisation des Nations Unies de les admettre ou de les reconnaître : comme la République populaire de Chine, soit qu'ils n'aient pas encore accédé à l'indépendance : comme les pays africains sous régime colonial, de nombreux pays constituant une part très considérable de l'humanité n'ont pas participé à ce système et à cette entreprise. Il en résulta inévitablement un déséquilibre dans l'assiette politique de l'Organisation et par suite dans l'orientation de son action. L'humanisme de l'Unesco est, je l'ai dit, de vocation universaliste, et cette vocation s'est exprimée à maintes reprises au long de ces commencements difficiles de manière non ambiguë. La tenue des deuxième et troisième sessions de la Conférence générale à Mexico (1947) et à Beyrouth (1948) est très révélatrice. Mais, quelles que fussent la doctrine et les intentions, il n'en reste pas moins que l'Unesco fut pendant dix ans une organisation essentiellement occidentale.

Il est à cet égard significatif que loin de se manifester par une activité originale ce soit surtout, sinon exclusivement, dans le cadre du complexe politico-intellectuel de l'Occident que l'Amérique latine, dont certains pays et certaines personnalités jouèrent dès le début un rôle de premier plan, ait, à cette époque, affirmé sa présence au sein de l'Organisation. Quant aux adhésions de l'Italie (1948), du Japon et de la République fédérale d'Allemagne (1951), ce furent autant de renforts des positions occidentales.

Aujourd'hui, avec le recul que donne le passage du

temps, il est sans doute intéressant de rechercher les effets plus ou moins durables que cette prédominance initiale a pu avoir sur la nature de l'action de l'Unesco.

Quoi qu'on puisse penser du rôle majeur que les ressortissants des pays d'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord ont joué dans la formation du Secrétariat et sa continuité, on peut, je crois, affirmer que l'Unesco ne fut jamais, même dans sa phase initiale, un instrument conscient ou inconscient d'une volonté politique ou culturelle de l'Occident. Sur le plan politique, il est vrai que la tentation, et même l'intention s'en firent jour lors de la guerre de Corée, au nom du principe que l'Unesco se devait d'être l'arme psychologique, c'est-à-dire la propagandiste, de la politique de l'Organisation des Nations Unies. Mais l'Europe occidentale se sépara nettement sur ce point des États-Unis et la grande majorité des États membres l'appuya. Il ne devait être plus jamais question de semblable engagement. Quant au plan culturel, l'Organisation manifesta dès le début, et pas seulement en paroles, un respect scrupuleux, comme son Acte constitutif lui en faisait obligation, de la diversité des cultures. Ce respect, ce goût même, très sincères, la détournèrent spontanément des pièges de l'égoïsme intellectuel de la puissance, où sont tombées tant d'institutions savantes des mieux intentionnées. Paradoxalement, c'est aujourd'hui, avec l'expansion des programmes d'aide aux pays en voie de développement, que la diffusion à travers le monde de la culture occidentale, notamment sous son aspect scientifique et technologique, a atteint à l'Unesco sa plus grande ampleur.

Au vrai le plus remarquable est qu'il s'est formé très tôt un « esprit de l'Unesco » qui, non sans naïveté ni maladresse souvent, mais avec une volonté indéniable de compréhension mutuelle et parfois une authentique générosité, a constamment œuvré pour la tolérance et la paix. C'est cet esprit, tant de fois invoqué dans ses assises et jamais tout à fait en vain, qui a permis à l'Organisation de traverser sans

trop de dommages les dures années cinquante en évitant les violents affrontements qu'ont entraînés ailleurs l'opposition de l'Est et de l'Ouest et les luttes pour l'émancipation des peuples coloniaux. L'aisance avec laquelle s'opéra l'intégration, pourtant tardive, de l'URSS et des démocraties populaires mérite à cet égard d'être notée.

Pour en revenir à l'Occident et à son attitude envers l'Unesco à l'époque de sa prépondérance, si l'on était tenté de formuler à son endroit des regrets, ce ne serait pas d'avoir agi par excès, mais au contraire de ne pas avoir assez fait. La médiocrité des ressources mises à la disposition de l'Organisation, dramatiquement illustrée par la démission du deuxième Directeur général, M. Jaime Torres Bodet en 1952, en est la preuve. Ayant débuté modestement en 1947 avec un peu moins de 7 millions de dollars, le budget, dix ans plus tard, ne dépassait pas 12 millions de dollars par an. Si l'Unesco avait constitué aux yeux des pays d'Occident un élément important de leur politique, elle eût assurément été beaucoup mieux dotée. Il suffit pour s'en convaincre de comparer son sort avec celui d'autres organisations internationales, extérieures il est vrai au système des Nations Unies.

S'il en a été ainsi, je pense que ce fut avant tout parce que ces pays, notamment ceux d'Europe, demeuraient fermement attachés à la conception classique de la coopération intellectuelle internationale et qu'ils entendaient malgré l'idéologie du Préambule de l'Acte constitutif et ses implications militantes maintenir l'Unesco en dehors de l'action politique. Paradoxalement, s'agissant d'une organisation intergouvernementale, il existait même, à cette époque où le Conseil exécutif s'enorgueillissait d'être composé de personnalités indépendantes siégeant à titre strictement individuel, une défiance marquée à l'égard des interventions des gouvernements dans la mise en œuvre du programme.

C'était les organisations internationales non gouverne-

mentales, plus particulièrement celles groupant les spécialistes de différentes disciplines intellectuelles, que l'on considérait comme les meilleurs artisans de cette mise en œuvre. Soutenir ces organisations, notamment par des subventions relativement importantes¹, dans les domaines où il en existait déjà — ainsi le Conseil international des unions scientifiques dans les sciences exactes et naturelles — promouvoir leur formation et leur coopération là où il n'en existait pas encore — comme le Conseil international des musées, l'Institut international du théâtre, le Conseil international de la musique, la Fédération internationale des bibliothèques, celle de la documentation, celle des archives et les conseils confédéraux, Conseil international de la philosophie et des sciences humaines et Conseil international des sciences sociales — telle fut, pendant les premières années, une des préoccupations majeures de l'Unesco; elle caractérise de manière significative les conceptions générales qui inspiraient alors son action. Ce serait sans doute forcer la note que de parler de mécénat. Mais beaucoup en Europe n'étaient pas loin de penser que, comme le Secrétariat ne pouvait, de par sa nature, s'affranchir du contrôle des gouvernements, la fonction intellectuelle internationale de l'Unesco était mieux accomplie par l'intermédiaire d'organisations internationales non gouvernementales auxquelles elle se devait, non moins par intérêt que par justice, de fournir son appui.

Il est certain que cette politique a très utilement servi à la fois la communauté internationale des spécialistes, profondément désorganisée par la guerre, et l'Unesco elle-même, qui a trouvé dans la collaboration avec cette communauté une assise intellectuelle précieuse pour ses

1. Les subventions aux organisations internationales non gouvernementales représentaient 5,2 % du total du budget en 1951. Ce pourcentage est passé à 5 % en 1961 et 2,2 % en 1971. Il est vrai que dans le même temps la part des contrats avec ces organisations a notablement progressé.

débuts hésitants et qui ne cesse d'y puiser les ressources indispensables à ses travaux techniques. Mais il est permis de penser qu'en s'orientant avec une préférence si marquée vers les formes les moins gouvernementales de la coopération internationale, l'Organisation a laissé passer, au cours de ces années de formation, des occasions décisives de s'implanter dans ses États membres, notamment d'Occident, *au plan de leurs politiques*. Manque aujourd'hui durement ressenti.

VOCATION ÉTHIQUE ET DÉBUTS
DE L'ACTION PRATIQUE :
LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME
ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE
AU DÉVELOPPEMENT

Évitons cependant, là encore, les simplifications excessives. Avant d'en terminer avec l'analyse de ces dix premières années, il faut noter deux aspects de l'action de l'Organisation qui, bien que moins accentués que ceux dont je viens de parler, montrent que, dès cette époque, l'Unesco a manifesté, en même temps que l'ampleur universelle de ses préoccupations, sa vocation éthique et pratique, qui fait qu'elle ne saurait se borner à la pure coopération intellectuelle.

J'entends évoquer, en premier lieu, la promotion des droits de l'homme, et plus particulièrement la lutte contre la discrimination raciale. Promotion militante et non point simplement académique, lutte par les seuls moyens de la pensée scientifique et critique, mais sans défaillance : elles furent assez poussées pour entraîner dès 1952 le retrait de la République sud-africaine qui avait été cependant au nombre des fondateurs de l'Organisation.

Il s'agit en second lieu de l'assistance technique fournie sur leur demande aux États membres. Cette assistance commença en 1950 avec la participation au Programme

élargi d'assistance technique des Nations Unies. En 1954 la Conférence générale décida d'y ajouter, sous le nom de Programme de participation aux activités des États membres, des services d'assistance technique propres à l'Unesco, ayant pour objet de satisfaire aux requêtes des pays qui ne rentraient pas dans le cadre des critères de l'aide au développement, alors définis en termes strictement économiques. Bien que dotés, le second surtout, de moyens extrêmement modestes, ces programmes intervinrent à un moment très opportun dans l'évolution de l'Organisation. Ils orientèrent celle-ci vers la connaissance, ou du moins la recherche, des besoins particuliers des États membres considérés dans la diversité de leurs réalités individuelles. En même temps, ils ont fourni au Secrétariat la possibilité d'acquérir une certaine expérience concrète des problèmes de méthode et d'administration qui se posent dans les opérations pratiques d'aide internationale. Par là l'Unesco se prépara, encore que sur une échelle limitée, à la grande mutation des années soixante.

APPARITION ET ASCENDANT DU TIERS MONDE

En novembre 1956, la Conférence générale se réunit à New Delhi; c'était la première fois qu'une organisation du système des Nations Unies tenait ses assises en Asie, et ce dans un pays qui, dix ans plus tôt, était encore sous régime colonial. A cette session, la Conférence générale adopta trois projets majeurs. L'un d'eux, destiné à se poursuivre pendant dix ans et qui était promis à un grand retentissement, avait pour objectif de promouvoir la compréhension mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. C'était au moment même de la crise de Suez. La coïncidence pouvait paraître cruellement paradoxale. En réalité, l'Unesco, transcendant les épisodes, manifestait une sorte de prescience des nouvelles tendances qui allaient

modifier profondément les relations internationales, et d'instinct mettait le cap sur l'avenir.

Un monde nouveau, en effet, était en train de prendre conscience de lui-même et du même coup de s'imposer à la conscience universelle : le tiers monde. A Bandoeng (Indonésie), en 1955, pour la première fois les nations asiatiques et africaines se rassemblaient en un groupement politique dont la vocation essentielle était de favoriser l'émancipation des peuples encore colonisés et l'assertion sur le plan international des jeunes États qui venaient de recouvrer leur indépendance. Et très vite ce groupement s'affirma, notamment aux Nations Unies, comme un facteur très influent de la généralisation et de l'accélération du processus de décolonisation qui caractérisa la fin des années cinquante et le début des années soixante.

L'Unesco ne participa pas directement à cette évolution proprement politique. Les effets de celle-ci, par contre, affectèrent considérablement l'Organisation par l'afflux de nouveaux membres qui en résulta, l'entrée dans le système des Nations Unies constituant pour les jeunes États la consécration de leur personnalité internationale. De 1956 à 1964, le nombre des États membres de l'Unesco passa de 70 à 117. La onzième session de la Conférence générale en 1960 fut à cet égard particulièrement spectaculaire avec la présence pour la première fois de 16 nouveaux États africains. Pour ceux qui y assistèrent, cette « entrée de l'Afrique » restera un des grands moments de l'histoire de l'Organisation. Et cela pas seulement à cause du nombre des délégations africaines et de l'activité qu'elles déployèrent, avec leur franc-parler tempéré par un sens fort remarqué de la mesure, que parce que tous les participants eurent le sentiment très vif qu'une immense injustice à l'égard d'un des éléments de la famille humaine les plus cruellement traités par l'histoire était en train de prendre fin. Avec la liberté de l'Afrique recouvrée, c'était l'humanité entière, et singulièrement l'Occident, qui accédait à une meilleure conscience.

L'atmosphère fraternelle de ces retrouvailles ni l'aisance avec laquelle s'effectua l'intégration des nouveaux États ne sauraient, toutefois, détourner l'attention de l'observateur des importants changements que cet afflux, qui se poursuivit tout au long des années soixante, entraîna dans la composition politique et culturelle de l'Organisation. Sur les 125 États membres que celle-ci compte à ce jour, 46 n'en faisaient pas partie à la fin de 1956 et 52 n'existaient pas comme États indépendants lors de sa fondation en 1946. La prédominance occidentale signalée plus haut disparut progressivement à la Conférence générale d'abord, au Conseil exécutif ensuite pour céder la place à une majorité du tiers monde de plus en plus organisée, notamment au sein du groupe afro-asiatique. Le renversement fut d'autant plus marqué que, sauf sur la question du budget, les pays socialistes de l'Europe de l'Est votaient généralement avec le tiers monde.

Dire que ce renversement n'ait point causé un certain désenchantement chez les Occidentaux ne serait pas conforme à la vérité. Ils y trouvèrent une justification supplémentaire à la tendance qui, depuis plusieurs années déjà, les poussait à traiter leurs problèmes dans des organisations extérieures au système des Nations Unies où ils se retrouvaient entre eux. Surtout — et sur ce point on constata bien vite qu'il n'y avait aucune différence de vues entre l'Est et l'Ouest — la prépondérance juridique du vote sur la puissance apparut aux principaux contributeurs comme une source d'irréalisme pouvant conduire, notamment en matière budgétaire, à des abus dangereux pour l'unité de l'Organisation. Cela fut nettement déclaré, voire brutalement, dans le débat sur le budget de la treizième session de la Conférence générale (1964).

L'UNION DANS LA DIVERSITÉ,
SPONTANÉE ET RÉFLÉCHIE

Mais, au total, le plus remarquable ce ne fut pas ces écarts ou ces dissonances, mais bien au contraire l'union que l'Organisation créa, maintint et ne cessa d'approfondir entre ses États membres, anciens et nouveaux, à quelque groupement politique qu'ils appartenissent. Cette union, qui se manifesta d'abord spontanément sous l'influence de cet « esprit de l'Unesco » dont on put voir qu'il n'était pas un vain mot, prit la forme d'une politique générale réfléchie, dont les deux piliers sont le principe de l'intégration du programme, adopté par la Conférence générale en 1964, et la méthode d'élaboration du budget, approuvée en 1966, qui consiste à distinguer l'évaluation de l'accroissement automatique des dépenses dû à l'inflation, d'une part, et la détermination par un acte de libre volonté politique de la croissance réelle du volume des activités, d'autre part.

Les discours prononcés au cours des cérémonies commémoratives du vingtième anniversaire de l'Organisation qui se déroulèrent en octobre 1966, à Londres, à l'occasion d'une session spéciale du Conseil exécutif et en novembre, à Paris, dans le cadre de la Conférence générale exaltèrent avec raison cette unité dans la diversité, fruit d'un dessein persévérant. Le général de Gaulle en définit devant la Conférence générale la portée politique et morale en termes mémorables. Non moins significatif fut, en cette circonstance, le vote unanime du budget.

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Je pense que la raison profonde de ce succès vient de ce que l'union se fit dans l'action et pour la plus humaine des causes : l'aide au développement. Dépassant l'aspect purement politique des conséquences de la décolonisation, l'Unesco sut prendre conscience du phénomène du

sous-développement dans toute son extension et sa complexité, saisissant par-delà les relations des États la condition des peuples, et s'engagea résolument dans la tâche de l'amélioration de cette condition dans les domaines de sa compétence. C'est par cette ouverture d'esprit, qui fut aussi un élan du cœur, à un des problèmes majeurs de notre temps, bien plus que par les modifications intervenues dans sa composition interne qui viennent d'être analysées, que 1960, année du lancement de la I^{re} Décennie des Nations Unies pour le développement, marque un tournant décisif dans l'histoire de l'Organisation. Ce fut une conversion authentique. Et c'est parce que ce fut une conversion à une vision et à un traitement concrets de l'humain éminemment favorables à un mouvement de solidarité que l'Organisation non seulement préserva son unité des tendances divergentes de la diversité politique introduite dans sa composition, mais encore la renforça en lui donnant plus de substance.

J'en ai assez dit pour indiquer que dans cette orientation, l'essentiel, selon moi, fut et demeure la disposition spirituelle qui est à la source de ce dessein nouveau. Il importe cependant d'observer que cette condition nécessaire n'eût pas été suffisante pour assurer le succès si deux autres conditions, pratiques celles-là, n'eussent été réunies, à savoir la fourniture de ressources adéquates et l'utilisation efficace des moyens disponibles. Il se trouva que, tant à la faveur des possibilités nouvelles offertes par l'évolution du système des Nations Unies que par son propre effort, l'Unesco satisfît à cette double condition. Ce ne fut pas une petite affaire; ce n'est pas un mince mérite.

L'aide au développement requiert des ressources beaucoup plus considérables que la coopération intellectuelle ou l'action éthique dans lesquelles se cantonna l'œuvre de l'Unesco dans sa première période. La raison en est que, même si elle est qualitative plus que quantitative, comme c'est le cas de l'aide internationale, elle vise à une trans-

formation effective des conditions d'existence des populations qu'elle entend servir et par suite doit disposer d'une certaine masse de moyens pour intervenir efficacement, fût-ce sur une échelle limitée, dans le tissu des réalités et des mécanismes économique-sociaux. Sans doute, pour donner le rendement maximum à une action dotée de moyens réduits, l'Unesco se concentra-t-elle, délibérément, dans les domaines de sa compétence, sur quelques secteurs clefs du développement et dans ces secteurs préféra-t-elle s'attacher à l'amélioration de l'infrastructure en contribuant à *créer ou renforcer certaines institutions d'une efficacité éminente ou d'une valeur exemplaire*. Mais, même ainsi, il faut pouvoir disposer de moyens relativement importants, surtout pour mener une action prolongée comme l'exige toute construction d'infrastructure dans des domaines comme ceux de l'Unesco où les effets sont à longue échéance.

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

La création en 1959 par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), d'un Fonds spécial s'ajoutant au Programme élargi d'assistance technique et pourvu dès le début de ressources beaucoup plus considérables, avec des critères et des règles de travail particulièrement conçus pour le renforcement des études et des institutions requises pour l'infrastructure du développement, donna à l'œuvre de l'ensemble du système des Nations Unies en faveur du développement une impulsion nouvelle en même temps qu'une assise et des méthodes communes qui lui faisaient jusqu'ici défaut. Pour l'Unesco, qui fut appelée à servir d'agent d'exécution des projets relevant de sa compétence, ce fut une ouverture et un défi dont on ne dira jamais assez les effets stimulants et régénérateurs. De ce programme et de son directeur général, M. Paul

Hoffman, animateur incomparable, l'Unesco ne reçut pas seulement la disposition de moyens sensiblement accrus ; avec la découverte de possibilités et de modalités d'action qu'elle ne s'était encore jamais enhardie à envisager, elle leur dut surtout un esprit d'entreprise nouveau, qui libéra en elle, à commencer par le Secrétariat, des énergies et des capacités insoupçonnées.

Le total des sommes fournies par le Programme des Nations Unies pour le développement et administrées par l'Unesco de 1960 à 1970 s'est élevé à 208 millions de dollars, et l'on peut chiffrer à 76 500 le nombre des mois de travail fournis par les experts et à 7 200 celui des bourses accordées par l'Organisation au titre de ce programme. Pendant la décennie précédente, les crédits obtenus du Programme élargi d'assistance technique n'avaient pas dépassé 27 800 000 dollars.

LA COLLABORATION AVEC LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES DE FINANCEMENT

Ce n'est pas tout. En 1960 la Conférence générale chargea le Directeur général d'intéresser les organisations internationales de financement et de secours du système des Nations Unies à l'aide à l'éducation comme facteur essentiel du développement dans les pays insuffisamment développés. Ce fut l'origine d'une politique méthodiquement poursuivie que jalonnent, après l'accord conclu avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) [1959], ceux passés avec le Programme alimentaire mondial (PAM) [1963] et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) [1964], auxquels il convient d'ajouter celui avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) qui remonte à 1952. Avec des modalités diverses d'application, tous ces accords reposent sur la

reconnaissance explicite de la distinction et de la complémentarité des compétences des deux organisations associées. En conséquence l'organisation de financement ou de secours décide, dans le cadre de son mandat et selon les critères et les procédures de sa politique propre, de l'adoption du projet, y compris le montant de la contribution en argent ou en nature à lui accorder, et garde la responsabilité de l'administration ou de la supervision du projet, cependant que l'Unesco sert à cette organisation ainsi qu'au pays intéressé de conseiller ou d'agent technique pour la préparation du projet et l'encadrement du personnel chargé de sa réalisation. Il y a lieu d'attribuer pour beaucoup à la justesse et à la clarté de cette conception de base l'harmonie qui n'a cessé de caractériser, pour le plus grand bien des États membres, cette coopération d'institutions pourtant fort différentes par leur nature et leurs fonctions.

Dans ce dernier cas les fonds d'origine internationale dont bénéficient les États membres ne sont pas fournis par l'Unesco comme dans le programme ordinaire, ni administrés par elle comme dans le Programme des Nations Unies pour le développement. On peut dire cependant que c'est, dans une large mesure, à son initiative et à son effort persistant d'étude et de promotion que les pays en voie de développement doivent non seulement l'élaboration des projets particuliers mis en œuvre, mais d'une manière générale l'intérêt que les organisations de financement et de secours, après une trop longue période d'incompréhension, ont manifesté de manière croissante, au cours de cette décennie, à l'éducation considérée soit comme facteur du développement, soit comme droit de l'homme. J'estime que c'est là un des plus grands succès de l'Unesco, en même temps qu'une indication à méditer quant à ses possibilités : pour une institution dont l'instrument privilégié est l'idée, et la méthode la persuasion, l'efficacité n'exige pas nécessairement dans tous les cas une

action directe, elle peut procéder de ce que j'appellerai l'influence.

Le tableau ci-dessous montre l'importance et la progression des sommes mobilisées en faveur de l'éducation par cette coopération avec les organisations internationales en question au cours de la décennie qui vient de s'écouler.

		<i>En millions de dollars</i>
BIRD	1964-1966	112
	1967-1970	241,1
	Total	353,1
FISE	1961-1966	17,5
	1967-1970	37,9
	Total	55,4
PAM	1963-1966	29
	1967-1970	249,2
	Total	278,2
UNRWA	1960-1965	77
	1966-1970	89
	Total	166
TOTAL GÉNÉRAL		852,7

LE BUDGET ORDINAIRE

Dans une récapitulation complète de l'accroissement des ressources mises par l'Unesco, directement ou indirectement, au service de l'aide au développement dans les domaines de sa compétence, il faudrait aussi tenir compte de l'augmentation considérable du budget ordinaire qui est intervenue pendant les années soixante, ce budget passant de 27 185 000 dollars pour 1959-1960 à 89 899 000 dollars pour 1971-1972. Cette augmentation affecte évidemment l'ensemble du fonctionnement et des activités de l'Unesco, mais une part importante a servi à assurer l'appui et l'encadrement intellectuel et administratif que requérait sur une échelle de plus en plus grande l'aide au dévelop-

pement et que les contributions des institutions de financement aux frais généraux de l'Organisation ne couvraient pas complètement. Un chiffre suffira à donner une idée de l'expansion des ressources de l'Unesco pendant cette période; le montant des sommes administrées en 1971 *par le seul secteur de l'éducation* (budget ordinaire, PNUD, Fonds de dépôt, etc.) sera environ de 4,6 fois supérieur au budget total de l'Organisation en 1947 et de 2,4 fois à celui de 1959.

L'ACTION OPÉRATIONNELLE

Sans cette expansion aucune action effective en faveur du développement n'eût été possible et ce fut un premier et grand succès que de l'obtenir. Mais là ne se sont pas bornés les changements que cette action a entraînés ou plutôt nécessités au sein de l'Organisation. L'action dont il s'agit, en effet, est d'un type différent de la coopération intellectuelle, des recherches et démarches promotionnelles et de l'œuvre normative qui avaient constitué jusque-là l'essentiel des travaux de l'Unesco. Elle s'en distingue par son engagement direct dans les réalités concrètes qu'elle vise à modifier à plus ou moins longue échéance. Elle doit, par suite, comporter une efficacité beaucoup plus pratique, constatable et même mesurable. Elle requiert de la part de ceux qui la conçoivent et la conduisent un esprit et un tempérament qui lui sont propres, marqués par le sens du concret, le goût de l'initiative et le souci du rendement. Enfin l'ampleur des ressources mises en œuvre, la complexité des opérations et les exigences d'un calendrier à respecter nécessitent un appareil relativement nombreux, organisé plus en fonction de la nature des objectifs à atteindre que de la spécificité des domaines et des disciplines.

L'usage s'est établi de désigner cette action sous le nom d'action opérationnelle. Ce qui précède, encore que très schématique, indique assez à quel point elle constitua pour

l'Organisation une innovation et l'effort d'adaptation qu'elle exigea, notamment du Secrétariat. Celui-ci n'avait pas été recruté pour de telles tâches et la participation au Programme élargi d'assistance technique ne l'y avait que très partiellement préparé. Qu'au début surtout, bien des fautes aient été commises dans la préparation des projets et que bien des défaillances soient intervenues dans leur mise en œuvre, cela n'est pas niable. Au reste l'Organisation n'avait pas — n'a jamais eu — en pareille matière sa pleine liberté d'action : elle a dû appliquer des critères, suivre des procédures, s'inspirer de conceptions établies par d'autres instances, qui n'étaient pas toujours conformes aux conditions propres de son action. Mais, dans l'ensemble, je crois qu'on doit tenir pour hautement louables l'ardeur, l'esprit d'entreprise, la capacité d'adaptation dont le Secrétariat a fait preuve en la circonstance, et, en définitive, le succès de ses efforts. A cette remarquable conversion de l'appareil qu'il me soit permis d'associer très particulièrement le nom de Malcolm Adiseshiah.

C'est à bon droit qu'on a parlé de mutation pour définir ces changements quantitatifs et qualitatifs qui sont intervenus au début des années soixante dans la composition, les ressources et les modes d'action de l'Organisation. Ce fut, au vrai, un nouveau départ.

Mais cette mutation — cela mérite d'être souligné — ne créa pas une solution de continuité dans le développement de l'Unesco. Si l'on s'engagea résolument dans de nouvelles directions, on ne cessa pour autant de progresser dans les voies déjà frayées et rien de ce qui avait été acquis ne fut abandonné ou renié. Bien au contraire, on s'attacha à relier le plus étroitement, le plus harmonieusement possible les activités nouvelles et anciennes de façon qu'elles s'appuient les unes sur les autres en vue d'un renforcement et d'un enrichissement mutuels.

L'INTÉGRATION DU PROGRAMME

Cette volonté de continuité et d'unité — preuve inconteste de maîtrise — s'affirma de la manière la plus nette et la plus décisive par ce que l'on a appelé l'intégration du programme, qu'il serait plus exact de décrire comme l'intégration de la multiplicité des ressources et des modes d'action dans l'unité d'un programme propre à l'Organisation.

Les diverses ressources extra-budgétaires ne sont acceptées et utilisées que comme des moyens supplémentaires qui viennent s'ajouter à ceux du budget ordinaire pour servir à une réalisation plus complète des objectifs que l'Unesco s'est fixés, par son programme, dans des domaines déterminés. L'octroi et l'emploi de ces fonds sont sans doute soumis à des considérations et à des règles qui dérivent des accords conclus avec les sources de financement; mais, en aucun cas, ces conditions et ces règles ne sauraient avoir pour effet de les convertir à des fins qui ne figureraient pas expressément dans le programme de l'Unesco, tel qu'il est élaboré, examiné et voté en toute indépendance par ses organes. S'il en était autrement, il y aurait autant de programmes additionnels que de sources de financement extra-budgétaires et chacun de ces programmes serait largement déterminé par des instances extérieures.

En se prononçant très nettement, dès 1962, pour une intégration du programme que la présentation du document soumis à son approbation s'est attachée à souligner et préciser chaque fois davantage, la Conférence générale a pris une décision de grande portée. Non seulement elle a assuré l'unité du programme et par là la cohésion de l'ensemble de l'œuvre de l'Organisation, mais encore elle a préservé son autonomie pour une part de plus en plus considérable de son action. Ce dernier point est politiquement important. Car les ressources extra-budgétaires

provenant toutes de contributions volontaires d'un nombre relativement restreint de pays, accepter que les activités financées par ces ressources, c'est-à-dire la majeure partie de l'aide aux pays en voie de développement, ne relèvent pas du dessein propre de l'Organisation eût abouti à s'en remettre, directement ou indirectement, pour ce qui est de cette aide, aux vues des seuls pays donateurs. La coopération internationale y aurait beaucoup perdu de la pureté qui doit demeurer sa qualité essentielle. C'est l'intégration des contributions volontaires de quelques-uns à un programme librement discuté et décidé par tous qui garantit la primauté de la volonté générale de la communauté internationale et fait de son assistance une œuvre de justice, non de charité.

Ce sont des considérations analogues qui ont conduit à relier aussi étroitement que possible, et non à distinguer, encore moins séparer, dans les travaux de l'Organisation, l'action opérationnelle et l'action intellectuelle ou éthique. Il eût été sans doute plus pratique, du point de vue administratif, de créer au sein du Secrétariat, parallèlement aux structures existantes, des services proprement et exclusivement consacrés à l'action opérationnelle. D'autres institutions spécialisées l'ont fait, et non sans quelques avantages immédiats. Je m'y suis refusé et ai délibérément choisi la voie plus ardue, mais, à mon sens, plus conforme à la personnalité de l'Unesco et à terme plus féconde en résultats durables et significatifs, de l'intégration. Techniquement, la complémentarité et la solidarité profonde de l'intellectuel et de l'opérationnel sont évidentes : qu'est une idée qui n'affronte pas l'action ? et comment agir sans une idée, un savoir, une méthode déjà assimilés par l'esprit ? Moralement, seule une intention éthique donne pour l'homme un sens et une valeur aux réalisations les plus efficaces, et cela s'applique particulièrement à l'Unesco, dont la vocation est avant tout morale.

Je suis heureux que le Conseil exécutif et la Conférence

générale m'aient constamment soutenu en cela, et je le suis plus encore qu'ils l'aient sans doute fait surtout pour des considérations politiques qui témoignent d'une grande sagesse. Distinguer, voire opposer l'intellectuel et l'opérationnel eût été, en effet, rompre non seulement la cohésion de l'action, mais encore l'unité politique de l'Organisation. Car, fût-ce sans le vouloir, on eût été nécessairement conduit, à plus ou moins brève échéance, à distinguer et opposer le programme intellectuel des pays développés et le programme d'assistance aux pays en voie de développement. Il est tout à l'honneur des uns et des autres qu'ils aient avec une égale détermination écarté cette dangereuse tentation.

Ainsi la mutation des années soixante a consisté pour l'Organisation non pas à renier l'intellectuel en faveur du pratique, ni même à ajouter celui-ci à celui-là, mais à s'engager résolument dans ce qui est, j'en suis convaincu, la véritable mission de l'Unesco, à savoir de servir l'incarnation de l'esprit dans l'histoire.

COOPÉRATION INTELLECTUELLE ET ACTION ÉTHIQUE

Si les ressources extra-budgétaires sont exclusivement consacrées à l'aide au développement — ce qui explique que cette aide emploie environ les deux tiers de la totalité des fonds administrés par le Secrétariat — le programme financé par le budget ordinaire, qui, rappelons-le, constitue la base et le cadre de l'ensemble de l'action de l'Unesco, manifeste cette volonté de continuité et de fidélité à la personnalité propre de l'Organisation par l'équilibre attentif et les interrelations qu'il n'a cessé de maintenir entre les activités intellectuelles, opérationnelles et éthiques. Bien loin que l'expansion spectaculaire des activités opérationnelles que je viens de décrire ait été accompagnée d'un ralentissement des activités des deux autres types, on

constate au contraire une progression, une accentuation de ces dernières tout au long de la décennie.

Pour ce qui est des activités du type intellectuel et en me bornant à quelques exemples, j'évoquerai en premier lieu les grands programmes de coopération scientifique intergouvernementale qui ont été successivement lancés dans le domaine de l'océanographie en 1961 au moyen de la Commission océanographique intergouvernementale, dans celui de l'hydrologie en 1965 avec la Décennie hydrologique internationale et enfin en 1971 dans celui de l'environnement par le programme dit de l'homme et la biosphère. Pareillement il convient de signaler le développement des études de culture qui, succédant au Projet majeur pour la compréhension mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, intéresse depuis 1967 toutes les régions du monde. Et comment passer sous silence le succès spectaculaire de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de la Nubie qui, lancée en 1960, atteint son point culminant avec le sauvetage des temples d'Abou-Simbel (1964-1968) et doit s'achever avec celui de Philae commencé cette année ?

Quant à l'action éthique au service des droits de l'homme, elle a revêtu des aspects multiformes : depuis le plan promotionnel où diverses publications ont retenu l'attention du public jusqu'au plan normatif où il convient de citer particulièrement la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) et le Protocole pour régler les différends pouvant surgir entre États dans sa mise en œuvre (1962), en passant par celui de l'intervention directe, dont l'exemple le plus remarquable est l'action entreprise en 1967 dans le cadre de la coopération avec l'UNRWA concernant le contenu des manuels utilisés pour l'enseignement des réfugiés palestiniens et la provision de ces manuels dans les territoires occupés depuis juin 1967.

Telle est la politique générale, méthodiquement éla-

borée, qui a servi de cadre directeur à l'expansion des activités de l'Organisation qui s'est poursuivie pendant la décennie 1960-1970, notamment dans les secteurs de l'éducation et des sciences exactes et naturelles, et dont le développement des pays du tiers monde a été le principal objet. Au cours de ces dernières années, cependant, deux tendances nouvelles se sont manifestées, lesquelles, sans modifier l'essentiel de cette politique, y ont introduit certaines orientations et des éléments additionnels qui méritent d'être signalés.

L'ACTION EN FAVEUR
DES DROITS DE L'HOMME
EN AFRIQUE AUSTRALE

En premier lieu, il est apparu que l'intérêt du tiers monde ne se limitait pas à l'action pour le développement, mais se portait également sur celle en faveur des droits de l'homme, à laquelle ils se sont attachés à donner un caractère plus militant. Ce sont les problèmes raciaux de l'Afrique australe qui ont incité les Africains à exprimer le plus fortement leurs vues et leurs exigences à cet égard et à promouvoir un mouvement qui a conduit l'Organisation à prendre de plus en plus parti dans la lutte qui oppose les Noirs à certaines communautés de Blancs dans cette partie du monde. Cette évolution, qu'a jalonnée l'adoption par la Conférence générale d'une série de résolutions contre le racisme et pour l'élimination du colonialisme et de ses séquelles, a rapidement dépassé le stade des prises de position idéologiques et des travaux intellectuels pour se traduire en mesures concrètes. Au nombre de celles-ci il faut mentionner particulièrement l'interdiction faite au Portugal de participer à certaines conférences d'abord, puis à l'ensemble des activités de l'Organisation ou l'aide accordée aux réfugiés, et plus récemment aux mouvements de libération des territoires sous domination portugaise.

Mesures exceptionnelles qui ont amené le Portugal à décider, en juin 1971, de se retirer de l'Unesco à dater du 1^{er} janvier 1973.

Plusieurs États d'Occident, tout en s'associant quant au fond à la condamnation du racisme qui sévit en Afrique australe, se sont inquiétés de cette évolution, à laquelle ils ont tenté de s'opposer. Ils se sont élevés contre certaines décisions prises à la majorité de la Conférence générale ou du Conseil exécutif qu'ils estiment contraires à des dispositions essentielles de l'Acte constitutif ou du droit international établi. La politisation, c'est-à-dire la tendance à s'engager dans des problèmes politiques ou à prendre sur des problèmes humains aux multiples aspects des positions avant tout politiques, qui, selon eux, est au principe de ces décisions illégales, leur paraît aussi dangereuse pour l'Organisation que l'illégalité même.

Ils demeurent fermement attachés à la conception originelle d'une Unesco qui, laissant aux Nations Unies l'exclusivité de l'action politique, se doit de se consacrer à une œuvre strictement intellectuelle. Et la décision prise par la Conférence générale en 1970 de faire procéder à un examen des organisations internationales non gouvernementales qui entretiennent des relations officielles avec l'Unesco en ce qui concerne leurs attitudes et leurs comportements à l'égard de la discrimination et de la ségrégation raciales en Afrique du Sud, en Rhodésie et dans les territoires coloniaux portugais et de rompre les relations avec celles de ces organisations qui n'auraient pas démontré leur opposition aux lois et pratiques discriminatoires en vigueur dans ces pays, a achevé de les confirmer dans leurs craintes que l'Unesco est en train de dévier de sa vocation propre, qui s'identifie pour l'essentiel avec la coopération intellectuelle internationale.

Ainsi se retrouve posée au plan de la plus brûlante actualité la question, si souvent débattue de manière académique, de la mission de l'Organisation au regard des droits de

l'homme. Question cruciale dont la solution commande les réponses à toutes les autres grandes questions que l'Acte constitutif a laissées, il faut bien le reconnaître, dans le vague : celle de la promotion de la paix comme celle du service de la liberté de l'esprit.

Faut-il s'en plaindre ? Non. Certes les risques de profondes divisions politiques entre les États membres ne sont pas à écarter, car le débat met en cause de part et d'autre des principes et des valeurs, un héritage et des aspirations d'une signification fondamentale, et comme tels affectés d'une immense charge d'émotion et de passion. Aussi importe-t-il que de chaque côté on s'efforce à la compréhension réciproque. Mais enfin le problème est là, bien réel, au cœur du présent et au cœur de la mission de l'Organisation. S'y dérober équivaldrait pour celle-ci à une abdication qui lui ôterait toute raison d'être. A ce propos je dois dire que je suis de ceux qui pensent que l'Unesco ne peut que vivre dangereusement, parce que son sort est étroitement lié à la prise de conscience des drames inhérents à l'histoire de l'homme.

Les affrontements qui menacent sont-ils d'ailleurs inévitables ? A bien y réfléchir, le problème de politique générale qui se pose à l'Organisation est moins celui d'un choix entre des thèses s'excluant mutuellement, que d'un juste équilibre entre des exigences qui ont les unes et les autres leurs raisons.

C'est ainsi que sur le plan des droits de l'homme, il n'y a pas à choisir pour une organisation internationale entre le respect du droit positif et des règlements établis, d'une part, et la promotion de droits nouveaux en vue d'une justice plus concrète, d'autre part. C'est le rôle d'une organisation internationale précisément que de jeter un pont entre l'une et l'autre rive historique du droit, celle d'hier et celle de demain. Plus que toute autre institution, elle se doit d'œuvrer en symbiose avec le devenir de la conscience humaine.

Pareillement on doit, sur ce terrain, refuser comme un faux dilemme l'opposition théorique du politique et du technique, de l'intellectuel et de l'action. A quoi bon charger une organisation intergouvernementale de la promotion des droits de l'homme si elle doit se confiner aux études et réflexions de la pensée pure, sans jamais s'engager dans l'action ? N'est-ce pas les gouvernements qui ont en la matière les moyens les plus puissants d'agir, pour le meilleur et pour le pire ? Et où s'engager utilement si ce n'est là où les incertitudes du présent posent aux États les problèmes de droit, aux citoyens les problèmes de conscience les plus difficiles ? Croit-on vraiment que, dans ces débats complexes où se cherche un ordre nouveau, la démarche technique — c'est-à-dire l'utilisation des modalités de penser et des moyens d'agir connus — suffit à fournir une solution valable ? Ne faut-il pas aussi, et même surtout, inventer à partir d'une certaine conception novatrice des rapports humains, bref d'une politique ?

Enfin comment s'étonner que ce soient les pays en voie de développement qui aient pris la tête de cette nouvelle croisade pour les droits de l'homme ? S'ils ne sont pas les seuls à avoir souffert du mal universel de l'injustice et de l'oppression, il faut convenir qu'ils ont fait de ces formes particulières qui ont nom racisme et colonialisme une cruelle expérience qu'ils ne sauraient de sitôt oublier. Convenons surtout qu'il est naturel qu'ils s'attachent à en délivrer ceux de leurs frères qui les subissent encore. Bien loin de se tenir à l'écart de cette ultime libération, ceux qui ont pu dans le passé se rendre coupables de manquements semblables à la dignité de l'homme devraient, me semble-t-il, saisir cette occasion de se racheter de leurs anciens errements en participant à l'œuvre nécessaire de justice du présent.

Ainsi quoi qu'on puisse penser de certaines procédures au regard de la correction juridique, il est permis de considérer cet engagement comme un progrès objectif de l'Organisation dans l'accomplissement de sa mission au

service des droits de l'homme. Aussi bien l'Afrique australe n'est-elle pas le seul terrain où elle manifeste ces dispositions militantes. Au Moyen-Orient les problèmes multiples et très délicats de l'éducation des Palestiniens, longtemps tenus sous le boisseau, ont été depuis 1967 assumés avec courage, et non sans succès. Tant il est vrai que, si l'honnêteté n'exclut pas la prudence, ni même l'habileté, il n'est pour l'Unesco de pires conseils que ceux du réalisme.

LA COOPÉRATION EUROPÉENNE

L'extension prise par l'aide au développement et l'importance croissante accordée aux problèmes du tiers monde dans le programme de l'Organisation ont à ce point retenu l'attention des observateurs et les acteurs eux-mêmes de cette évolution qu'on en est venu parfois à oublier que son action pouvait être également bienfaisante pour les pays dits développés, qui ont aussi leurs problèmes. Pour ces pays, qui doivent se garder de l'orgueil de se croire à ce point avancés qu'ils ne sauraient rien attendre d'une entreprise de coopération ouverte aux moins favorisés — si ce n'est peut-être le moyen de projeter sur le monde le prestige de leur puissance et la propagande de leur idéologie, pour l'Organisation, qui n'a de sens et de vérité que si elle aide chaque nation à s'intégrer à la communauté humaine, il importait de rappeler la valeur universelle du message de l'Unesco et l'utilité pour tous de son système instrumental. C'est ce à quoi est venu opportunément contribuer le développement de la coopération européenne qui s'est manifesté au cours de ces dernières années dans le cadre de l'Organisation.

Certes les Européens ne se sont à aucun moment tenus à l'écart des diverses entreprises de coopération internationale de l'Unesco, que ce soit dans le monde ou en Europe. On peut même dire qu'ils y ont joué un rôle

souvent capital. Pour se borner à l'Europe même et au plan des institutions, l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) à Genève et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels à Rome créés le premier à l'initiative de l'Unesco, le second sous ses auspices et avec son aide, attestent avec éclat le succès de ces efforts. Mais jusqu'à ces dernières années cette coopération s'est généralement manifestée sur le plan non gouvernemental entre spécialistes, et lorsqu'elle a fait intervenir des États, ce fut soit dans un cadre sous-régional relativement restreint comme le CERN, soit au contraire dans une dimension mondiale comme pour le Centre de Rome. La nouveauté du mouvement que j'évoque réside en ce que, d'une part, il a pour objet de promouvoir la collaboration des gouvernements et que, d'autre part, il prend pour cadre de cette collaboration la région européenne dans sa totalité et sa spécificité.

Comme pour les autres parties du monde, ce programme de coopération gouvernementale régionale doit trouver son moteur dans des conférences ministérielles périodiquement convoquées dans les différents domaines de compétence de l'Unesco. La première de ces conférences, qui concernait l'éducation, a eu lieu à Vienne en 1967. Indépendamment de l'intérêt intrinsèque de ses débats, on peut dire que cette réunion fut par elle-même un événement, et un événement politique, du fait que pour la première fois depuis 1914 l'Est et l'Ouest confrontaient leurs points de vue, au niveau ministériel, sur des sujets, comme ceux de l'éducation, directement liés à la structure de la société et à la souveraineté nationale. Elle fut suivie en 1970 au siège par une conférence des ministres de la science. La série s'achèvera par une conférence des ministres de la culture à Helsinki en 1972. Comme il est naturel, ce premier cycle de rencontres a dû borner ses ambitions à une reconnaissance du terrain et à la prise de conscience de la permanence d'éléments culturels com-

muns qui transcendent les différences, voire les oppositions des régimes politico-socio-économiques et constituent le profond héritage de la civilisation européenne. Au cours de la prochaine étape, il faudra aborder des problèmes concrets de coopération et chercher à leur donner des solutions positives qui permettent d'améliorer effectivement l'état des choses, que ce soit par la mise en œuvre de programmes conjoints ou coordonnés au moyen des institutions existantes, ou éventuellement par la création d'organismes techniques spécialement conçus à cette fin, dont le Centre européen pour l'enseignement supérieur qui doit être établi à Bucarest en 1972 peut fournir un premier exemple.

Cette nouvelle orientation, si elle est poursuivie avec foi et persévérance, peut conduire à des résultats importants. D'ores et déjà elle mérite de retenir l'attention à plus d'un titre. Tout d'abord elle atteste la réalité de la détente qui est intervenue dans les rapports intra-européens. Que le continent qui fut à deux reprises au cours du siècle le foyer des conflagrations qui ont embrasé le monde et qui, depuis la dernière guerre, a été si longtemps le théâtre des divisions les plus marquées et des antagonismes les plus dangereux, s'ouvre à nouveau aujourd'hui aux échanges et à la collaboration constitue un progrès considérable du point de vue de la paix générale. Tous ceux qui ont celle-ci à cœur se doivent de contribuer à cette heureuse évolution et d'en exploiter les possibilités favorables. D'autre part, c'est pour l'Organisation l'occasion de démontrer l'universalité de sa mission, ainsi qu'il a été dit plus haut, en prouvant son utilité pour les pays développés aussi bien que pour les pays en voie de développement.

Le plus grand danger qui puisse menacer l'Unesco, c'est de devenir — voire simplement de paraître — l'instrument d'une catégorie de pays de l'Ouest ou de l'Est, du Nord ou du Sud, quelle que soit l'importance des valeurs et des intérêts qu'ils représentent ou qu'ils soutiennent. L'Unesco

doit se tenir constamment au service de l'humanité dans la diversité et la totalité de ses besoins et de ses aspirations. Il faut qu'elle devienne la conscience de chacun pour être la volonté de tous. Et de même que, précédemment, j'ai dit que l'action en faveur du développement ne saurait se séparer de la réalisation des droits de l'homme, de même je veux affirmer ici ma conviction que la cause du développement et celle de la sécurité sont interdépendantes. Ce sont les deux aspects inséparables de la paix.